

Définition des zones témoins pour l'expérimentation du revenu de Solidarité active (rSa)

ANTOINE GOUJARD
London School of Economics

YANNICK L'HORTY
Université d'Evry, CEE et TEPP



CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

« LE DESCARTES I » ● 29, PROMENADE MICHEL
SIMON ● 93166 NOISY-LE-GRAND CEDEX
● TELEPHONE: (33) 01 45 92 68 00 ● TELECOPE:
(33) 01 49 31 02 44 ● www.cee-recherche.fr

ISSN 1629-5684
ISBN 978-2-11-097938-4

Définition des zones témoins pour l'expérimentation du revenu de Solidarité active (rSa)

RESUMÉ

En 2007 et 2008, le revenu de Solidarité active (rSa) qui est un dispositif de lutte contre la pauvreté destiné à se substituer au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et à l'Allocation Parent Isolé (API), a fait l'objet d'une expérimentation dans trente-quatre départements français. Chacun de ces départements a défini une ou plusieurs zones tests, ou zone expérimentale, où la nouvelle allocation a été mise en œuvre. Au total, cinquante et une zones tests ont été choisies par les départements. Afin d'évaluer les effets du rSa, nous avons construit et mis en œuvre une méthodologie permettant de définir des zones témoins dans chaque département expérimentateur. Ces territoires témoins sont sélectionnés de façon à fournir le contre-factuel le plus satisfaisant pour l'évaluation des zones tests, compte tenu des limites inhérentes aux statistiques locales sur les comportements de retour à l'emploi.

Première étape, pour un département donné, on établit une liste

de *zones témoins candidates* dont les caractéristiques socio-démographiques sont comparables à celle de la zone test, notamment du point de vue de la taille (population, nombre d'allocataires du RMI), de la densité de population ou de la situation administrative (canton, CLIS, UTAS, CAS, etc.). Deuxième étape, on effectue le classement parmi toutes ces *zones candidates* de celles qui présentent le plus de proximité vis-à-vis de la zone test du point de vue des chances d'entrer en intéressement estimées en mobilisant les données de gestion de la Cnaf. Pour cela, on reconstitue chaque semestre les taux d'entrée en intéressement à l'échelle communale de juin 2002 à juin 2007 en neutralisant les effets de composition des allocataires selon les caractéristiques observables dans le fichier de gestion. Troisième étape, les zones témoins sont proposées aux départements expérimentateurs qui peuvent faire des contre-propositions argumentées, en cas de désaccord.

En pratique, le choix de cette procédure itérative a permis de produire un bon compromis entre le principe d'uniformité nationale dans la procédure de sélection des zones témoins et la valorisation des systèmes d'information locaux et des connaissances de terrain. Près de 80 % de nos premiers choix de zone test ont été acceptés par les départements (quarante sur cinquante et un). Pour les 20 % restants, nous avons pu tester les contre-propositions des départements qui validaient le plus souvent notre deuxième choix de zone témoin. Il n'y a eu qu'un seul cas de désaccord entre validation nationale et locale. Il nous semble que cette expérience originale de construction de zone témoin est riche d'enseignements pour l'évaluation d'expérimentations territoriales et est aussi instructive dans le domaine plus large de la décentralisation et des politiques d'insertion.

Mots-clés : RMI, chômage, évaluation, expérience contrôlée.

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte du Comité national d'évaluation des expérimentations du rSa, dans le cadre d'une convention de recherche avec le Haut Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté et d'une convention de mise à disposition de données avec la Cnaf. Il a bénéficié du suivi et des remarques de Marie-Odile Simon, chargée de l'évaluation au sein du Haut Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, ainsi que des observations des membres du comité national et des représentants des trente-quatre conseils généraux qui ont été destinataires des parties départementales de ce rapport.

Sommaire

Introduction	7
Chapitre 1. Méthode	9
1. Contrôler les biais de sélection des zones expérimentales	9
2. Diversité des périmétries des zones expérimentales et exclusion des zonages infra-communaux	10
3. Principes de sélection des zones témoins	11
4. Mise en œuvre de ces principes : une méthode en deux étapes	12
Chapitre 2. Exemples d'applications	13
1. Étape 1 : sélection des zones témoins candidates sur des indicateurs de stocks	13
<i>Le Calvados (14)</i>	13
<i>La Seine-Saint-Denis (93)</i>	15
2. Étape 2 : sélection des zones témoins sur des indicateurs de flux	18
<i>Le Rhône (69)</i>	20
<i>Le Val-d'Oise (95)</i>	25
Chapitre 3. Bilan de la sélection et réaction des départements	29
1. Sélection des zones témoins	29
2. Réactions des départements	33
Bibliographie	37
Annexe 1 L'Aisne	41
Annexe 2 L'Allier	47
Annexe 3 Les Bouches-du-Rhône	53
Annexe 4 Le Calvados	59
Annexe 5 La Charente	65
Annexe 6 La Charente-Maritime	71
Annexe 7 La Côte-d'Or	79
Annexe 8 Les Côtes-d'Armor	93
Annexe 9 La Creuse	89
Annexe 10 Les Deux-Sèvres	93
Annexe 11 La Dordogne	105
Annexe 12 Le Doubs	113
Annexe 13 L'Eure	119
Annexe 14 Le Gard	123
Annexe 15 Le Gers	129

Annexe 16 La Haute-Corse	135
Annexe 17 La Haute-Marne	139
Annexe 18 La Haute-Saône.....	145
Annexe 19 L'Hérault	151
Annexe 20 L'Ille-et-Vilaine.....	157
Annexe 21 Le Loir-et-Cher	165
Annexe 22 La Loire-Atlantique	171
Annexe 23 La Marne	173
Annexe 24 La Mayenne	179
Annexe 25 La Meurthe-et-Moselle	183
Annexe 26 Le Morbihan.....	189
Annexe 27 Le Nord	195
Annexe 28 L'Oise	205
Annexe 29 Le Pas-de-Calais	213
Annexe 30 Le Rhône.....	221
Annexe 31 La Seine-Maritime	229
Annexe 32 La Seine-Saint-Denis	235
Annexe 33 Le Val-d'Oise	243
Annexe 34 La Vienne	249

INTRODUCTION

En 2007 et 2008, le revenu de Solidarité active (rSa) a fait l'objet d'une expérimentation dans trente-quatre départements français. Ce dispositif de lutte contre la pauvreté est destiné à se substituer au Revenu minimum d'Insertion (RMI) et permet aux ménages de cumuler revenu d'activité et revenu d'assistance selon un barème préétabli permettant de garantir que chaque heure travaillée augmente le revenu du ménage. Il est assorti de mesures d'accompagnement afin de favoriser l'insertion économique et sociale des allocataires. Différentes définitions de barèmes et plusieurs formules d'accompagnement ont été testées par les départements expérimentateurs. En pratique, les départements ont défini une zone test, ou zone expérimentale, pour laquelle la nouvelle formule a été proposée à l'ensemble des allocataires. L'évaluation de la réforme consiste alors à suivre dans le temps plusieurs indicateurs de référence, tel que le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires de la réforme ou encore le revenu du ménage, en comparant la situation de la zone expérimentale avec celle d'une zone témoin.

À la demande du Comité d'évaluation national de l'expérimentation du rSa, nous avons construit et mis en œuvre une méthodologie permettant de définir des zones témoins dans chaque département expérimentateur du rSa. Ces territoires témoins sont sélectionnés de façon à fournir le contrefactuel le plus satisfaisant pour l'évaluation des zones tests, compte tenu des limites inhérentes aux statistiques locales sur les comportements de retour à l'emploi des allocataires du RMI et dans le délai assez court qui était celui de la phase préparatoire de l'expérimentation.

La démarche de sélection des zones témoins comportent trois étapes. Première étape, pour un département donné, on établit une liste de *zones témoins candidates* dont les caractéristiques socio-démographiques sont comparables à celle de la zone test, notamment du point de vue de la taille (population, nombre d'allocataires du RMI), de la densité de population ou de la situation administrative (canton, CLIS, UTAS, CAS, etc.). Deuxième étape, on effectue le classement parmi toutes ces *zones candidates* de celles qui présentent le plus de proximité vis-à-vis de la zone test du point de vue des chances d'entrer en intéressement estimées en mobilisant les données de gestion de la Cnaf. Pour cela, on reconstitue chaque semestre les taux d'entrée en intéressement à l'échelle des zones test et témoin de juin 2002 à juin 2007 en neutralisant les effets des caractéristiques observables dans le fichier de gestion des populations des allocataires de façon à isoler le plus précisément possible les dynamiques locales du retour à l'emploi. Troisième étape, les zones témoins sont proposées aux départements expérimentateurs qui peuvent faire des contre-propositions argumentées, en cas de désaccord.

Ce rapport présente les résultats de la sélection des zones témoins réalisé dans le cadre de l'expérimentation du rSa. Le premier chapitre décrit la méthodologie retenue, de ces principes généraux jusqu'à sa mise en œuvre concrète. Le deuxième chapitre présente les résultats de la première phase de sélection des zones témoins, qui consiste à définir des zones témoins potentielles. La troisième et dernière partie expose les résultats de la seconde phase de sélection, qui définit le classement des zones témoins. La conclusion présente la sélection finale des zones témoins.

Chapitre 1

MÉTHODE

Évaluer une politique publique suppose le plus souvent de pouvoir suivre un indicateur de performance, par exemple le taux de retour à l'emploi des allocataires du RMI, avant et après la mise en œuvre de la politique. Cela suppose aussi de pouvoir comparer cette évolution à celle qui aurait eu lieu en l'absence de politique. Pour y parvenir, on a recours à des populations témoins qui sont sélectionnées de façon à reproduire le comportement de la population test en l'absence de politique.

Dans le cadre d'une expérience contrôlée, les groupes tests et les groupes témoins sont sélectionnés par tirage au sort. On évalue les effets d'un médicament en comparant l'état de santé d'un groupe test à celui d'un groupe témoin à qui on a administré un placebo. Le tirage aléatoire est la méthode la plus appropriée pour se prononcer sur l'efficacité d'un traitement.

L'expérimentation du rSa ne relève pas du registre de l'expérience contrôlée. Ni la liste des départements expérimentateurs, ni le périmètre des zones tests dans chaque département, ni la liste des allocataires du rSa n'ont été choisis au hasard. Aucun département n'a accepté d'effectuer un tirage au sort des zones test du rSa ni, *a fortiori*, des bénéficiaires de la nouvelle allocation. Les départements, qui sont les véritables pilotes du RMI depuis la loi de décentralisation de décembre 2003, ont défini le périmètre des zones test sur la base d'une sélection raisonnée, en appliquant des critères et selon des contraintes qui leur sont propres. A l'intérieur de ces zones, tous les allocataires du RMI bénéficient du rSa. En outre, les modalités du rSa, qu'il s'agisse du barème de l'incitation monétaire relativement à l'intéressement, donnée en cas de retour à l'emploi, ou du contenu de l'accompagnement renforcé des allocataires, peuvent varier selon les départements.

Dès lors, l'expérimentation du rSa s'inscrit dans le registre des quasi-expériences. Chaque département réalise une expérience naturelle qui est au niveau national répétée plus de trente fois, selon des modalités qui varient à la marge. On est bien dans la situation la plus courante de l'évaluation des politiques publiques où les bénéficiaires de la politique ne font pas l'objet d'un tirage au sort. La définition des zones témoins a été adaptée en conséquence.

Si du strict point de vue de la qualité et de la fiabilité de l'expérience, on peut regretter l'absence de tirage au sort des zones et des ménages allocataires du rSa dans la phase d'expérimentation, on doit également souligner qu'aucune politique publique menée en France dans le domaine de l'emploi ou de l'insertion n'a, à notre connaissance, fait jusqu'ici l'objet d'un protocole d'évaluation aussi rigoureux que celui mis en œuvre pour le rSa. L'évaluation a été véritablement imbriquée dans l'expérimentation et a accompagnée toutes les étapes de la montée en charge des dispositifs tests dans les départements. Elle a associé de façon étroite les conseils généraux, l'administration économique et sociale et des chercheurs en économie et en sociologie spécialistes de l'évaluation des politiques sociales. Cette combinaison de bon sens reste tout à fait exceptionnelle dans la pratique de l'évaluation des politiques publiques en France. Les trois approches de l'évaluation, celle qui est interne et locale, celle qui est nationale et menée par l'administration économique et celle qui est de portée académique et scientifique, relèvent le plus souvent de trois domaines étanches. De ce point de vue, on peut dire que l'évaluation de l'expérimentation a aussi été une véritable expérimentation de l'évaluation.

1. CONTRÔLER LES BIAIS DE SÉLECTION DES ZONES EXPÉRIMENTALES

Plusieurs biais sont susceptibles d'intervenir dans le choix des zones tests par les départements et doivent être pris en compte dans la sélection des zones témoins. Un département peut avoir choisi

une zone favorable au retour à l'emploi en termes de dynamisme des créations d'emploi et de structure de la demande de travail. Un autre département peut retenir une zone présentant des dynamiques d'acteurs locaux favorables et/ou des dispositifs particuliers : CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), ZFU, maison de l'emploi... Les départements ont mentionné dans les dossiers de candidatures au rSa, de façon presque systématique, qu'ils se sont appuyés sur « un réseau d'acteurs de qualité ». Il est donc probable que les zones témoins aient des caractéristiques spécifiques qui facilitent le retour à l'emploi des allocataires du rSa. Ce biais éventuel doit être pris en compte dans la définition des zones témoins au risque de fausser l'expérimentation. Dès lors, un tirage aléatoire simple des allocataires non éligibles au rSa au sein de chaque département n'est pas susceptible de fournir un contrefactuel satisfaisant. Il en va de même d'un tirage aléatoire simple des zones témoins. C'est pourquoi les zones témoins doivent être choisies sur la base d'une sélection raisonnée.

En retenant les zones témoins à l'intérieur des départements, on s'assure que l'ensemble des variables dont les effets se produisent au niveau du département ou à un niveau supérieur sont sans effet sur l'évaluation. La proximité géographique des deux zones peut être aussi utilisée comme un moyen de contrôle (cf. Card et Krueger, 1994, 2000). Certes, il existe un biais potentiel lié à la mobilité des non-traités. Mais ce biais est contrôlé dans l'expérimentation du rSa où est appliquée une condition d'ancienneté de résidence pour bénéficier du traitement. Il existe cependant quelques cas où le choix de la zone témoin ne peut manifestement être effectué à l'intérieur du département. Ces cas se présentent tant dans la première vague de l'expérimentation que dans la seconde lorsque la zone test englobe une métropole départementale atypique par sa taille ou sa situation géographique, sans qu'une unité urbaine comparable puisse être trouvée dans le département.

2. DIVERSITÉ DES PÉRIMÉTRIES DES ZONES EXPÉRIMENTALES ET EXCLUSION DES ZONAGES INFRA-COMMUNAUX

Une première difficulté est que les zones tests retenues par les départements sont de nature et de taille très diverses : quartier de ville, commune, canton, communauté d'agglomération, arrondissements, CLI, UTPAS, maisons de la solidarité, circonscription d'action sociale et même, départements tout entier. Près d'une quinzaine de périmétries différentes ont été au total retenues par les départements

Ces zonages correspondent le plus souvent à des regroupements de communes, et parfois à un niveau infra-communal. C'est le cas en Loire-Atlantique (Nantes), en Ille-et-Vilaine (Rennes) et dans l'Oise (Creil). Dans le cas d'une définition infra-communale, il est en pratique impossible de construire des indicateurs statistiques sur le retour à l'emploi des allocataires du RMI. Nous mobilisons en effet les fichiers nationaux de gestion de la Cnaf qui ne contiennent ni les codes ilots, ni les codes IRIS. Les fichiers anonymisés de la Cnaf ne permettent donc pas de localiser les allocataires au sein des communes. Les fichiers nationaux exhaustifs sur lesquels nous travaillons pour toutes les autres zones témoins, ne peuvent donc pas être utilisés lorsque les zones test sont à l'intérieur des limites communales.

Certes, les variables Ilot et IRIS figurent dans les fichiers de certaines Caf (environ la moitié). Il est donc possible de mobiliser une extraction des fichiers des Caf concernées. Dans leur version anonymisée, ces fichiers contiennent un numéro d'allocataire et son code Ilot ou son code IRIS, plus les autres variables de gestion qui sont nécessaires pour construire les indicateurs locaux. Il est essentiel également que cet îlotage soit effectué de façon régulière dans le fichier (au moins une fois par an) et qu'il y ait une certaine ancienneté (idéalement, il faudrait que le fichier soit îloté au moins depuis décembre 2003, en tout cas, pas plus tard que décembre 2004). Il faut en outre que les zones test aient été définies sur des périmètres géographiques correspondant exactement à des Ilots ou des IRIS. Si tout ou partie d'une zone est à l'intérieur d'un îlot, il n'est pas possible de construire des indicateurs sur cette zone avec les fichiers anonymisés des Caf.

Toutes ces conditions sont assez restrictives et il est apparu préférable, pour des raisons de disponibilité de l'information statistique, de ne pas définir des zones test et témoins à l'intérieur des communes. Pour des raisons analogues, il est apparu nécessaire de formuler les recommandations suivantes.

- Éviter des territoires de trop petite taille : La ou les zones test proposées par les départements doivent être d'une taille suffisante pour réunir un nombre d'allocataires significatifs. On peut retenir comme ordre de grandeur une taille d'au moins 10 000 habitants pour chaque zone test, ou encore, d'au moins 300 allocataires du RMI ou de l'API.
- Éviter des zones qui sont très atypiques dans le département : Il est nécessaire de trouver des territoires témoins qui ressemblent aux zones test. On doit pouvoir en quelque sorte « répliquer » le territoire à l'intérieur du département, lui trouver des équivalents. Il est donc préférable que les zones tests n'occupent pas une position singulière dans le département. Par exemple, il faut éviter de choisir le plus grand centre urbain qui n'aurait aucun équivalent ailleurs dans le département.
- Définir les zones conformes au code officiel géographique 2007 : Pour des raisons qui leurs sont propres, chaque département utilise ses propres subdivisions territoriales sans qu'il y ait toujours d'équivalent dans d'autres départements. Il est évidemment nécessaire que les choix de territoires puissent être exprimés dans un alphabet commun. Pour cela, il est préférable que chaque département expérimentateur présente la zone test sous forme d'une liste de communes conformes à la définition du code officiel géographique 2007¹. Dans le cas où le département retient un zonage de type CLI (ou équivalent), il lui a été demandé d'adresser au comité un fichier avec la liste de toutes les CLIs (ou équivalent) du département avec les communes correspondantes et leurs codes géographiques en respectant le code officiel 2007.

3. PRINCIPES DE SÉLECTION DES ZONES TÉMOINS

Nous avons retenu un principe d'identité de formes administratives entre les zones test et témoins. Si le département a choisi une CLI test, on cherchera le témoin dans les CLI restantes du département. S'il a retenu une CAS, on cherche une CAS témoin, etc. Ce faisant, nos zones témoins sont toujours des ensembles compacts de communes ce qui permet de simplifier leur sélection et facilite la lisibilité des zones pour l'évaluation interne.

Pour s'assurer de ces ressemblances entre les zones test et les zones témoins, on mobilise des indicateurs qui renseignent sur les déterminants du retour à l'emploi et la structure des zones. Il est en effet important de définir des zones témoins dont les caractéristiques sont proches des zones test pour l'ensemble des variables qui peuvent influencer les chances de retour à l'emploi au sortir du RMI/rSa. Pour s'assurer de ces ressemblances entre les zones test et les zones témoins, on peut mobiliser des indicateurs *a priori*, *i.e.* qui renseignent sur les déterminants du retour à l'emploi, et en particulier : des situations proches en termes de taille (population, nombre d'allocataires du RMI), de densité de population (urbain-rural), ou de situation administrative (identité de forme CLIS, UTAS, CAS, etc.) ; des dynamiques d'emploi et de demande de travail comparables dans les deux zones ; des réseaux d'acteurs comparables ou des « effets territoires » comparables. On peut également mobiliser des indicateurs *a posteriori*, *i.e.* qui informent sur l'ampleur effective des chances de sortir du RMI ou de retrouver un emploi, afin qu'elles soient comparables entre les deux zones, avant l'expérimentation. Nous avons retenu une pluralité d'indicateurs, *a priori* et *a posteriori*, pour se prononcer sur la ressemblance des zones témoins aux zones tests.

¹ http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/cog/doc_fcomsimp.asp

On souhaite des proximités entre zones témoins et zones test sur une base dynamique. Il ne s'agit pas seulement de privilégier des ressemblances à un moment donné du temps, juste avant l'expérience. Il s'agit aussi de privilégier des ressemblances dans les trajectoires des deux zones sur plusieurs mois avant la mise en œuvre de l'expérience. Parmi les indicateurs que l'on privilégie, on peut mobiliser des indices de stock (taux de RMI, taux de chômage, DEFM) ou des indicateurs de flux (chances de sortir du RMI et/ou celles de sortir du chômage, durée de chômage, ancienneté de RMI). On préfère ces derniers qui contiennent une information plus adaptée au suivi des trajectoires des allocataires. C'est pourquoi le choix des zones témoins s'appuie sur une analyse des trajectoires des allocataires avant l'expérimentation et mobilise des indicateurs territoriaux de flux.

4. MISE EN ŒUVRE DE CES PRINCIPES : UNE MÉTHODE EN DEUX ÉTAPES

Compte tenu de ces principes généraux, nous avons retenu une démarche en deux étapes. En premier lieu, on sélectionne des zones témoins candidates de même forme que celle de la zone test. En second lieu, on sélectionne dans toutes ces zones candidates celle dont les difficultés de sortir du RMI sont les plus proches de la zone test.

Première étape, pour un département donné, on établit tout d'abord une liste de *zones témoins candidates* qui ont des caractéristiques socio-démographiques comparables à celle de la zone test, notamment du point de vue de la taille (population, nombre de canton, nombre d'allocataires du RMI), de la densité de population (urbain-rural), ou de la situation administrative (identité de forme CLIS-UTAS, CAS, etc.).

Deuxième étape, on choisit parmi toutes ces *zones candidates*, celle qui présente la plus grande proximité vis-à-vis de la zone test du point de vue des chances d'entrer en intéressement estimées en mobilisant les données de gestion de la Cnaf. Pour cela, on reconstitue des séries de taux d'entrée en intéressement afin de comparer le dynamisme des zones vis-à-vis de l'accès à l'emploi des futurs allocataires du rSa. Cela suppose de mobiliser des indicateurs de flux estimés sur données communales. À cette fin, nous mobilisons une analyse des stocks semestriels d'allocataires du RMI. Nous estimons des effets locaux (sur les périmètres des zones témoins et test) en neutralisant les effets de composition des deux cohortes (par âge, sexe, etc.) selon la méthode proposée par le groupe *Solstice* du CEE (Duguet *et al.*, 2006, 2007). Ces effets locaux, appelés taux nets d'entrée en intéressement, permettent de capturer les dynamismes locaux et sont mesurés sur longue période (de 2001 à 2007). Nous estimons, dans chaque département, ces taux nets d'entrée en intéressement pour toutes les *zones témoins candidates* et pour les *zones test*. Enfin, nous retenons, dans chaque département, la *zone témoin* qui présente le taux d'entrée en intéressement le plus proche de celui de la *zone test*.

Chapitre 2

DEUX APPLICATIONS

L'objet de ce chapitre est d'illustrer par l'exemple le contenu de notre démarche. Parmi les trente-quatre études départementales que nous avons réalisées, nous avons retenu deux cas exemplaires pour chacune des deux étapes. Le premier cas peut être qualifié de standard ou de médian. Il reflète selon nous la moyenne des observations. Pour l'étape 1, nous avons retenu le cas du Calvados. Pour l'étape 2, le cas standard est celui du Rhône. Le deuxième cas peut être qualifié d'exceptionnel ou d'atypique. Une illustration pour l'étape 1 est donnée par la situation de la Seine-Saint-Denis. Pour l'étape 2, une autre illustration est donnée par le Val-d'Oise.

1. ÉTAPE 1 : SÉLECTION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES SUR DES INDICATEURS DE STOCKS

A- Le Calvados (14)

Le département du Calvados a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 101 communes correspondant à la Commission Locale d'Insertion (CLI) du Pays d'Auge-Nord. Ceci représente 14 % des 705 communes du département qui sont regroupées en neuf Commissions Locales d'Insertion. Le choix d'un territoire de Commission Locale d'Insertion correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLIs.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 604 communes regroupées en sept CLIs : Caen Est, Caen Ouest, Caen Ville, CLI du Bessin, CLI du Bocage, CLI du Pays d'Auge-Sud, CLI du Pré Bocage et Falaise et CLI d'Hérouville Couronne. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999).

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CLI du Pays d'Auge Nord et des CLIs témoins potentielles

Var	Test	Témoins potentiels							
	PAYS D'AUGE-NORD	CAEN EST	CAEN OUEST	CAEN VILLE	BESSIN	BOCAGE	PAYS D'AUGE-SUD	PRE BOCAGE ET FALAISE	HEROUILLE COURONNE
DP99T	69653	61212	74331	114007	63034	47046	63103	87365	67221
AT99TA	30653	28581	34870	48725	27570	20837	27603	39781	31985
RMISTE	1196	704	678	3846	919	509	1272	1001	1427
CMONO	11,48	67,33	98,18	0,00	24,12	21,79	31,64	43,27	7,05
CMULTI	14,47	0,00	0,00	0,00	19,64	1,07	9,97	3,73	0,00
CPOL	47,55	25,58	1,82	100,00	28,15	33,95	43,80	6,73	92,95
CRURAL	26,50	7,09	0,00	0,00	28,09	43,20	14,59	46,27	0,00
DENS99	90,80	179,33	201,97	4436,07	66,20	60,21	85,54	60,36	930,14
TA99	70,25	69,39	70,50	60,35	68,63	71,32	69,38	69,83	68,36
TC99	14,35	12,25	10,61	17,97	12,99	11,14	15,48	12,60	15,11
TRMI	3,37	2,16	1,72	6,98	2,87	2,16	4,02	2,21	4,04
DIST1		1,99	2,78	6,34	1,06	2,34	0,94	1,85	1,71
Rang1		5	7	8	2	6	1	4	3

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI du Pays d'Auge-Nord.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CLI du Pays d'Auge-Nord.	CLI de Caen Est, CLI de Caen Ouest, CLI du Bessin, CLI du Bocage, CLI du Pays d'Auge-Sud, CLI du Pré Bocage et Falaise et CLI d'Hérouville Couronne

Pour la Commission Locale d'Insertion du Pays d'Auge-Nord, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir sept CLIs non expérimentatrices du département du Calvados comme zones témoins potentielles de la Commission Locale d'Insertion du Pays d'Auge-Nord : Caen Est, Caen Ouest, CLI du Bessin, CLI du Bocage, CLI du Pays d'Auge-Sud, CLI du Pré Bocage et Falaise et CLI d'Hérouville Couronne. En effet, seule la CLI de Caen Ville se révèle beaucoup plus urbaine que la zone test et présente, de plus, des caractéristiques du marché du travail très différentes avec des taux de chômage (en 1999) et de Rmistes sensiblement plus élevés.

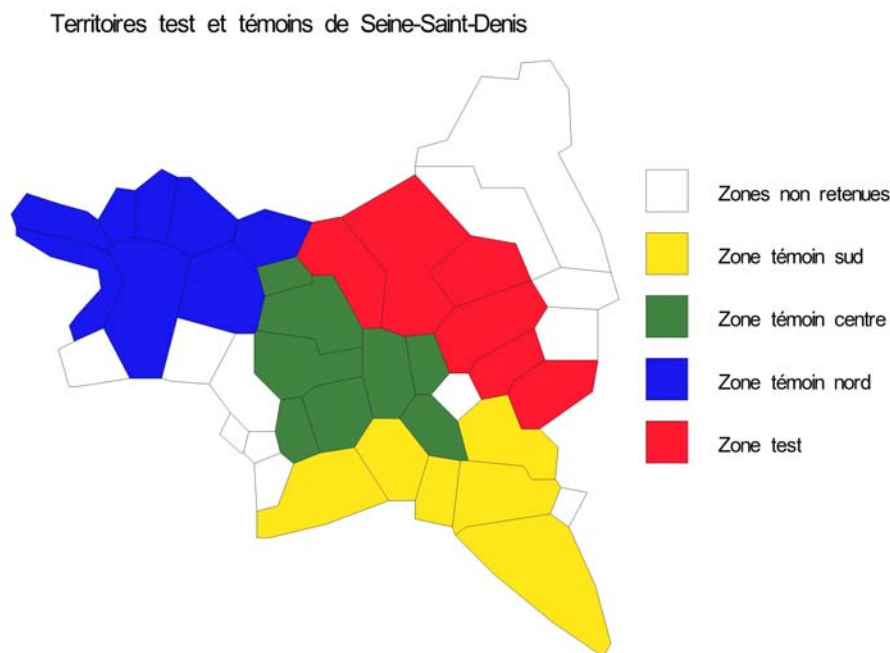
B- La Seine-Saint-Denis (93)

Le département de la Seine-Saint-Denis a choisi comme zone expérimentale un ensemble de six communes qui ne correspond à aucun périmètre administratif existant. Le choix a été arrêté par le département sur la base d'une sélection raisonnée visant à produire un ensemble compact de communes présentant à la fois des niveaux de revenu diversifiés et une certaine variété des réseaux d'acteurs. Dans un département qui compte quarante communes, les six communes retenues rassemblent environ 285 000 habitants, soit 21 % de la population du département (chiffres au recensement de 1999). Nous devons retenir des zones témoins ayant elles aussi la forme d'une semple compact de communes et d'une taille comparable.

Tableau 3 : **Les communes de la zone expérimentale en Seine-Saint-Denis**

Code Commune Insee	Nom de la Commune
93005	AULNAY-SOUS-BOIS
93007	LE BLANC-MESNIL
93014	CLICHY-SOUS-BOIS
93046	LIVRY-GARGAN
93047	MONTFERMEIL
93071	SEVRAN

Le département n'a pas souhaité proposer lui-même de zone témoin candidate, que nous aurions pu tester sur une démarche analogue à celle effectuée pour l'ensemble des autres départements et en particulier pour ceux qui ont proposé comme la Seine-Saint-Denis des ensembles de communes qui ne correspondent à aucun périmètre existant (tableau 3 et carte 1).

Carte 1 : Territoire expérimentateur du département de la Seine-Saint-Denis


La difficulté est que, même si le nombre de communes en Seine-Saint-Denis est relativement restreint, il existe un très grand nombre d'ensemble possible de communes au sein du département qui peuvent fournir des témoins potentiels. Afin de limiter les cas possibles, nous avons effectué les choix suivants :

- Nous ne considérons pas les quatre communes de la pointe nord-est du département (Tremblay en France, Villepinte, Vaujours et Coubron). Elles se trouvent en effet isolées des autres par la zone test qui coupent en deux le département (*cf.* carte 1). Ces communes rassemblent au total 76 000 habitants ce qui est insuffisant pour fournir un témoin. En outre, elles sont situées à proximité immédiate de la zone d'emploi de Roissy ce qui peut les rendre atypiques.
- Nous ne considérons pas les deux communes du département qui présentent les niveaux de revenus et d'imposition à l'ISF les plus élevés et qui sont singulières de ce point de vue dans le département (Le Raincy et Gournay-sur-Marne).
- Nous ne considérons pas six communes situées en périphérie immédiate de Paris (Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et Bagnolet), à l'exception de Montreuil et Saint-Denis dont la frontière en périphérie immédiate de Paris représente une toute petite partie de leur périmètre.

Avec ces critères, il reste vingt-deux communes sur les quarante communes initiales (moins les six de la zone test, moins quatre isolées au nord est, moins deux dont les revenus sont atypiques, moins les six contigües à Paris). Ces vingt-deux communes rassemblent 785 000 habitants, soit à peu près trois fois la population de la zone expérimentale.

Tableau 4 : Les propositions de zone témoin pour la zone expérimentale en Seine-Saint-Denis

ZONE TEMOIN NORD (253 279 hab)	ZONE TEMOIN CENTRE (271 827 hab)	ZONE TEMOIN SUD (275 799 hab)
93027 - LA COURNEUVE	93008 - BOBIGNY	93032 - GAGNY
93031 - EPINAY-SUR-SEINE	93010 - BONDY	93048 - MONTREUIL
93030 - DUGNY	93029 - DRANCY	93049 - NEUILLY-PLAISANCE
93039 - L'ILE-SAINT-DENIS	93013 - LE BOURGET	93050 - NEUILLY-SUR-MARNE
93059 - PIERREFITTE-SUR-SEINE	93053 - NOISY-LE-SEC	93051 - NOISY-LE-GRAND
93066 - SAINT-DENIS	93057 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93064 - ROSNY-SOUS-BOIS
93072 - STAINS	93063 - ROMAINVILLE	
93079 - VILLETANEUSE	93077 - VILLEMOMBLE	

Il existe encore un grand nombre de possibilités de combiner ces vingt-deux communes pour produire des regroupements compacts de communes d'une taille d'environ 260 000 habitants. Parmi toutes ces possibilités, il y en a deux qui sont évidentes : le regroupement des communes situées à l'extrême nord-ouest du département, dans la limite de 260 000 habitants, et celui des communes situées à l'extrême sud-est, dans la même limite. Les communes restantes, situées au centre du département, forment une troisième zone témoin potentielle.

Pour simplifier le problème du choix de la zone témoin, nous avons choisi de considérer en premier lieu ces trois ensembles polaires afin de vérifier si l'un d'entre eux ne fournit pas un témoin satisfaisant pour l'expérimentation. Le tableau 4 et la carte 1 (ci-dessus) donne la composition de ces trois zones témoins potentielles. La zone témoin Nord regroupe 250 habitants et huit communes. La zone témoin centre regroupe 260 000 habitants et 8 communes. La zone sud rassemble 270 000 habitants et six communes.

On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour le territoire expérimentateur de la Seine-Saint-Denis, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de sept critères équipondérés (taille et structure, dynamisme du marché du travail), susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 3). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. On a choisi (tableau 5) de retenir les territoires témoins Centre, Nord et Sud.

Tableau 5. Comparaison des caractéristiques de la zone test et des zones témoins potentielles

	Test	Témoins potentiels			
var	TEST	AUTRE	TEMOIN_CENTRE	TEMOIN_NORD	TEMOIN_SUD
DP99T	263556	318467	271827	253279	275799
AT99TA	121750	159586	132199	119293	140982
RMISTE	7430	11127	9009	10988	7913
DENS99	5455,52	4955,91	7244,86	6144,57	6143,89
TA99	69,11	72,52	71,77	69,70	73,96
TC99	16,78	17,42	17,27	21,38	14,62
TRMI	5,43	6,30	6,16	8,20	5,15
DIST1		3,65	2,73	3,76	2,76
Rang1		3	1	4	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la zone test. La zone autre correspond au regroupement de l'ensemble des communes non sélectionnées pour l'analyse. Toutes les zones sont composées uniquement de communes Pôles urbains.

Tableau 6. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>Zone test</i>	Témoin Centre, Témoin Sud, Témoin Nord.

2. ÉTAPE 2 : SÉLECTION DES ZONES SUR DES INDICATEURS DE FLUX

On s'intéresse désormais plus spécifiquement aux trajectoires des allocataires du RMI dans chacune des zones tests et des zones témoins candidates. Pour cela on mobilise une nouvelle source statistique, les fichiers de gestion du RMI qui sont ceux de la Cnaf. Dans le cadre de l'évaluation, il est important que, pour chaque zone test, la zone témoin retenue présente le même profil temporel d'évolution des allocataires du RMI vers l'emploi afin que les évolutions futures entre les deux zones, observées après l'introduction du rSa, puissent être imputées au nouveau dispositif.

L'indicateur retenu est le seul permettant de renseigner sur les évolutions vers l'emploi des allocataires du RMI à un niveau géographique fin. Il s'agit des taux d'entrée en intéressement (voir encadré).

Le dispositif d'intéressement

Le mécanisme d'intéressement a pour but d'inciter les allocataires du RMI au retour à l'emploi. L'objectif est de corriger le caractère différentiel de l'allocation qui implique un taux d'imposition marginal de 100 % sur les revenus du ménage n'excédant pas le plafond de l'allocation et en particulier les revenus d'activité. En l'absence de ce mécanisme correcteur, le gain financier pour un allocataire du RMI qui reprend un emploi peut se révéler très faible, voire négatif.

Ce mécanisme a fait l'objet de nombreuses réformes depuis la création du RMI en 1988. Jusqu'en 1998, le cumul du RMI et des revenus de l'emploi était partiel pendant 750 heures travaillées, soit un peu plus de dix-neuf semaines ou quatre mois et demi à temps plein, qui suivaient le début de l'activité : le montant de l'allocation n'était réduit que de 50 % du revenu perçu au lieu de 100 %. Au-delà de ces 750 heures, il n'y avait plus de cumul, la totalité du revenu du travail venant en déduction de l'allocation du RMI. Ces règles ont été modifiées par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 puis par le décret du 16 novembre 2001 relatif aux modalités de cumul de certains minima sociaux avec des revenus d'activités et enfin par la loi du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi. Désormais, durant une première période de trois mois, le bénéficiaire cumule intégralement l'allocation RMI et son revenu d'activité. Puis, pendant les neuf mois suivants, l'allocataire bénéficie soit d'un intéressement proportionnel (reprises d'emploi de moins de 78 heures), soit d'une prime forfaitaire (reprises d'emploi de 78 heures ou plus).

Les fichiers FILEAS et BENETRIM permettent de distinguer quatre types d'intéressement : intéressement de cas général, contrats aidés (Contrats Emploi Solidarité, et Contrats d'Avenir), intéressement lié à une création d'entreprise et prolongement de la phase d'intéressement suite à une décision préfectorale. Par définition ce dernier type d'intéressement est situé hors du champ de notre étude.

Néanmoins, la simple mesure des entrées en intéressement à partir des fichiers de gestion de la Cnaf ne renseigne qu'imparfaitement sur les dynamismes locaux. En effet, cette mesure agrège à la fois des effets imputables aux localités du département et d'autres effets qui sont eux attribuables à la composition de la population qui se montre plus ou moins favorable dans chacune des zones aux entrées en intéressement. Elle n'offre ainsi qu'une représentation déformée des dynamiques de la demande d'emploi et des acteurs locaux. Pour isoler les effets des dynamiques locales, il faut donc contrôler de ces effets de composition et mesurer les effets locaux « toutes choses égales par ailleurs ».

La mesure des effets locaux « toutes choses égales par ailleurs » se déroule en deux temps. Dans un premier temps, on estime des modèles logistiques multinomiaux qui permettent de modéliser les situations alternatives dans lesquelles peuvent se trouver les allocataires du RMI observés à une date donnée au bout d'un an. Celles-ci sont, au travers des fichiers de gestion de la Cnaf, au nombre de trois :

1. entrer en intéressement avant douze mois ;
2. sortir du RMI sans passer par l'intéressement avant douze mois (attrition) ;
3. ne pas sortir du RMI.

On essaie alors d'expliquer les situations vis-à-vis de l'emploi de chacun des allocataires des zones test et témoins candidates par un ensemble de caractéristiques individuelles qui apparaissent à la fois pertinentes et observables dans les fichiers de gestion de la Cnaf : âge, sexe, composition familiale, situation de logement, nationalité, ancienneté préalable au RMI et localisation dans une zone test ou témoin. Dans un second temps, les taux d'entrée en intéressement de chacune des zones test et témoins sont réévalués comme si la population des Rmistes de chacune des zones avait la même composition en termes de caractéristiques observables que la population départementale. C'est cette mesure qui est appelée taux nets d'entrée en intéressement.

A- Le Rhône (69)

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à douze mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur douze mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

Le département du Rhône a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 174 communes correspondant à trois Commissions Locales d'Insertion (CLI) : la CLI de Givors (32 communes), la CLI de Tarare (69 communes) et la CLI de Villefranche-sur-Saône (73 communes)². Ceci représente 60 % des 293 communes du département qui sont regroupées en quinze Commissions Locales d'Insertion dont quatre sont infra communales et couvrent le territoire de Lyon.

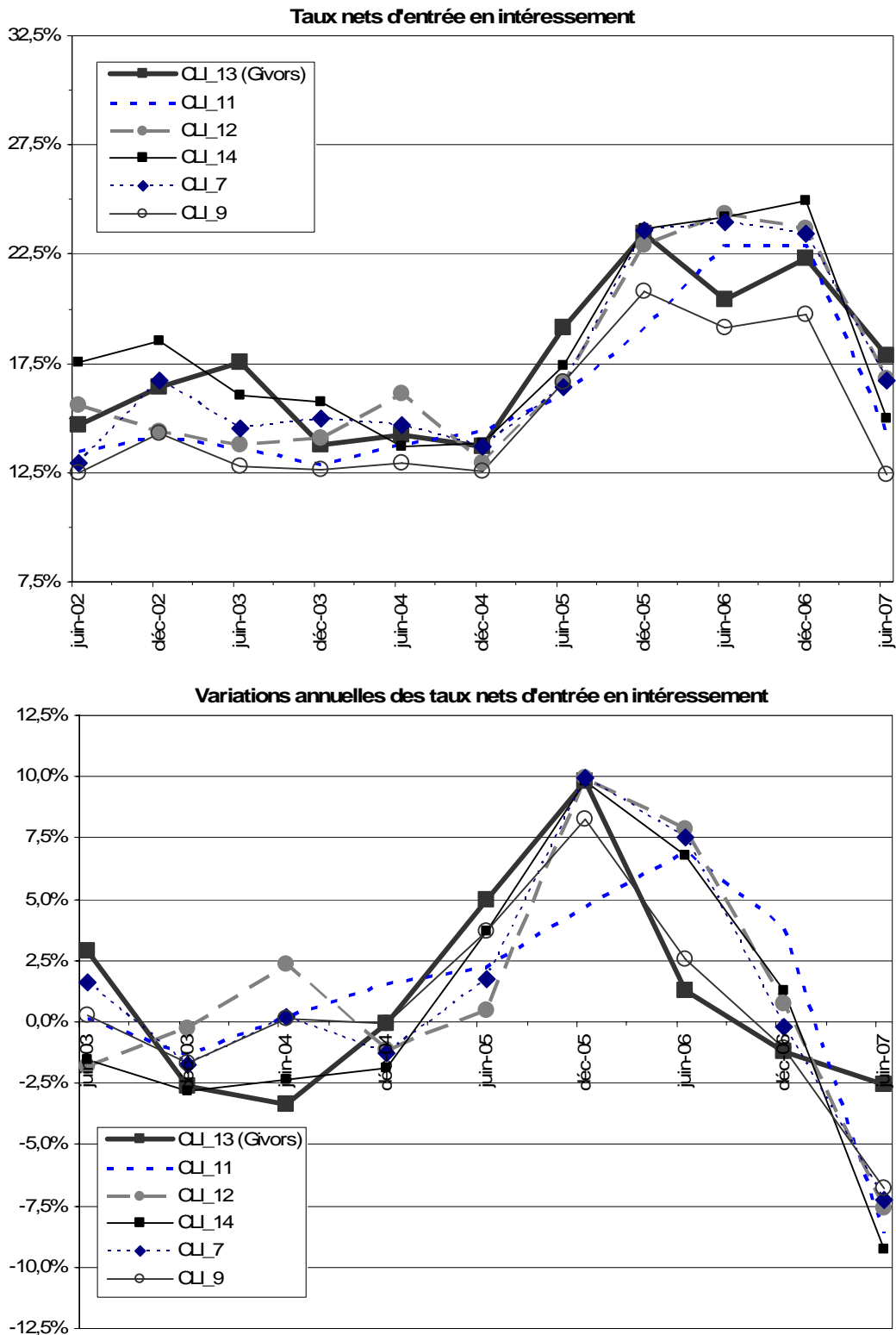
Premièrement, pour la Commission Locale d'Insertion de Givors (CLI 13), les tests effectués³ conduisent à considérer la CLI 9 comme un contrefactuel satisfaisant, puis la CLI 7 et enfin la CLI 14. Deuxièmement, pour la CLI de Tarare (CLI 5), les zones non expérimentatrices qui se révèlent être des contrefactuels satisfaisants sont la CLI 9, puis la CLI 7 et la CLI 11. Troisièmement, pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15), la CLI 14 apparaît comme le meilleur contrefactuel suivie des CLIs 7 et 12.

Pour chacune des CLIs expérimentatrices, les variations annuelles des entrées en intéressement des zones contrefactuelles proposées apparaissent très proches de celles des zones tests. Ceci semble s'expliquer par les variations proches de l'ensemble des zones du département alors que les structures des différentes zones paraissaient relativement différentes au niveau des indicateurs *a priori*.

² La CLI de Givors correspond à la CLI 13, la CLI de Tarare à la CLI 5 et la CLI de Villefranche-sur-Saône à la CLI 15. Dans la suite de ce document, les CLIs non expérimentatrices sont désignées par leurs numéros, leurs noms n'étant pas renseignés dans les listes transmises par le Conseil Général.

³ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

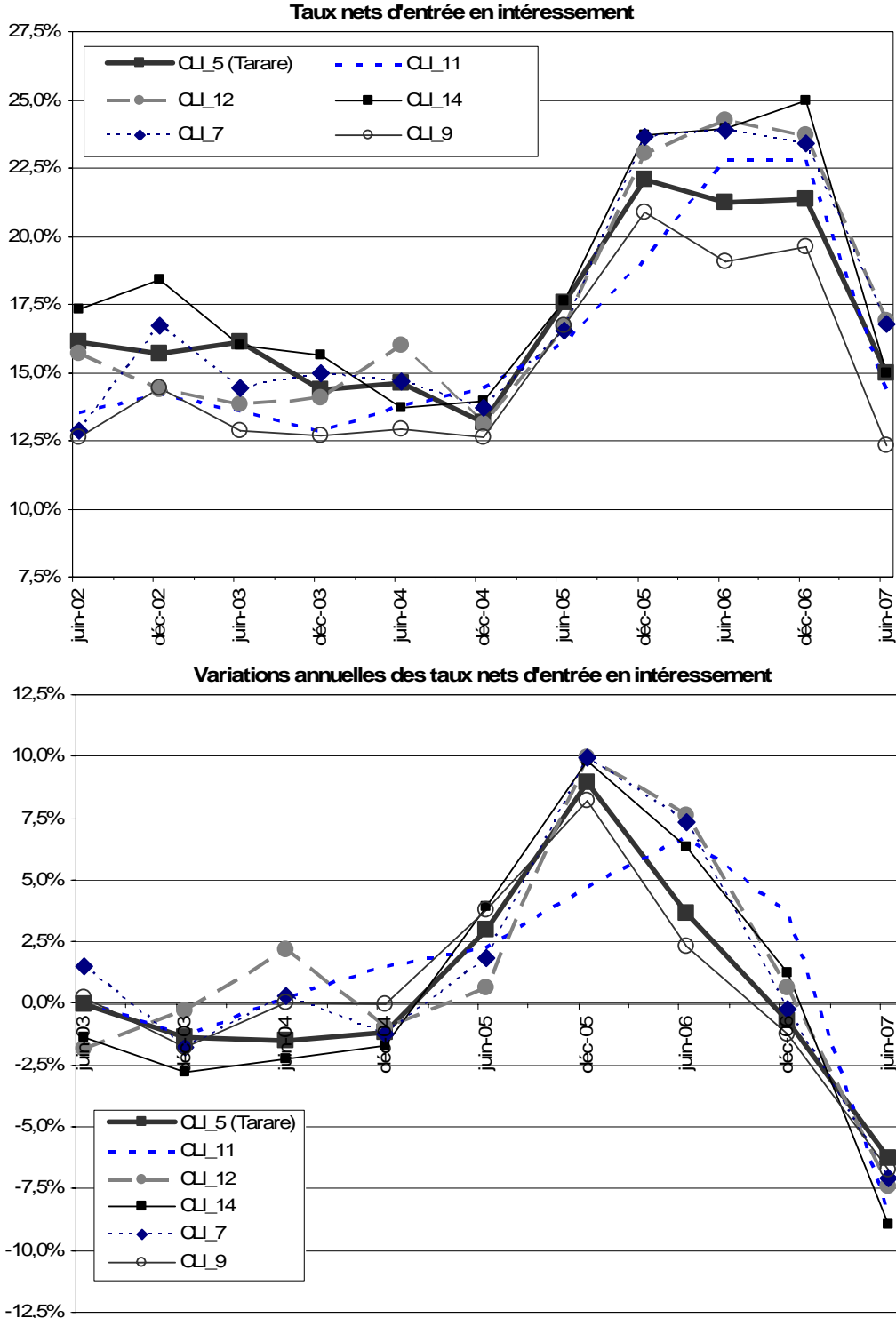
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Givors (CLI 13) et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Rhône (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

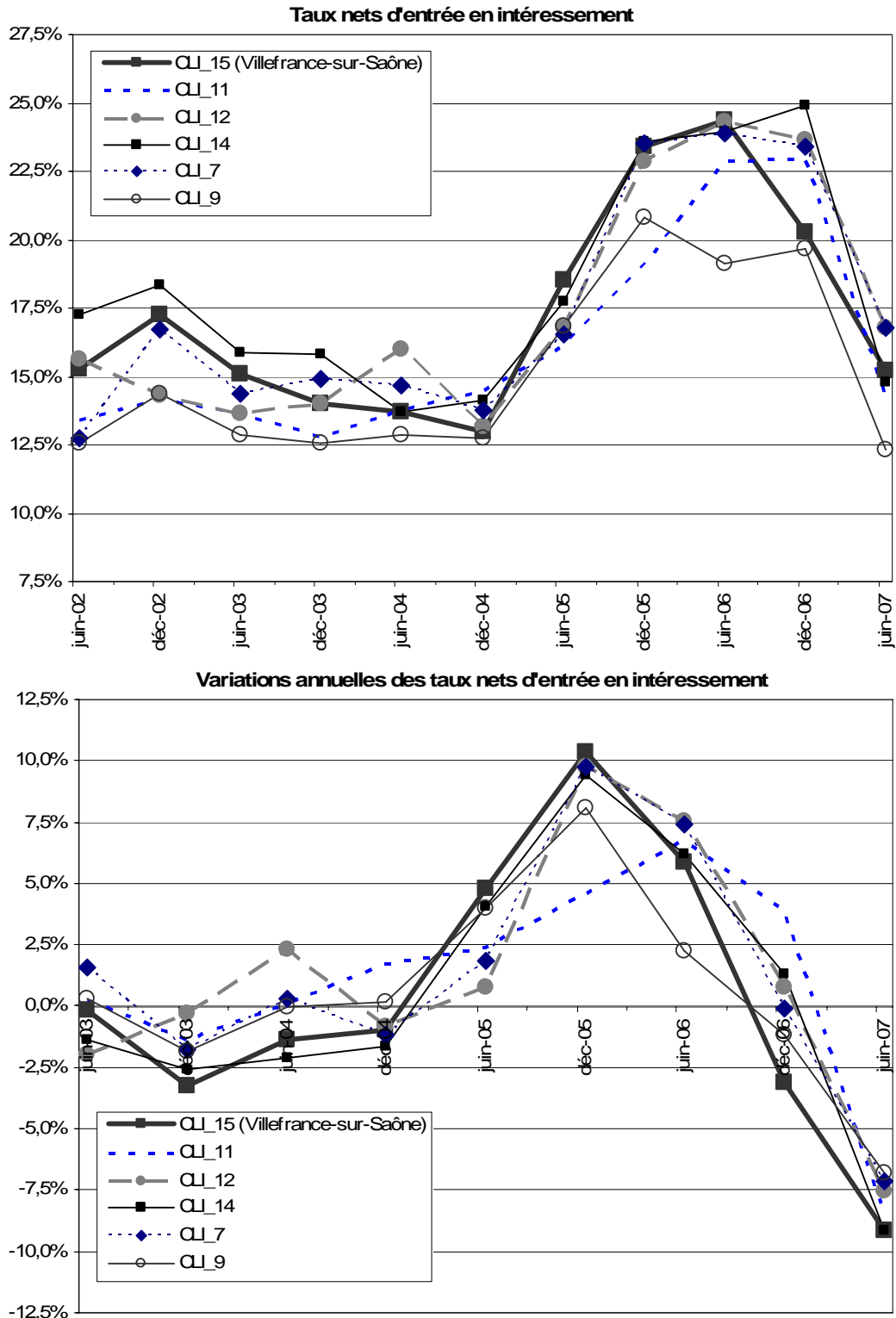
Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Tarare (CLI 5) et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Rhône (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 5 et 6 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15) et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Rhône (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 8 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Givors (CLI 13) et les CLIs témoins

	CLI 7		CLI 9	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,26	0,00	0,61
Delta Taux	0,64	3,08	0,89	4,34
R2	0,58		0,73	
RMSE	0,03		0,03	

	CLI 11		CLI 12		CLI 14	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,36	0,00	0,35	0,01	0,79
Delta Taux	0,49	1,54	0,48	1,93	0,58	3,26
R2	0,25		0,35		0,60	
RMSE	0,04		0,04		0,03	

Tableau 9 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Tarare (CLI 5) et les CLIs témoins

	CLI 7		CLI 9	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	-1,04	0,00	-0,13
Delta Taux	0,81	9,01	1,01	11,27
R2	0,92		0,95	
RMSE	0,01		0,01	

	CLI 11		CLI 12		CLI 14	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	-0,33	0,00	-0,56	0,00	0,45
Delta Taux	0,78	3,52	0,75	5,61	0,74	11,05
R2	0,64		0,82		0,95	
RMSE	0,03		0,02		0,01	

Tableau 10 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15) et les CLIs témoins

	CLI 7		CLI 9	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-1,59	0,00	-0,96
Delta Taux	1,12	8,56	1,38	11,58
R2	0,91		0,95	
RMSE	0,02		0,01	

	CLI 11		CLI 12		CLI 14	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-0,64	-0,01	-0,88	0,00	-0,21
Delta Taux	1,07	3,55	1,02	5,16	1,01	8,43
R2	0,64		0,79		0,91	
RMSE	0,04		0,03		0,02	

Finalement, dans le cas du département du Rhône, pour le choix des zones témoins des Commissions Locales d'Insertion de Givors, Tarare et Villefranche-sur-Saône, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des allocataires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CLI de Givors (CLI 13) : D'abord la CLI 9, puis la CLI 7 et enfin la CLI 14.
- Pour la CLI de Tarare (CLI 5) : D'abord la CLI 9, puis la CLI 7 et enfin la CLI 11.
- Pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15) : D'abord la CLI 14, puis la CLI 7 et enfin la CLI 12.

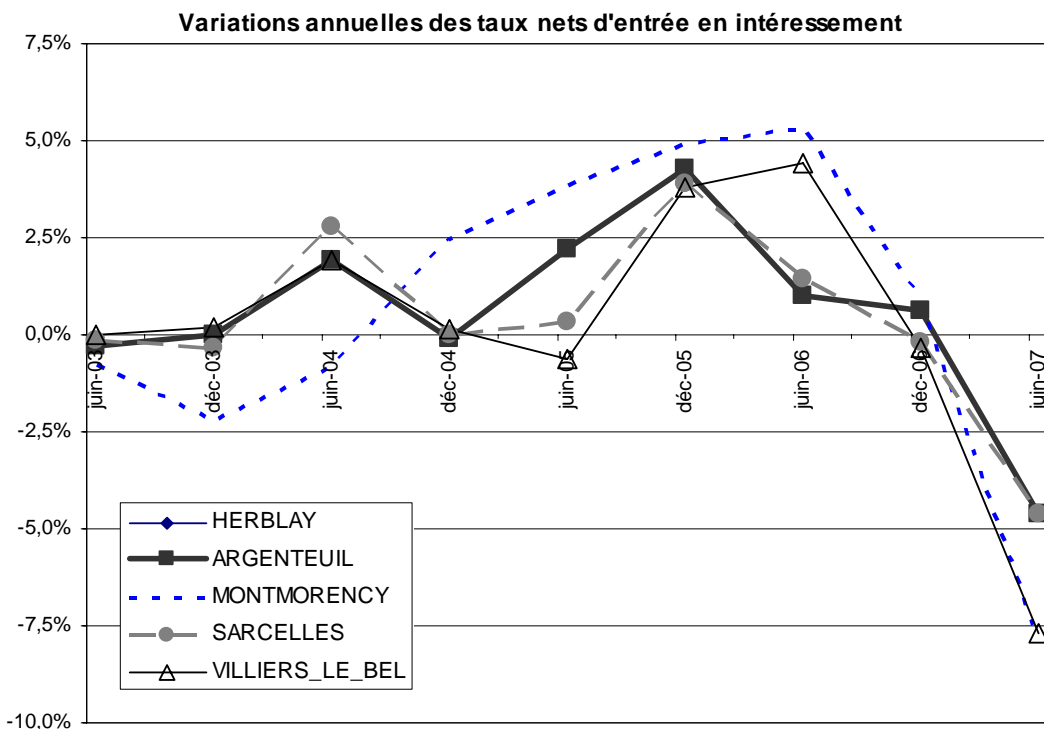
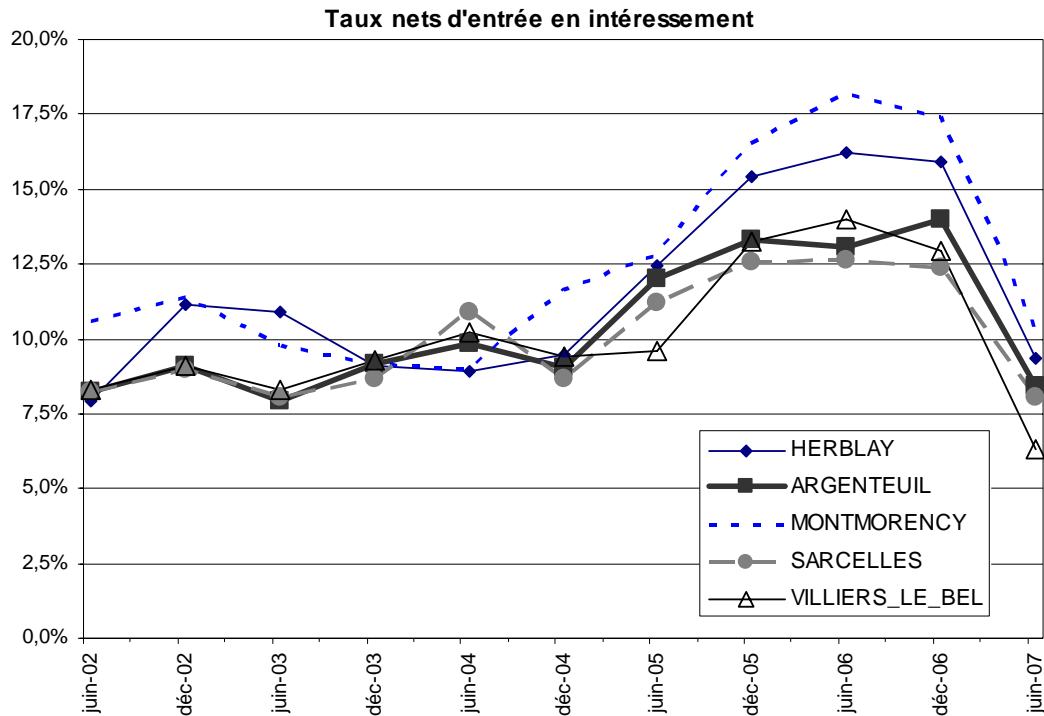
Au final, les zones témoins recommandées sont les CLIs 9 et 14.

B- Le Val d'Oise (95)

Le département du Val-d'Oise a retenu deux zones test distinctes correspondant à des zonages de Circonscriptions d'Action Sociale (CAS). Il s'agit des territoires des CAS d'Argenteuil et de Bezons qui correspondent aux deux communes. La CAS d'Argenteuil correspond à un pôle urbain de plus de 90 000 habitants où le taux de chômage est supérieur à 16 % et où le taux de Rmistes dépasse 6 %. Parmi les autres CAS de tailles et structures comparables, les taux de chômage sont généralement beaucoup plus faibles sauf à Sarcelles, Villiers-le-Bel ou Garges-lès-Gonesse. On sélectionne donc les zones témoins candidates correspondant aux CAS de Sarcelles, Herblay, Montmorency, Villiers-le-Bel. La CAS de Bezons correspond quand à elle à un pôle urbain de 26 312 habitants en 1999, extrêmement dense. Le taux de chômage y est plus faible qu'à Argenteuil. Il se montre assez proche de la CAS de Sannois, même si son taux de chômage est de trois points inférieur. On retient également les CAS de Villiers-le-Bel, Ermont et Eaubonne parmi les zones témoins candidates.

Pour toutes ces zones candidates, les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) figurent dans les graphiques 1 à 6.

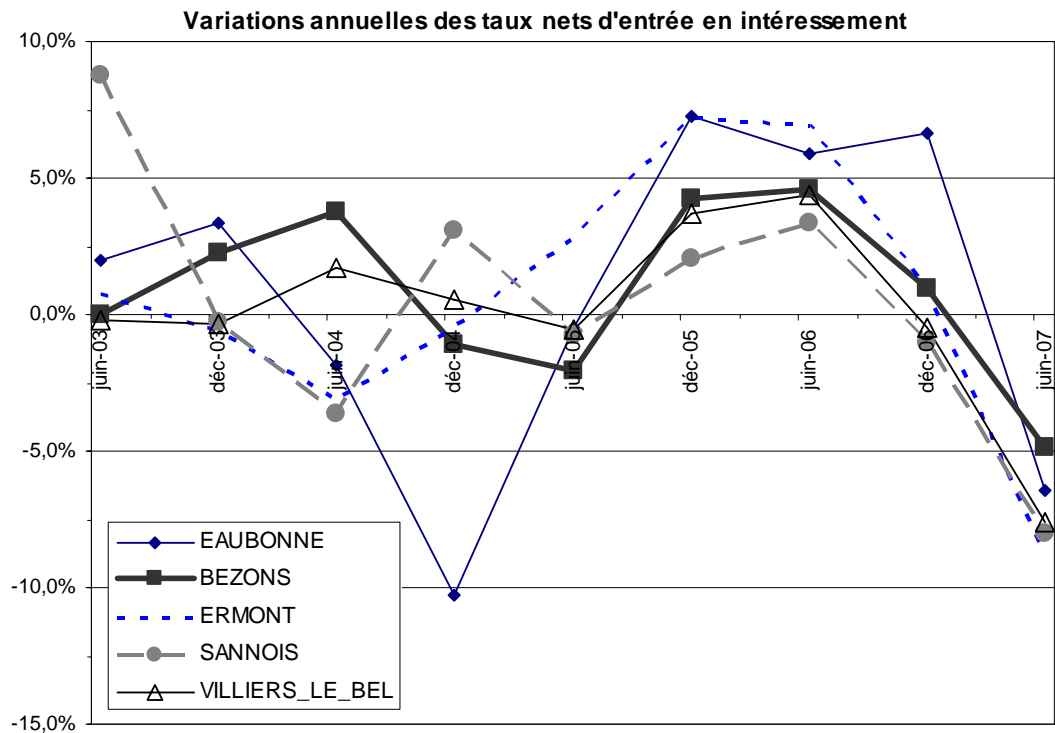
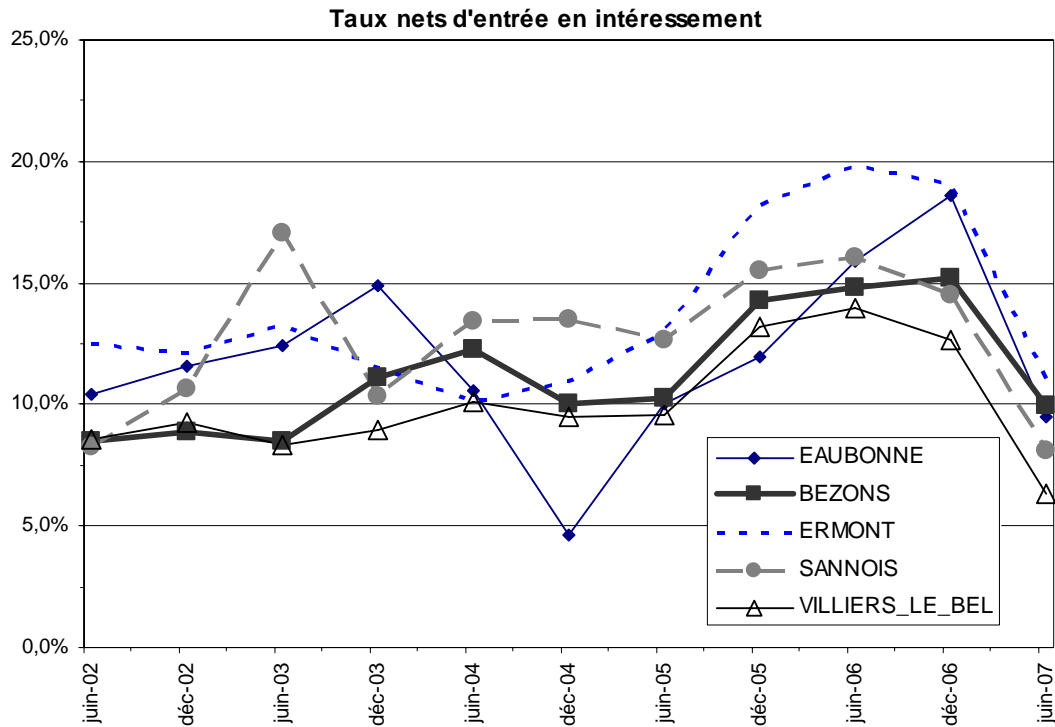
Graphiques 7 et 8 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CAS d'Argenteuil et les CAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF

Graphiques 9 et 10 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CAS de Bezons et les CAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 11 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CAS d'Argenteuil et les zones témoins candidates

	Herblay		Montmorency		Sarcelles		Villiers-le-Bel	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,43	0,00	0,53	-0,01	-0,95	0,00	0,97
Delta Taux	0,50	3,59	0,48	3,95	1,13	10,91	0,59	4,29
R2	0,65		0,69		0,92		0,72	
RMSE	0,02		0,01		0,01		0,01	

Tableau 12 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CAS de Bezons et les zones témoins candidates

	Eaubonne		Ermont		Sannois		Villiers-le-Bel	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,74	0,01	0,70	0,01	0,72	0,02	0,92
Delta Taux	0,35	2,37	0,42	2,30	0,24	1,00	0,95	5,22
R2	0,45		0,43		0,12		0,75	
RMSE	0,03		0,03		0,03		0,01	

Pour la Circonscription d'Action Sociale d'Argenteuil, les tests effectués conduisent à privilégier la Circonscription d'Action Sociale de Sarcelles. En effet, la série des taux d'intéressement de cette CAS est très proche tant en niveau qu'en croissance annuelle de la CAS d'Argenteuil.

Pour la Circonscription d'Action Sociale de Bezons, les tests effectués conduisent à privilégier la Circonscription d'Action Sociale de Villiers-le-Bel. En effet, la série des taux d'intéressement de cette CAS est proche en variation annuelle de la CAS de test, même si les deux séries sont de niveaux légèrement différents.

Finalement, ces analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des allocataires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CAS d'Argenteuil, la CAS de Sarcelles est le meilleur témoin, devant Villiers-le-Bel, Montmorency puis Herblay ;
- Pour la CAS de Bezons, la CAS de Villiers-le-Bel est le meilleur témoin devant Eaubonne, Ermont puis Sannois.

Chapitre 3

BILAN DE LA SÉLECTION ET RÉACTIONS DES DÉPARTEMENTS

Notre procédure de sélection des zones témoins a été adoptée par le comité national d'évaluation de l'expérimentation du rSa avant d'être mise en œuvre dans les trente-quatre départements expérimentateurs. Pour chacun de ces départements, une étude spécifique a été réalisée. Comme certains départements ont proposé plusieurs zones test (jusqu'à trois zones par département), on atteint un total de cinquante et une zones test. Les études spécifiques ont donc eu pour finalité de proposer aux départements cinquante et un classements de zone témoins en appliquant la démarche en deux étapes qui vient d'être décrite dans les deux chapitres précédents.

Pour ces cinquante et un classements, les départements ont retenu le premier choix proposé dans quarante cas. Ils ont préféré un autre choix dans onze cas ce qui a entraîné une nouvelle expertise. Parmi ces onze cas, il y a eu quatre cas où les départements ont validé une proposition qui n'était pas classée en premier et un cas isolé où le département a fait d'autres propositions. Ces contre-propositions ont été étudiées et ont été jugées effectivement préférables à la proposition initiale compte tenu des nouveaux arguments pris en considération. Au final, les zones témoins satisfont à la fois les contraintes de qualité qui sont celles arrêtées pour l'évaluation nationale et les contraintes spécifiques des départements pour l'évaluation interne.

Tableau 13. Synthèse

	<i>Vague 1</i> <i>(octobre à décembre 2007)*</i>	<i>Vague 2</i> <i>(janvier 2008 à mars 2008)</i>	<i>Ensemble</i>
Départements expérimentateurs (<i>nombre de rapports réalisés</i>)	15	19	34
Zones test (<i>nombre de cas où la méthodologie en deux étapes a été appliquée complètement</i>)	24	27	51
Zones témoins premiers choix acceptée par le CG (<i>en italique = Taux d'acceptation</i>)	18 (75 %)	22 (81,5 %)	40 (78,4 %)
Zone témoin deuxième choix préférée par le CG et validée après expertise par l'équipe Solstice	6	5	11

* Date de lancement : sauf Eure (27) qui a débuté l'expérimentation en juin 2007.

1. SÉLECTION DES ZONES TÉMOINS

Les zones tests retenues par les départements sont de nature et de taille très diverses. Sur les quinze départements de la vague 1, on dénombre treize types de zonage différents : CLI, canton, quartier, arrondissements, UTPAS, maisons de la solidarité, circonscription d'action sociale, territoire, et combinaison de ces zonages. En pratiques, ces zonages correspondent à des regroupements de communes et parfois à un niveau infra-communal. Dans ce cas, il est en pratique impossible de construire des indicateurs statistiques sur le retour à l'emploi des allocataires du RMI avec les fi-

chiers nationaux de gestion de la Cnaf, qui ne contiennent ni les codes ilots, ni les codes IRIS. Nous n'avons pas eu d'autre possibilité que de retirer les parties infra-communales des zones tests pour la définition des zones témoins. La vague 2 a confirmé et même renforcé la diversité constatée dans la vague 1. Deux nouveaux découpages territoriaux sont apparus. Il s'agit du département dans son ensemble qui a été retenu comme zone test à trois reprises (Creuse, Haute-Corse et Mayenne). Il s'agit aussi de la communauté d'agglomération qui a été retenue à deux reprises (Doubs et Seine-Maritime). Au total, quinze types de zonages différents ont été utilisés par les trente-quatre départements expérimentateurs du rSa.

On peut regrouper ces zonages en trois grands ensembles (tableau 14). Une petite minorité de départements ($6/34 = 18\%$) a constitué un zonage *ad hoc* qui ne correspond à aucune périmétrie existante. Une plus grande minorité a eu recours à un découpage administratif existant de dimension nationale ($9/34 = 26\%$). Une majorité a utilisé un découpage départemental de l'action sociale, de type CLI ou Unité territoriale d'action sociale ($19/34 = 56\%$).

Tableau 14. Trois familles de zonage, sur les deux vagues

Type de zonage		Nombre de départements
<i>Zonage ad hoc</i>	Infra-communal	1
	Ensemble de communes (ad hoc)	2
	Mixte (CLI et commune, CLI et UPAS...)	3
<i>Zonages de l'action sociale</i>	Zonage territorial de l'action sociale (ASF, CAS, DTAS, MDS, UTAS ou UTPAS)	10
	CLI	9
<i>Zonage administratif</i>	Commune	1
	Canton	1
	Arrondissement	2
	Communauté d'agglomération	2
	Département	3

La procédure de sélection en deux étapes a été mise en œuvre dans les trente-quatre départements conformément à ce qui a été décrit au chapitre précédent. Il n'y a eu que deux exceptions à la procédure pour les départements de la deuxième vague. Tout d'abord, comme la Dordogne a retenu pour zone test des petites communes et des cantons, il y avait un très grand nombre de témoins possibles et nous avons donc choisi de tester directement des propositions de zones témoins du département. En second lieu, la Seine-Saint-Denis a choisi un ensemble compact de six communes. Là aussi, il existait un très grand nombre de témoins possibles. Mais dans ce cas précis, le département n'a pas formulé de proposition de zone témoin. Nous avons alors élaboré des zones témoins sur la base d'un balayage raisonné, du nord au sud du département. Puis nous avons testé les zones ainsi constituées sur la base de la méthodologie mise en œuvre dans tous les autres départements. Conformément aux demandes du comité d'évaluation, c'est un classement de zones qui a été proposé à chaque département. Le tableau 4 donne le classement qui a été proposé aux départements pour l'ensemble des zones test.

Tableau 15. Les propositions faites aux départements

15-A. Vague 1

Nom département	Nom zone test	Propositions zones témoins
Aisne	Vervins	L'arrondissement de Laon ou l'arrondissement de Soissons. On peut préférer l'arrondissement de Soissons sur la base des résultats de la première étape de sélection
	Saint-Quentin	L'arrondissement témoin de Laon est un témoin un peu meilleur que l'arrondissement témoin de Soissons
Charente	Horte-et-Tardoire	La CLI de Ruffecois fournit le meilleur témoin, devant celle de Charente-Limousine puis celle de Sud-Charente
	Angoulême	La commune de Châtelleraut (Vienne) est le meilleur témoin, devant celle de Poitiers, puis de Cognac et de Soyaux
Cotedor	Beaune	L'ASF de Genlis ou, dans une moindre mesure celle de Montbard
Cote d'armor	Loudéac	La CLI de St-Brieuc-Couronne fournit le meilleur témoin, devant celle de Guingamp
	Lamballe	La CLI de Rostrenen fournit le meilleur témoin, devant celle de Dinan.
Eure	Louviers	L'UTAS de Vernon ou, dans une moindre mesure compte tenu de l'évolution des taux d'entrée en intéressement en fin de période, celle de Pont-Audemer.
Herault	Lodève	La CLI de Pézenas-Bédarieux est le meilleur témoin, devant la CLI de Capestang
	Pignan-Mèze	La CLI de Manguio se présente comme le meilleur contrefactuel, un peu devant les CLIs de Lunel puis celle de Saint-Mathieu-D'aubigné, qui se montrent très proche
Ille et Vilaine	Vitré-Communauté	Il n'existe pas de contrefactuel satisfaisant dans le département. Le meilleur d'entre eux sur la base de l'étape 1 est celui de la CI de Guichen, suivie de la CI de Fougères. Sur la base de l'évolution des taux d'entrée en intéressement, on privilégierait plutôt la CI de la Couronne-Rennaise-Sud suivi de la CI de la Couronne-Rennaise-Est ;
	Janzé	La CI de la Couronne-Rennaise-Sud semble fournir le meilleur contrefactuel devant la CI du pays de Guichen, puis celle de Saint-Aubin-D'aubigné et celle des Marches de Bretagne
Loir et Cher	Blois-Agglomération	La CLI de Romorantin-Lanthenay fournit un meilleur témoin que celle de Vendôme.
	Sud-Loire	L'UPAS de Romorantin-Lanthenay fournit un meilleur témoin que celle de Nord-Loire Pays de Chambord et celle de Vendôme.
Marne	Châlons-en-Champagne	La CLI de Vitry-le-François représente la meilleure zone témoin, devant celle d'Epernay, compte tenu des trajectoires depuis décembre 2004 et des résultats de l'étape 1. Mais Epernay a un léger avantage dans l'étape 2, surtout en début de période.
Meurthe et Moselle	Territoire du Val-de-Lorraine	Le territoire de Briey présente le meilleur contrefactuel en termes d'évolution des taux d'entrée en intéressement, viennent ensuite le Territoire de Longwy et celui du Sud-Ouest 54 qui présente les caractéristiques physiques les plus proches du territoire test
Nord	Maubeuge-Hautmont	Pour l'UTPAS Maubeuge-Hautmont, les UTPAS 111 ou 122 fourniraient de bons témoins, et dans une moindre mesure l'UTPAS 113. Pour l'UTPAS d'Avesnes-Fourmies, l'UTPAS 64 est le meilleur témoin devant les UTPAS 93 et l'UTPAS 63. Pour la commune de Maubeuge, la commune de Douai est le meilleur

		témoin, devant celle de Grande-Synthe
Oise	Creil - Nogent-sur-Oise	Pour le canton de Creil - Nogent-sur-Oise, le canton de Val-de-Reuil est le meilleur témoin, devant celui de Chauny, mais ces deux cantons sont situés hors de l'Oise. Dans l'Oise, le canton le plus satisfaisant apparaît être celui de Montataire, devant celui de Noyon;
	Liancourt	Le canton de Meru est le meilleur témoin, devant Clermont.
Val-d-Oise	Argenteuil	Pour la CAS d'Argenteuil, la CAS de Sarcelles est le meilleur témoin, devant Villiers-le-Bel, Montmorency puis Herblay
	Bezons	La CAS de Villiers-le-Bel est le meilleur témoin devant Eau-bonne, Ermont puis Sannois.
Vienne	Loudun	La Maison de la Solidarité de Montmorillon
	Jaunay-Clan	La Maison de la Solidarité de Fontaine-le-Comte
	Chauvigny	A nouveau la Maison de la Solidarité de Montmorillon

15-B. Vague 2

Département	Zone test	Propositions de zones témoin
Allier	CLI de Montluçon	En premier lieu la CLI de Vichy, puis la CLI de Moulins.
Bouches-du-Rhône	16 arrondissements de la ville de Marseille	D'abord la commune de Nîmes, puis le reste de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence ou le reste du département des Bouches-du-Rhône, puis Toulon et enfin le regroupement de communes formé d'Arles et Marignane
Calvados	CLI de pays d'auge nord	D'abord la CLI de Bessin, puis la CLI d'Hérouville-Couronne et enfin la CLI de Caen Ouest.
Charente-Maritime	délégation territoriale d'action sociale pays rochefortais	D'abord la DTAS de Saintonge Romane, puis la DTAS du Pays d'Aunis et enfin la DTAS de La Rochelle - Ré
	délégation territoriale d'action sociale Vals de Saintonge	D'abord la DTAS de Saintonge Romane, puis DTAS du Pays d'Aunis et enfin la DTAS de La Rochelle - Ré
Creuse	Creuse	D'abord l'ensemble des territoires non-expérimentateurs de l'Allier puis l'ensemble des territoires non-expérimentateurs du département de la Vienne.
Deux-Sèvres	CLI de Niort	D'abord la CLI de Parthenay puis la CLI de Saint-Maixent-l'Ecole et enfin la CLI de Melle.
	CLI de Thouars	D'abord la CLI de Parthenay puis la CLI de Saint-Maixent-l'Ecole et enfin la CLI de Melle
	CLI de Bressuire	La zone contrefactuelle privilégiée pour la CLI de Bressuire est l'ensemble formé des cantons des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre (département de Vendée) puis le canton des Ponts-de-cé
Dordogne	Communes de Boulazac et Trélissac	(proposée par le dépt) commune de Coulounieix-Chamiers
	Cantons de Vélines, Sigoulès, Eymet et Issigeac	(proposée par le dépt) Cantons de Vergt et Villablard
Doubs	Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard	D'abord la Communauté d'Agglomération Belfortaine (Territoire de Belfort, 90), puis la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
Gard	CLI (nord est)	D'abord la CLI d'Alès Arrondissement, puis la CLI de Le Vigan et enfin la CLI Sud-est.
Gers	Unité territoriale d'action sociale de Condom	D'abord l'UTAS de Mirande, puis l'UTAS de Nogaro et enfin l'UTAS d'Auch.

Haute-Marne	Arrondissement de Chaumont	D'abord l'arrondissement de Saint-Dizier, puis l'arrondissement de Langres.
Haute-Corse	Haute-Corse	D'abord l'ensemble des territoires non-expérimentateurs de l'Hérault, puis celui des Bouches-du-Rhône et enfin celui du Gard.
Haute-Saône	CAS de Luxeuil-les-Bains	D'abord la CAS de Gray et ensuite celle de Lure
Mayenne	Mayenne	D'abord l'ensemble des territoires non-expérimentateurs de la Loire-Atlantique puis l'ensemble des territoires non-expérimentateurs du département de l'Ille-et-Vilaine.
Morbihan	CLI de Vannes	D'abord la CLI d'Hennebont si l'on privilégie l'étape 1 et le début de période ou celle d'Auray si on privilégie le suivi récent des taux d'entrées en intéressement et en troisième lieu si ces deux premiers choix n'étaient pas retenus, la CLI de Ploërmel.
Pas-de-Calais	Territoire de l'Arrageois	D'abord le Territoire Calaisis, puis le Territoire Audomarois et enfin le Territoire Boulonnais
	Territoire du Montreuillois	D'abord le Territoire Calaisis, puis le Territoire Boulonnais et enfin le Territoire Audomarois.
	Territoire du Ternois	D'abord le Territoire Audomarois, puis le Territoire Boulonnais et enfin le Territoire Calaisis
Rhône	CLI de Givors	D'abord la CLI 9, puis la CLI 7 et enfin la CLI 14.
Seine-Saint-Denis	6 communes	D'abord la zone témoin Centre, puis la zone témoin Nord et enfin la zone témoin Sud (zones ad hoc)
Seine-Maritime	Cté d'Agglomération d'Elbeuf et des boucles de Seine	D'abord la Communauté d'Agglomération Rouennaise, puis la Communauté d'Agglomération Havraise CODH, puis la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et enfin la Communauté de Communes Interrégionale du Gros Jacques.

2. RÉACTIONS DES DÉPARTEMENTS ET CONTRE-PROPOSITIONS

La dernière étape de la sélection est une itération avec les départements qui acceptent le classement ou fournissant des arguments complémentaires ce qui entraîne un nouvel examen. Les cinquante et une propositions de zones témoins et les trente-quatre documents qui les détaillaient ont donc été envoyés aux départements qui ont réagi, en général dans les trois semaines qui ont suivi l'envoi.

Dans la première vague, dix-huit propositions ont été acceptées directement par les départements et six propositions ont été discutées et ont fait l'objet d'une contre-expertise. Les arguments avancés et les résultats de la contre-expertise sont résumés dans le tableau 16. Pour l'essentiel, il s'agit soit de donner du poids dans la sélection aux résultats de l'étape 1, soit de tester des regroupements de témoins.

Les contre-expertises ont permis de valider les contre-propositions dans cinq cas sur les six.

- Dans le dernier cas, pour le Val-d'Oise, les différences de résultats étaient trop marquées pour renoncer à conserver Villiers le Bel comme témoin pour Bezons, plutôt que Eaubonne, comme le souhaitait le département. Il a finalement été décidé de conserver Villiers le Bel pour l'évaluation nationale et de retenir Eaubonne pour l'évaluation interne.
- Dans le cas du Nord, nous avons réalisé une nouvelle étude complète afin de vérifier la validité du choix du département. L'étude s'est avérée concluante. La proposition du Nord était d'une qualité comparable à celle issue de la procédure standard et aucun argument technique ne s'opposait à la validation de la contre-proposition du département.

Tableau 16. Les contre-propositions des départements (vague 1)

Nom département	Nom zone test	Contre-propositions du département
Charente	Angoulême	Tester le regroupement de Cognac et de Soyaux
Ille et Vilaine	Janzé	Malgré le rapprochement avec la couronne Rennes sud, il apparaît préférable de retenir la CI de Guichen, plus proche du monde rural de Janzé et de sa cohorte d'obstacles à la reprise d'activité que Rennes sud qui vit beaucoup plus en péri-urbain.
Marne	Châlons-en-Champagne	Préférence pour Vitry le François qui sort mieux dans l'étape 1
Meurthe et Moselle	Territoire du Val-de-Lorraine	Préférence pour Sud-Ouest 54, qui est meilleur à l'étape 1.
Nord	Maubeuge-Hautmont	Souhait d'un témoin compact : proposition d'un périmètre spécifique, établi par le département selon une méthodologie proche de celle de l'étape 1.
Val-d'Oise	Bezons	Demande de permutation : Eaubonne plutôt que Villiers le Bel, pour ne pas avoir deux témoins à l'est du département.

Compte tenu de ces itérations, la liste des témoins de la vague 1 a été arrêtée par le comité d'évaluation dans la troisième semaine de novembre. Une table de passage a ensuite été réalisée pour les administrations (Dares, Drees, Cnaf) et leur a été envoyé le 28 novembre. Le tableau 17 donne la liste des territoires retenus au terme de la première vague.

Dans le cadre de la vague 2, les vingt-sept propositions et les dix-neuf documents qui les détaillaient ont été envoyés aux départements au fil de leur réalisation. Les départements ont réagi dans les semaines qui ont suivi.

Au total, vingt-deux propositions de premier choix ont été acceptées directement par les départements et cinq propositions ont été discutées et ont fait l'objet d'une contre-expertise. Les raisons de la non acceptation du premier choix proposé sont variées.

- Le Doubs a retenu notre deuxième choix car il a préféré que la zone témoin soit située dans le département, ce qui était conforme avec la méthodologie générale du choix des zones témoins.
- La Haute-Saône a retenu elle aussi le deuxième choix proposé car elle a jugé le premier choix trop en bordure du département, dans des zones d'attraction de métropoles régionales hors département dont le dynamisme spécifique aurait pu interférer dans l'expérimentation.
- Les Bouches-du-Rhône qui ont choisi comme zone test la ville de Marseille ont retenu comme zone témoin le reste du département qui correspondait à une possibilité que nous avions classé en troisième position mais avec des différences peu significatives relativement à nos choix 1 et 2.
- Il en va de même pour le Gard, où le département a préféré retenir notre troisième choix qui présentait des différences peu significatives avec le premier choix et était plus conforme aux résultats de l'étape 1.

Le cas de la Mayenne a entraîné les analyses les plus lourdes (en l'occurrence un doublement du volume standard de travail). Le département a en effet considéré (et à juste titre) que le critère de proximité géographique n'était pas nécessairement pertinent dans le cas d'une zone témoin définie au niveau d'un département tout entier et que de meilleurs témoins pouvaient sans doute être recherchés en dehors des limites de la région, que nous avons retenues initialement. Nous avons testé les choix du département qui reposait sur des travaux comparatifs menés en interne au département pour conclure qu'effectivement les propositions du département pouvaient fournir de meilleurs témoins, au sens où nous les avons définis, que celles que nous avons initialement formulées. Dans le deuxième classement proposé, la Corrèze était préférée au Jura.

Au total, le nombre limité de refus du premier choix, associé à la qualité des arguments avancés par les CG en cas de refus, suggèrent que la procédure itérative qui a été retenue par le comité d'évaluation a effectivement permis d'aboutir à une sélection des zones témoins qui satisfait à la fois les contraintes nationales et départementales.

Le tableau 17 donne la liste des territoires retenus au terme de la première et de la deuxième vague. Les tables de passage correspondantes ont été transmises aux administrations (Cnaf, Dares et Drees).

Tableau 17. Les 24 zones tests et témoin de la vague 1

Département	Code	Zones tests	Zones témoins
Aisne	02	Arrondissement de Vervins	Arrondissement de Soisson
Aisne	02	Arrondissement de Saint-Quentin	Arrondissement de Laon.
Charente	16	CLI de Horte-et-Tardoire	CLI de Ruffécois
Charente	16	Commune d'Angoulême	Communes de Cognac et Soyaux
Côte-d'Or	21	ASF de Beaune	ASF de Genlis
Eure	27	UTAS de Louviers	UTAS de Vernon
Hérault	34	CLI de Lodève	CLI de Pézenas-Bédarieux
Hérault	34	CLI de Pignan-Mèze	CLI de Mauguio
Loir-et-Cher	41	CLI de Blois-Agglomération	CLI de Romorantin-Lanthenay
Loir-et-Cher	41	UPAS Sud-Loire	UPAS de Romorantin-Lanthenay
Marne	51	CLI de Châlons-en-Champagne	CLI de Vitry-le-François
Meurthe-et-Moselle	54	Territoire du Val-de-Lorraine	Territoire du Sud-Ouest 54
Nord	59	Territoire test du Nord	Territoire du bassin du Douaisis, zone fournie par le DPT
Oise	60	Canton de Creil-Nogent	Montataire (60)
Oise	60	Canton de Liancourt	Canton de Meru
Val-d'Oise	95	CAS d'Argenteuil	CAS de Sarcelles
Val-d'Oise	95	CAS de Bezons	CAS de Villiers-le-Bel CAS d'Eaubonne
Vienne	86	MDS de Loudun	MDS de Montmorillon
Vienne	86	MDS de Jaunay-Clan	MDS de Fontaine-le-Comte
Vienne	86	MDS de Chauvigny	MDS de Montmorillon
Côtes-d'Armor	22	CLI de Loudéac	CLI de St-Brieuc-Couronne
Côtes-d'Armor	22	CLI de Lamballe	CLI de Rostrenen
Ille-et-Vilaine	35	CI de Vitré Communauté	CI de la Couronne rennais Sud
Ille-et-Vilaine	35	CI de Janzé	CI du pays de Guichen

Tableau 18. Les 27 zones tests et témoin de la vague 2

Département	Code	Zone test	Zone témoin
Bouches du Rhône	13	16 arrondissements de la ville de Marseille	reste du département
Allier	3	CLI de Montluçon	CLI de Vichy
Calvados	14	CLI de pays d'auge nord	CLI de Bessin
Charente-Maritime	17	délégation territoriale d'action sociale pays rochefortais	DTAS de la Saintonge Romane
		délégation territoriale d'action sociale Vals de Saintonge	DTAS de la Saintonge Romane
Creuse	23	Creuse	Allier comme territoire « témoin » dans l'expérimentation
Deux Sèvres	79	CLI de Niort	CLI de Parthenay
		CLI de Thouars	CLI de Parthenay
		CLI de Bressuire	cantons des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre (département de Vendée)
Dordogne	24	Communes de Boulazac et Trélissac	commune de Coulounieix-Chamiers
		Cantons de Vélines, Sigoulès, Eymet et Issigeac	cantons de Vergt et Villamblard
Doubs	25	Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Gard	30	la cli8 (=nord est)	CLI Sud-Est.
Gers	32	l'unité territoriale d'action sociale de Condom	l'unité territoriale d'action sociale de Mirande
Haute-Marne	52	l'arrondissement de Chaumont	l'arrondissement de St-Dizier
Haute-Corse	2B	Haute-Corse	l'Hérault hors zone d'expérimentation
Haute-Saône	70	CAS de Luxeuil les bains	Cas de Lure
Mayenne	53	Mayenne	Corrèze
Morbihan	56	CLI de Vannes	CLI d'Hennebont
Pas de Calais	62	Territoire de l'Arrageois	Territoire Calaisis
		Territoire du Montreuillois	Territoire Calaisis
		Territoire du Ternois	Territoire Audomarois
Rhône	69	la CLI de Givors	CLI 9
		la CLI de Tarare	CLI 9
		la CLI de Villefranche-sur-Saône	CLI 14
Seine-Saint-Denis	93	6 communes	Zone témoin Centre
Seine-Maritime	76	Cté d'Agglomération d'Elbeuf et des boucles de Seine	Communauté d'agglomération de Rouen

Références citées

- C. Card, A. B. Krueger, 1994, « Minimum wages and employment: a case study of the fast-food industry in New Jersey and Pennsylvania », *The American Economic Review*, n° 84 volume 4, September, pp.772-793.
- C. Card, A. B. Krueger, 2000, « Minimum wages and employment: a case study of the fast-food industry in New Jersey and Pennsylvania: reply », *The American Economic Review*, n° 90 volume 5, December, pp. 1397-1420.
- CERC, 2005, *Aider au retour à l'emploi*, La Documentation française.
- E. Duguet, A. Goujard, Y. L'Horty, 2006, « Retour à l'emploi : une question locale ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 31, juin.
- E. Duguet, A. Goujard, Y. L'Horty, 2007, « Les disparités spatiales du retour à l'emploi : une analyse cartographique à partir de sources exhaustives » *Document de travail du CEE*, n° 85, avril.
- Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté, 2008, « Vers un revenu de Solidarité active », Livre vert.

ANNEXES

Ces annexes présentent chacune des trente-quatre déclinaisons départementales de la mise en œuvre de notre méthodologie de sélection des zones témoins pour l'expérimentation du rSa. Rappelons que les territoires témoins sont sélectionnés de façon à fournir le contrefactuel le plus satisfaisant pour l'évaluation des zones tests, compte tenu des limites inhérentes aux statistiques locales sur les comportements de retour à l'emploi des allocataires du RMI et dans le délai très court qui était celui de la phase préparatoire de l'expérimentation. Pour chacune des annexes numérotées de A1 à A 34, une première partie présente les résultats de la première phase de sélection des zones témoins, qui consiste à définir des zones témoins candidates, et une deuxième partie expose les résultats de la seconde phase de sélection, qui définit le classement des zones témoins. La conclusion présente la sélection finale des zones témoins dans le département.

- 1. Aisne**
- 2. Allier**
- 3. Bouches-du-Rhône**
- 4. Calvados**
- 5. Charente**
- 6. Charente-Maritime**
- 7. Côte-d'Or**
- 8. Côtes-d'Armor**
- 9. Creuse**
- 10. Deux-Sèvres**
- 11. Dordogne**
- 12. Doubs**
- 13. Eure**
- 14. Gard**
- 15. Gers**
- 16. Haute-Corse**
- 17. Haute-Marne**
- 18. Haute-Saône**
- 19. Hérault**
- 20. Ille-et-Vilaine**
- 21. Loir-et-Cher**
- 22. Loire-Atlantique**
- 23. Marne**
- 24. Mayenne**
- 25. Meurthe-et-Moselle**
- 26. Morbihan**
- 27. Nord**
- 28. Oise**
- 29. Pas-de-Calais**
- 30. Rhône**
- 31. Seine-Maritime**
- 32. Seine-Saint-Denis**
- 33. Val-d'Oise**
- 34. Vienne**

Annexe 1

L' AISNE (02)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de l'Aisne a retenu deux zones test distinctes correspondant aux territoires de deux arrondissements, Saint-Quentin et Vervins qui représentent 256 des 816 communes du département. Les arrondissements, agrégats de cantons, correspondent à une situation administrative donnée qui sont de taille sensiblement plus importante que la plupart des autres zones test retenues. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme d'arrondissements. Le département compte trois arrondissements non expérimentateurs qui constituent donc des zones témoins potentielles. Pour chacune des zones test, on dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent, sur la base d'indicateurs *a priori*, des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les trois zones test et les six zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Dans l'Aisne, les zones non expérimentatrices correspondent aux trois arrondissements de Château-Thierry, Laon et Soissons. Pour chacune de ces trois zones, l'analyse des similarités avec les deux zones tests est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

1. La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
2. Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
3. Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
4. La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

5. Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
6. Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
7. Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour chacun des arrondissements de Vervins et Saint-Quentin, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des zones tests et témoins

var	Test 1	Test 2	Témoins potentiels		
	VERVINS	SAINT_QUENTIN	CHATEAU_THIERRY	LAON	SOISSONS
DP99T	68814	134529	68550	162823	100597
AT99TA	28203	58523	30992	70195	44441
RMISTE	1437	3114	714	2922	1595
CMONO	0,66	25,22	24,24	20,95	18,80
CMULTI	0,25	5,71	26,34	19,01	14,04
CPOL	0,00	51,47	34,30	43,23	44,98
CRURAL	99,09	17,60	15,12	16,81	22,18
DENS99	49,13	125,59	57,45	66,15	80,94
TA99	65,16	67,38	70,81	66,93	67,95
TC99	17,63	18,09	13,82	15,65	15,08
TRMI	4,18	4,54	2,03	3,51	3,06
DIST1			4,74	3,78	3,24
Rang1			3	2	1
DIST2			5,41	2,81	3,24
Rang2			3	1	2

Note de lecture : la population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des zones test.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
Arrondissement de Vervins	Arrondissements de Soissons et Laon.
Arrondissement de Saint-Quentin	Arrondissements de Laon et Soissons.

L'arrondissement de Vervins compte 130 communes. La quasi-totalité de sa population réside dans des communes rurales et de très faible densité. Le taux de chômage s'élève en 1999 à 17,6 % et le pourcentage de Rmistes à 4,6 %. Il n'existe pas dans le département d'arrondissement aussi rural que celui de Vervins et présentant des caractéristiques du marché du travail proche. On pourrait penser à chercher une zone témoin rurale dans le département voisin de l'Oise (60), lui aussi expérimentateur. Néanmoins, les seuls arrondissements de l'Oise ne comportant pas de zone expérimentatrice sont ceux de Beauvais et Compiègne. De plus, même s'ils étaient non expérimentateurs les autres arrondissements du département de l'Oise seraient plus éloignés de celui de Vervins que l'arrondissement de Château-Thierry. On retient donc comme zones témoins candidates les arrondissements de Laon et Soissons.

L'arrondissement de Saint-Quentin compte quand à lui 126 communes. Si la majorité de sa population réside dans des pôles urbains (51,5 %), des parts non négligeables d'entre elles résident dans l'espace périurbain (30,9 %) et rural (17,6 %). Néanmoins, la densité de l'arrondissement s'avère beaucoup plus élevée que celle de Vervins (126 habitants au kilomètre carré contre moins de 50). Par ailleurs, les caractéristiques du marché du travail apparaissent dans l'ensemble comparables à celle de l'arrondissement de Vervins, hormis un taux d'activité sensiblement plus élevé. Ceci tend à rapprocher cet arrondissement, lui aussi, de ceux de Laon et Soissons. L'arrondissement de Château-Thierry présente dans l'ensemble des caractéristiques du marché du travail qui apparaissent beaucoup trop favorables pour constituer un bon témoin.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

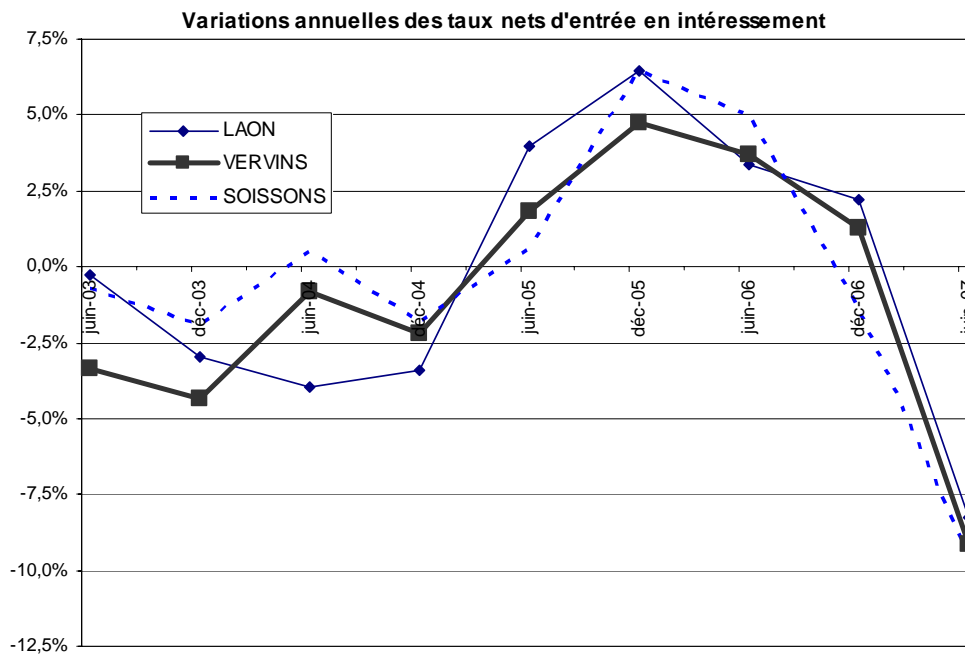
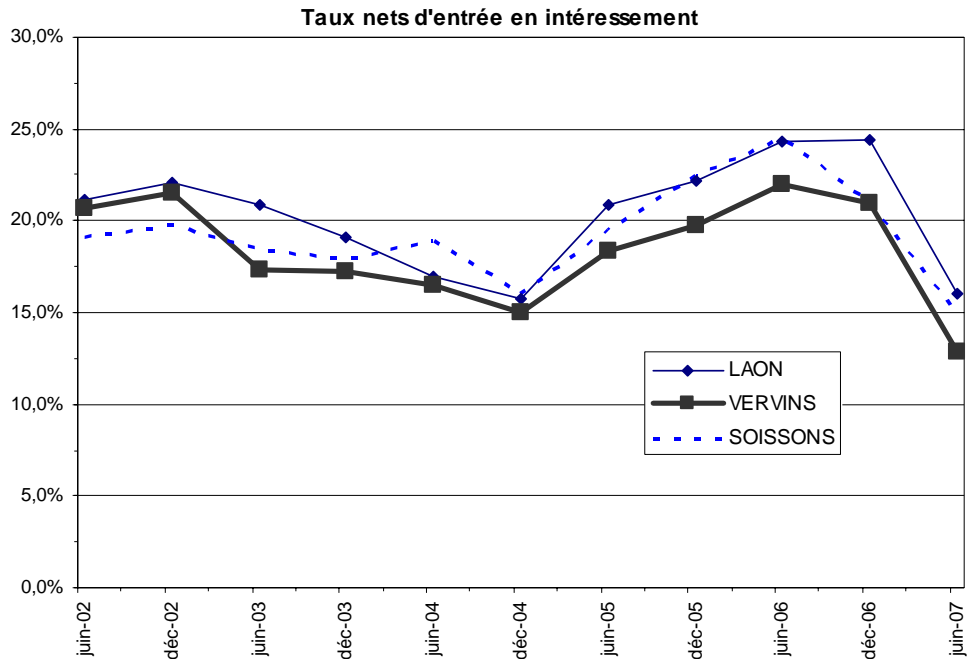
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à douze mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur douze mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour l'arrondissement de Vervins, les tests effectués⁴ ne conduisent pas à privilégier clairement l'arrondissement de Soissons ou celui de Laon. Il n'y a pas de différences claires entre les deux zones témoins candidates. En effet, les séries des taux d'intéressement de ces deux arrondissements se montrent proches, tant en niveau qu'en croissance annuelle, de celle de l'arrondissement de Vervins.

Pour l'arrondissement de Saint-Quentin, les tests effectués conduisent à privilégier l'arrondissement de Laon. En effet, la série des taux d'intéressement de cet arrondissement est cette fois sensiblement plus proche de la zone test en croissance annuelle que celle de l'arrondissement de Soissons. Néanmoins, la différence entre les deux zones témoins candidates n'est là aussi que peu marquée.

⁴ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 4. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne à l'évolution des taux de la zone test.

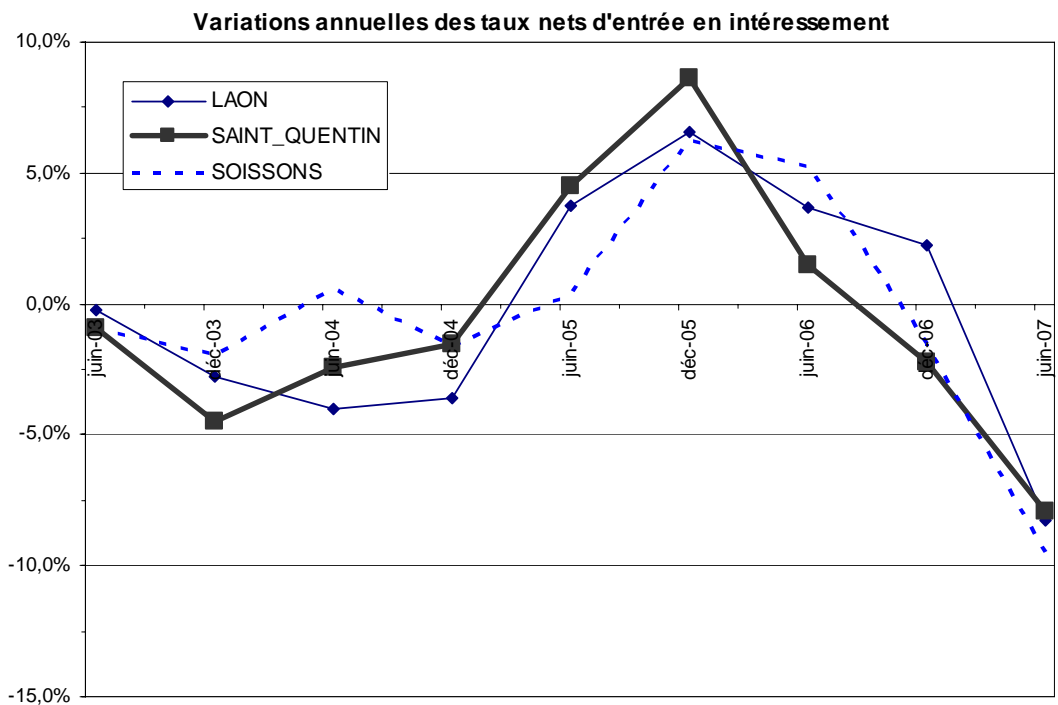
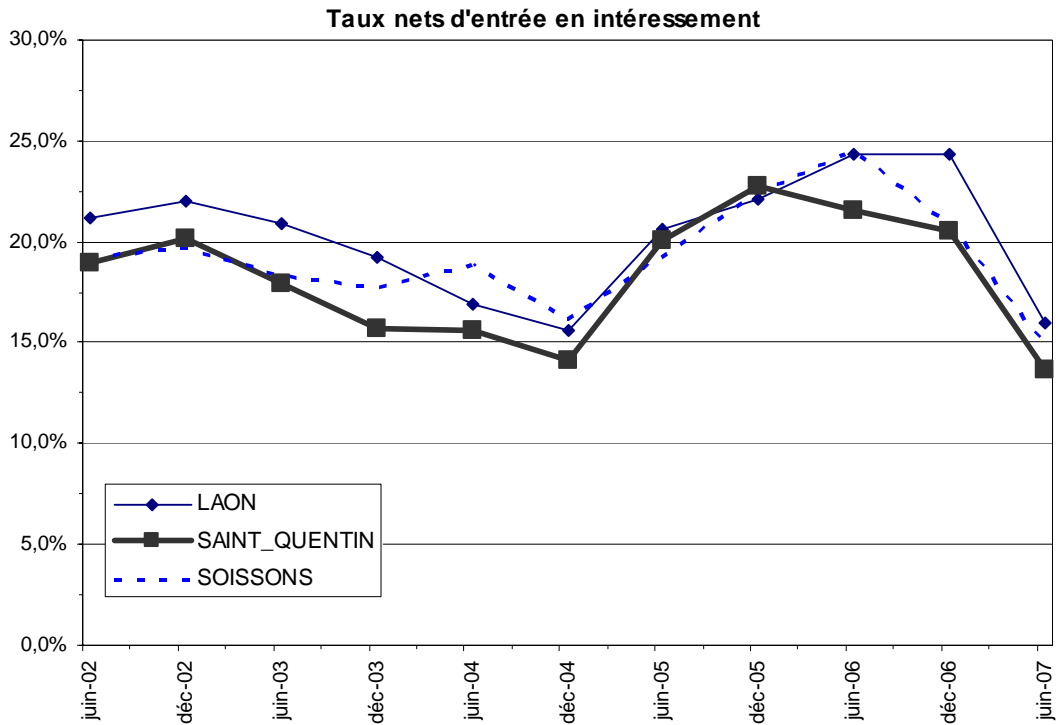
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'arrondissement test de Vervins et les arrondissements témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque arrondissement à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée en intéressement pour l'arrondissement test de Saint-Quentin et les arrondissements témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque arrondissement à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'arrondissement de Vervins et les zones témoins candidates

	Laon		Soissons	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-1,05	-0,01	-1,05
Delta Taux	0,85	6,07	0,88	6,36
R2	0,84		0,85	
RMSE	0,02		0,02	

Tableau 4 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'arrondissement de Saint-Quentin et les zones témoins candidates

	Laon		Soissons	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,34	-0,00	-0,24
Delta Taux	0,93	5,3	0,91	4,25
R2	0,80		0,72	
RMSE	0,02		0,03	

3. CONCLUSIONS

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

1. Pour l'arrondissement test de Vervins, deux arrondissements témoins peuvent être retenus de façon équivalente sur la base du dynamisme du comportement d'entrée en intéressement des allocataires du RMI : l'arrondissement de Laon ou l'arrondissement de Soissons. On peut préférer l'arrondissement de Soissons sur la base des résultats de la première étape de sélection
2. Pour l'arrondissement test de Saint-Quentin, l'arrondissement témoin de Laon est un témoin un peu meilleur que l'arrondissement témoin de Soissons.

Annexe 2

L'ALLIER (03)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de l'Allier a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 92 communes correspondant à la Commission Locale d'Insertion (CLI) de Montluçon. Ceci représente 29 % des 320 communes du département qui sont regroupées en trois Commissions Locales d'Insertion. Le choix d'un territoire de Commission Locale d'Insertion correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de Commissions Locales d'Insertion.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 228 communes regroupées en deux CLIs. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la Commission Locale d'Insertion de Montluçon, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir les deux Commissions Locales d'Insertion non expérimentatrices du département de l'Allier comme zones témoins potentielles. En effet, aucune des deux CLIs ne présentait des caractéristiques suffisamment différentes de celles de la zone test pour être écartée *a priori*

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la Commission Locale d'Insertion de Montluçon et des CLIs témoins potentiels

	Test	Témoins potentiels	
var	MONTLUÇON	MOULINS	VICHY
DP99T	113387	106681	124547
AT99TA	47774	46980	52329
RMISTE	2114	1805	2531
CMONO	15,41	17,44	13,88
CMULTI	0,00	0,00	0,77
CPOL	53,77	37,53	48,86
CRURAL	30,82	45,03	36,49
DENS99	53,57	35,61	55,92
TA99	67,43	69,50	68,57
TC99	14,87	12,14	14,67
TRMI	3,63	3,25	4,04
DIST1		3,78	2,52
Rang1		2	1

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI de Montluçon.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>CLI de Montluçon</i>	CLI de Moulins, CLI de Vichy.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la Commission Locale d'Insertion de Montluçon, les tests effectués⁵ conduisent à considérer la Commission Locale d'Insertion de Vichy comme un contrefactuel préférable à la Commission Locale d'Insertion de Moulins. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement ainsi que leur niveau absolu semblent plus comparables à ceux de la zone test. Ceci confirme les résultats obtenus à partir des indicateurs a priori lors de la première étape où la CLI de Vichy apparaissait sensiblement plus proche de la zone test que la CLI de Moulins.

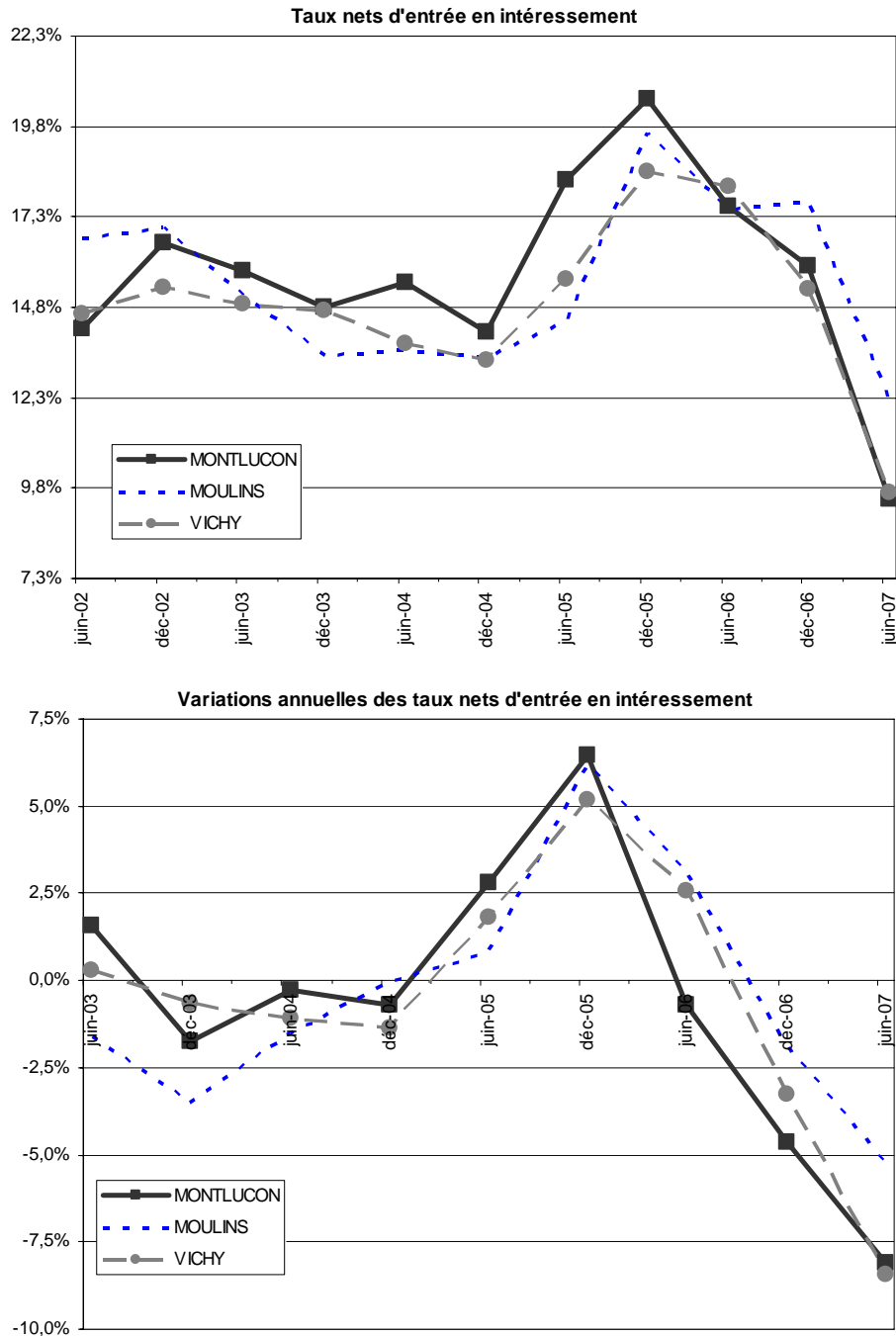
3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour la Commission Locale d'Insertion de Montluçon dans le département de l'Allier, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

En premier lieu, la CLI de Vichy, puis la CLI de Moulins.

⁵ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Montluçon et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de l'Allier (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Montluçon et les CLIs témoins**

	MOULINS		VICHY	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,21	-0,00	-0,07
Delta Taux	0,98	3,60	1,00	6,65
R2	0,65		0,86	
RMSE	0,03		0,02	

Annexe 3

LES BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département des Bouches-du-Rhône a choisi comme zone expérimentale les 16 arrondissements de la ville de Marseille. Il s'avère donc peu probable de définir un contrefactuel satisfaisant au sein du même département à partir d'une zone ayant la même forme (commune). Deux solutions alternatives, on donc été retenues. Premièrement, on a comparé Marseille à l'ensemble des communes « pôle urbain » au sens de l'Insee au sein de sa région et du département voisin du Gard (30), en supprimant la zone expérimentatrice de Nice. Deuxièmement, on a également souhaité tester un critère de proximité géographique et de contiguïté en comparant Marseille soit au reste de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence située dans les Bouches-du-Rhône⁶, soit au reste du département des Bouches-du-Rhône.

La région élargie compte, elle, 217 communes ou pôles urbains auxquels Marseille est comparée. Le département des Bouches-du-Rhône compte 118 communes non expérimentatrices qui correspondent à une seule zone témoin potentielle et 81 d'entre elles appartiennent à l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence.

Pour le premier type de zones témoins (les pôles urbains), on dégage alors parmi l'ensemble des témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test de Marseille et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Implicitement, le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : seul les pôles urbains ont été considérés.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la commune de Marseille, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Le tableau 1 présente également les caractéristiques moyennes du reste du département des Bouches-du-Rhône par rapport à Marseille (deuxième colonne) et du reste de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence (troisième colonne). Cette étape permet de constituer des zones témoins

⁶ L'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence contient également des communes du département du Var (83).

candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On retient deux pôles urbains en tant que témoin potentiels. Aucun pôle urbain du département des Bouches-du-Rhône n'apparaît suffisamment proche de Marseille pour être retenu.

Le premier pôle dans le département du Vaucluse (84), Toulon a une taille plus de trois fois inférieure à Marseille en termes de nombre d'habitants en 1999. Nîmes, dans le département du Gard (30), est encore de taille plus faible. Néanmoins, les caractéristiques du marché du travail de ces deux pôles en termes de taux de chômage, de Rmistes ou d'activité apparaissent sensiblement plus proches de celles de Marseille. Les communes du département des Bouches-du-Rhône apparaissent éloignées de Marseille selon la mesure de distance retenue. De plus, l'écart minimum des taux de Rmistes avec Marseille est de plus de 4 points de pourcentage avec la commune d'Arles.

En outre, de ce point de vue statique, les caractéristiques du reste du département des Bouches-du-Rhône ou du reste de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence ne semblent pas permettre de fournir un contrefactuel satisfaisant à Marseille. En particulier, le taux de Rmistes dans la population est plus de deux fois inférieure à celui de Marseille et les taux de chômage de cinq points plus faibles. Une dernière solution retenue au vue de ces résultats de cette première étape est de considérer l'agrégation de pôles urbains du département des Bouches-du-Rhône les plus proches de Marseille (Arles et Marignane) et de comparer leur évolution agrégée des entrées en intéressement à celle de Marseille. Dans cette optique, on a écarté la commune d'Aix-en-Provence dont la relative distance avec Marseille semble principalement imputable à un effet de taille.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour la commune de Marseille, les premières zones témoins considérées correspondent aux communes de Nîmes et Toulon. Le niveau des entrées en intéressement même contrôlé des variables observables apparaît sensiblement plus élevé dans ces deux communes qu'à Marseille (graphique 1). Néanmoins, les trajectoires des entrées en intéressement semblent en grande partie parallèle (graphiques 1 et 2). Les tests effectués⁷ conduisent à considérer les deux communes et plus particulièrement la commune de Nîmes comme des contrefactuels satisfaisants en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement. Les deux contrefactuels des pôles urbains de Nîmes et Toulon apparaissent plus satisfaisants que le regroupement d'Arles et Marignane, deux communes des Bouches-du-Rhône, qui présente une trajectoire des entrées en intéressement plus heurtée et volatile.

⁷ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la commune de Marseille et des témoins potentiels

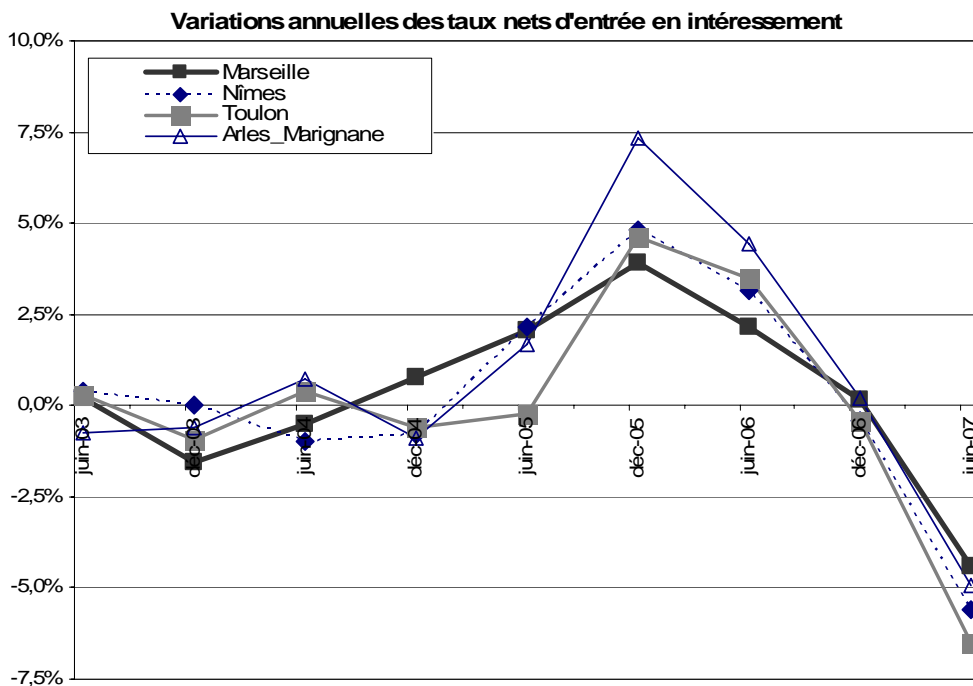
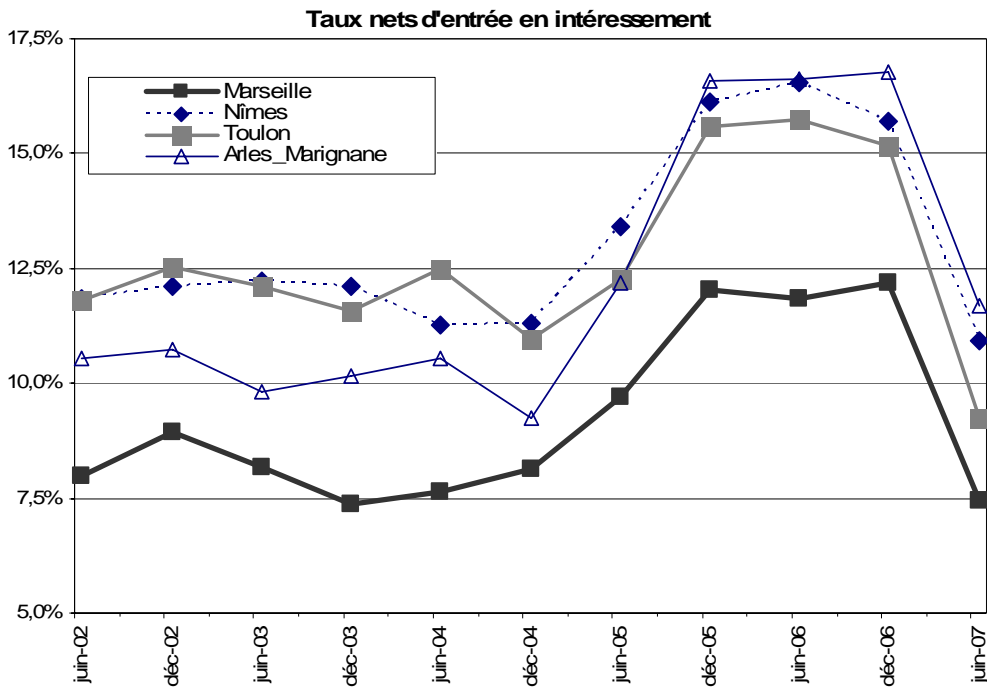
	Test	Témoin 1	Témoin 2	Autres témoins potentiels									
var	Marseille	Reste du DEPT	Reste de l'aire urbaine (*)	Antibes (06)	Cannes (06)	Aix-en-Provence (13)	Arles (13)	Alès (30)	Marignane (13)	Nîmes (30)	La Seyne sur Mer (83)	Toulon (83)	Avignon (84)
DP99T	797491	1037916	718595	72454	67406	134324	50467	39282	34016	133406	60070	160712	85937
AT99TA	336760	462301	319984	31053	25667	57255	21520	15349	15232	56615	23968	64579	35824
RMISTE	51248	27542	18006	1281	2183	4016	2217	2381	1410	7454	2813	7103	4776
DENS99	3314,32	214,14	277,49	2736,18	3435,58	721,86	66,50	1696,11	1468,7	824,26	2709,52	3751,45	1326,60
TA99	65,45	66,20	65,67	69,30	67,89	60,43	66,04	65,25	66,53	66,03	63,13	65,18	64,21
TC99	23,47	17,11	16,70	15,54	19,92	16,84	20,74	28,46	23,00	23,09	23,73	21,85	21,55
TRMI	12,61	4,94	4,67	3,47	7,02	5,83	8,41	12,54	7,76	11,18	9,23	8,84	11,08
DIST1				18,71	18,22	17,62	18,72	18,44	18,80	16,52	18,08	16,10	17,49
Rang1				8	6	4	9	7	10	2	5	1	3

Note de lecture : Seuls les 10 communes les plus proches de la zone test sont présentées dans les tableaux. La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la commune de Marseille pour les autres communes pôles urbains. La commune de Nice a été écartée de l'analyse. (*) Il s'agit de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence restreinte aux communes des Bouches-du-Rhône.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
Commune de Marseille	Nîmes (30189), Toulon (83137)
Commune de Marseille	Reste du département des Bouches-du-Rhône. Reste de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence situé dans les Bouches-du-Rhône.
Commune de Marseille	Groupe de communes formé d'Arles et Marignane dans les Bouches-du-Rhône.

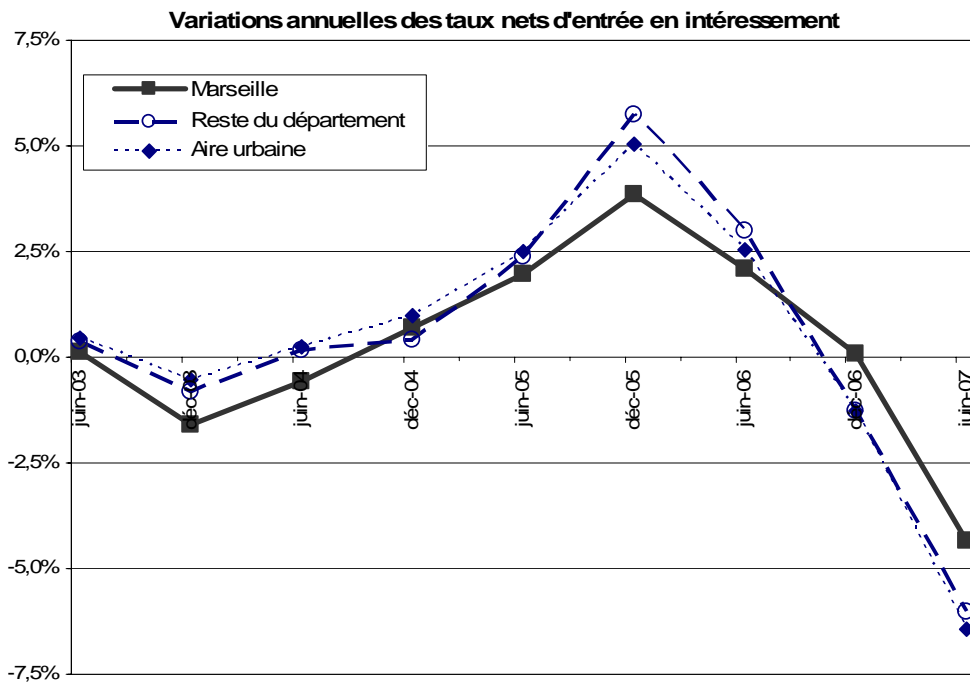
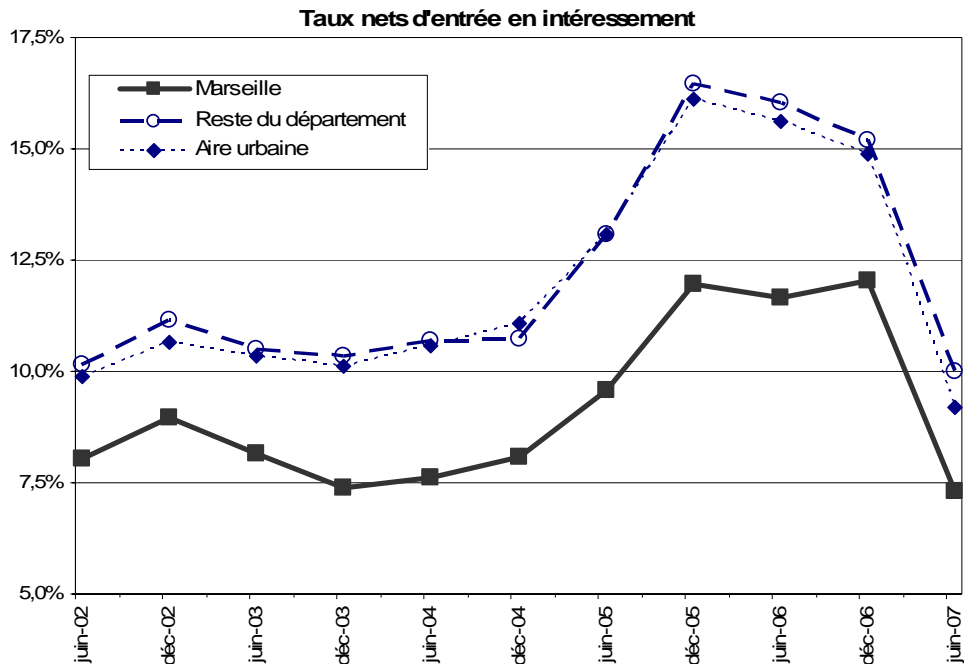
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la commune de Marseille et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque zone à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle de l'ensemble des zones (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles) : ici Marseille, Nîmes, Toulon et le groupe formé d'Arles et de Marignane.

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la commune de Marseille et le reste du département



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque zone à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle de l'ensemble des zones (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles) : ici le département des Bouches-du Rhône.

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

La deuxième solution retenue consistait à considérer l'ensemble des communes non expérimentatrices des Bouches-du Rhône ou de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en Provence comme témoin pour la commune de Marseille. Cette solution s'avère peu satisfaisante au vue de la première étape et de nos indicateurs *a priori*. Néanmoins, l'écart entre la trajectoire des entrées en intéressement de la ville de Marseille et du reste du département ou du reste de l'aire urbaine est stable sur l'ensemble de notre période d'étude (graphique 3). Ceci est confirmé par les variations annuelles qui apparaissent similaires (graphique 4) et les tests menés sur ces variations (tableau 4).

Tableau 3 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la commune de Marseille et les zones témoins candidates**

	Nîmes		Toulon		Arles et Marignane	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,24	0,00	0,87	-0,00	-0,55
Delta Taux	0,77	7,72	0,70	5,88	0,63	5,84
R2	0,90		0,83		0,83	
RMSE	0,01		0,01		0,01	

Tableau 4 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la commune de Marseille et les zones témoins candidates**

	Reste du DEPT		Reste de l'aire urbaine	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,21	-0,00	-0,09
Delta Taux	0,70	10,29	0,71	5,84
R2	0,94		0,93	
RMSE	0,01		0,01	

3. CONCLUSION

Le choix des zones témoins dans le département des Bouches-du-Rhône est compliqué par une difficulté particulière : la ville de Marseille n'a pas d'équivalent direct ni dans le département ni dans la région. Trois types de zones témoins ont été testées : des zones de même formes (communes) à un niveau régional élargi, le reste du département des Bouches-du-Rhône et enfin un agrégat de communes au sein des Bouches-du-Rhône. Les analyses menées sur les caractéristiques physiques de ces zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la commune de Nîmes, puis le reste de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence ou le reste du département des Bouches-du-Rhône, puis Toulon et enfin le regroupement de communes formé d'Arles et Marignane.

Annexe 4

LE CALVADOS (14)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Calvados a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 101 communes correspondant à la Commission Locale d'Insertion (CLI) du Pays d'Auge-Nord. Ceci représente 14 % des 705 communes du département qui sont regroupées en neuf Commissions Locales d'Insertion. Le choix d'un territoire de Commission Locale d'Insertion correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLIs.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 604 communes regroupées en sept CLIs : Caen Est, Caen Ouest, Caen Ville, CLI du Bessin, CLI du Bocage, CLI du Pays d'Auge-Sud, CLI du Pré Bocage et Falaise et CLI d'Hérouville Couronne. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la Commission Locale d'Insertion du Pays d'Auge-Nord, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir sept CLIs non expérimentatrices du département du Calvados comme zones témoins potentielles de la Commission Locale d'Insertion du Pays d'Auge-Nord : Caen Est, Caen Ouest, CLI du Bessin, CLI du Bocage, CLI du Pays d'Auge-Sud, CLI du Pré Bocage et Falaise et CLI d'Hérouville Couronne. En effet, seule la CLI de Caen Ville se révèle beaucoup plus urbaine que la zone test et présente, de plus, des caractéristiques du marché du

travail très différentes avec des taux de chômage (en 1999) et de Rmistés sensiblement plus élevés.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 pour toutes les zones test et les zones témoins candidates. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour la Commission Locale d'Insertion du Pays d'Auge-Nord, les tests effectués⁸ conduisent à considérer CLI de Bessin, puis la CLI d'Hérouville-Couronne et enfin la CLI de Caen Ouest comme des contrefactuels satisfaisants. Les évolutions des entrées en intéressement de ces trois zones et de la zone test sont détaillées dans les graphiques 3 et 4. De plus, lors de la première étape les CLIs de Bessin et d'Hérouville-Couronne apparaissaient très proches de la zone test au niveau des indicateurs *a priori*. Par contre, la CLI du Pays d'Auge-Sud qui se révélait également très proche de la CLI test *a priori* présente des variations des entrées en intéressement sensiblement différentes puisque la hausse des entrées nettes en intéressement sur l'année 2005 est moins marquée que celle observée pour la zone test.

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour la Commission Locale d'Insertion du Pays d'Auge-Nord dans le département du Calvados, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la CLI de Bessin, puis la CLI d'Hérouville-Couronne et enfin la CLI de Caen Ouest.

⁸ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CLI du Pays d'Auge Nord et des CLIs témoins potentielles

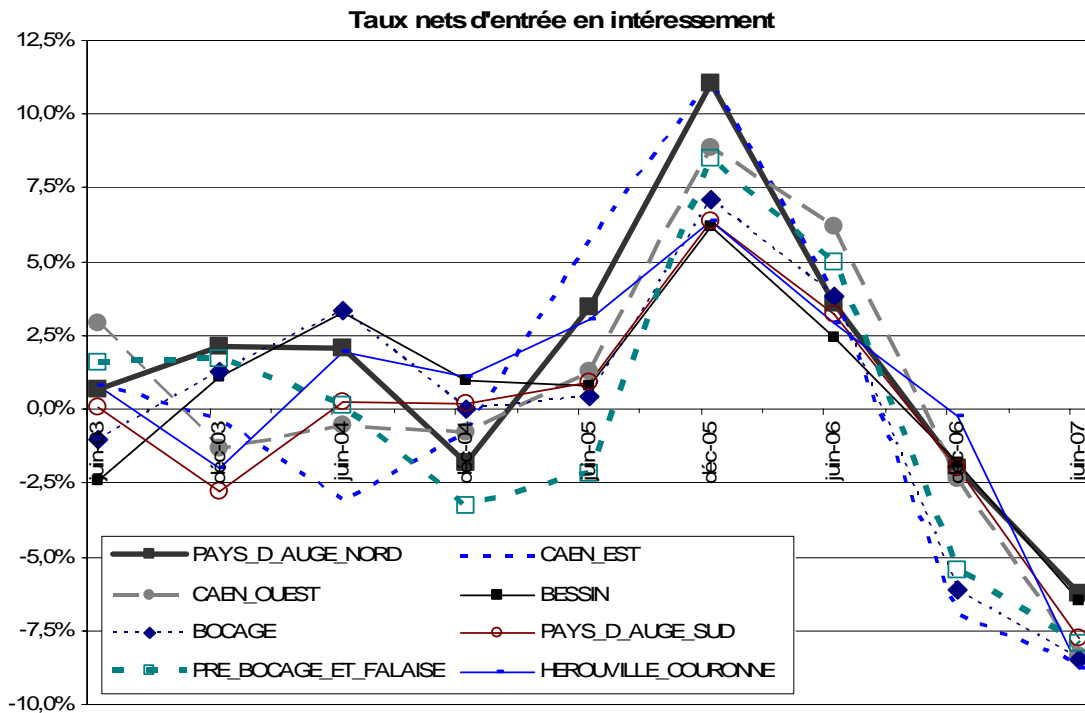
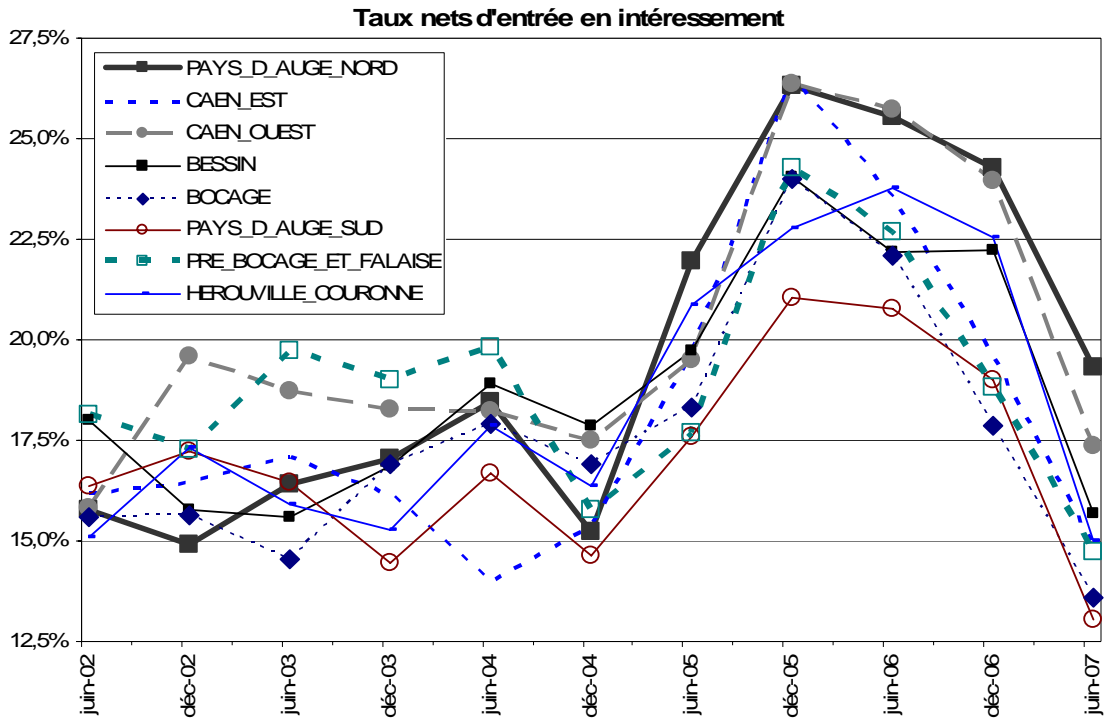
	<i>Test</i>	<i>Témoins potentiels</i>							
var	PAYS D'AUGE-NORD	CAEN EST	CAEN OUEST	CAEN VILLE	BESSIN	BOCAGE	PAYS D'AUGE-SUD	PRE BOCAGE ET FALAISE	HEROUVILLE COURONNE
DP99T	69653	61212	74331	114007	63034	47046	63103	87365	67221
AT99TA	30653	28581	34870	48725	27570	20837	27603	39781	31985
RMISTE	1196	704	678	3846	919	509	1272	1001	1427
CMONO	11,48	67,33	98,18	0,00	24,12	21,79	31,64	43,27	7,05
CMULTI	14,47	0,00	0,00	0,00	19,64	1,07	9,97	3,73	0,00
CPOL	47,55	25,58	1,82	100,00	28,15	33,95	43,80	6,73	92,95
CRURAL	26,50	7,09	0,00	0,00	28,09	43,20	14,59	46,27	0,00
DENS99	90,80	179,33	201,97	4436,07	66,20	60,21	85,54	60,36	930,14
TA99	70,25	69,39	70,50	60,35	68,63	71,32	69,38	69,83	68,36
TC99	14,35	12,25	10,61	17,97	12,99	11,14	15,48	12,60	15,11
TRMI	3,37	2,16	1,72	6,98	2,87	2,16	4,02	2,21	4,04
DIST1		1,99	2,78	6,34	1,06	2,34	0,94	1,85	1,71
Rang1		5	7	8	2	6	1	4	3

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI du Pays d'Auge-Nord.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	<i>Zones témoins retenues à l'issue de la première étape</i>
<i>CLI du Pays d'Auge-Nord.</i>	CLI de Caen Est, CLI de Caen Ouest, CLI du Bessin, CLI du Bocage, CLI du Pays d'Auge-Sud, CLI du Pré Bocage et Falaise et CLI d'Hérouville Couronne

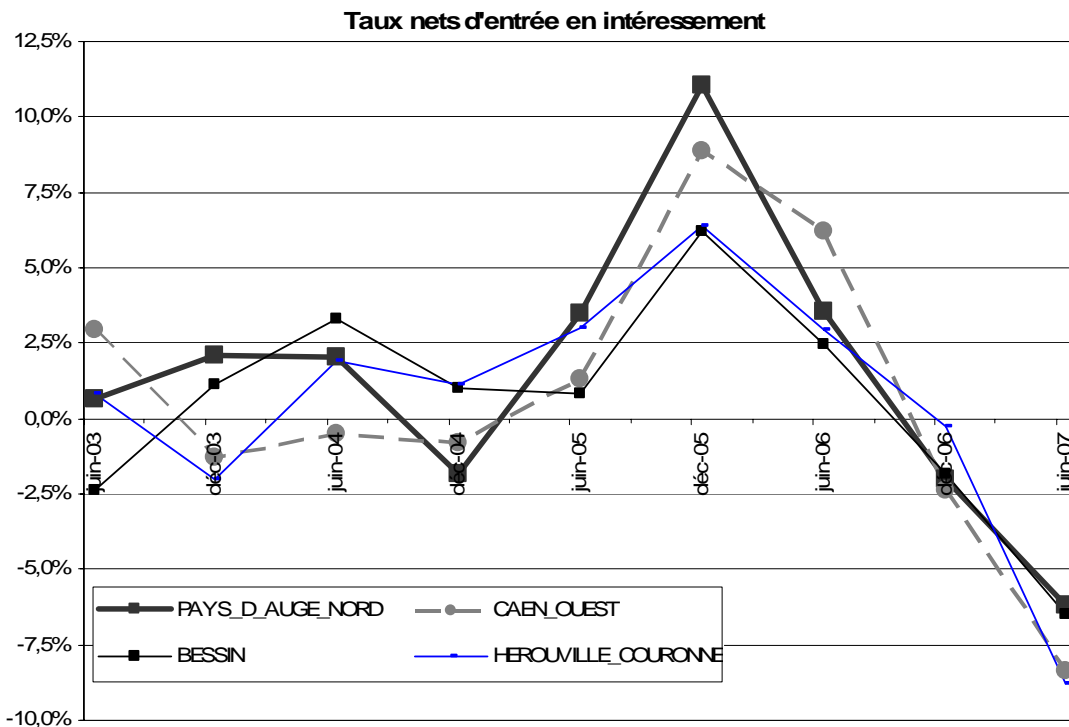
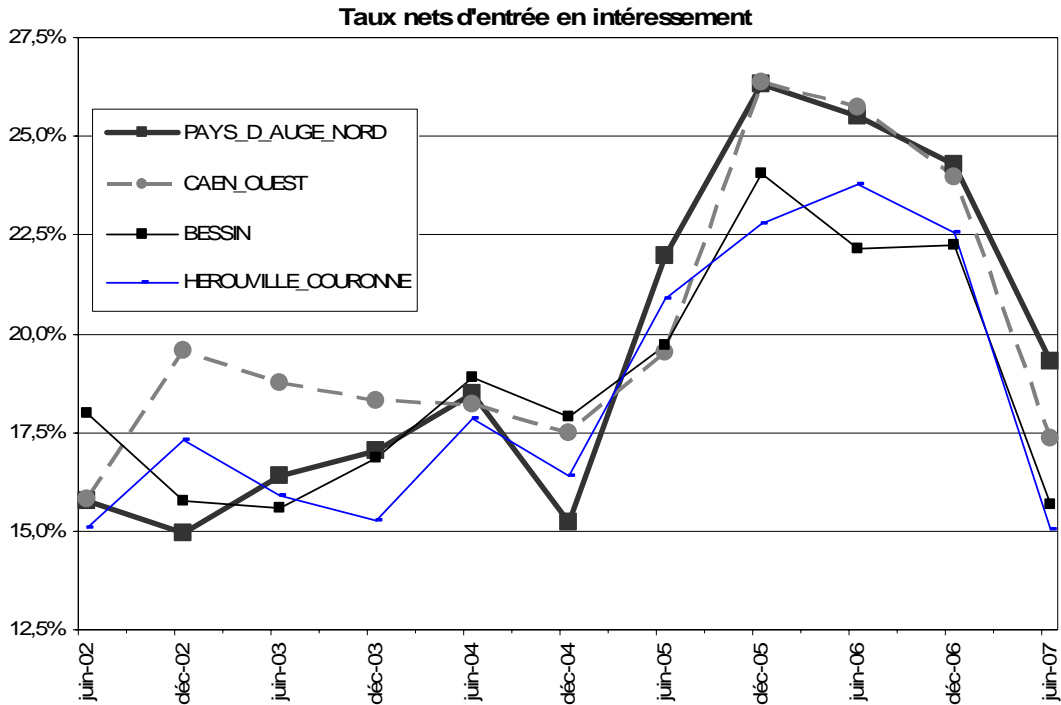
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI du Pays d'Auge-Nord et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Calvados (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI du Pays d'Auge-Nord et les zones témoins contrefactuelles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Calvados (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI du Pays d'Auge-Nord et les CLIs témoins

	CAEN EST		CAEN OUEST		BESSIN		BOCAGE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	1,87	-0,02	-0,41	0,01	1,10	0,01	1,88
Delta Taux	0,71	6,02	1,05	5,62	1,16	4,93	0,89	5,41
R2	0,84		0,78		0,78		0,81	
RMSE	0,02		0,02		0,02		0,02	

	PAYS D'AUGE-SUD		PRE BOCAGE ET FALAISE		HEROUVILLE COURONNE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,02	2,06	0,02	2,22	0,01	0,97
Delta Taux	1,09	5,13	0,85	5,65	0,97	4,28
R2	0,79		0,82		0,72	
RMSE	0,02		0,02		0,03	

Annexe 5

LA CHARENTE (16)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Charente a retenu deux zones tests correspond à des zonages de territoires distincts : Commission Locale d'Insertion (CLI) et commune. Il s'agit des territoires de la CLI d'Horte-et-Tardoire et de la commune d'Angoulême qui regroupent 51 des 402 communes du département. Ces deux choix de territoire correspondent à des situations administratives différentes. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLI pour la CLI d'Horte-et-Tardoire et ayant la forme de commune pour Angoulême. Le département compte cinq CLIs non expérimentatrices correspondant à 351 communes qui constituent chacun des deux groupes de zones témoins potentielles. Pour chacune des deux zones test, on dégage alors parmi ces deux ensembles de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les deux zones test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Un problème particulier se pose pour la commune d'Angoulême qui est le chef lieu du département de Charente : elle n'a que peu d'équivalents potentiels dans le département. Les villes de Soyaux (agglomération d'Angoulême) et Cognac sont les seules à dépasser 10 000 habitants contre plus de 40 000 pour Angoulême en 1999. On a donc décider de rechercher également la commune témoin candidate dans le département voisin expérimentateur de la Vienne (86).

Pour chacune des zones tests et témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la CLI d'Horte-et-Tardoire et pour la commune d'Angoulême, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableaux 1 et 2). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 3.

La Commission Locale d'Insertion d'Horte-et-Tardoire est un territoire regroupant des espaces ruraux et périurbains. On dénombre cinq CLIs témoins potentielles dans le département de

la Charente. Parmi les zones témoins, les CLIs de Ruffecois et de Sud Charente apparaissent de taille et de structure urbaine comparables à la CLI test. La CLI de Charente Limousine semble avoir également une densité proche ainsi qu'un taux de chômage comparable mais elle couvre un territoire beaucoup plus rural. Néanmoins, on constate que les taux de Rmistés sont notablement plus faibles dans la zone test que dans les zones témoins potentielles.

La commune d'Angoulême correspondant à un grand pôle urbain dont on a cherché un équivalent dans le département lui-même et dans celui de la Vienne. On a retenus comme zones témoins candidates à la fois des communes du même département (Cognac et Soyaux) et des communes du département de la Vienne (Châtelleraut et Poitiers).

2 SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 pour toutes les zones test et les zones témoins candidates. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

Pour la CLI d'Horte-et-Tardoire, les tests effectués⁹ conduisent à privilégier la CLI de Ruffecois. Néanmoins, la qualité du contrefactuel semble limitée.

Pour la commune d'Angoulême, les tests effectués conduisent à privilégier la commune de Châtelleraut située dans la Vienne. En effet, la série des taux d'intéressement de cette CAS est proche en variation annuelle de la commune de test, même si les deux séries sont de niveaux légèrement différents. Si l'on devait retreindre les choix aux communes situées au sein du même département cela conduirait à se tourner vers la commune de Cognac.

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CLI d'Horte-et-Tardoire, la CLI de Ruffecois fournit le meilleur témoin, devant celle de Charente-Limousine puis celle de Sud-Charente ;
- Pour la commune d'Angoulême, la commune de Châtelleraut (Vienne) est le meilleur témoin, devant celle de Poitiers, puis de Cognac et de Soyaux.

⁹ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CLI d'Horte et Tardoire aux CLIs témoins

Var	Test 1	CLI témoins potentielles du département de la Charente				
	HORTE ET TARDOIRE	CHARENTE_LIMOUSINE	CHARENTE_OUEST	L'ANGOUMOIS	RUFFECOIS	SUD_CHARENTE
DP99T	31345	36965	77854	82069	34162	33028
AT99TA	14144	14686	35528	38095	13603	13839
RMISTE	294	656	1323	1344	628	589
CMONO	49,69	0,00	23,87	26,20	20,68	6,26
CMULTI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPOL	0,00	0,00	34,73	73,80	0,00	0,00
CRURAL	50,31	100,00	41,40	0,00	79,32	93,74
DENS99	36,51	25,76	75,36	190,64	34,77	28,51
TA99	70,38	66,83	71,67	70,50	67,29	68,88
TC99	12,03	11,81	13,14	12,85	13,51	12,41
TRMI	1,77	3,64	3,23	3,03	3,77	3,57
DIST1		4,38	4,85	6,69	4,30	3,72
Rang1		3	4	5	2	1

Tableau 2. Comparaison des caractéristiques de la commune d'Angoulême aux communes témoins de la Charente et de la Vienne

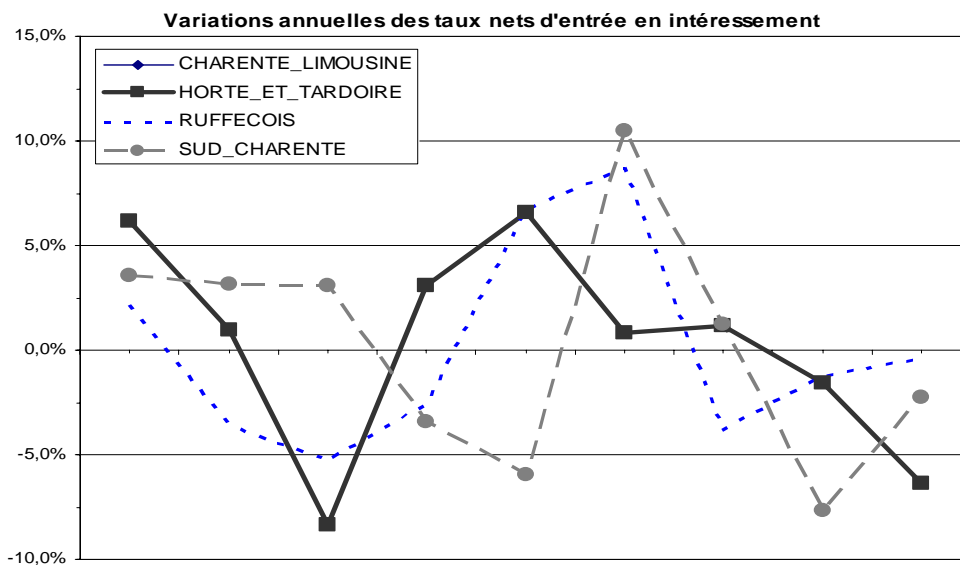
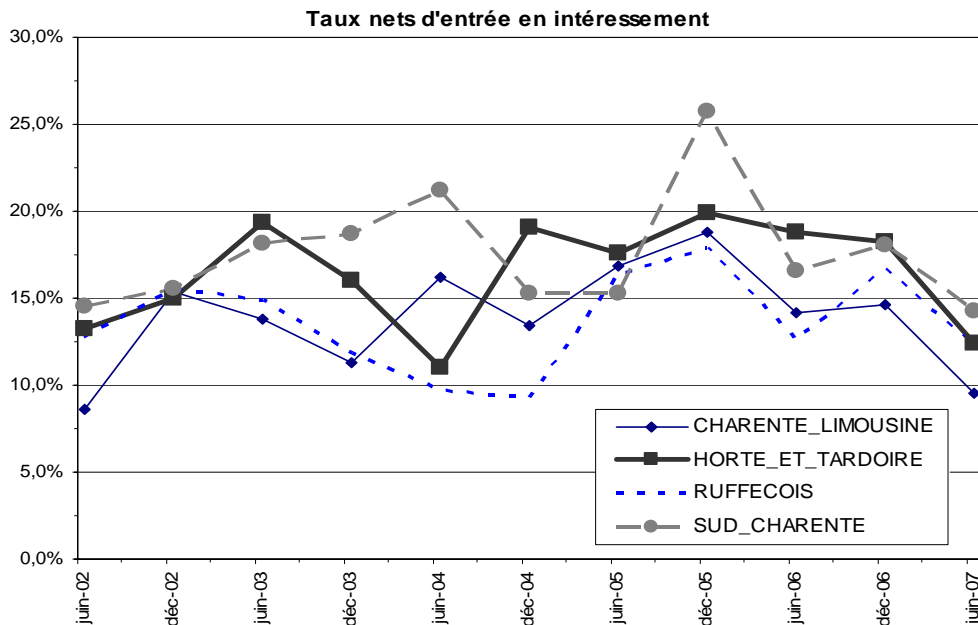
Commune	Test2	Communes témoins potentielles									
	ANGOULEME	CHATEL-LERAULT	COGNAC	LA COURONNE	GOND PONTouvre	L'ISLE D'ESPAGNAC	NERSAC	RUELLE SUR TOUVRE	SAINTE MICHEL	SOYAUX	POITIERS
DP99T	43137	34192	19525	6857	5971	4920	2382	7230	2964	10180	83507
AT99TA	19749	14296	9000	3071	2742	2072	1147	3222	1272	4292	34070
RMISTE	2126	1466	554	127	111	88	53	104	37	412	2501
DENS99	1974,23	658,42	1259,68	237,93	801,48	826,89	257,79	678),24	1204,88	797,81	1983,07
TA99	69,28	67,42	72,38	67,05	71,90	69,66	72,26	70,60	69,84	68,51	55,44
TC99	20,72	17,04	16,91	14,72	14,30	11,05	16,22	14,62	14,39	22,23	15,49
TRMI	9,62	8,68	5,50	3,50	3,53	3,51	4,19	2,69	2,50	8,12	6,48
DIST2		2,94	3,88	5,94	5,52	5,83	5,88	5,71	5,59	4,07	5,05
Rang2		1	2	10	5	8	9	7	6	3	4
DEP	16	86	16	16	16	16	16	16	16	16	86

Note de lecture : Le second tableau ne présente que les dix plus proches communes au sens de la distance euclidienne normée. La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1, 2 et 3 se rapportent à chacune des zones test.

Tableau 3. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Classement des zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CLI d'Horte et Tardoire	CLIs de Sud-Charente, Ruffécois et Charente Limousine.
Commune d'Angoulême	Communes de Châtelleraut, Cognac, Soyaux et Poitiers.

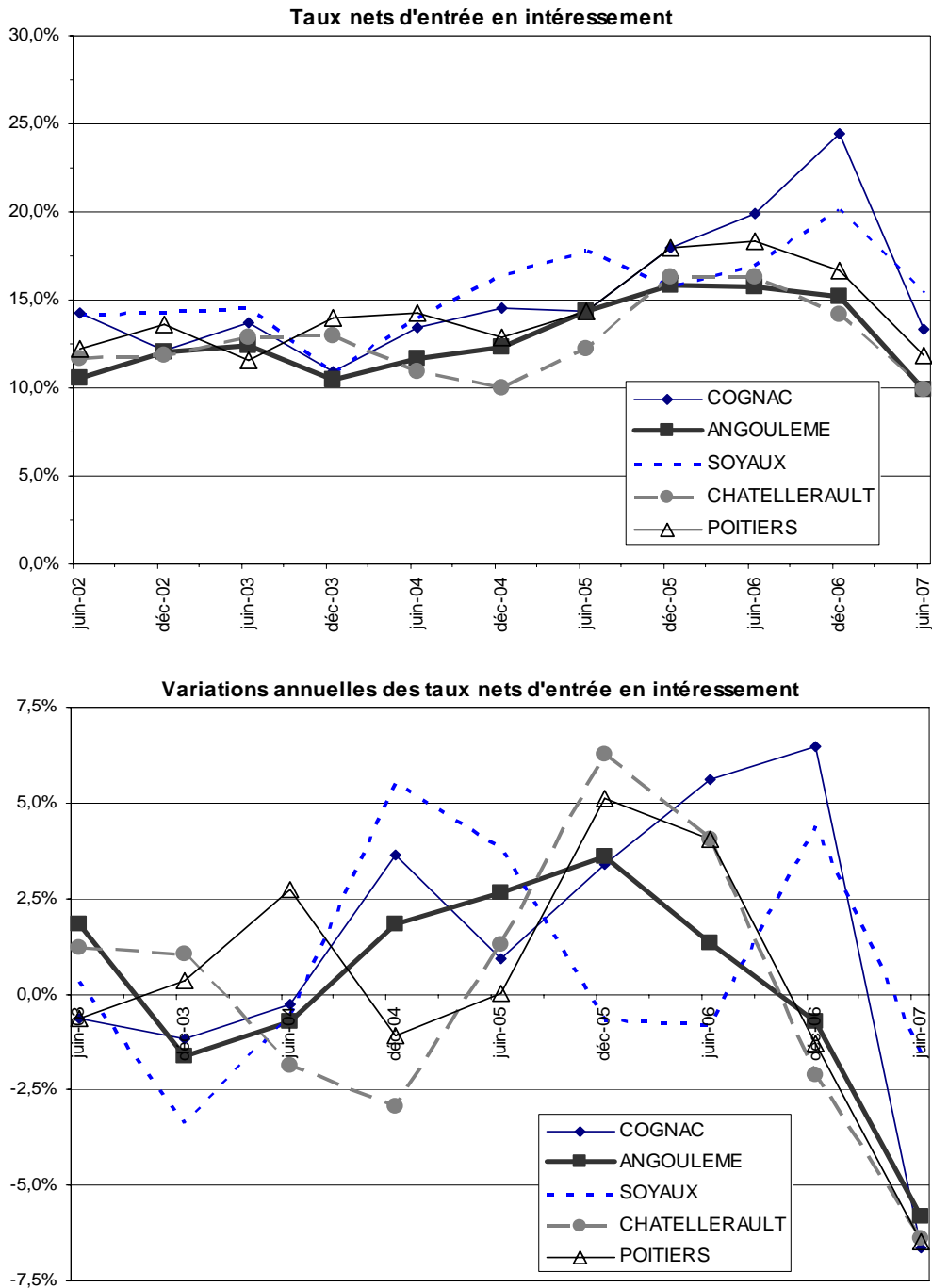
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI d'Horte et Tardoire et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CLI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la commune d'Angoulême et des communes témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CLI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI d'Horte-et-Tardoire et les zones témoins candidates

	Charente Limousine		Ruffecois		Sud-Charente	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,15	0,00	0,16	0,00	0,15
Delta Taux	0,43	0,95	0,51	1,52	-0,06	-0,16
R2	0,11		0,25		0,06	
RMSE	0,05		0,05		0,05	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la commune d'Angoulême et les zones témoins candidates

	Cognac		Soyaux		Châtelleraut		Poitiers	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	0,40	-0,00	-0,02	0,00	0,34	0,00	0,12
Delta Taux	0,46	2,31	0,37	1,13	0,57	3,09	0,59	2,69
R2	0,43		0,15		0,58		0,51	
RMSE	0,02		0,03		0,02		0,02	

Annexe 6

LA CHARENTE-MARITIME (17)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Charente-Maritime a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 142 communes correspondant à deux Directions Territoriales d'Action Sociale (DTAS) : le pays rochefortais (27 communes) et le Vals de Saintonge (115 communes). Ceci représente 30 % des 472 communes du département qui sont regroupées en 7 Directions Territoriales d'Action Sociale. Le choix de deux territoires de DTAS correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de DTAS.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 330 communes regroupées en cinq DTAS : Haute Saintonge, La Rochelle – Ré, le Pays d'Aunis, Royan – Marennes Oléron et Saintonge Romane. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour les Directions Territoriales d'Action Sociale du Pays rochefortais et de Vals Saintonge, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir les cinq Directions Territoriales d'Action Sociale non expérimentatrices du département de la Charente-Maritime comme zones témoins potentielles. En effet, la DTAS qui se révèle la plus éloignée des DTAS expérimentatrices selon nos indicateurs *a priori* est la DTAS de La Rochelle – Ré. Or la principale différence avec la zone test du Pays rochefortais semble résider dans la taille de la zone considérée plutôt que dans ces caractéris-

tiques urbaines ou du marché du travail. De plus, la DTAS de La Rochelle – Ré présente comme la DTAS test du Pays rochefortais un taux de Rmistes et un taux de chômage relativement élevés par rapport aux autres DTAS du département.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 pour toutes les zones test et les zones témoins candidates. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour la Directions Territoriale d'Action Sociale du Pays rochefortais, les tests effectués¹⁰ conduisent à considérer la DTAS de Saintonge Romane comme un contrefactuel satisfaisant, puis la DTAS du Pays d'Aunis et enfin la DTAS de La Rochelle - Ré. En ce qui concerne la Direction Territoriale d'Action Sociale du Vals de Saintonge, les mêmes zones témoins se révèlent être des contrefactuels satisfaisants. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement de ces zones et en particulier de la DTAS de Saintonge Romane semblent plus comparables à ceux des zones tests. De plus, lors de la première étape la DTAS de Saintonge Romane apparaissait très proche des deux zones tests au niveau des indicateurs *a priori*.

Néanmoins, si dans le cas de la DTAS du Vals de Saintonge, les autres zones témoins candidates fournissent des contrefactuels nettement moins satisfaisants que la zone de Saintonge Romane, dans le cas de la DTAS du Pays rochefortais, la DTAS du Pays d'Aunis présente également des évolutions très comparables à celles de la zone test.

¹⁰ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 et 4. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des DTAS du Pays rochefortais et du Vals de Saintonge et des DTAS témoins potentielles

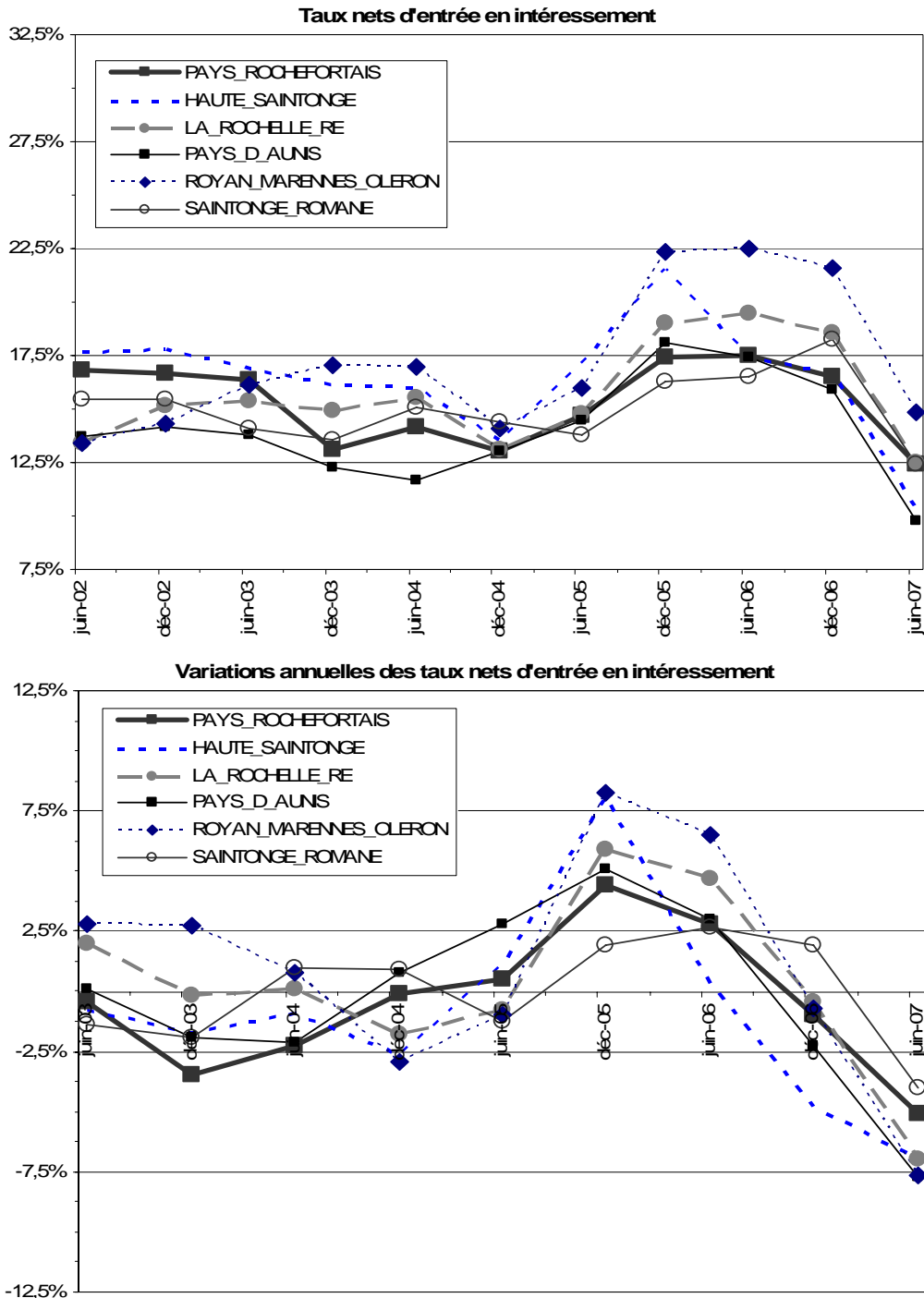
var	Test 1	Test 2	Témoins potentiels				
	PAYS ROCHEFORTAIS	VALS DE SAINTONGE	HAUTE SAINTONGE	LA ROCHELLE-RE	PAYS D'AUNIS	ROYAN MARENNES-OLERON	SAINTONGE ROMANE
DP99T	57639	50292	62713	156525	52186	104933	73101
AT99TA	24679	20385	26609	69107	23308	40669	31904
RMISTE	1560	1053	1117	4049	887	2269	1530
CMONO	22,06	0,00	1,58	15,15	58,02	9,73	36,15
CMULTI	13,24	4,29	0,92	0,00	9,12	0,00	10,36
CPOL	62,34	0,00	0,00	74,30	0,00	29,80	36,76
CRURAL	2,36	95,71	97,50	10,55	32,86	60,48	16,73
DENS99	119,70	34,87	35,62	537,83	55,58	101,67	79,66
TA99	67,82	67,85	69,34	67,24	69,76	66,67	69,05
TC99	18,22	14,95	14,34	15,81	14,27	16,51	14,14
TRMI	5,29	4,26	3,53	5,01	3,28	4,42	4,04
DIST1			4,05	4,41	4,15	2,68	3,22
Rang1			3	5	4	1	2
DIST2			1,85	5,01	2,81	2,69	2,19
Rang2			1	5	4	3	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la DTAS du Pays rochefortais. La distance 2 se rapporte à la distance euclidienne normée à la DTAS du Vals de Saintonge.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
DTAS du Pays rochefortais	DTAS de Haute Saintonge, DTAS de la Rochelle – Ré, DTAS du Pays d'Aunis, DTAS de Royan Marennes-Oléron, DTAS de Saintonge Romane
DTAS du Vals de Saintonge	DTAS de Haute Saintonge, DTAS de la Rochelle – Ré, DTAS du Pays d'Aunis, DTAS de Royan Marennes-Oléron, DTAS de Saintonge Romane

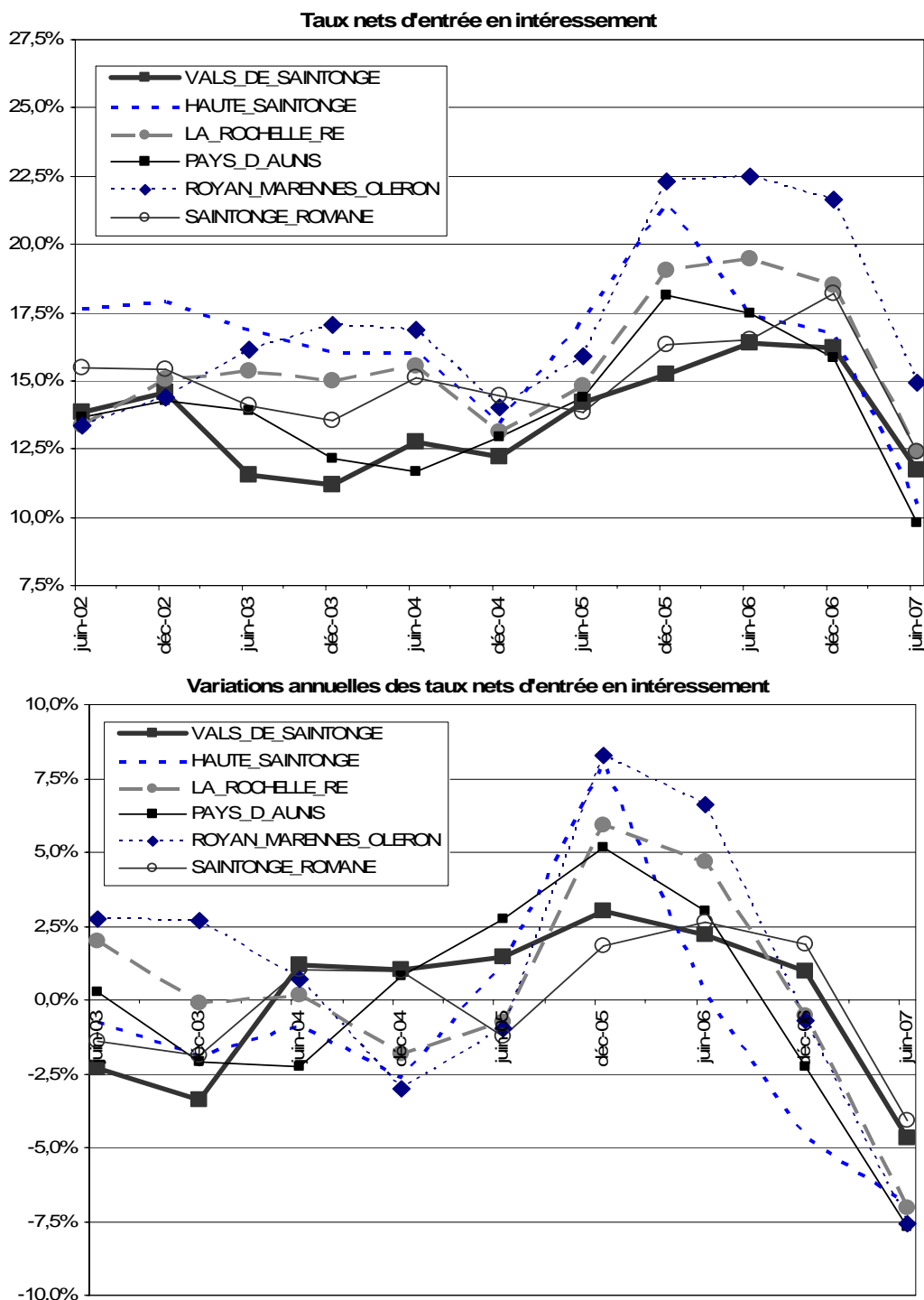
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la DTAS du Pays rochefortais et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Charente-Maritime (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la DTAS du Vals de Saintonge et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Charente-Maritime (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la DTAS du Pays rochefortais et les DTAS témoins

	HAUTE_SAINTONGE		LA_ROCHELLE - RE	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,05	-0,00	-1,27
Delta Taux	0,57	3,79	0,67	4,35
R2	0,67		0,73	
RMSE	0,02		0,02	

	PAYS_D_AUNIS		ROYAN MARENNES_OLERON		SAINTONGE ROMANE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,88	-0,00	-1,35	-0,00	-0,68
Delta Taux	0,73	7,09	0,46	3,04	0,97	2,87
R2	0,88		0,57		0,54	
RMSE	0,01		0,02		0,02	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la DTAS du Vals de Saintonge et les DTAS témoins

	HAUTE_SAINTONGE		LA_ROCHELLE - RE	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,43	-0,00	-0,26
Delta Taux	0,41	2,24	0,47	2,32
R2	0,42		0,43	
RMSE	0,02		0,02	

	PAYS_D_AUNIS		ROYAN MARENNES_OLERON		SAINTONGE ROMANE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,13	-0,00	-0,43	-0,00	-0,08
Delta Taux	0,57	3,29	0,29	1,68	1,06	4,92
R2	0,61		0,29		0,78	
RMSE	0,02		0,02		0,01	

3. CONCLUSION

Pour le choix des zones témoins pour les Directions Territoriales d'Action Sociale du Pays rochefortais et du Vals de Saintonge dans le département de la Charente-Maritime, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la DTAS du Pays rochefortais :

D'abord la DTAS de Saintonge Romane, puis la DTAS du Pays d'Aunis et enfin la DTAS de La Rochelle - Ré.

- Pour la DTAS du Vals de Saintonge :

D'abord la DTAS de Saintonge Romane, puis DTAS du Pays d'Aunis et enfin la DTAS de La Rochelle - Ré.

Au final, dans le cas des deux DTAS considérées, la DTAS de Saintonge Romane apparaît comme la meilleure zone témoin.

Annexe 7

LA CÔTE-D'OR (21)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Côte-d'Or a retenu une unique zone test correspondant au territoire de l'Accueil Solidarité et Famille (ASF) de Beaune. Celle-ci représente 226 des 707 communes du département. Le choix d'un territoire d'ASF correspond à une situation administrative particulière. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme d'ASF. On compte alors deux ASF témoins potentiels : Genlis et Montbard. En effet, on a écarté l'ensemble des ASFs comprenant des fractions de cantons de Dijon qui paraissaient ne pas pouvoir fournir de contrefactuels satisfaisants et posaient des problèmes quant à la mise à disposition des zonages. Néanmoins, afin de vérifier le bien fondé de ce choix, on a agrégé l'ensemble de ces territoires dans le but de vérifier qu'au moins les caractéristiques moyennes de ces territoires étaient bien différentes de celle de la zone test. Pour l'ASF de Beaune, on dégage parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les trois zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour l'ASF de Beaune, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies.

L'ASF de Beaune se montre particulièrement proche de l'ASF de Genlis tant au niveau de sa structure urbaine que des caractéristiques du marché du travail. On retient en plus l'ASF de Montbard en tant que zone témoin candidate. En outre, les caractéristiques des ASFs agrégées de Dijon (tableau 1) semblent bien justifier leur non prise en compte.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour la zone test et toutes les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour l'ASF de Beaune, les tests effectués¹¹ conduisent à considérer l'ASF de Genlis comme un contrefactuel satisfaisant en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement et ce, particulièrement en fin de fenêtre d'observation. Néanmoins, sur cette même période l'ASF de Montbard présente également des fluctuations de taux d'entrée en intéressement qui sont proches de celles de l'ASF de Beaune.

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes pour l'ASF de Beaune:

L'ASF de Genlis ou, dans une moindre mesure celle de Montbard.

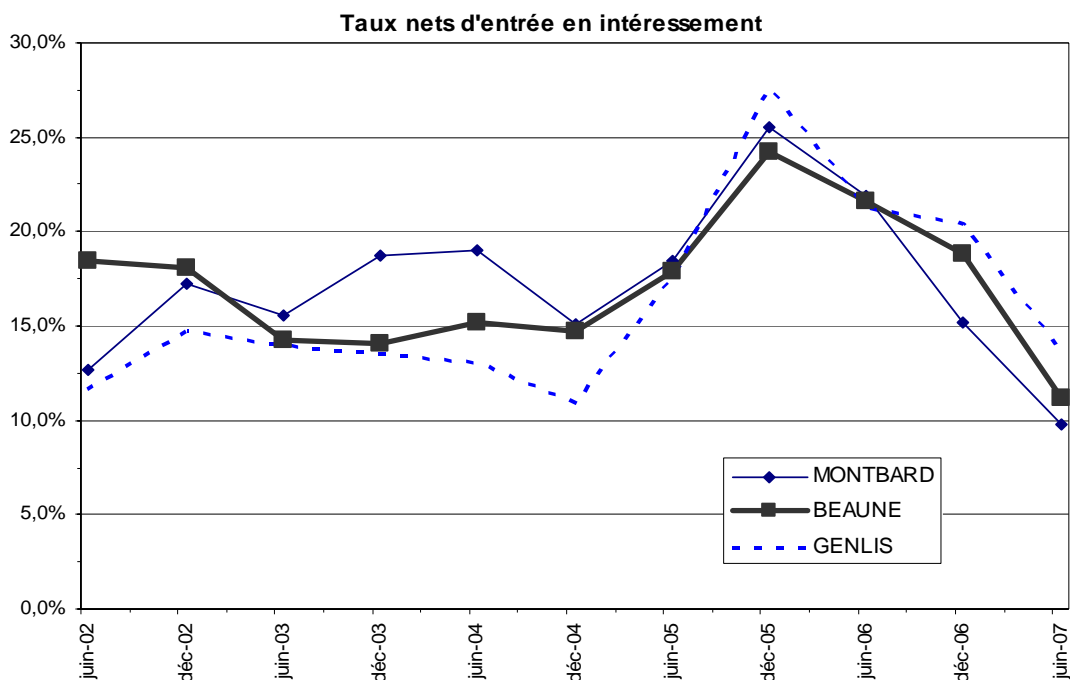
¹¹ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

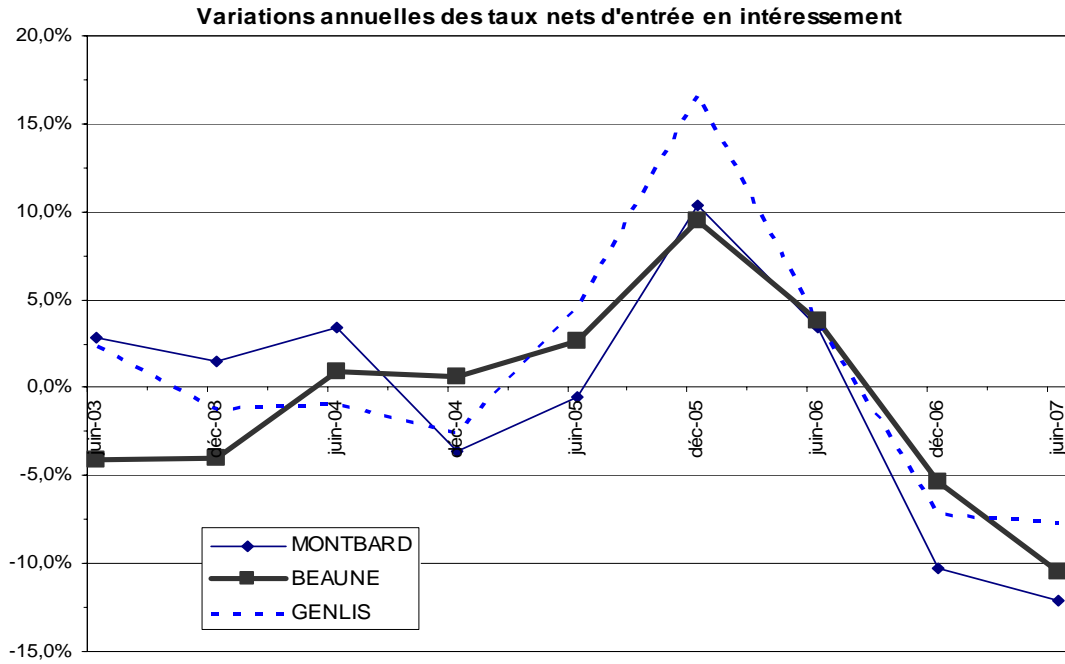
Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des ASFs de Beaune et des zones témoins

ASF var	Test BEAUNE	Témoins potentiels		
		DIJON	GENLIS	MONTBARD
DP99T	106356	274001	62473	64179
AT99TA	48955	128024	28986	27092
RMISTE	955	3893	468	818
CMONO	32,70	11,11	58,73	0,34
CMULTI	13,07	0,42	5,70	0,21
CPOL	20,61	86,57	0,00	0,00
CRURAL	33,62	1,90	35,56	99,44
DENS99	44,88	287,59	33,86	17,85
TA99	72,08	67,07	71,08	69,05
TC99	10,04	11,50	10,25	11,89
TRMI	1,73	2,74	1,42	2,55
DIST1			1,21	3,18
Rang1			1	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des deux zones test. L'ASF intitulée Dijon regroupe l'ensemble des ASFs contenant des territoires infra communaux appartenant à la commune de Dijon. Ceci correspond aux ASFs de Chenove, Dijon-Grésilles et Dijon-Fontaine d'Ouche.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'ASF de Beaune et les ASF témoins candidates





Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque ASF à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'ASF de Beaune et les zones témoins candidates

	Genlis		Montbard	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-1,26	-0,00	-0,28
Delta Taux	0,70	4,67	0,67	3,61
R2	0,75		0,65	
RMSE	0,03		0,04	

Annexe 8

LES CÔTES-D'ARMOR (22)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département des Côtes-d'Armor a retenu deux zones test distinctes correspondant aux territoires de deux Commissions Locales d'Insertions (CLI), Loudéac et Lamballe qui représentent 87 des 373 communes du département. Les CLIs correspondent à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLIs. Le département compte sept CLIs non expérimentatrices qui constituent donc des zones témoins potentielles. Pour chacune des deux zones tests, on dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les trois zones test et les six zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités avec les deux zones tests est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour chacune des CLIs de Loudéac et Lamballe, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

La CLI de Loudéac est composée de 47 communes essentiellement rurales (71,1 % de sa population) et urbaine (19,5 %). Les CLIs témoins candidates sont celles de Guingamp, Rostrenen et Saint-Brieuc-Couronne. En effet, malgré sa taille plus importante et sa structure plus urbaine, la CLI de St-Brieuc-Couronne présente des caractéristiques du marché du travail proches. A l'opposé, la CLI de Guingamp se montre plus proche de la CLI de Loudéac en termes de structure urbaine mais s'en éloigne vis-à-vis des caractéristiques du marché du travail qui lui sont moins favorables. Enfin, la CLI de Rostrenen est totalement composée de communes rurales et se rapproche aussi par sa faible densité moyenne de la CLI de Loudéac.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des zones tests et témoins

Var	Test 1	Test 2	Témoins potentiels						
	LOUDEAC	LAMBALLE	DINAN	GUINGAMP	LANNION	PAIMPOL	ROSTRENEEN	ST_BRIEUC	ST_BRIEUC COURONNE
DP99T	48246	54540	81388	53548	84927	38779	31950	85918	63284
AT99TA	20616	22659	34522	22163	34784	14150	12104	37929	28252
RMISTE	308	383	874	719	968	486	332	1773	541
CMONO	9,46	10,07	13,05	10,77	12,08	6,63	0,00	12,39	33,22
CMULTI	0,00	10,43	19,87	2,13	0,00	0,00	0,00	0,00	25,02
CPOL	19,46	19,37	31,99	36,01	57,70	33,22	0,00	87,61	16,71
CRURAL	71,08	60,13	35,09	51,09	30,22	60,15	100,00	0,00	25,05
DENS99	43,60	69,62	81,05	65,86	104,56	102,21	26,99	570,05	98,24
TA99	81,41	82,54	81,59	80,31	81,32	83,04	84,89	78,96	81,31
TC99	7,96	9,06	12,04	12,03	12,86	13,64	9,40	12,64	9,28
TRMI	1,50	1,70	2,54	3,25	2,79	3,45	2,76	4,69	1,92
DIST1			3,29	2,93	3,73	3,61	2,78	6,66	2,35
Rang1			4	3	6	5	2	7	1
DIST2			2,57	2,67	3,19	3,05	2,39	6,34	1,88
Rang2			3	4	6	5	2	7	1

Note de lecture : la population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des zones test.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CLI de Loudéac	CLIs de St-Brieuc couronne, Rostrenen et Guingamp.
CLI de Lamballe	CLIs de St-Brieuc couronne, Rostrenen, Dinan et Guingamp

La CLI de Lamballe est constituée de 40 communes¹². Elle se montre assez proche par ses caractéristiques de la CLI de Loudéac. On choisit de se concentrer sur les CLIs témoins de Guingamp, Dinan, Rostrenen et Saint-Brieuc-Couronne. En effet, la CLI de St-Brieuc est beaucoup plus urbaine et la CLI de Lannion couvre un territoire beaucoup plus vaste et plus touché tant par le chômage que par le RMI. Les CLIs de Lannion et Paimpol présentent quand à elles des taux de chômage en 1999 nettement supérieurs à ceux des CLIs tests, de même que des taux d'activité inférieurs.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

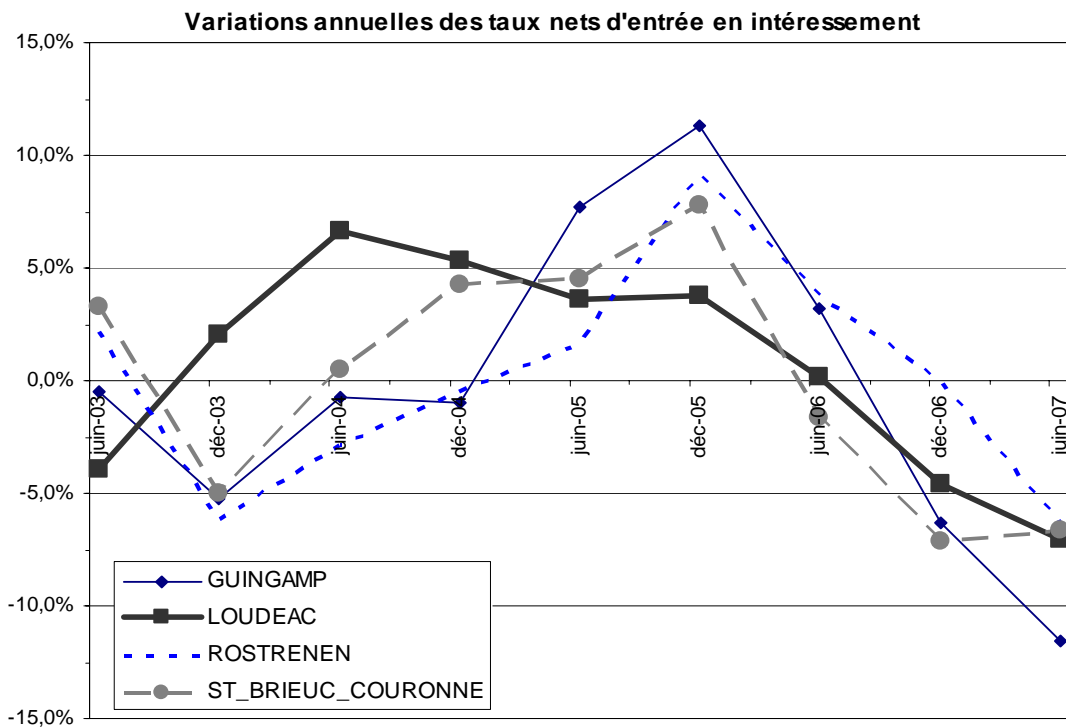
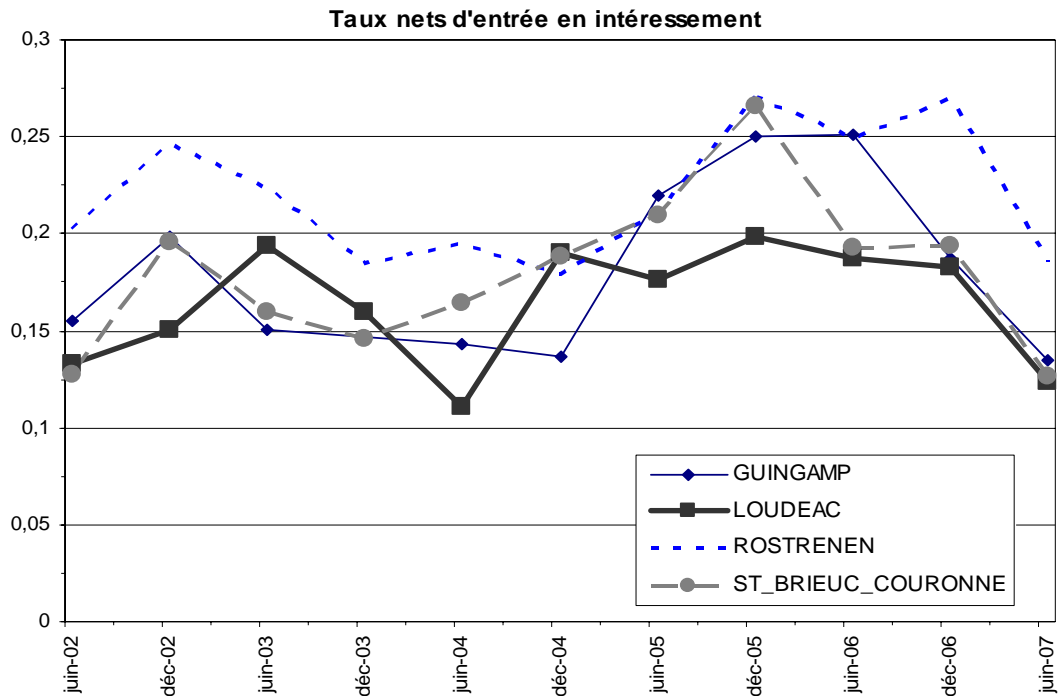
Pour la CLI de Loudéac, les tests effectués¹³ conduisent à privilégier les CLIs témoins de St-Brieuc-Couronne et Guingamp. Il n'y a pas de différences claires entre les deux zones témoins candidates. Au contraire, la CLI de Rostrenen a des évolutions qui ne coïncident presque jamais avec celles de la CLI de Loudéac. On peut privilégier la CLI de St-Brieuc-Couronne qui présente une structure qui semble plus comparable (tableau 1), mais il faut noter que la qualité d'ajustement des modèles est assez faible. Ceci peut en partie s'expliquer que l'agglomération de Loudéac est une agglomération frontalière du département du Morbihan alors que les autres grandes agglomérations de la Côte d'Armor se trouve plutôt sur la côte. Il n'y a donc pas d'équivalent à Loudéac qui lui soit géographiquement proche.

Pour la CLI de Lamballe, les tests effectués conduisent à privilégier la CLI de Rostrenen. L'ajustement des évolutions annuelles des taux nets d'entrée en intéressement est particulièrement bon sur la période récente avec la CLI témoin. Ensuite, la CLI de Dinan s'avère elle-aussi un contrefactuel possible, mais les évolutions en début de période ont déjà été divergente avec celles de la CLI témoin.

¹² Dans la CLI de Lamballe, la commune de Plévenon (22201) au code géographique 2007 n'est pas au RP 1999 suite à la séparation d'un regroupement de communes ayant eu lieu en 2004. Elle est prise en compte dans le calcul sur le RP car elle était fusionnée avec la commune de Fréhel (22179) et elle ne change pas de CLI.

¹³ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 4. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne à l'évolution des taux de la zone test.

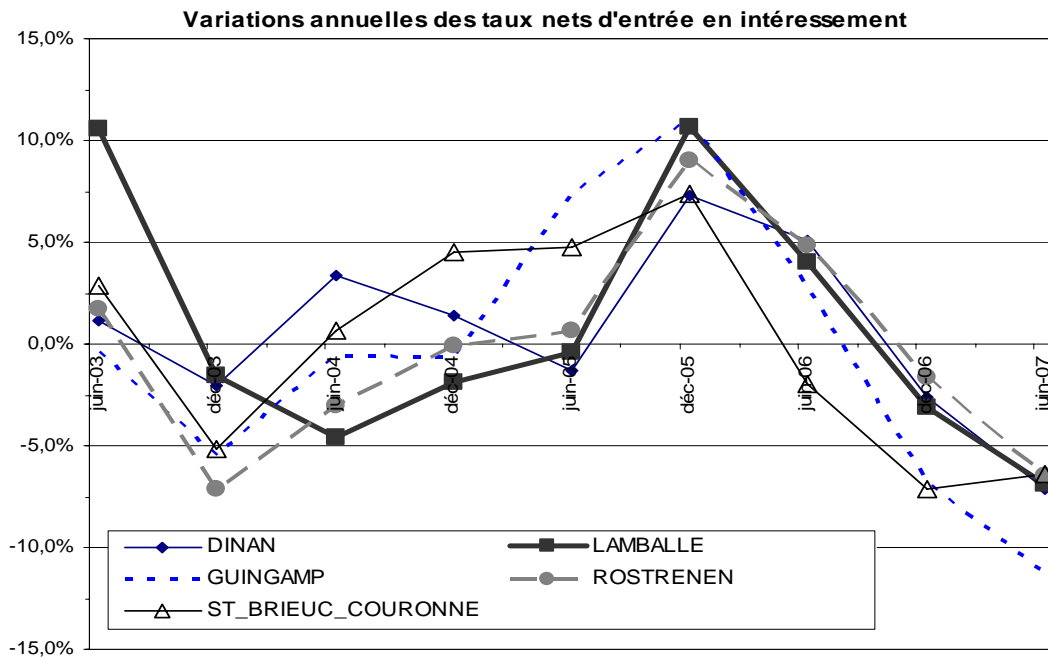
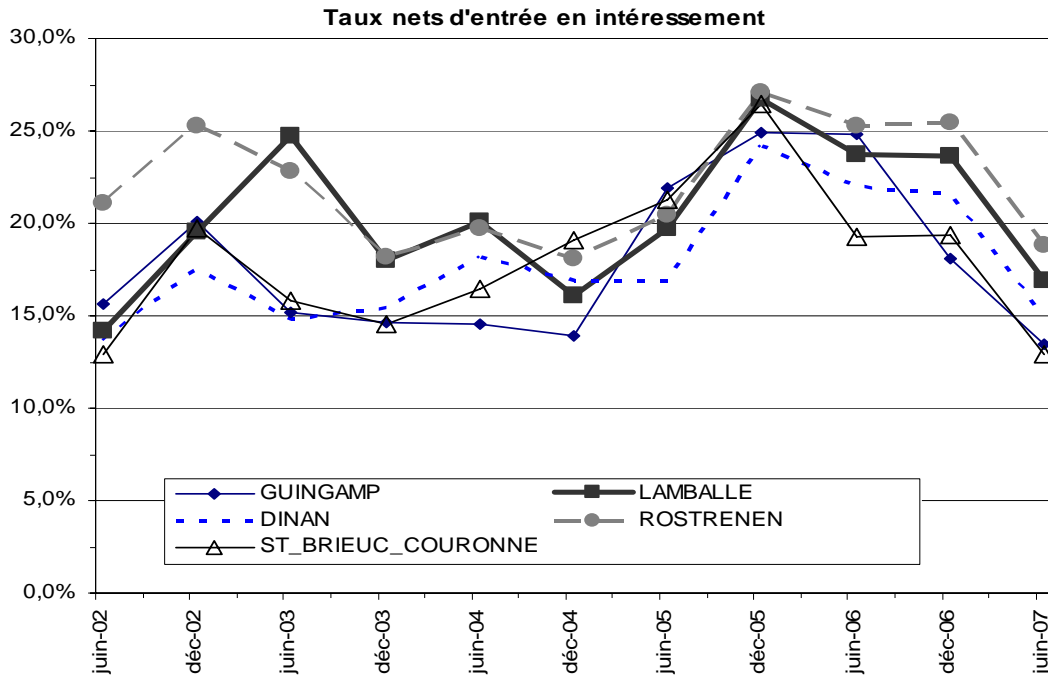
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Loudéac et les CLIs témoins potentielles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CLI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Lamballe et les CLIs témoins potentielles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CLI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : **Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour La CLI de Loudéac et les zones témoins candidates**

	Guingamp		Rostrenen		St-Brieuc-Couronne	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,59	0,01	0,38	0,01	0,49
Delta Taux	0,41	2,01	0,22	0,62	0,55	2,05
R2	0,37		0,05		0,37	
RMSE	0,04		0,05		0,04	

Tableau 4 : **Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Lamballe et les zones témoins candidates**

	Dinan		Guingamp		Rostrenen		St-Brieuc-Couronne	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,11	0,01	0,61	0,01	0,73	0,01	0,43
Delta Taux	0,97	2,40	0,61	2,39	0,99	3,60	0,71	1,98
R2	0,45		0,45		0,65		0,36	
RMSE	0,05		0,05		0,04		0,05	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CLI de Loudéac, la CLI de St-Brieuc-Couronne fournit le meilleur témoin, devant celle de Guingamp ;
- Pour la CLI de Lamballe, la CLI de Rostrenen fournit le meilleur témoin, devant celle de Dinan.

Annexe 9

LA CREUSE (23)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Creuse a choisi de procéder à l'expérimentation du rSa sur l'ensemble de son territoire. Nous avons donc choisi de rechercher une zone témoin potentielle parmi les départements voisins. Pour des raisons pratiques, il est plus approprié de rechercher une zone témoin parmi les autres départements participant eux-mêmes à la phase d'expérimentation, les territoires expérimentateurs de ces départements étant écartés de l'analyse. Dans le cas de la Mayenne, deux départements ont été testés. Il s'agit du département de l'Allier privé de la Commission Locale d'Insertion (CLI) de Montluçon et du département de la Vienne privé des territoires de trois Maisons de la Solidarité (MDS), Loudun, Jaunay-Clan et Chauvigny.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente l'ensemble des zones non expérimentatrices de deux départements tests. Parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Les résultats présentés dans le tableau 1 mettent en avant deux constats. Premièrement, les départements voisins mêmes privés de leurs zones expérimentales sont de tailles sensiblement plus importantes que la Creuse. Deuxièmement, malgré cette dissemblance de tailles, ces départements présentent des similarités importantes avec la Creuse au niveau des caractéristiques du marché du travail (taux de chômage et de Rmistes en 1999).

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques du département de la Mayenne et des départements témoins

	<i>Test</i>	<i>Témoins potentiels</i>	
var	CREUSE	ALLIER	VIENNE
DP99T	124482	231228	275352
AT99TA	50683	99309	117521
RMISTE	1786	4336	5599
CMONO	11,23	15,52	26,27
CMULTI	0,00	0,41	2,71
CPOL	11,34	43,63	46,52
CRURAL	77,43	40,43	24,50
DENS99	22,37	44,27	61,98
TA99	69,01	69,01	64,62
TC99	12,17	13,47	12,85
TRMI	2,92	3,67	4,11
DIST1		3,93	5,43
Rang1		1	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée au département de la Creuse.

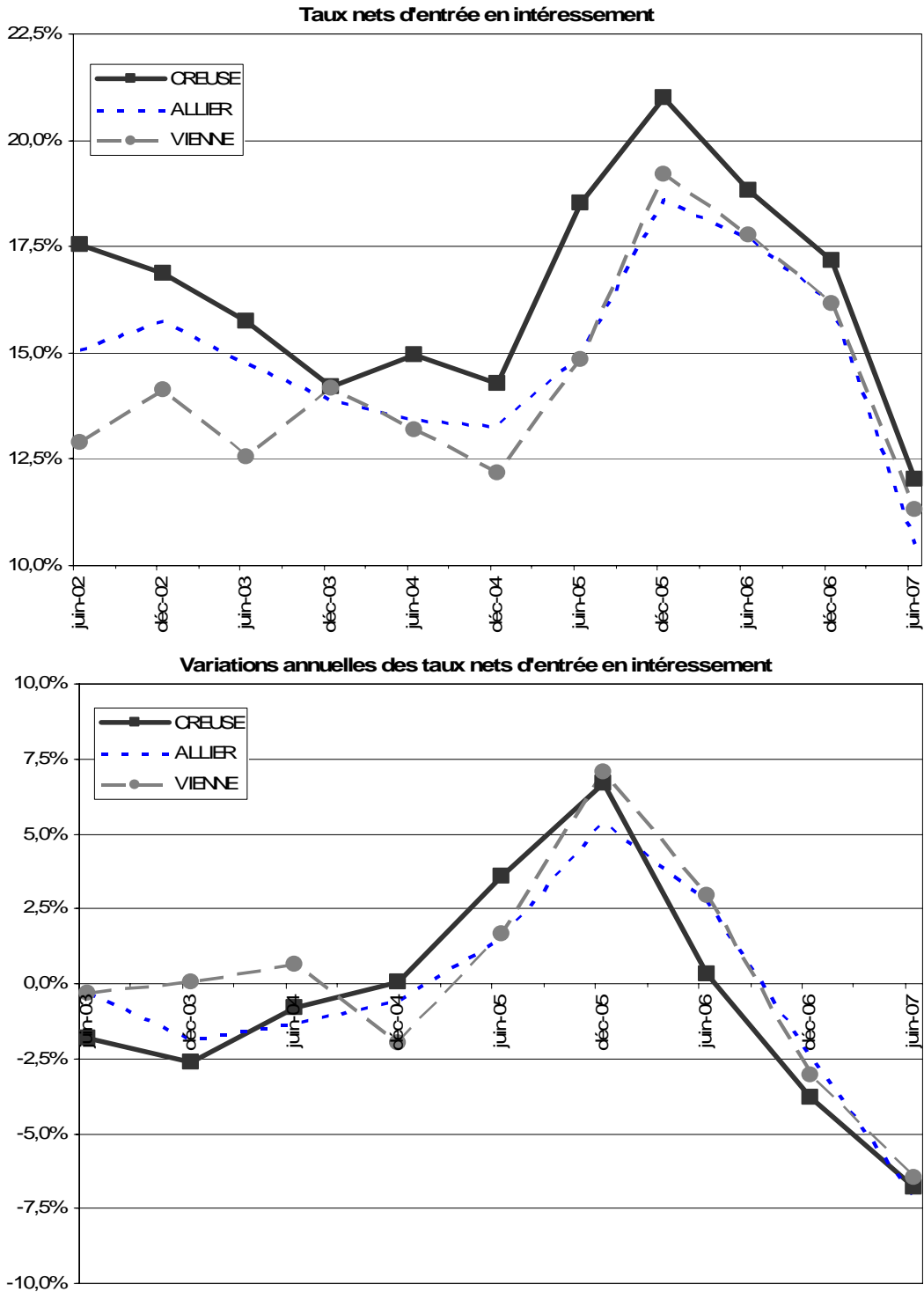
2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour le département de la Creuse, les tests effectués¹⁴ conduisent à considérer le département de l'Allier comme le contrefactuel le plus satisfaisant, suivi du département de la Vienne. Les évolutions des entrées en intéressement de ces deux zones et de la zone test, détaillées dans les graphiques 1 et 2, apparaissent globalement parallèles. Ceci confirme les résultats de la première étape de sélection des zones témoins où le département de l'Allier apparaissait *a priori* le plus proche du département de la Creuse.

¹⁴ Des régressions sont présentées dans le tableau 2. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour le département de la Creuse et les départements témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Creuse et des départements témoins (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 2 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le département de la Creuse et les départements témoins**

	ALLIER		VIENNE	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,18	-0,00	-1,04
Delta Taux	1,05	6,68	0,94	5,57
R2	0,86		0,82	
RMSE	0,02		0,02	

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour le département de la Creuse les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord l'ensemble des territoires non-expérimentateurs de l'Allier puis l'ensemble des territoires non-expérimentateurs du département de la Vienne.

Annexe 10

LES DEUX-SÈVRES (22)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département des Deux-Sèvres a choisi comme zone expérimentale un ensemble de trois Commissions Locales d'Insertion (CLIs) : les CLIs de Niort, Bressuire et Thouars. Le choix de trois territoires de Commission Locale d'Insertion correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de Commissions Locales d'Insertion.

Il existe des zones infra communales qui sont dues au fait que les territoires des CLIs sont composés de fractions de communes. Les communes dont les territoires sont situés sur plusieurs CLIs n'ont pu être prises en compte et ont été écartées de l'analyse. Il s'agit de 46 des 295 communes renseignées comme appartenant à une CLI du département. Après appariement au code officiel géographique, 234 communes ont été prises en compte dans l'analyse et 81 d'entre elles appartiennent aux zones tests.

L'ensemble des témoins potentiels constitué représente 153 communes réparties en trois Commissions Locales d'Insertion : Melle, Parthenay et Saint-Maixent-l'École. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour les Commissions Locales d'Insertion de Niort, Bressuire et Thouars, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

Pour chacune des CLIs de Niort, Bressuire et Thouars, on a choisi de retenir l'ensemble des trois CLIs non expérimentatrices en tant que zones témoins candidates. En effet, il n'existe que trois témoins potentiels et peu de différences de structure apparaissent suffisamment importantes pour écarter *a priori* une des zones non expérimentatrices.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont *a priori* divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 pour toutes les zones test et les zones témoins candidates. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

Pour la CLI de Niort, les tests effectués¹⁵ conduisent à considérer la CLI de Parthenay comme un contrefactuel satisfaisant. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement ainsi que leur niveau absolu semblent comparables à ceux de la zone test. Ceci corrobore les résultats obtenus lors de la sélection des zones témoins candidates. Ensuite, la CLI de Saint-Maixent-l'École puis celle de Melle ont également des évolutions proches.

Pour la CLI de Bressuire, il ne semble pas exister de CLI présentant des évolutions comparables des entrées en intéressement dans le département.

Pour la CLI de Thouars, la CLI de Parthenay semble fournir le meilleur contrefactuel au niveau des entrées dans l'intéressement, devant la CLI de Saint-Maixent-l'École puis celle de Melle.

3. LE CAS DE LA CLI DE BRESSUIRE

Au terme de la démarche en deux étapes menées sur les CLIs non expérimentatrices du département des Deux-Sèvres, il n'est pas apparu au sein des trois zones témoins possibles (les CLIs de Melle, Parthenay et Saint-Maixent-l'École) de contrefactuel satisfaisant à la CLI de Bressuire. En effet, il n'existe pas de corrélation significative entre l'évolution des taux d'entrée en intéressement de cette zone et celles des zones témoins potentielles.

¹⁵ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des CLIs de Niort, Bressuire et Thouars et des CLIs témoins potentiels

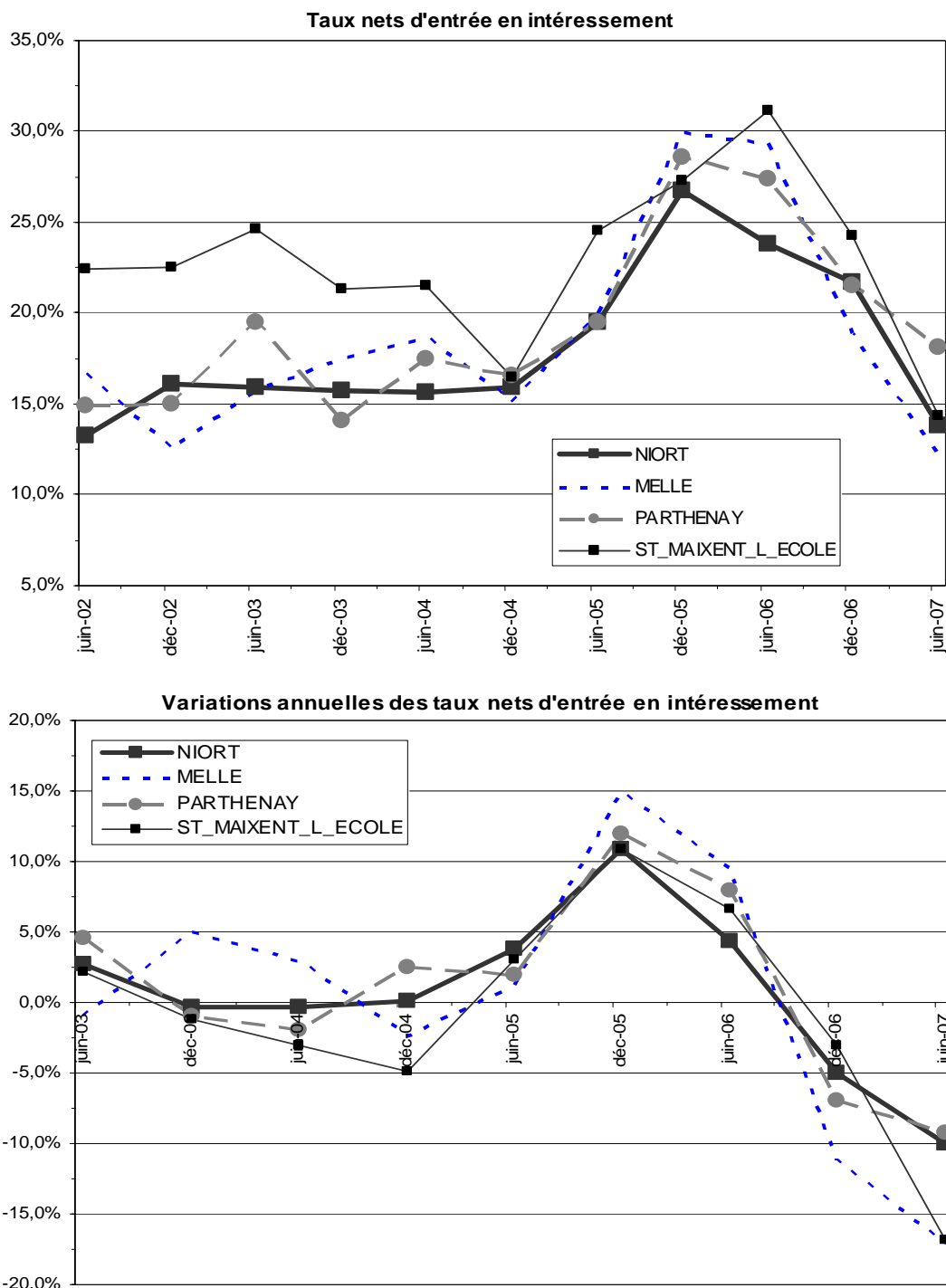
	<i>Test 1</i>	<i>Test 2</i>	<i>Test 3</i>	<i>Témoins potentiels</i>		
var	NIORT	BRESSUIRE	THOUARS	MELLE	PARTHENAY	ST_MAIXENT_L_ECOLE
DP99T	95066	43814	30162	30878	63325	16058
AT99TA	46109	20578	12707	12719	27458	7423
RMISTE	1715	255	380	330	549	106
CMONO	30,28	0,00	6,28	13,55	10,56	44,84
CMULTI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00
CPOL	69,52	40,62	46,44	0,00	28,28	0,00
CRURAL	0,20	59,38	47,28	86,45	61,10	55,16
DENS99	156,13	67,19	55,48	31,43	39,91	53,73
TA99	73,49	71,82	69,47	68,40	70,81	72,72
TC99	12,61	9,12	13,98	11,79	10,95	10,33
TRMI	3,35	1,12	2,58	2,15	1,72	1,26
DIST1				4,69	4,18	5,09
Rang1				2	1	3
DIST2				4,65	3,50	2,67
Rang2				3	2	1
DIST3				3,11	3,63	4,33
Rang3				1	2	3

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI de Niort. La distance 2 se rapporte à la euclidienne normée à la CLI de Bressuire. La distance 3 se rapporte à la euclidienne normée à la CLI de Thouars.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	<i>Zones témoins retenues à l'issue de la première étape</i>
<i>CLI de Niort</i>	CLI de Melle, CLI de Parthenay et CLI de Saint-Maixent-l'Ecole.
<i>CLI de Bressuire</i>	CLI de Melle, CLI de Parthenay et CLI de Saint-Maixent-l'Ecole.
<i>CLI de Thouars</i>	CLI de Melle, CLI de Parthenay et CLI de Saint-Maixent-l'Ecole.

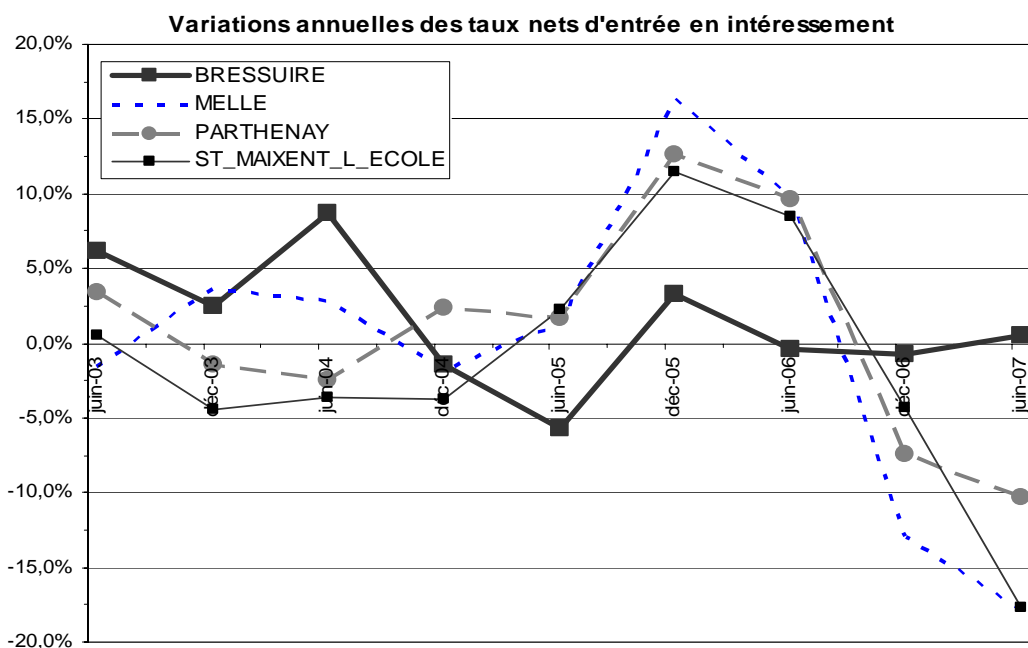
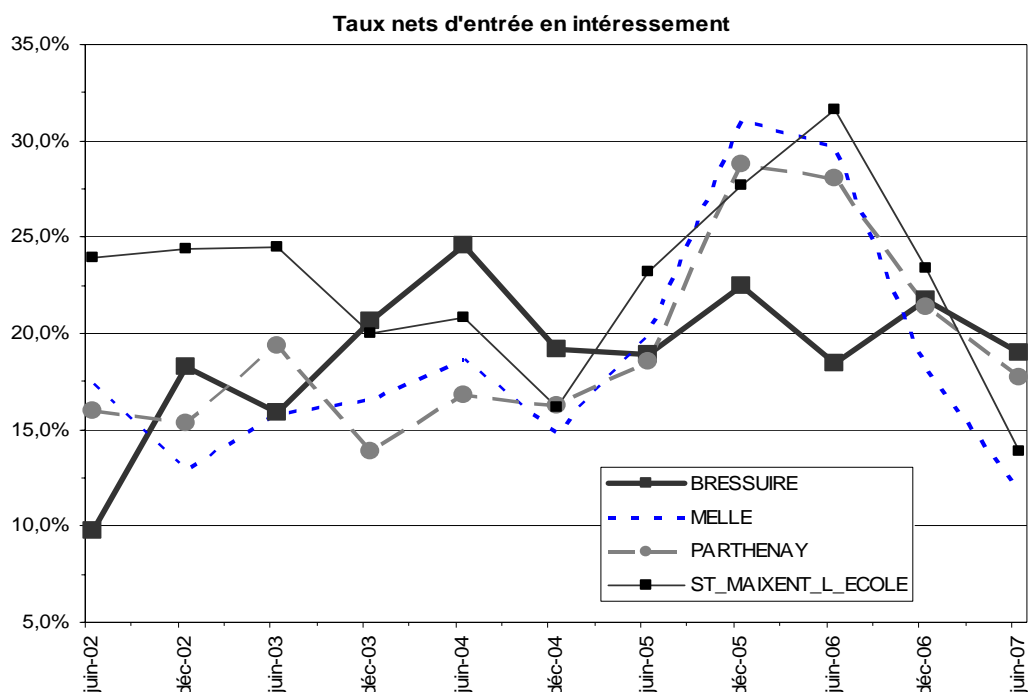
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Niort et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département des Deux-Sèvres (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

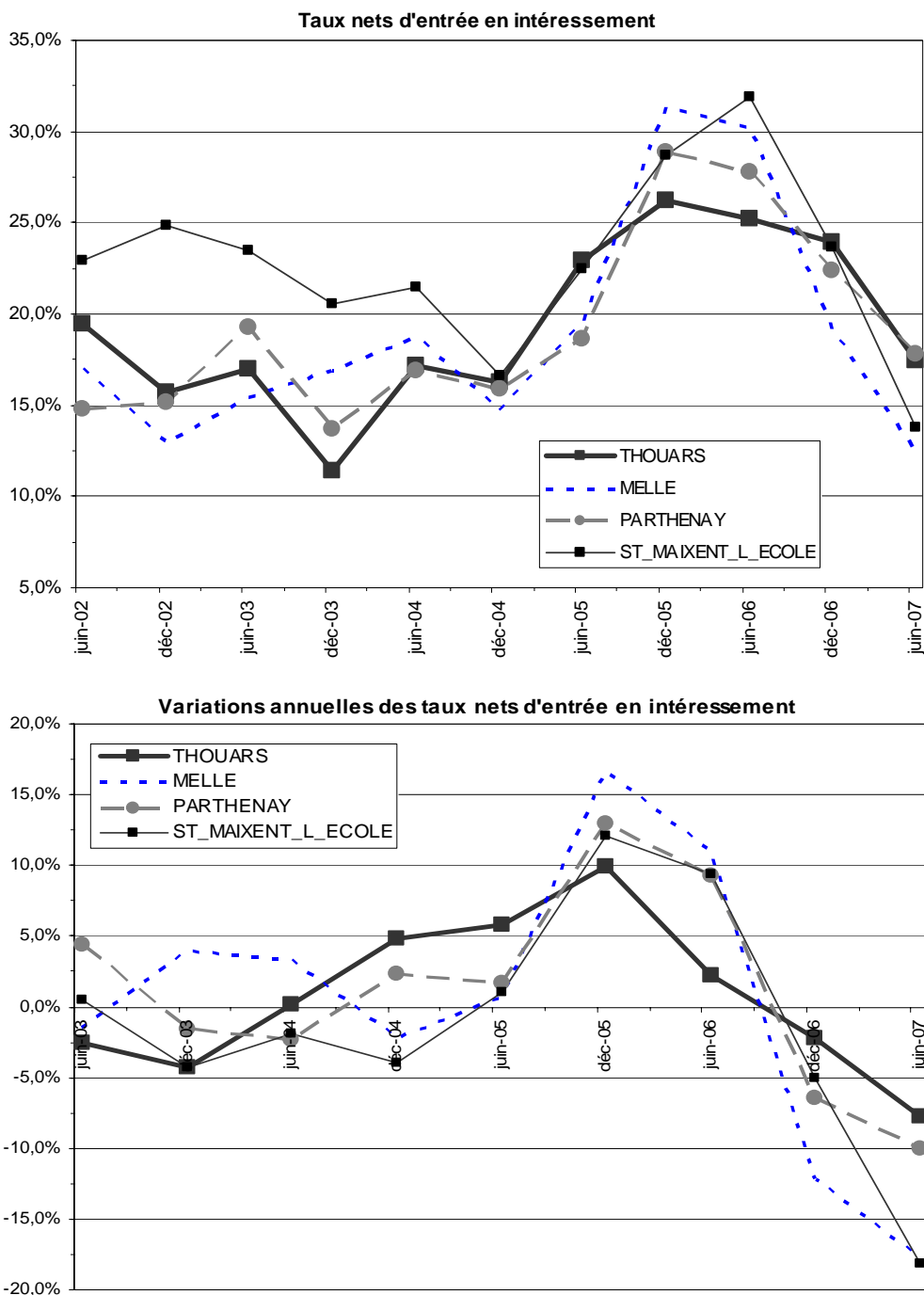
Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Bressuire et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département des Deux-Sèvres (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 5 et 6 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Thouars et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département des Deux-Sèvres (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Niort et les CLIs témoins

	MELLE		PARTHENAY		ST_MAIXENT_L_ECOLE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,71	-0,00	-0,35	0,01	1,71
Delta Taux	0,56	6,34	0,84	8,90	0,71	7,63
R2	0,85		0,92		0,89	
RMSE	0,02		0,02		0,02	

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Bressuire et les CLIs témoins

	MELLE		PARTHENAY		ST_MAIXENT_L_ECOLE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,95	0,01	0,91	0,00	0,92
Delta Taux	0,07	0,52	0,02	0,09	-0,00	-0,01
R2	0,04		0,00		0,00	
RMSE	0,05	0,05			0,05	

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Thouars et les CLIs témoins

	MELLE		PARTHENAY		ST_MAIXENT_L_ECOLE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,44	0,00	0,00	0,01	0,99
Delta Taux	0,37	2,69	0,60	3,27	0,49	3,27
R2	0,51		0,60		0,60	
RMSE	0,04		0,04		0,04	

Nous nous proposons donc de réitérer la démarche de recherche d'un contrefactuel satisfaisant dans deux des départements voisins des Deux-Sèvres proches de la CLI de Bressuire : le Maine-et-Loire (49) et la Vendée (85). Il s'agit de deux départements non expérimentateurs du rSa. On a recherché un contrefactuel satisfaisant à la CLI de Bressuire parmi les Communautés de Communes de ces deux départements. Ceci permet de constituer un ensemble de soixante zones témoins potentielles. Ceci représente 648 communes dont les 15 communes expérimentatrices de la CLI de Bressuire. Les tailles des zones formées sont trop petites pour leur permettre de constituer des contrefactuels satisfaisants (moins d'une centaine de Rmistes, tableau A1 en annexe). Néanmoins, les caractéristiques du marché du travail de ces zones semblent plus comparables à la CLI de Bressuire que celles des autres CLIs du département des Deux-Sèvres.

On s'est donc tourné vers des zonages de plus grande taille. La CLI de Bressuire étant composée pour moitié de population vivant dans des communes rurales et pour moitié de communes étant des Pôles Urbains au sens de l'Insee, les zonages en aires urbaines ou en Unités Urbaines semblent devoir être exclus. On peut alors s'appuyer sur les cantons (tableau A2 en annexe). On s'est restreint à des ensembles contigus de cantons et on a cherché des zones géographiquement proches de la zone test.

Deux zones témoins ont été construites à partir des cantons contigus qui apparaissaient proches de la zone test. La zone témoin n°1 regroupe les cantons des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre (département de Vendée). La zone témoin n°2 regroupe, elle, les cantons de La Chataigneraie, de Saint-Hilaire des Loges et de Pouzauges (département de Vendée). Les cantons de Challans et des Ponts-de-Cé ont, par contre, été conservés sans modification car ils apparaissaient de tailles suffisantes pour former des zones témoins (tableau A2). Les caractéristiques a priori de ces zones et de la zone test sont récapitulées dans le tableau 1 et les évolutions de leurs taux nets d'entrée en intéressement dans les graphiques 1 et 2.

Au niveau des indicateurs *a priori* (tableau 1), les zones ad-hoc formées à partir de cantons de la Vendée confirment leur pertinence puisqu'ils se révèlent plus proche de la zone test que les deux autres cantons. Malgré sa proximité avec la zone test, la zone témoin 2 est contrairement à celle-ci presque entièrement rurale.

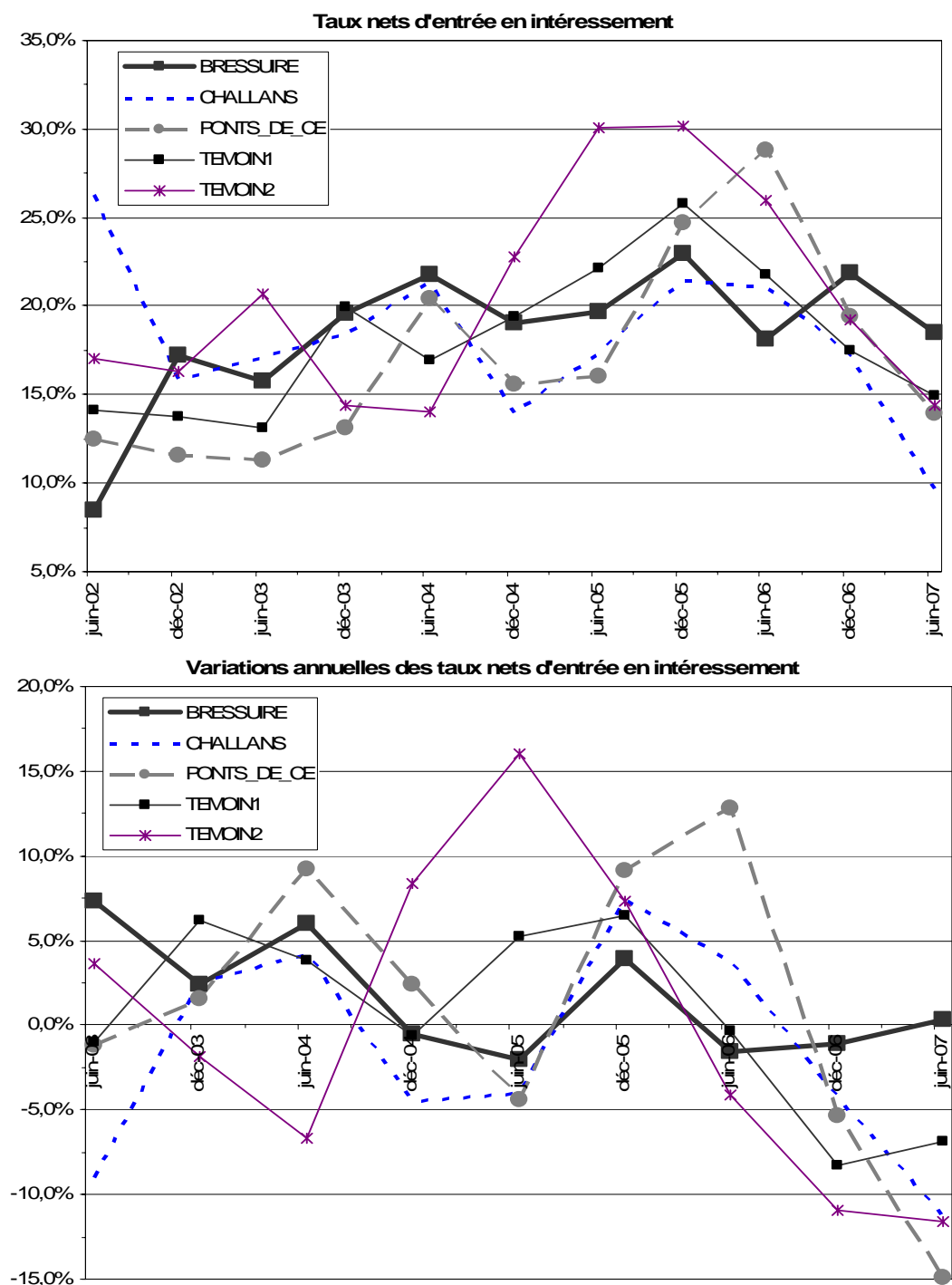
La zone témoin 1 (cantons des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre) apparaît comme le meilleur contrefactuel à la CLI de Bressuire. Si les variations annuelles des deux zones apparaissent peu liées (graphique 2 et tableau 2), elles présentent des évolutions de moyen terme et des niveaux d'entrées en intéressement comparables (graphique 1). Ceci n'était pas le cas dans les Commissions Locales d'Insertion de Melle, Parthenay et Saint-Maixent-l'Ecole du département des Deux-Sèvres. En outre, le caractère erratique des évolutions annuelles des taux nets d'entrée en intéressement semble en partie dû aux faibles tailles des zones considérées au niveau du nombre des Rmistés.

4. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour les Commissions Locales d'Insertion de Niort, Bressuire et Thouars dans le département des Deux-Sèvres, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CLI de Niort,
D'abord la CLI de Parthenay puis la CLI de Saint-Maixent-l'Ecole et enfin la CLI de Melle.
- Pour la CLI de Bressuire,
La zone contrefactuelle privilégiée est l'ensemble formé des cantons des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre (département de Vendée) puis le canton des Ponts-de-cé.
- Pour la CLI de Thouars,
D'abord la CLI de Parthenay puis la CLI de Saint-Maixent-l'Ecole et enfin la CLI de Melle.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Bressuire et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle des départements des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire et de la Vendée regroupés (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 1 : Comparaison de la CLI de Bressuire aux zones témoins candidates proposées

var	Test	Témoins potentiels			
	BRESSUIRE	CHALLANS	PONTS_DE_CE	TEMOIN1	TEMOIN2
DP99T	43814	24671	37195	47989	45676
AT99TA	20578	11391	17065	23269	20459
RMISTE	255	186	299	197	233
CMONO	0,00	0,00	39,59	0,00	5,79
CMULTI	0,00	9,06	0,00	0,00	7,59
CPOL	40,62	65,40	60,41	29,04	0,00
CRURAL	59,38	25,54	0,00	70,96	86,63
DENS99	67,19	97,48	172,85	100,31	53,44
TA99	71,82	70,96	69,04	73,55	70,66
TC99	9,12	10,49	9,28	6,71	8,54
TRMI	1,12	1,43	1,53	0,80	1,01
DIST1		3,25	3,68	2,78	1,62
Rang1		3	4	2	1

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI de Bressuire. La zone témoin 1 comprend les cantons des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre (département de Vendée). La zone témoin 2 regroupe, elle, les cantons de La Chataigneraie, de Saint-Hilaire des Loges et de Pouzauges (département de Vendée).

Tableau 2 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Bressuire et les zones témoins

	CHALLANS		PONTS_DE_CE		TEMOIN1		TEMOIN2	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,02	1,39	0,02	1,28	0,02	1,31	0,02	1,33
Delta Taux	0,08	0,38	0,10	0,67	0,19	0,83	-0,02	-0,14
R2	0,02		0,06		0,09		0,00	
RMSE	0,04		0,04		0,04		0,04	

Tableau annexe A1 : Comparaison de la CLI de Bressuire aux Communautés de Communes des départements de Maine-et-Loire et de Vendée

	<i>Test</i>	Témoins potentiels									
var	BRES-SUIRE	ATLANCIA DES VALS DE LA VIE ET DU JAUNAY	COTEAUX DU LAYON	DEUX LAYS	REGION DE CHEMILLE	REGION DU LION D'ANGERS	BOCAGE	CANTON DE SEGRE	PAYS DE POUZAUGES	LOIRE LAYON	MARAIS ET BOCAGE
DP99T	43814	11157	12418	15563	18050	10946	7948	15566	20896	19845	24671
AT99TA	20578	4733	5452	7202	8166	5010	3698	6957	9819	9016	11391
RMISTE	255	66	85	94	92	77	35	82	67	127	186
CMONO	0,00	19,88	41,52	0,00	0,00	30,39	0,00	16,88	0,00	48,63	0,00
CMULTI	0,00	4,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,02	0,00	0,00	9,06
CPOL	40,62	10,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,56	0,00	0,00	65,40
CRURAL	59,38	64,66	58,48	100,00	100,00	69,61	100,00	27,54	100,00	51,37	25,54
DENS99	67,19	64,81	59,28	64,00	55,71	45,22	45,83	64,44	65,54	87,50	97,48
TA99	71,82	69,29	71,35	71,72	71,58	72,77	72,85	71,21	72,31	72,16	70,96
TC99	9,12	10,01	8,77	8,50	7,16	8,80	8,57	8,93	7,73	9,45	10,49
TRMI	1,12	1,17	1,38	1,19	1,04	1,42	0,88	1,07	0,62	1,28	1,43
DIST1		1,62	1,51	1,31	1,50	1,51	1,56	1,11	1,46	1,46	1,31
Rang1		10	8	2	6	7	9	1	4	5	3

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI de Bressuire. Seules les dix plus proches Communautés de Communes sont présentées dans le tableau.

Tableau annexe A2 : Comparaison de la CLI de Bressuire aux Cantons des départements de Maine-et-Loire et de Vendée

	Test	Témoins potentiels									
var	BRES-SUIRE	BEAU-PREAU	CHAL-LANS	HER-BIERS	MON-TAIGU	MONT-FAUCON MONTIGNE	MORTAGNE SUR SEVRE	POIRE SUR VIE	PONTS DE CE	POU-ZAUGES	SAINTE GILLES CROIX DE VIE
DP99T	43814	25682	24671	23706	26553	20994	24283	22703	37195	20896	34677
AT99TA	20578	12162	11391	11839	13127	10091	11430	11206	17065	9819	13662
RMISTE	255	76	186	135	80	80	62	76	299	67	303
CMONO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,92	39,59	0,00	6,40
CMULTI	0,00	0,00	9,06	0,00	4,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,49
CPOL	40,62	0,00	65,40	58,79	10,44	0,00	0,00	0,00	60,41	0,00	57,64
CRURAL	59,38	100,00	25,54	41,21	85,15	100,00	100,00	46,08	0,00	100,00	34,48
DENS99	67,19	92,82	97,48	94,97	112,62	98,80	106,14	69,58	172,85	65,54	118,66
TA99	71,82	73,41	70,96	74,98	73,81	74,43	72,13	74,78	69,04	72,31	67,28
TC99	9,12	6,29	10,49	6,25	7,18	8,41	7,18	7,35	9,28	7,73	12,15
TRMI	1,12	0,59	1,43	1,10	0,57	0,75	0,50	0,64	1,53	0,62	1,79
DIST1		3,37	2,71	3,27	3,16	3,62	3,44	3,67	2,04	3,62	2,70
Rang1		6	3	5	4	8	7	10	1	9	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI de Bressuire. Seules les dix plus proches Cantons sont présentés dans le tableau.

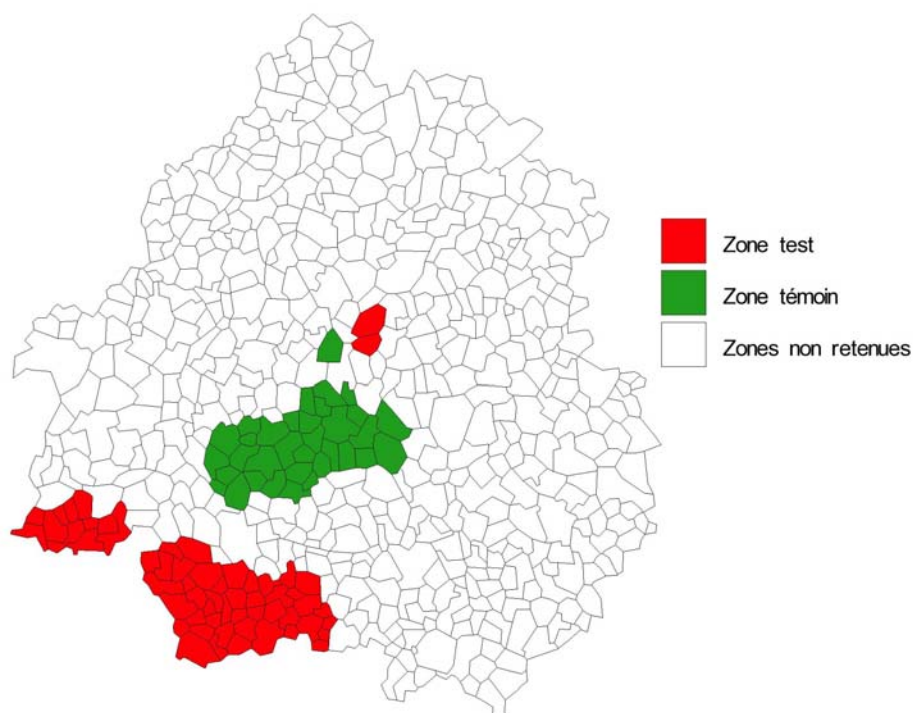
Annexe 11

LA DORDOGNE (24)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Dordogne a choisi comme zone expérimentale un ensemble de communes qui ne correspond à aucun périmètre administratif existant. Le choix a été arrêté par le département sur la base d'une sélection raisonnée visant à produire un ensemble de communes représentatif du dispositif du RMI au niveau départemental. La zone test est ainsi constituée d'une première zone urbaine composée de deux communes urbaines (Trélissac, 24557, et Bouzalac, 24053) et d'une zone rurale, composée de quatre cantons ruraux (Issigeac, Velines, Sigoules et Eymet). Le territoire témoin proposé par le département correspond lui à la commune urbaine de Coulounieix-Chamiers (24138) et à deux cantons ruraux, Vergt et Villamblard (Carte 1).

Carte 1 : Territoires test et témoin du département de la Dordogne



Dans un département qui compte 557 communes, le territoire test regroupe 58 communes et le territoire témoin 34 communes. On compare alors les zones témoins proposées à la zone témoin sur la base d'indicateurs *a priori*. Pour la zone test et la zone témoin constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équilibrés :

D'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).

- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour le territoire expérimentateur de département de la Dordogne, le tableau 1 présente l'ensemble de ces caractéristiques pour les zones tests rurales et urbaines, les deux zones témoins et l'ensemble des autres communes du département.

Tableau 1 : **Comparaison des caractéristiques des zones tests et des zones témoins potentielles**

var	Territoires tests		Territoires témoins		AUTRE
	TEST RURAL	TEST URBAIN	TEMOIN RURAL	TEMOIN URBAIN	
DP99T	26796	12483	10706	8114	330286
AT99TA	11273	5637	4681	3555	138016
RMISTE	479	181	194	212	6256
CMONO	24,93	0,00	28,18	0,00	11,61
CMULTI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPOL	28,58	100,00	0,00	100,00	29,40
CRURAL	46,49	0,00	71,82	0,00	58,98
DENS99	43,22	333,24	21,86	373,92	41,86
TA99	69,08	70,01	69,78	69,00	68,50
TC99	13,23	11,76	13,80	14,12	13,48
TRMI	3,55	2,76	3,43	5,11	3,74

Note de lecture : La zone « autres communes » correspond au regroupement de l'ensemble des communes non sélectionnées par le département de la Dordogne.

Si, les caractéristiques du marché du travail des zones test et témoin rurales apparaissent globalement similaires, elles apparaissent de tailles différentes. La zone rurale test est ainsi près de deux fois plus peuplée que la zone rurale témoin (au recensement de 1999). De plus, le nombre de Rmistes de la zone rurale témoin apparaît aussi deux inférieure à celui de la zone rurale test. La zone urbaine témoin apparaît, elle, avec un taux de Rmistes et un taux de chômage sensiblement plus élevés en 1999 que le taux de Rmistes et le taux de chômage de la zone urbaine test.

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin

2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour la zone rurale test du département de la Dordogne, les tests effectués¹⁶ conduisent à considérer la zone témoin rurale proposée par le département comme un contrefactuel peu satisfaisant. Les variations annuelles des entrées en intéressement de la zone contrefactuelle proposée apparaissent peu proches de celles de la zone test. On peut néanmoins penser que ce constat est en partie imputable à la faible taille de la zone témoin proposée qui peut rendre les résultats obtenus sur cette zone plus volatils.

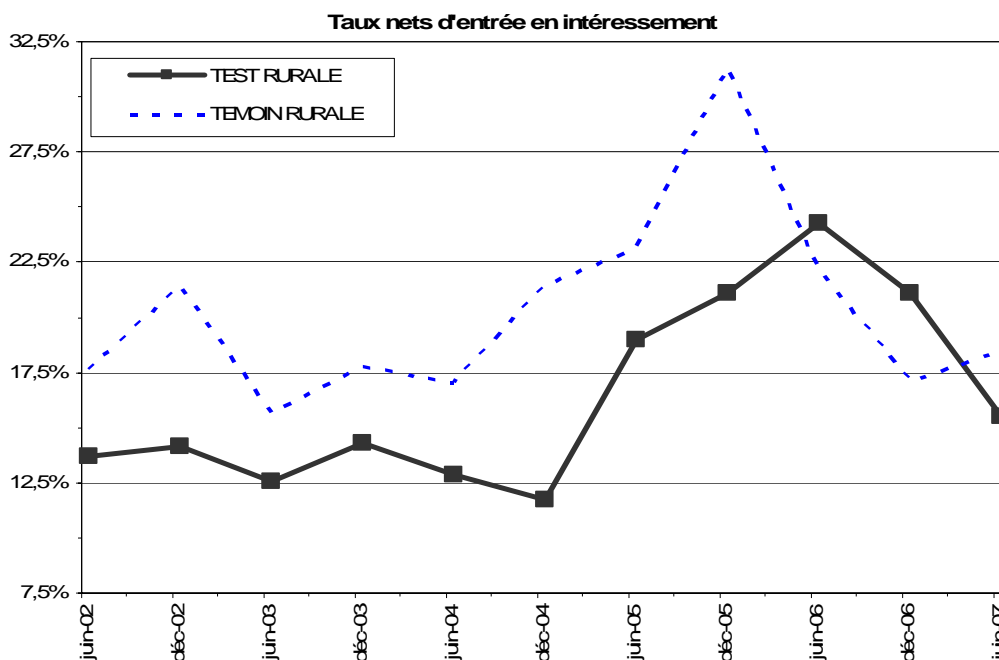
Pour la zone urbaine test du département de la Dordogne, la zone témoin proposée apparaît, elle, plus satisfaisante, même si là aussi la faible taille des territoires choisis fragilise l'analyse.

À titre de vérification, on a effectué les mêmes tests en agrégeant territoires urbains et ruraux en une seule zone test et une seule zone témoin afin de vérifier que ces territoires étaient bien comparables (graphiques 5 et 6 et tableau 4). Dans ce cas, les trajectoires des territoires test et témoin apparaissent plus comparables.

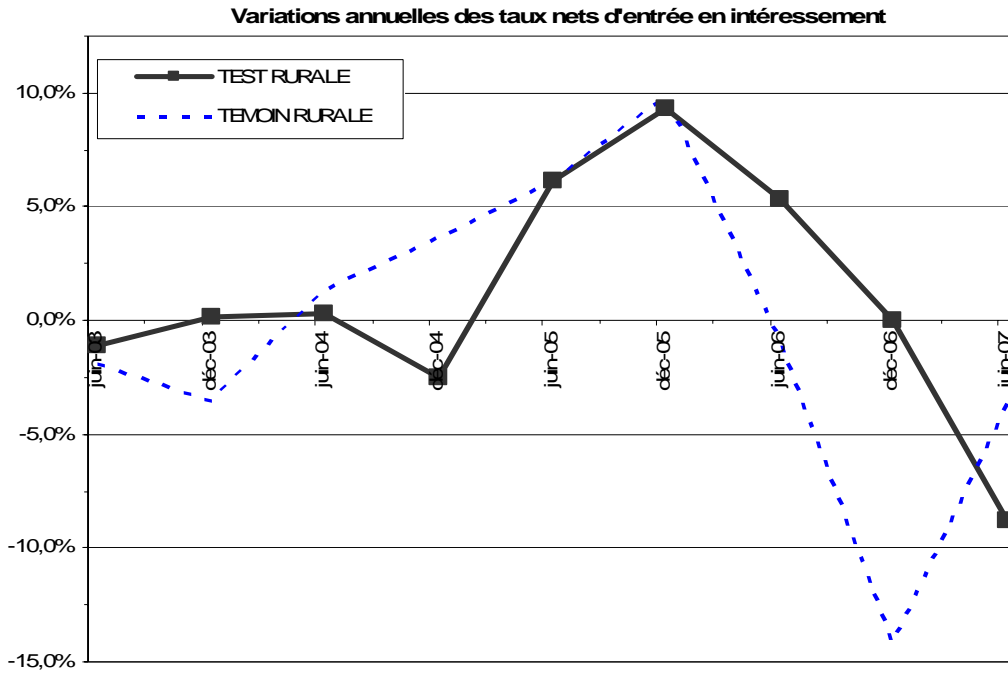
2. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin du territoire expérimentateur de la Dordogne, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à considérer les zones témoins proposées comme des contrefactuels satisfaisants sous réserve de les agréger. Nous recommandons au comité national d'évaluation de considérer les deux zones test du département comme une seule et de faire de même pour les deux zones témoins.

Graphiques 1 et 2 : **Taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et la zone témoin rurales**



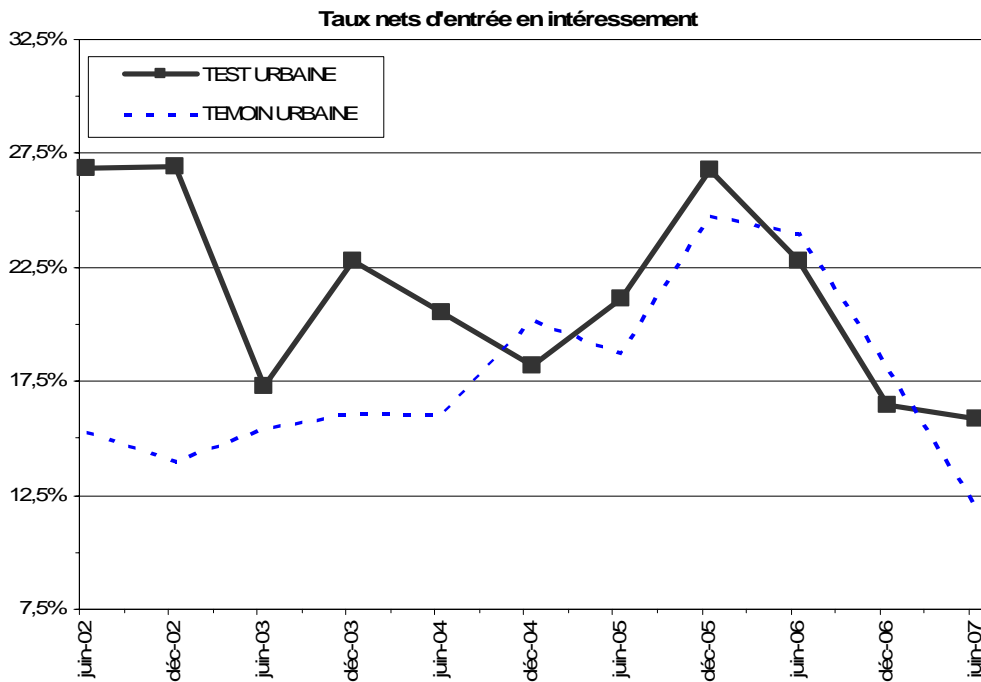
¹⁶ Des régressions sont présentées dans les tableaux 2 et 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

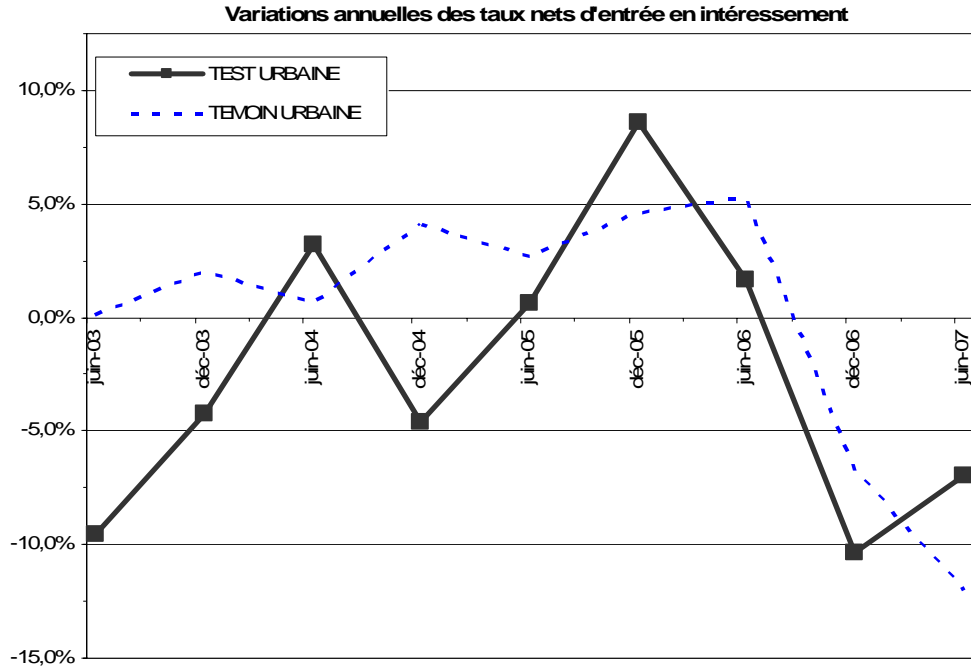


Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Dordogne (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et la zone témoin urbaines

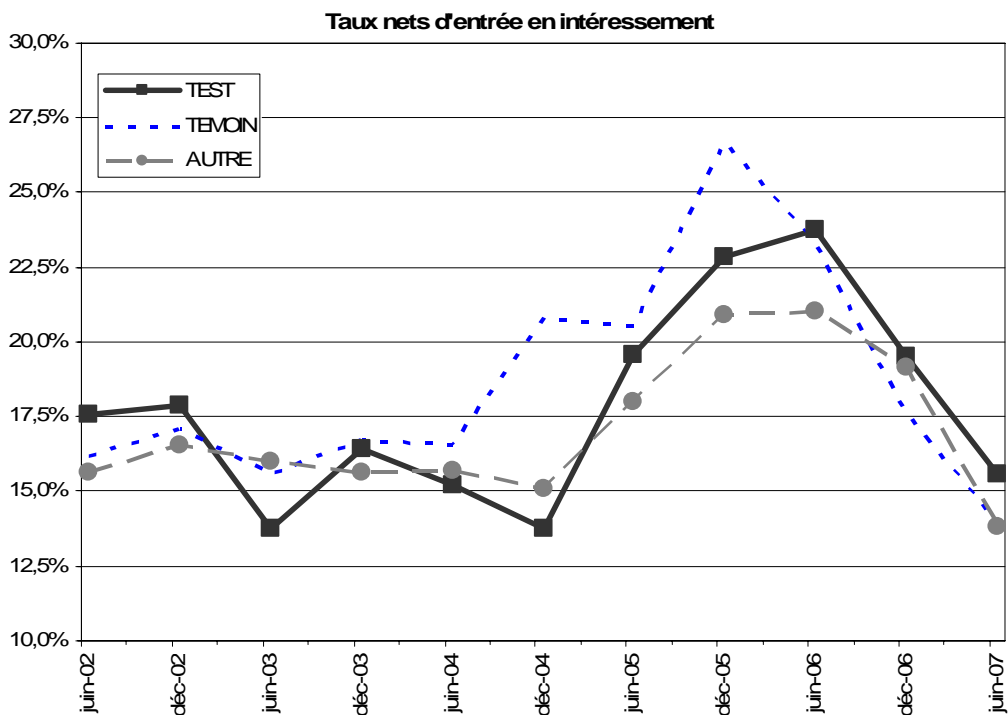


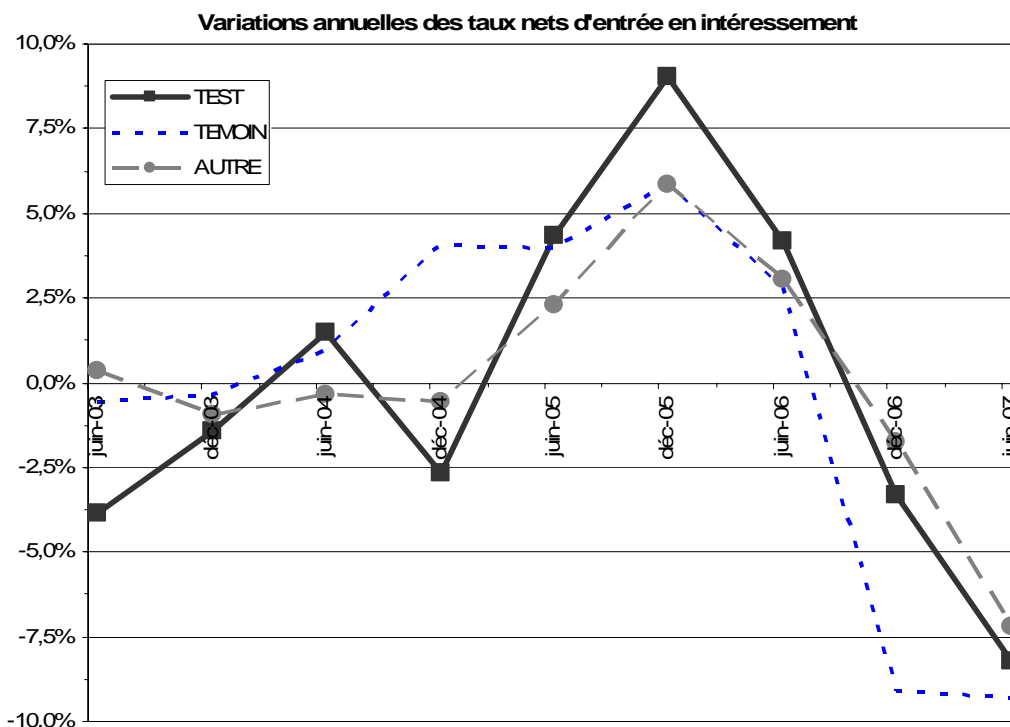


Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Dordogne (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 5 et 6 : Taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et la zone témoin agrégées





Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Dordogne (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 2 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et la zone témoin rurales

	TEMOIN RURALE	
	Estimation	Student
Constante	0,01	0,69
Delta Taux	0,40	1,59
R2	0,27	
RMSE	0,05	

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et la zone témoin urbaines

	TEMOIN URBAINE	
	Estimation	Student
Constante	-0,02	-1,37
Delta Taux	0,67	2,04
R2	0,37	
RMSE	0,05	

Tableau 2 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et la zone témoin agrégées**

	TEMOIN	
	Estimation	Student
Constante	0,00	0,09
Delta Taux	0,74	3,28
R2	0,60	
RMSE	0,04	

Annexe 12

LE DOUBS (25)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Doubs a choisi comme zone expérimentale une communauté de communes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. Celle-ci est composée de 29 des 594 communes du département. Le choix d'un territoire d'une Communauté d'Agglomération correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de Communauté d'Agglomération. Néanmoins, il n'existe qu'une seule autre Communauté d'Agglomération au sein du département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Afin d'élargir, le choix des zones témoins potentielles, nous avons retenus l'ensemble des Communautés de Communes du département ainsi que celle du département voisin du Territoire de Belfort (90)¹⁷. La principale raison de l'inclusion du Territoire de Belfort est que la Communauté d'Agglomération Belfortaine est contiguë à la Communauté d'Agglomération expérimentatrice du département du Doubs et pourrait a priori constituer un contrefactuel satisfaisant.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 631 communes réparties sur deux départements et sur 36 Communautés de Communes dont deux Communautés d'Agglomération. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équilibrés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmiistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères, susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

¹⁷ Les zonages utilisés correspondent à ceux recensés par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au 1^{er} Janvier 2007.

On a choisi de retenir les deux Communautés d'Agglomération : la CA Belfortaine et la CA du Grand Besançon. En effet, les autres Communautés de Communes des deux départements apparaissent peu comparables à la zone test tant en terme de taille que de structure urbaine ou de caractéristiques du marché du travail.

La CA Belfortaine apparaît dans cette procédure sensiblement plus proche de la CA du Pays de Montbéliard que la CA du Grand Besançon. En particulier, les caractéristiques du marché du travail en termes de taux de chômage, de taux d'activité et de taux de Rmistes semblent très semblables à celles de la zone test.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, les tests effectués¹⁸ conduisent à considérer la Communauté d'Agglomération Belfortaine comme un contrefactuel préférable à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement ainsi que leur niveau absolu semblent plus comparables à celles de la zone test. Ceci corrobore les résultats obtenus lors de la sélection des zones témoins candidates.

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard dans le département du Doubs, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la Communauté d'Agglomération Belfortaine (Territoire de Belfort, 90), puis la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

¹⁸ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et des Communautés d'Agglomération et de Communes témoins potentiels

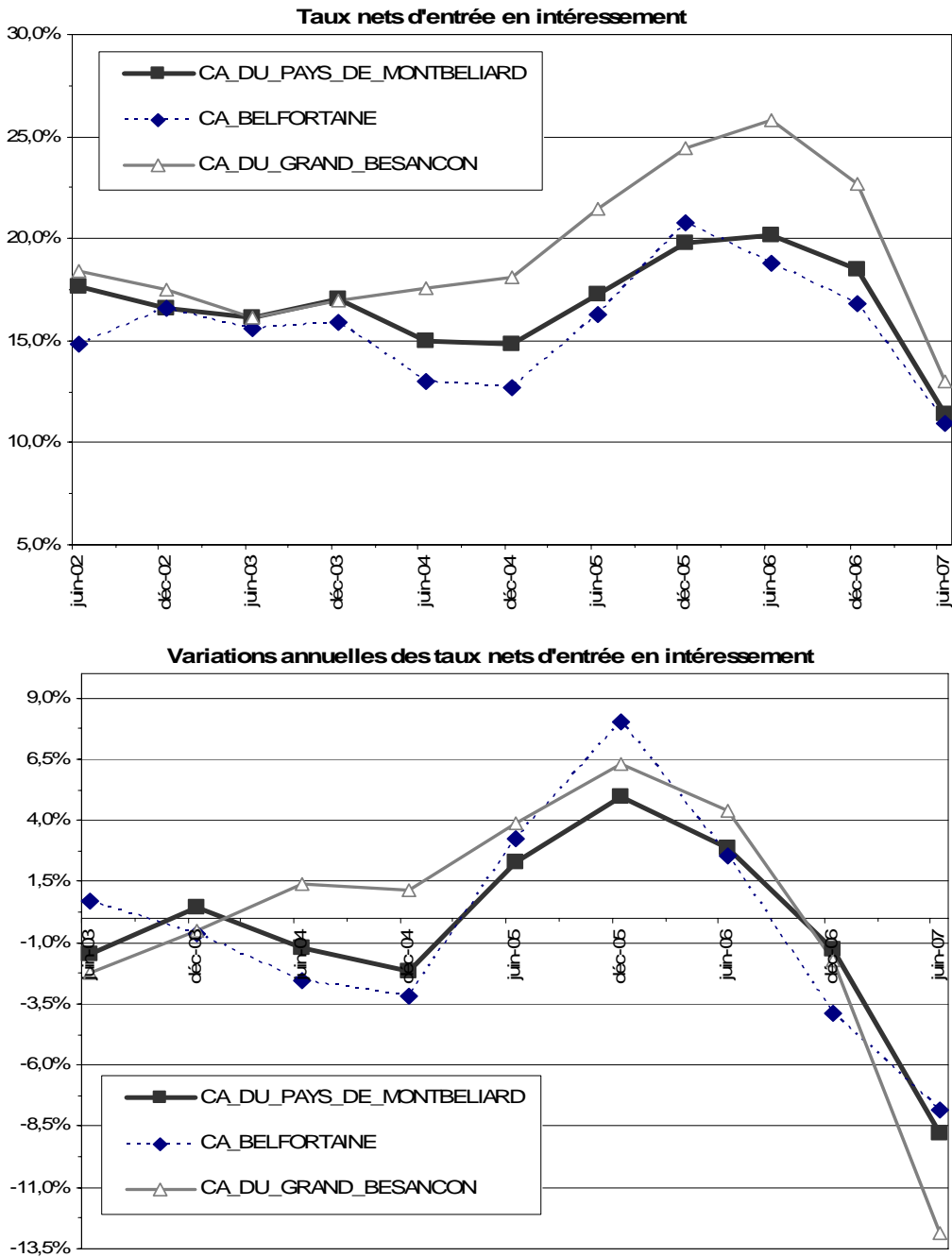
var	Test	Témoins potentiels				
	CA DU PAYS DE MONTBELIARD	CA BELFORTAINE	CA DU GRAND BESANCON	CC DES ISLES DU DOUBS	CC DU LARMONT	CC DU SUD TERRITOIRE
DP99T	121198	92113	170657	7054	25483	20303
AT99TA	53782	42042	77277	3087	11847	8974
RMISTE	2369	1749	3302	103	306	267
DENS99	676,44	527,32	394,77	53,26	165,02	148,53
CMONO	6,63	14,18	22,12	96,41	8,22	32,38
CMULTI	0,00	0,28	0,00	3,59	0,00	67,62
CPOL	93,37	85,53	77,88	0,00	85,99	0,00
CRURAL	0,00	0,00	0,00	0,00	5,80	0,00
TA99	66,38	67,96	64,90	66,63	71,79	67,26
TC99	13,02	13,03	12,45	10,66	10,12	12,47
TRMI	3,67	3,60	3,79	2,77	2,30	2,50
DIST1		1,70	2,86	6,84	6,02	6,25
Rang1		1	2	5	3	4

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. CC signifie Communauté de Communes et CA Communauté d'Agglomération. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CA du Pays de Montbéliard. Seules les cinq plus proches zones témoins potentielles sont présentées.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CLI de Vannes	CA Belfortaine (90) et CA du Grand Besançon (25).

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CA du Pays de Montbéliard et les CAs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle des départements du Doubs et du Territoire de Belfort (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CA du Pays de Montbéliard et les CAs témoins

	CA BELFORTAINE		CA DU GRAND BESANCON	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,30	-0,00	-1,03
Delta Taux	0,78	6,37	0,67	7,85
R2	0,85		0,90	
RMSE	0,02		0,01	

Annexe 13

L'EURE (27)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de l'Eure a retenu une unique zone test correspondant à l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) de Louviers. Celle-ci représente 125 des 675 communes du département. Le choix d'un territoire d'UTAS correspond à une situation administrative particulière. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme d'UTAS. On compte alors trois UTAS témoins potentiels : Evreux, Pont-Audemer et Vernon. Pour la zone test, on dégage parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les trois zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour l'UTAS de Louviers, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies.

L'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale) de Louviers compte 125 communes essentiellement urbaines et périurbaines. On compte 3 UTAS témoins potentiels : Evreux, Pont-Audemer et Vernon. Les UTAS de Pont-Audemer et de Vernon sont les plus proches de celle de Louviers.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont *a priori* divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour la zone test et toutes les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle.

Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Louviers, les tests effectués¹⁹ conduisent à considérer les UTAS de Pont-Audemer et Vernon comme des contrefactuels satisfaisants en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement. Les taux d'entrée en intéressement présentent une plus grande proximité en fin de période dans l'UTAS de Vernon ce qui plaide pour préférer ce témoin.

Tableau 1. **Comparaison des caractéristiques de l'UTAS de Louviers et des UTAS témoins**

var	Test 1	Témoins potentiels		
	Louviers	Evreux	Pont-Audemer	Vernon
DP99T	112821	168119	107593	152730
AT99TA	53191	79721	48452	71693
RMISTE	1691	2319	1590	1831
CMONO	13,08	32,77	16,67	25,02
CMULTI	21,29	12,76	30,40	31,95
CPOL	52,19	35,73	24,93	28,60
CRURAL	13,44	18,74	28,00	14,43
DENS99	122,13	91,01	61,72	100,11
TA99	70,72	72,05	70,05	71,66
TC99	13,75	12,42	14,45	12,54
TRMI	2,80	2,63	2,84	2,27
DIST1		3,92	3,13	3,37
Rang1		3	1	2

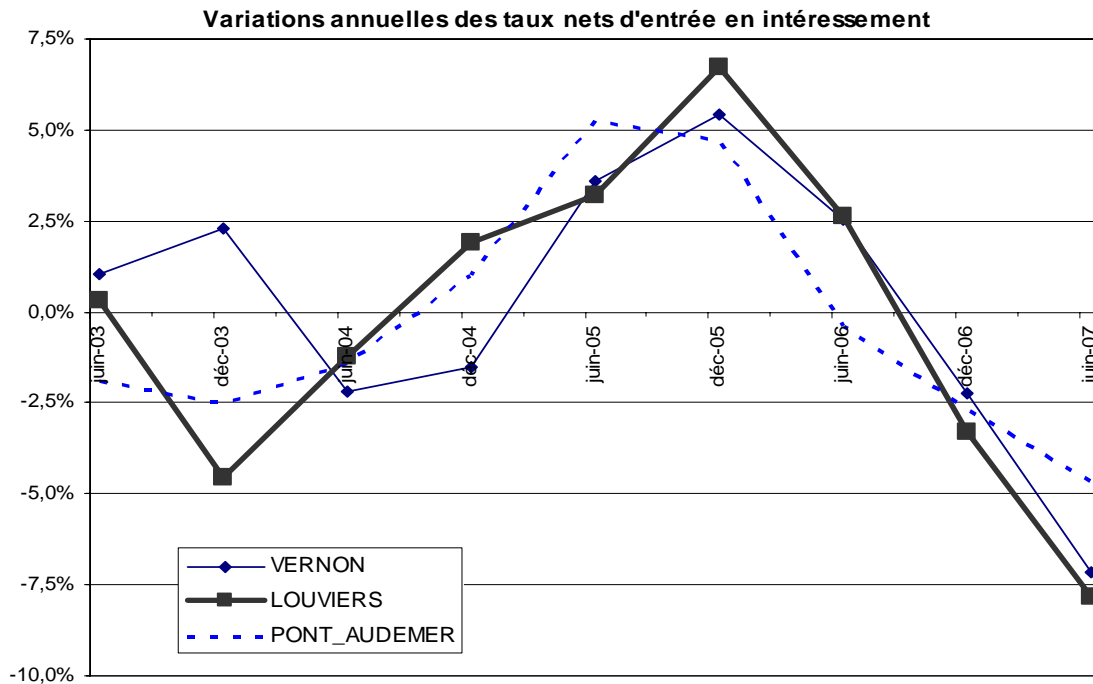
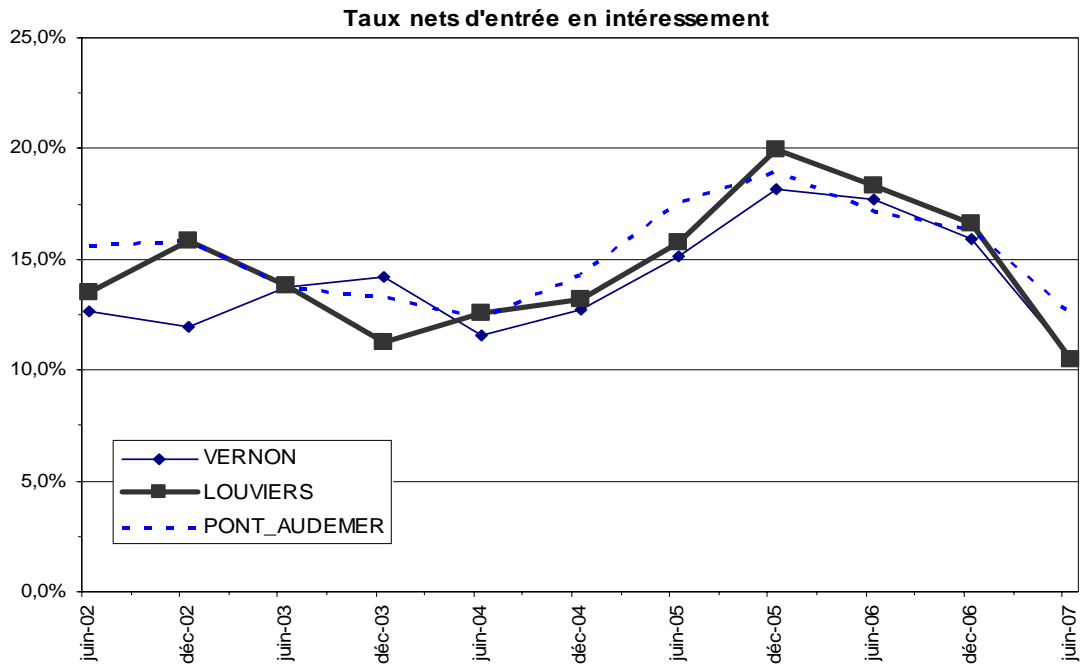
Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des deux zones test.

Tableau 2. **Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape**

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>UPAS de Louviers</i>	UTAS de Pont-Audemer et Vernon.

¹⁹ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'UTAS de Louviers et les UTAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'UPAS de Louviers et les zones témoins candidates**

	UPAS de Pont-Audemer		UPAS de Vernon	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,14	-0,00	-0,43
Delta Taux	1,17	5,02	0,91	3,39
R2	0,78		0,62	
RMSE	0,02		0,03	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes pour l'UTAS de Louviers :

L'UTAS de Vernon ou, dans une moindre mesure compte tenu de l'évolution des taux d'entrée en intéressement en fin de période, celle de Pont-Audemer.

Annexe 14

LE GARD (30)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Gard a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 55 communes correspondant à la Commission Locale d'Insertion (CLI) Nord-est. Ceci représente 16 % des 353 communes du département qui sont regroupées en 7 Commissions Locales d'Insertion. Le choix d'un territoire de Commission Locale d'Insertion correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLIs.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 298 communes regroupées en six CLIs : Alès Arrondissement, Alès Ville, Grand Nîmes, Le Vigan, Nîmes Ville et Sud-est. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la Commission Locale d'Insertion Nord-est, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir quatre Commissions Locales d'Insertion non expérimentatrices du département du Gard comme zones témoins potentielles : la CLI d'Alès Arrondissement, la CLI du Grand Nîmes, la CLI de Le Vigan et la CLI Sud-est. En effet, les CLIs d'Alès Ville et de Nîmes Ville se révèlent beaucoup plus urbaines que la zone test. Leurs taux de chômage en 1999 sont aussi sensiblement plus élevés que celui de la CLI Nord-est.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la Commission Locale d'Insertion Nord-est et des CLIs témoins potentielles

	<i>Test</i>	<i>Témoins potentiels</i>					
var	NORD_EST	ALES_ARRONDISSEMENT	ALES_VILLE	GRAND_NIMES	LE_VIGAN	NIMES_VILLE	SUD_EST
DP99T	73274	94428	39282	93416	31645	133406	157607
AT99TA	31704	37870	15349	41453	13149	56615	69974
RMISTE	1736	3144	2381	1903	1125	7454	3960
CMONO	4,62	15,00	0,00	58,19	1,50	0,00	18,30
CMULTI	9,44	10,27	0,00	2,93	1,46	0,00	16,46
CPOL	28,63	39,01	100,00	8,77	0,00	100,00	27,25
CRURAL	57,31	35,72	0,00	30,11	97,05	0,00	37,99
DENS99	88,95	72,73	1696,11	104,04	22,63	824,26	126,15
TA99	66,09	65,52	65,25	67,23	68,02	66,03	67,86
TC99	15,65	21,40	28,46	15,78	18,31	23,09	17,93
TRMI	4,42	6,55	12,54	3,79	6,97	11,18	4,72
DIST1		1,74	4,82	1,84	2,37	4,34	2,77
Rang1		1	6	2	3	5	4

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI Nord-est.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	<i>Zones témoins retenues à l'issue de la première étape</i>
<i>CLI Nord-est</i>	CLI d'Alès Arrondissement, CLI du Grand Nîmes, CLI de Le Vigan, CLI Sud-est.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la Commission Locale d'Insertion Nord-est, les tests effectués²⁰ conduisent à considérer la Commission Locale d'Insertion d'Alès Arrondissement comme un contrefactuel satisfaisant, suivi de la CLI de Le Vigan et de la CLI Sud-est. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement semblent plus comparables à ceux de la zone test. De plus, lors de la première étape la CLI d'Alès Arrondissement apparaissait également très proche de la zone test au niveau des indicateurs *a priori*. La CLI du Grand-Nîmes fournit elle aussi un contrefactuel satisfaisant. Néanmoins, les variations annuelles des entrées nettes en intéressement de cette CLI apparaissent sensiblement plus éloignées de la zone test que celles des autres CLIs témoins, en particulier durant les années 2005 et 2006.

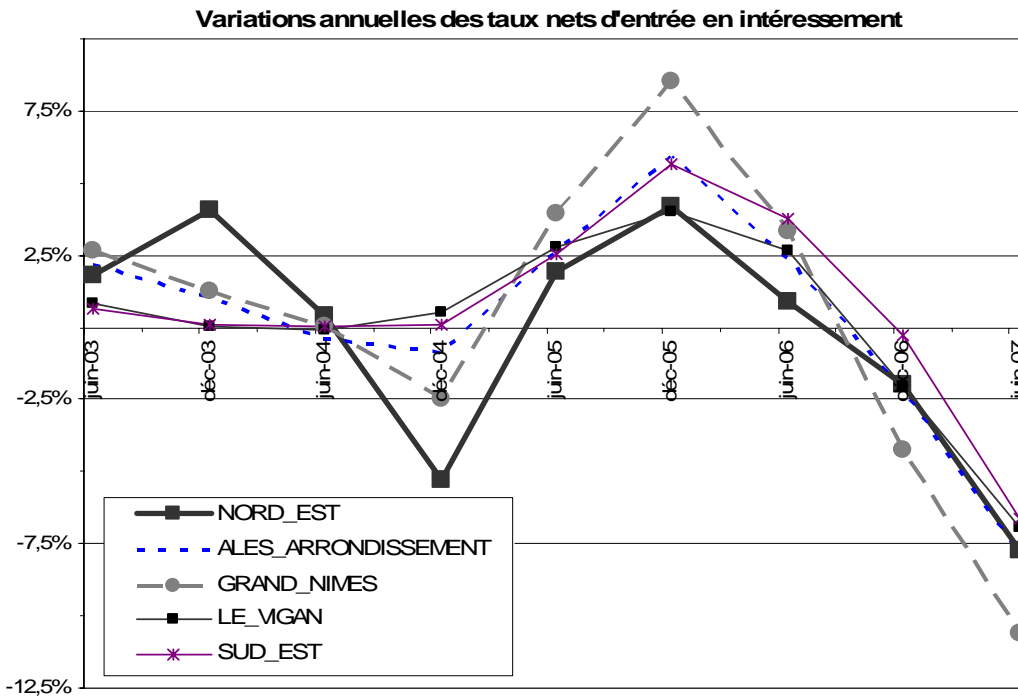
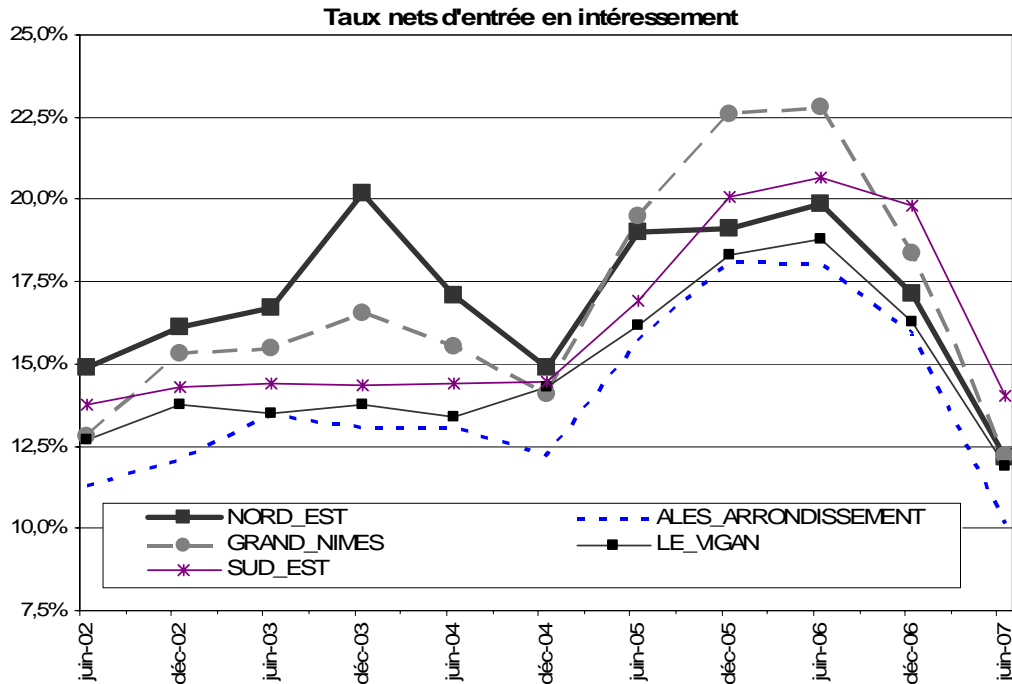
3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour la Commission Locale d'Insertion Nord-est dans le département du Gard, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la CLI d'Alès Arrondissement, puis la CLI de Le Vigan et enfin la CLI Sud-est.

²⁰ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI Nord-est et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Gard (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI Nord-est et les CLIs témoins**

	ALES_ARRONDISSEMENT		GRAND_NIMES	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,63	-0,00	-0,55
Delta Taux	0,91	4,65	0,66	5,11
R2	0,76		0,79	
RMSE	0,02		0,02	

	LE_VIGAN		SUD_EST	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,40	-0,00	-0,83
Delta Taux	0,97	3,15	0,92	3,19
R2	0,59		0,59	
RMSE	0,03		0,02	

Annexe 15

LE GERS (32)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Gers a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 94 communes correspondant à l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) de Condom. Ceci représente 20 % des 463 communes du département qui sont regroupées en 5 Unités Territoriales d'Action Sociale. Le choix d'un territoire d'Unité Territoriale d'Action Sociale correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme d'UTAS.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 369 communes regroupées en quatre UTAS. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Condom, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir les quatre Unités Territoriales d'Action Sociale non expérimentatrices du département du Gers comme zones témoins potentielles. En effet, aucune des quatre UTAS ne présentait des caractéristiques suffisamment différentes de celles de la zone test pour être écartée *a priori*.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Condom et des UTAS témoins potentielles

	Test	Témoins potentiels			
var	CONDOM	AUCH	L_ISLE_JOURDAIN	MIRANDE	NOGARO
DP99T	40205	37828	33444	27113	33921
AT99TA	16765	17465	14669	11196	14113
RMISTE	473	510	305	303	338
CMONO	0,20	25,02	11,68	2,23	0,00
CMULTI	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00
CPOL	0,00	65,55	0,00	0,00	0,00
CRURAL	99,80	9,43	87,96	97,77	100,00
DENS99	26,63	53,43	24,85	21,43	23,75
TA99	69,53	71,12	71,84	68,25	69,45
TC99	10,22	9,93	9,64	10,12	8,87
TRMI	2,36	2,54	1,76	2,20	1,97
DIST1		3,20	3,72	3,33	3,36
Rang1		1	4	2	3

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la l'UTAS de Condom.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>UTAS de Condom</i>	UTAS d'Auch, UTAS de L'Isle-Jourdain, UTAS de Mirande et UTAS de Nogaro.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Condom, les tests effectués²¹ conduisent à considérer l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Mirande comme un contrefactuel satisfaisant, suivi de l'UTAS de Nogaro et de l'UTAS d'Auch. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement ainsi que leur niveau absolu semblent plus comparables à ceux de la zone test. L'UTAS de l'Isle-Jourdain ne fournit par contre pas un contrefactuel satisfaisant. Ceci confirme les résultats obtenus à partir des indicateurs a priori lors de la première étape ou l'UTAS de L'Isle-Jourdain apparaissait sensiblement plus éloignée de la zone test que les autres UTAS témoins.

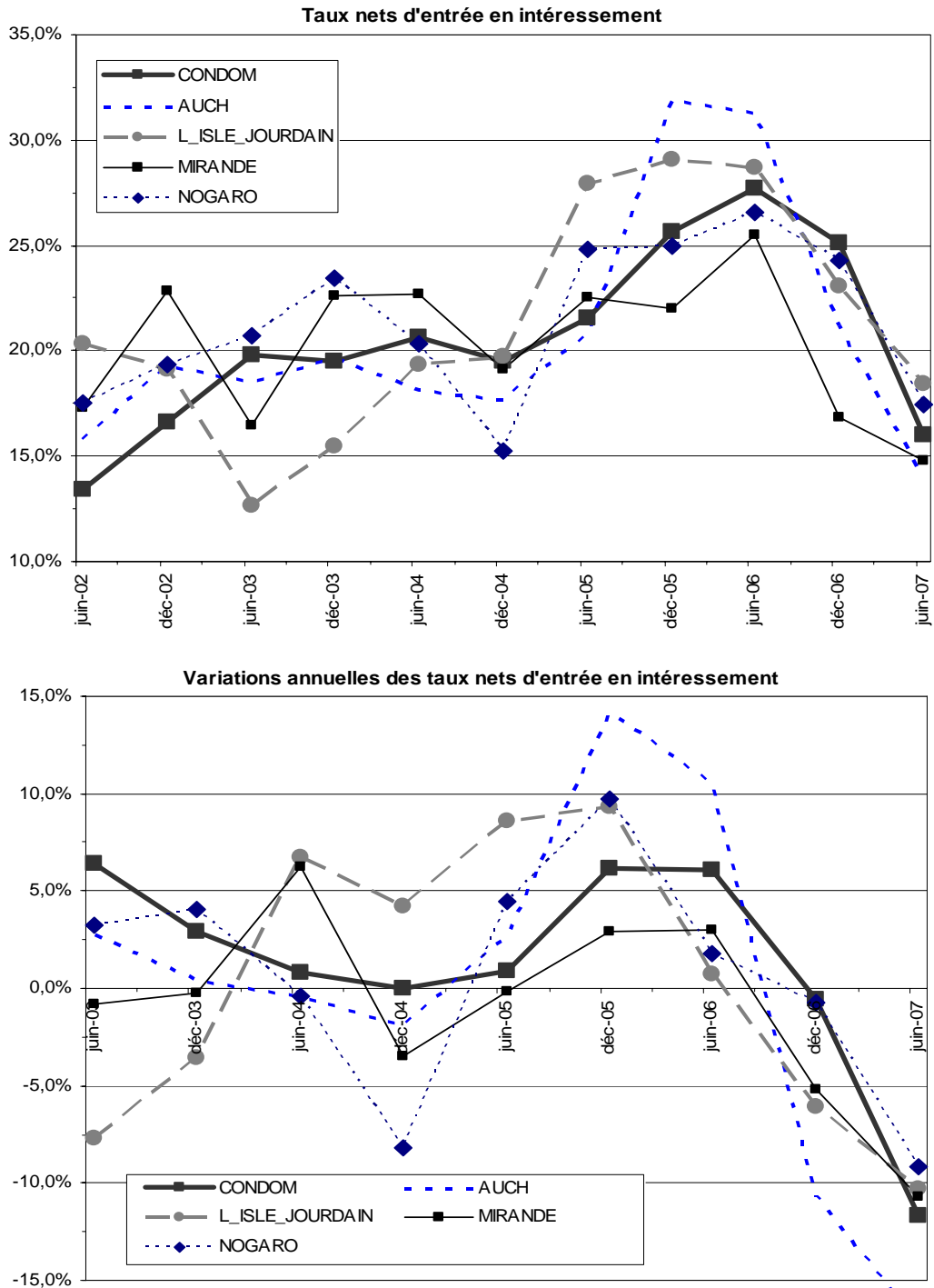
3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Condom dans le département du Gers, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord l'UTAS de Mirande, puis l'UTAS de Nogaro et enfin l'UTAS d'Auch.

²¹ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'UTAS de Condom et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Gers (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Montluçon et les CLIs témoins**

	AUCH		L-ISLE_JOURDAIN	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	1,32	0,01	0,65
Delta Taux	0,51	4,98	0,31	1,20
R2	0,78		0,17	
RMSE	0,03		0,05	

	MIRANDE		NOGARO	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,02	1,58	0,00	0,67
Delta Taux	0,86	3,21	0,71	3,21
R2	0,60		0,60	
RMSE	0,04		0,04	

Annexe 16

LA HAUTE-CORSE (2-B)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Haute-Corse a choisi de procéder à l'expérimentation du rSa sur l'ensemble de son territoire. Nous avons donc choisi de rechercher une zone témoin potentielle parmi les départements voisins. Pour des raisons pratiques, il est plus approprié de rechercher une zone témoin parmi les autres départements participant eux-mêmes à la phase d'expérimentation, les territoires expérimentateurs de ces départements étant écartés de l'analyse. Dans le cas de la Haute-Corse, quatre départements ont été testés. Il s'agit du département des Bouches-du-Rhône privé de la commune de Marseille, du département de l'Hérault privé des Commissions Locales d'Insertion (CLI) de Lodève et Pignan-Mèze, du département du Gard privé de la CLI Nord-Ouest et du département des Alpes-Maritimes privé de la commune de Nice.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente les zones non expérimentatrices de quatre départements tests. Parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee: parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Les résultats présentés dans le tableau 1 mettent en avant deux constats. Premièrement, les départements voisins mêmes privés de leurs zones expérimentales sont de tailles sensiblement plus importantes que la Haute-Corse. Deuxièmement, malgré cette dissemblance de tailles, certains départements présentent des similarités importantes avec la Haute-Corse au niveau des caractéristiques du marché du travail (taux de chômage et de Rmistes en 1999). C'est notamment le cas de l'Hérault, du Gard ou dans une moindre mesure des Bouches-du-Rhône.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques du département de Haute-Corse et des départements témoins

var	<i>Test</i>	<i>Témoins potentiels</i>			
	HAUTE_CORSE	ALPES_MARITIMES	BOUCHES_DU_RHONE	GARD	HERAULT
DP99T	141591	668743	1037916	549784	768782
AT99TA	56225	290309	462301	234410	322098
RMISTE	4301	11486	27542	19967	29219
CMONO	15,79	5,09	12,84	17,80	22,83
CMULTI	0,00	0,46	6,19	7,06	1,74
CPOL	38,19	91,60	77,55	47,41	59,83
CRURAL	46,02	2,85	3,41	27,73	15,60
DENS99	30,35	158,22	214,14	109,32	176,50
TA99	60,48	69,29	66,20	66,75	63,83
TC99	18,34	14,06	17,11	20,07	19,73
TRMI	5,69	3,32	4,94	7,03	7,48
DIST1		4,36	3,85	2,95	2,85
Rang1		4	3	2	1

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée au département de la Haute-Corse.

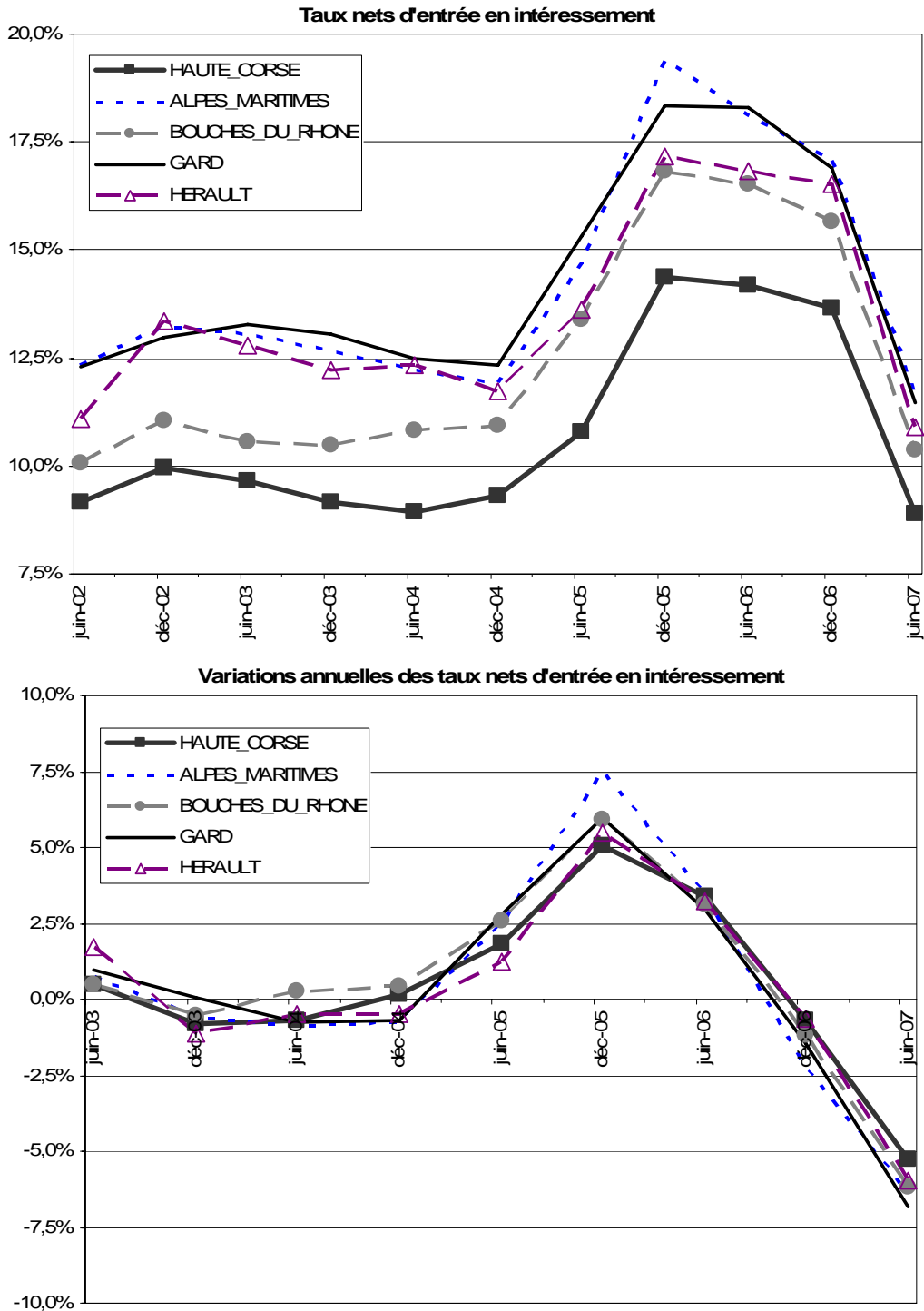
2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour le département de la Haute-Corse, les tests effectués²² conduisent à considérer le département de l'Hérault comme le contrefactuel le plus satisfaisant, suivi du département des Bouches-du-Rhône et du département du Gard. Les évolutions des entrées en intéressement de ces trois zones et de la zone test, détaillées dans les graphiques 1 et 2, apparaissent globalement parallèles. De plus, lors de la première étape le département de l'Hérault apparaissait le plus proche du département de la Haute-Corse au niveau des indicateurs *a priori*.

²² Des régressions sont présentées dans le tableau 2. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour le département de la Haute-Corse et les départements témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Haute-Corse et des départements témoins (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 2 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le département de la Haute-Corse et les départements témoins

	ALPES MARITIMES		BOUCHES DU RHONE		GARD		HERAULT	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,57	0,00	-0,56	0,00	0,53	0,00	0,45
Delta Taux	0,74	13,29	0,87	16,76	0,80	13,00	0,91	14,30
R2	0,96		0,98		0,96		0,97	
RMSE	0,01		0,00		0,00		0,01	

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour le département de la Haute-Corse les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord l'ensemble des territoires non-expérimentateurs de l'Hérault, puis celui des Bouches-du-Rhône et enfin celui du Gard.

Annexe 17

LA HAUTE-MARNE (52)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Haute-Marne a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 160 communes correspondant à l'arrondissement de Chaumont. Ceci représente 37 % des 432 communes du département qui sont regroupées en trois arrondissements. Le choix d'un territoire d'un arrondissement correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme d'arrondissements.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 272 communes regroupées en deux arrondissements : Langres et Saint-Dizier. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équilibrés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
 - Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
8. Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour l'arrondissement de Chaumont, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir les deux arrondissements non expérimentateurs du département de la Haute-Marne comme zones témoins potentielles : les arrondissements de Langres et de Saint-Dizier. En effet, il n'existe que deux zones témoins potentielles. De plus, si en tenant compte des indicateurs *a priori* introduits dans l'analyse l'arrondissement de Langres apparaît sensiblement plus proche de la zone test que l'arrondissement de Saint-Dizier malgré un nombre d'habitants sensiblement plus faible que celui de la zone test, la zone témoin de Saint-Dizier ne doit pas nécessairement être écartée. La similarité entre les deux arrondissements de Chaumont et de Langres apparaît surtout au niveau des caractéristiques du marché du travail.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour l'arrondissement de Chaumont, les tests effectués²³ conduisent à considérer l'arrondissement de Saint-Dizier comme le meilleur des deux contrefactuels possibles. Les variations annuelles des entrées en intéressement de l'arrondissement de Langres semblent, elles, peu comparables à celles de la zone test. Néanmoins, si les évolutions des entrées en intéressement de l'arrondissement de Saint-Dizier et de l'arrondissement de Chaumont apparaissent très similaires jusqu'en juin 2005, il n'en est pas de même sur la période plus récente. D'autres combinaisons de cantons ont donc été testés en ne retenant que les cantons contigus à la zone test ou en utilisant les données du département expérimentateur voisin de la Côte-d'Or (21), mais celles-ci contiennent une part d'arbitraire et ne permettent pas de trouver de contrefactuel sensiblement plus satisfaisant que l'arrondissement de Saint-Dizier.

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour l'arrondissement de Chaumont dans le département de la Haute-Marne, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :
D'abord l'arrondissement de Saint-Dizier, puis l'arrondissement de Langres.

²³ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de l'arrondissement de Chaumont et des arrondissements témoins potentiels

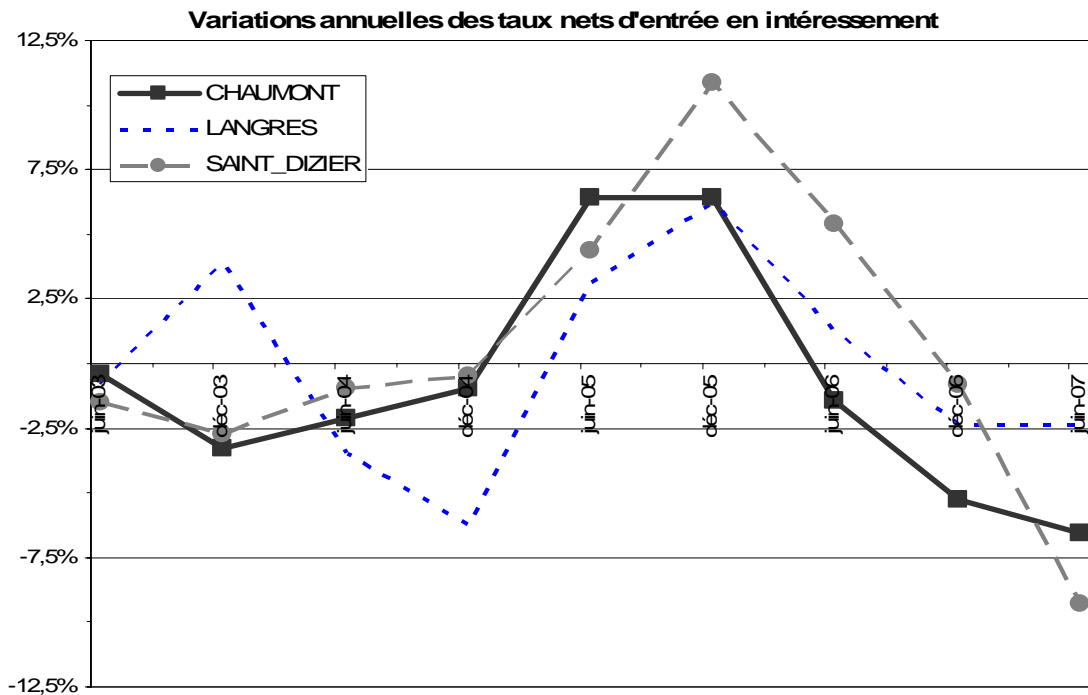
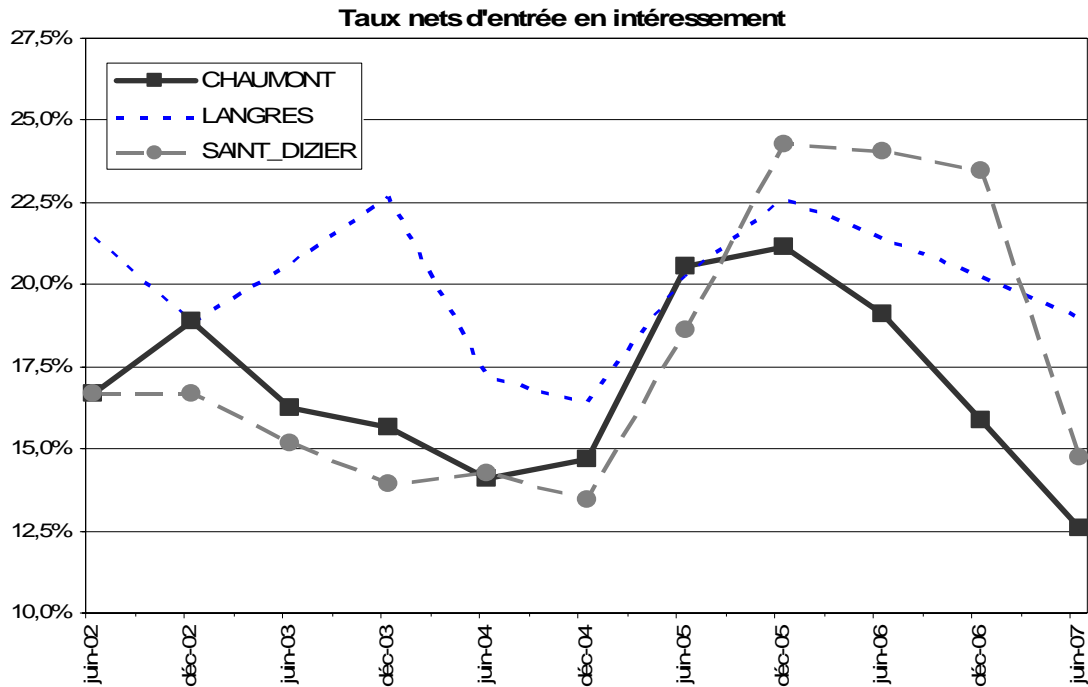
	<i>Test</i>	<i>Témoins potentiels</i>	
Var	CHAUMONT	LANGRES	SAINT_DIZIER
DP99T	69200	46864	78762
AT99TA	31392	19814	33614
RMISTE	792	430	1328
CMONO	13,79	12,07	15,14
CMULTI	1,51	4,62	2,76
CPOL	39,02	23,24	44,82
CRURAL	45,68	60,07	37,29
DENS99	27,95	21,67	50,12
TA99	70,23	68,84	66,16
TC99	11,91	10,34	14,99
TRMI	2,19	1,81	3,28
DIST1		2,45	3,48
Rang1		1	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI Nord-est.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	<i>Zones témoins retenues à l'issue de la première étape</i>
<i>Arrondissement de Chaumont</i>	Arrondissement de Langres et arrondissement de Saint-Dizier.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'arrondissement de Chaumont et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Haute-Marne (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'arrondissement de Chaumont et les arrondissements témoins

	Langres		Saint-Dizier	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,55	-0,01	-1,23
Delta Taux	0,68	1,95	0,66	3,81
R2	0,35		0,68	
RMSE	0,04		0,03	

Annexe 18

LA HAUTE-SAÔNE (70)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Haute-Saône a choisi comme zone expérimentale de la CAS (Circonscription d'Action Sociale) de Luxeuil-les-Bains composée de quatre cantons au sein de la Commission Locale d'Insertion des Vosges-Saônoises : Faucogney, Luxeuil, Saulx, St-Loup, St-Sauveur et Vauvilliers.

Il existe des zones infra communales. C'est le cas de la commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine (70004) qui appartient à la fois au canton de Saulx (zone expérimentatrice) et de Lure-Nord (zone non expérimentatrice)²⁴. Celle-ci a dû être supprimée de l'analyse, ce qui modifie les périmètres des CAS de Luxeuil-les-Bains et de Lure.

Le territoire test retenu regroupe 91 des 545 communes du département hors Adelans-et-le-Val-de-Bithaine. Le choix d'un territoire de Circonscription d'Action Sociale correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CAS. Le département compte cinq CAS non expérimentatrices correspondant à 454 communes qui constituent les zones témoins potentielles. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contre-factuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Implicitement, le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : seul les pôles urbains ont été considérés.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la CAS de Luxeuil-les-Bains, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contre-factuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

²⁴ D'autres cantons contiennent des fractions communales mais sans influence sur le zonage des CAS et des zones témoins. C'est le cas de la commune d'Héricourt qui est affectée à la CAS d'Héricourt (70285), de la commune de Lure (70310) affectée à la CAS de Lure et de la commune de Vesoul (70550) affectée à la CAS de Vesoul.

On a choisi de retenir les CAS de Gray, Héricourt, Lure et Vesoul. En effet, la CAS de Rioz se montre plus petite en nombre d'habitants et moins diverse en terme de tissu urbain que la zone test avec une absence de pôle urbain. De plus, cette CAS présente des taux de chômage et de Rmistes beaucoup plus faibles que ceux de la CAS de Luxeuil-les-Bains. Enfin, le nombre de Rmistes particulièrement faible de cette zone ne peut lui permettre de constituer un témoin satisfaisant.

Les trois autres CAS, Gray, Lure et Vesoul sont de tailles comparables à celle de Luxeuil-les-Bains tant en nombre d'habitants (en 1999) que de Rmistes. Leurs taux de chômage situés entre 10,9 % pour Vesoul et 12,1 % de Lure sont plus proches de celui de la zone test que le taux de chômage de Rioz. Enfin, la CAS d'Héricourt est de taille sensiblement plus faible que la zone test mais présente des caractéristiques du marché du travail qui semblent comparables et a donc été conservée.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la Commission d'Action Sociale de Luxeuil-les-Bains, les tests effectués²⁵ conduisent à considérer la CAS de Gray puis celle de Lure comme des contrefactuels satisfaisants en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement. Les résultats obtenus confortent ceux de l'étape 1, les deux CAS qui apparaissent les plus proches au niveau des indicateurs a priori (Gray et Lure) le sont aussi au niveau de l'évolution des entrées en intéressement. Le profil chaotique de la zone d'Héricourt semble en partie imputable à son faible nombre de Rmistes et ne lui permet pas de constituer un bon témoin. Enfin, la CAS de Vesoul présente une évolution des entrées en intéressement peu comparable à celle de Luxeuil-les-Bains tant en début de période (2003) qu'en 2005-2006.

3. CONCLUSION

Le choix des zones témoins dans le département de Haute-Saône est compliqué par la présence de fractions infra communales qui ont dues être écartées de l'analyse. Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à des conclusions similaires et à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la CAS de Gray et ensuite celle de Lure.

²⁵ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CAS de Luxeuil-les-Bains et des CAS témoins potentiels

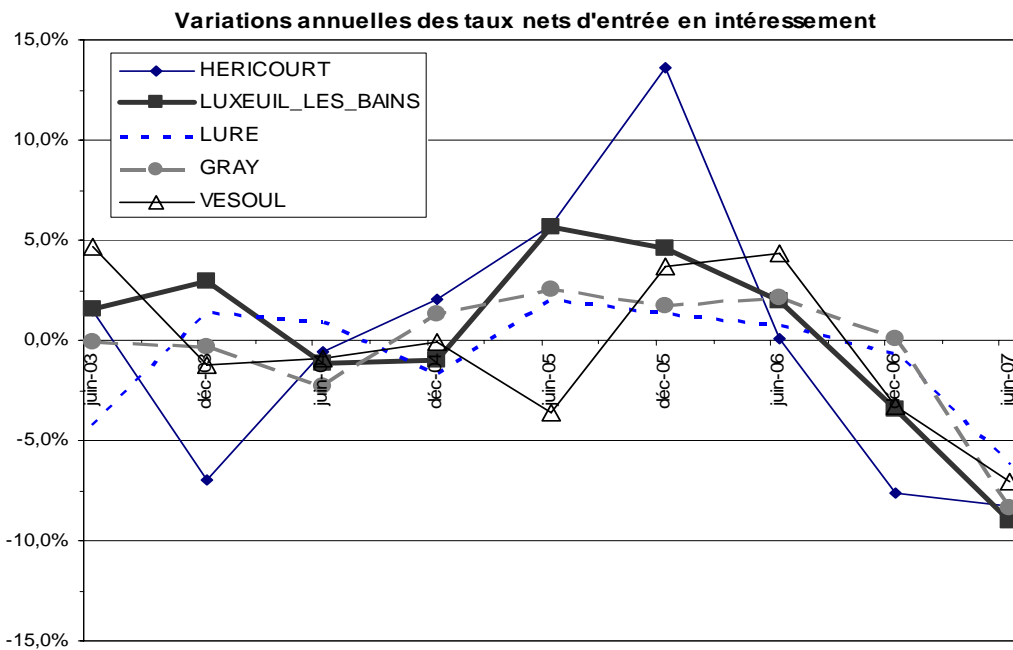
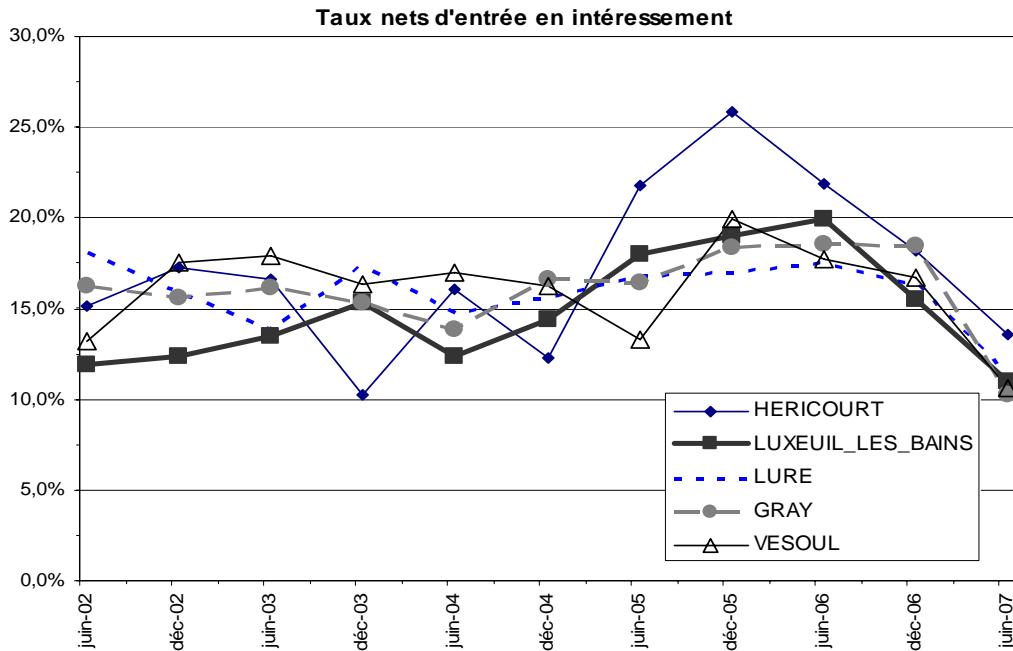
	Test	Témoins potentiels				
var	LUXEUIL	GRAY	HERICOURT	LURE	RIOZ	VESOUL
DP99T	44026	44341	26175	36044	22256	56693
AT99TA	19173	18942	11573	15487	10066	25369
RMISTE	444	445	199	530	75	862
TA99	67,48	68,74	66,66	66,23	70,28	68,42
TC99	12,56	11,36	11,22	12,07	8,52	10,88
TRMI	1,95	1,99	1,41	2,80	0,65	2,92
DENS99	49,65	27,84	72,99	61,53	26,23	52,96
CMONO	8,67	28,95	77,04	8,47	61,07	11,36
CMULTI	10,58	12,06	12,03	54,65	20,30	5,11
CPOL	32,18	26,11	4,38	30,18	0,00	50,80
CRURAL	48,57	32,87	6,56	6,70	18,64	32,73
DIST1		1,79	3,07	2,40	4,78	2,64
Rang1		1	4	2	5	3

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CAS de Luxeuil-les-Bains.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>CAS de Luxeuil-les-Bains</i>	CAS de Gray, Lure, Vesoul et Héricourt.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CAS de Luxeuil-les-Bains et les CAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CAS de Luxeuil-les-Bains et les CAS témoins

	Gray		Héricourt		Lure		Vesoul	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,74	0,00	0,24	0,01	0,99	0,00	0,38
Delta Taux	1,14	4,18	0,44	2,54	1,19	3,01	0,66	1,93
R2	0,71		0,48		0,56		0,35	
RMSE	0,03		0,03		0,03		0,04	

Annexe 19

L'HÉRAULT (34)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de l'Hérault a retenu deux zones test distinctes correspondant aux territoires de deux Commissions Locales d'Insertion (CLI), Lodève et Pignan-Mèze. Ces deux Commissions Locales d'Insertion représentent 98 des 343 communes du département. Les Commissions Locales d'Insertion correspondent à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLIs. Le département compte dix CLIs non expérimentatrices qui constituent donc des zones témoins potentielles. Néanmoins, certaines d'entre elles reposent sur des zonages infracommunaux. C'est le cas des deux CLIs de Montpellier qui ont été écartés de l'analyse. On compte alors huit CLIs témoins potentiels après la suppression des observations des deux CLIs de Montpellier : Agde, Béziers, Capetang, Lunel, Mauguio, Pézenas – Bédarieux, Saint-Mathieu-de-Trévières–Ganges et Sète–Frontignan.

Pour chacune de nos deux zones test, on dégage alors parmi cet ensemble de huit témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les deux zones test et les douze zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités avec les deux zones tests est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour chacune des CLIs de Lodève et de Pignan-Mèze, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent susceptibles, sur la base de ces critères, de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

Tableau1. Comparaison des caractéristiques des zones tests et témoins

CLI	Test 1	Test 2	Témoins potentiels							
			AGDE	BEZIERS	CAPESTANG	LUNEL	MAUGUIO	PEZENAS	ST_MATHIEU	SETE FRONTIGNAN
DP99T	56426	71701	57002	89489	46705	81029	64291	62833	77702	64220
AT99TA	22978	31943	22787	35466	18018	36492	30071	24142	34756	26303
RMISTE	1656	1590	2100	4625	1056	1829	1367	1667	1222	3466
CMONO	15,75	47,45	33,25	16,46	25,25	43,32	89,94	2,44	38,70	8,58
CMULTI	0,00	12,46	0,00	0,00	12,79	9,13	0,00	0,00	0,00	0,00
CPOL	0,00	29,44	41,22	83,54	0,00	47,55	0,00	0,00	50,12	91,42
CRURAL	84,25	10,65	25,53	0,00	61,95	0,00	10,06	97,56	11,18	0,00
DENS99	39,57	224,42	197,48	408,01	29,81	252,51	387,06	68,88	105,06	751,37
TA99	66,84	68,14	64,34	65,15	65,77	68,13	68,20	64,81	66,98	65,38
TC99	19,41	14,86	22,62	22,52	16,79	16,95	15,86	18,11	13,20	23,47
TRMI	5,83	4,14	7,19	10,48	4,58	4,23	3,83	5,42	2,95	10,60
DIST1			2,39	4,91	1,89	2,98	2,91	1,56	2,98	4,66
Rang1			3	8	2	6	4	1	5	7
DIST2			3,96	5,14	2,92	1,06	1,77	3,27	1,73	5,15
Rang2			6	7	4	1	3	5	2	8

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des zones test.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CLI de Lodève	CLI de Pézenas-Bédarieux et Capestang.
CI de Pignan-Mèze	CLI de Lunel, Saint-Mathieu-de-Trévières-Ganges et Mauguio.

La CLI de Lodève compte 79 communes. Elle est essentiellement rurale (84 % de ses habitants habitent dans une commune de l'espace rural) et de faible densité, 40 habitants par km². Elle présente un taux de chômage et un taux de Rmistes élevés ainsi qu'un faible taux d'activité. Elle est très proche de la CLI de Pézenas Bédarieux, elle aussi, très rurale. Les autres CLIs à l'exception de la CLI de Capestang se montrent beaucoup plus denses en habitants. On retient donc comme témoins potentiels les CLIs de Pézenas Bédarieux et de Capestang.

La CLI de Pignan – Mèze compte, elle, seulement 19 communes. Elle est essentiellement périurbaine (60 % de sa population). Le niveau du taux de chômage est, en 1999, sensiblement plus faible que celui de la CLI de Lodève, de même que le taux de bénéficiaires du RMI. On retient comme zones témoins potentielles les CLIs de Lunel, Saint-Mathieu-de-Trévières–Ganges et Mauguio.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

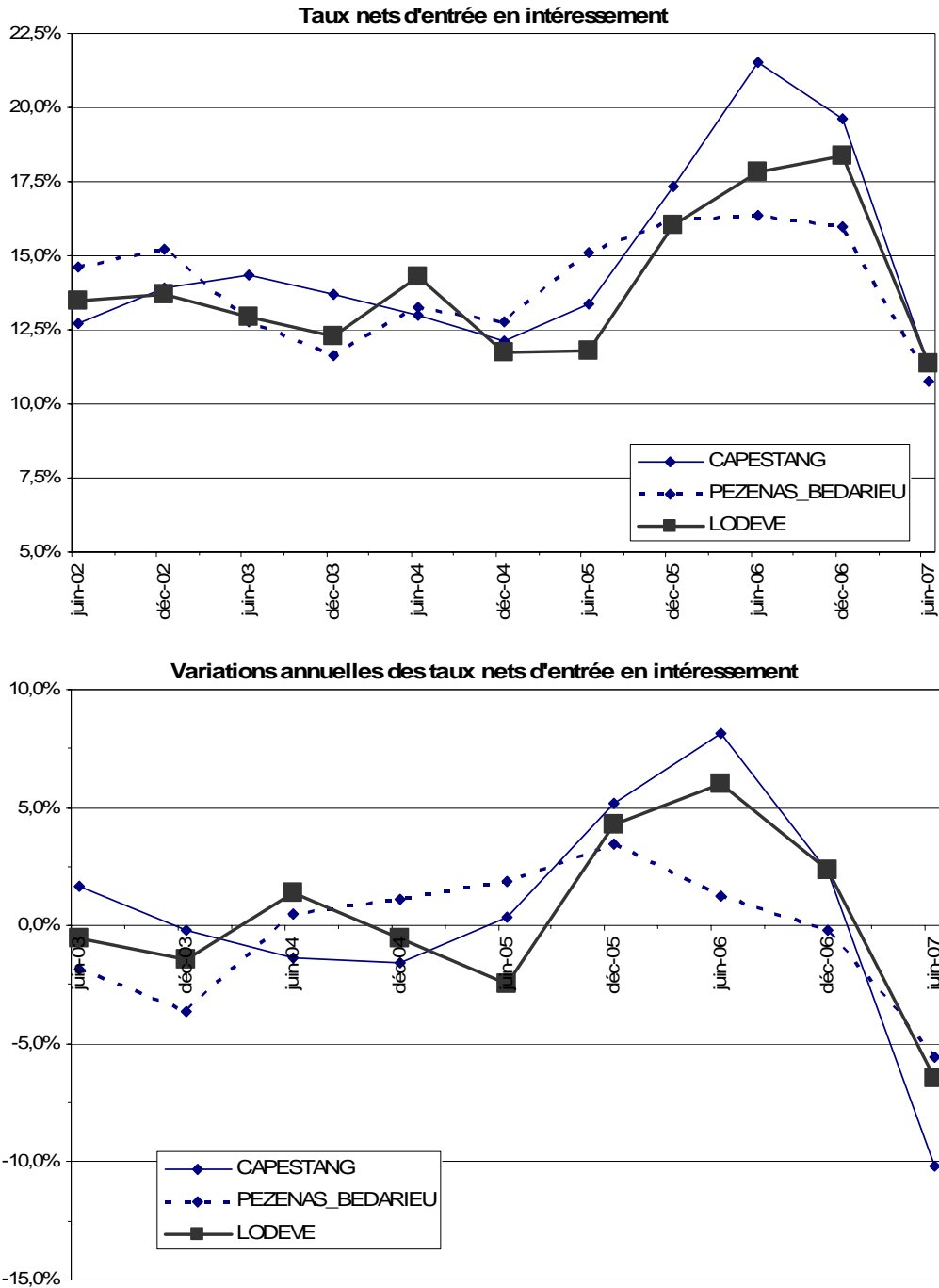
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour la CLI de Lodève, les tests effectués²⁶ conduisent à considérer la CLI de Pézenas-Bédarieux comme un contrefactuel plus satisfaisant que la CLI de Capestang. Toutefois, ce n'est pas le cas en ce qui concerne les variations récentes des taux d'entrée en intéressement.

Pour la CLI de Pignan-Mèze, les tests effectués conduisent à privilégier la CLI de Mauguio, puis celle de Lunel et celle de Saint-Aubin-D'aubigné.

²⁶ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 4. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne à l'évolution des taux de la zone test.

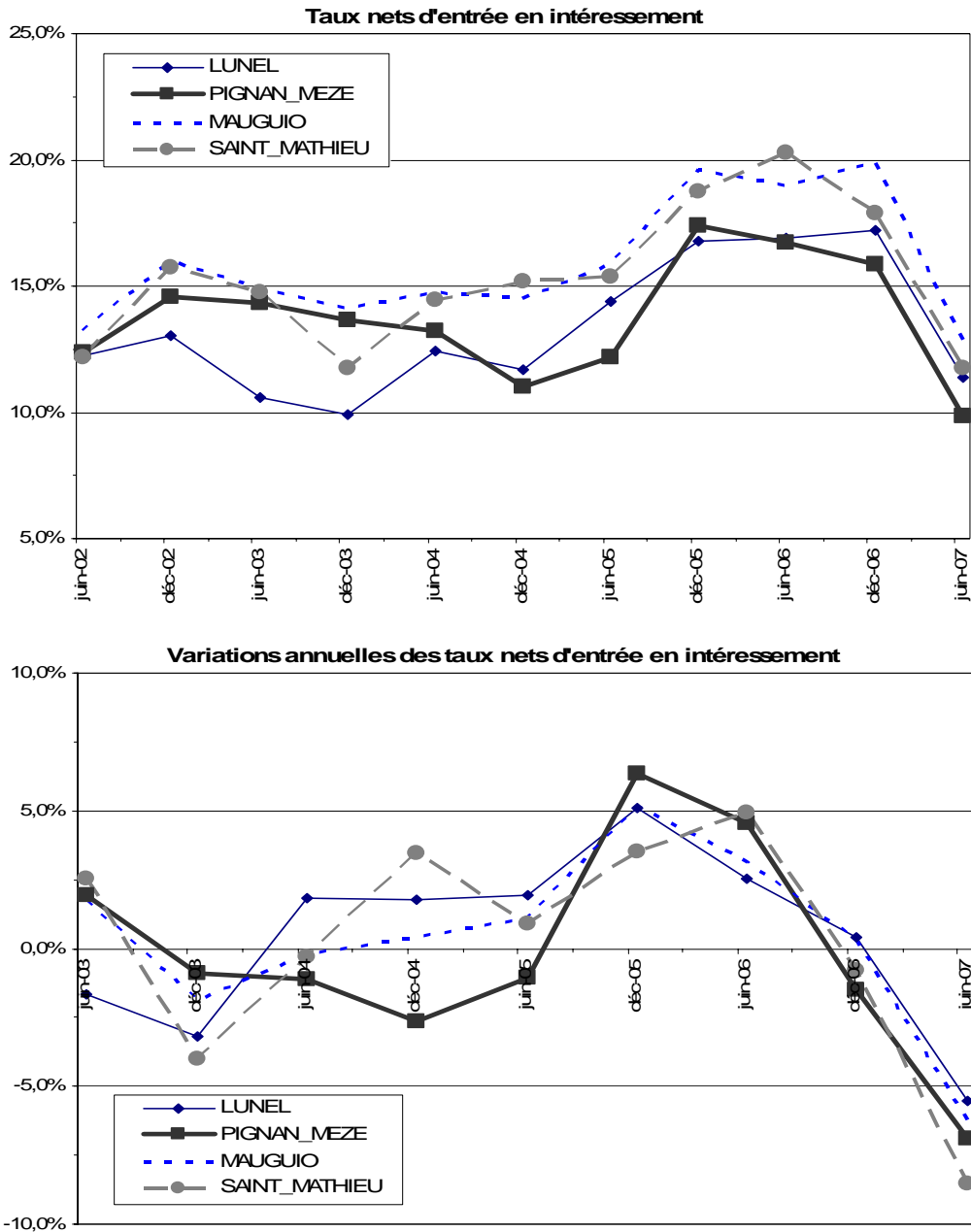
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Lodève et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CLI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Pignan-Mèze et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CLI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Lodève et les zones témoins candidates

	Capestang		Pézenas-Bédarieux	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,07	0,01	0,63
Delta Taux	0,67	5,81	0,93	2,65
R2	0,82		0,50	
RMSE	0,02		0,03	

Tableau 4 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Pignan-Mèze et les zones témoins candidates

	Lunel		Mauguio		Saint-Mathieu-D'aubigné	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	0,45	-0,01	-1,04	-0,00	-0,31
Delta Taux	0,85	2,63	1,14	6,25	0,71	3,20
R2	0,50		0,85		0,59	
RMSE	0,03		0,02		0,03	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CLI de Lodève, la CLI de Pézenas-Bédarieux est le meilleur témoin, devant la CLI de Capestang;

Pour la CLI de Pignan-Mèze, la CLI de Mauguio se présente comme le meilleur contrefactuel, un peu devant les CLIs de Lunel puis celle de Saint-Mathieu-D'aubigné, qui se montrent très proches.

Annexe 20

L'ILLE-ET-VILAINE (35)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de l'Ille-et-Vilaine a retenu deux zones test distinctes correspondant aux territoires de deux Commissions d'Insertion (CI), Vitré-Communauté et Janzé, ainsi que des quartiers de la ville de Rennes. La ville de Rennes est écartée de l'analyse, faute de données disponibles au niveau infracommunal permettant de caractériser ses territoires expérimentateurs et non expérimentateurs.

Les deux Commissions d'Insertion auxquelles nous nous intéresserons dans cette note représentent 24 des 351 communes du département (hors Rennes). Les Commissions d'Insertion correspondent à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CIs. Le département compte douze CIs non expérimentatrices qui constituent donc des zones témoins potentielles. Pour chacune de nos deux zones test, on dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les deux zones test et les douze zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune des douze zones non expérimentatrices, l'analyse des similarités avec les deux zones tests est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour chacune des CIs de Vitré-Communauté et de Janzé, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des zones tests et témoins

var	Test 1	Test 2	Témoins potentiels									
	VITRE	JANZE	COURONNE_RENNAISE			MARCHES_ DE_ BRETAGNE	PAYS (DE)					ST_AUBIN_ D'AUBIGNE
			EST	NORD	SUD		BROCELIANDE	COMBOURG	FOUGERES	GUICHEN	REDON	
DP99T	55463	31777	62370	70484	45950	27689	53857	43810	48960	47926	33204	38355
AT99TA	26828	13946	29943	34921	22588	12042	24241	18126	22240	22100	14547	18103
RMISTE	196	112	190	254	215	146	249	491	350	185	299	171
CMONO	35,31	36,39	66,12	79,54	33,77	6,42	62,27	21,83	25,78	68,71	16,38	95,43
CMULTI	21,99	1,66	0,00	0,00	0,00	1,42	3,53	11,10	16,77	1,64	0,00	3,95
CPOL	27,63	0,00	33,88	20,46	66,23	0,00	0,00	0,00	55,57	0,00	28,61	0,00
CRURAL	15,07	61,96	0,00	0,00	0,00	92,16	34,20	67,07	1,89	29,65	55,01	0,62
DENS99	79,13	54,66	277,11	235,60	304,26	50,37	60,15	58,42	102,86	60,18	61,70	84,71
TA99	75,05	71,92	69,92	71,36	71,01	71,49	70,71	67,97	71,24	71,87	69,87	72,05
TC99	6,49	7,39	6,41	6,47	7,54	8,10	7,57	11,30	9,48	8,43	10,90	7,51
TRMI	0,70	0,72	0,57	0,65	0,85	1,07	0,91	2,28	1,42	0,75	1,80	0,86
DIST1			3,01	2,80	2,76	3,59	2,56	4,61	2,49	2,41	4,09	2,68
Rang1			7	6	5	8	3	10	2	1	9	4
DIST2			3,13	3,64	2,12	0,96	2,15	3,56	2,73	1,65	2,27	1,58
Rang2			8	10	4	1	5	9	7	3	6	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des zones test. La CLI de Saint-Malo Ville qui présente une densité plus de 10 fois supérieure à celles des CIs test n'est pas présentée. C'est aussi le cas de la CI du pays Malouin qui est à la fois plus urbaine que les zones tests et présente un taux de chômage de cinq points supérieur.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CI de Vitré-Communauté	CIs des pays de Guichen, Fougères et Brocéliande.
CI de Janzé	CIs des Marches-de-Bretagne, de Saint-Aubin-D'aubigné, du pays de Guichen.

La CI de Vitré Communauté (Pays de Vitré, 23) est composée de 37 communes. Ces communes appartiennent à divers type d'espaces : rural (15,1 % de la population en 1999), urbain (27,6 %) et majoritairement périurbain (57,3 %). La densité moyenne reste faible. La CI présente un taux de chômage de 6,5%. On peut la comparer aux commissions d'insertion du pays de Brocéliande, du pays de Fougères et du pays de Guichen. Les autres commissions sont en effet soit extrêmement rurale (couronne rennaise sud), soit uniquement urbaine (St-Malo ville), ou encore présentent des taux de chômage près de deux fois plus élevés (Pays Malouin, Pays de Combourg).

La CI de Janzé (Pays de la Roche-aux-Fées, 24) est composée de 27 communes uniquement rurales (62,0 % de sa population) et périurbaines. Le taux de chômage est de l'ordre de 7,4 %. On la comparera donc aux commissions d'insertion des Marches-de-Bretagne, du pays de Guichen et du pays de Brocéliande.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

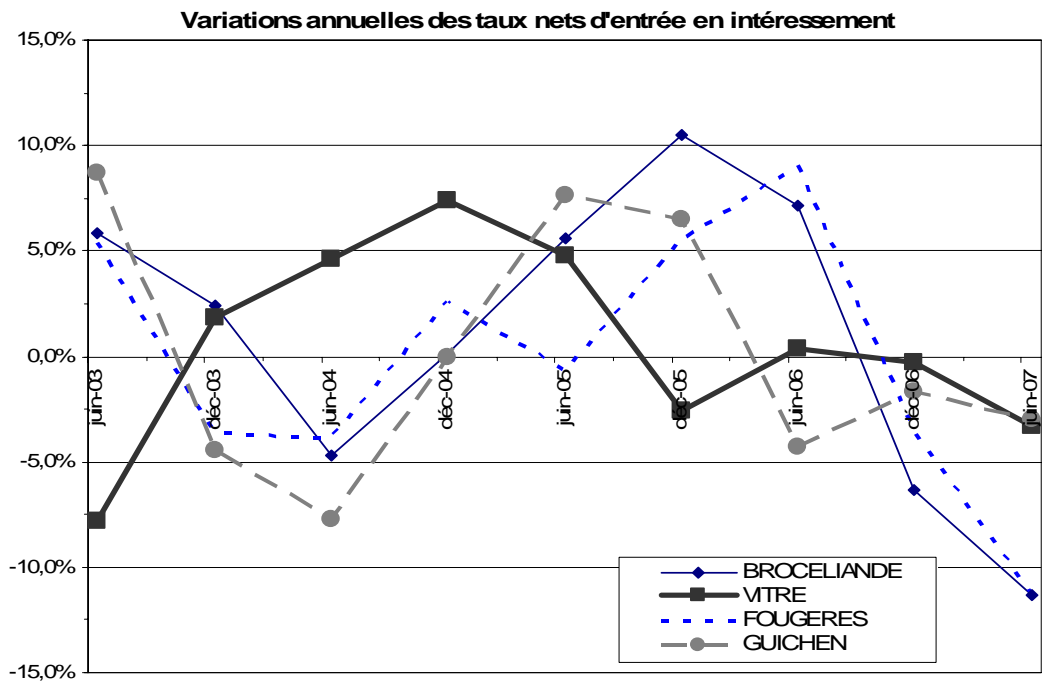
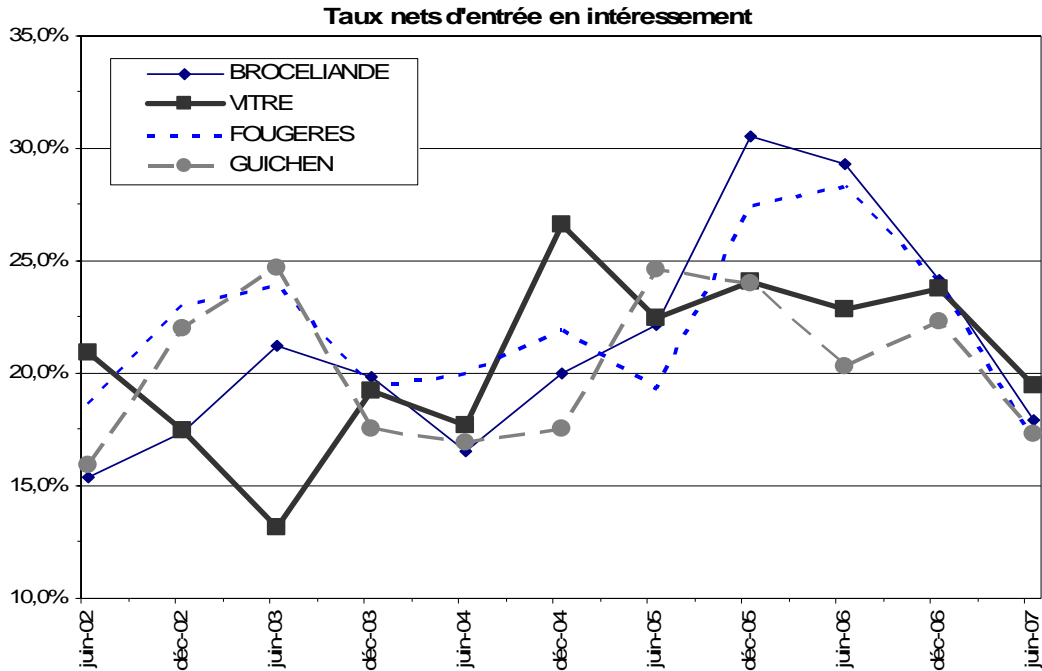
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour la CI de Vitré-Communauté, les tests effectués²⁷ ne permettent pas de dégager des contrefactuels satisfaisants parmi les zones témoins candidates. Il n'y a aucune zone témoin retenue dans la première étape qui semble évoluer de façon identique à celle de la zone test. Si l'on choisit d'élargir le champ de la recherche, la meilleure zone témoin qui apparaît correspond à la CI de la Couronne-Rennaise-Sud suivi de celle de la Couronne-Rennaise-Est (tableau 5). Malheureusement, dans ces cas également, la qualité des contrefactuels demeure très faible et l'amélioration de l'ajustement est surtout dues aux observations de début de période (graphique 5).

Pour la CI de Janzé, les tests effectués conduisent à privilégier la CI du pays de Guichen. Néanmoins, là encore, la qualité de l'ajustement entre les deux séries des évolutions des taux d'entrée en intéressement de la zone test et de la zone témoin reste faible. On privilégierait ensuite la CI de Saint-Aubin-D'aubigné et enfin celle des Marches-de-Bretagne. Néanmoins, la qualité du contrefactuel restant faible, on a également cherché ailleurs dans le département une zone présentant des caractéristiques plus favorables, mais cela ne conduit pas à des résultats beaucoup plus favorables sauf dans le cas de la Couronne-Rennaise-Sud (tableau 6 et graphique 6). Cela correspond bien à la proximité spatiale des deux zones même si leur structure est sensiblement différente.

²⁷ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 6. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne à l'évolution des taux de la zone test.

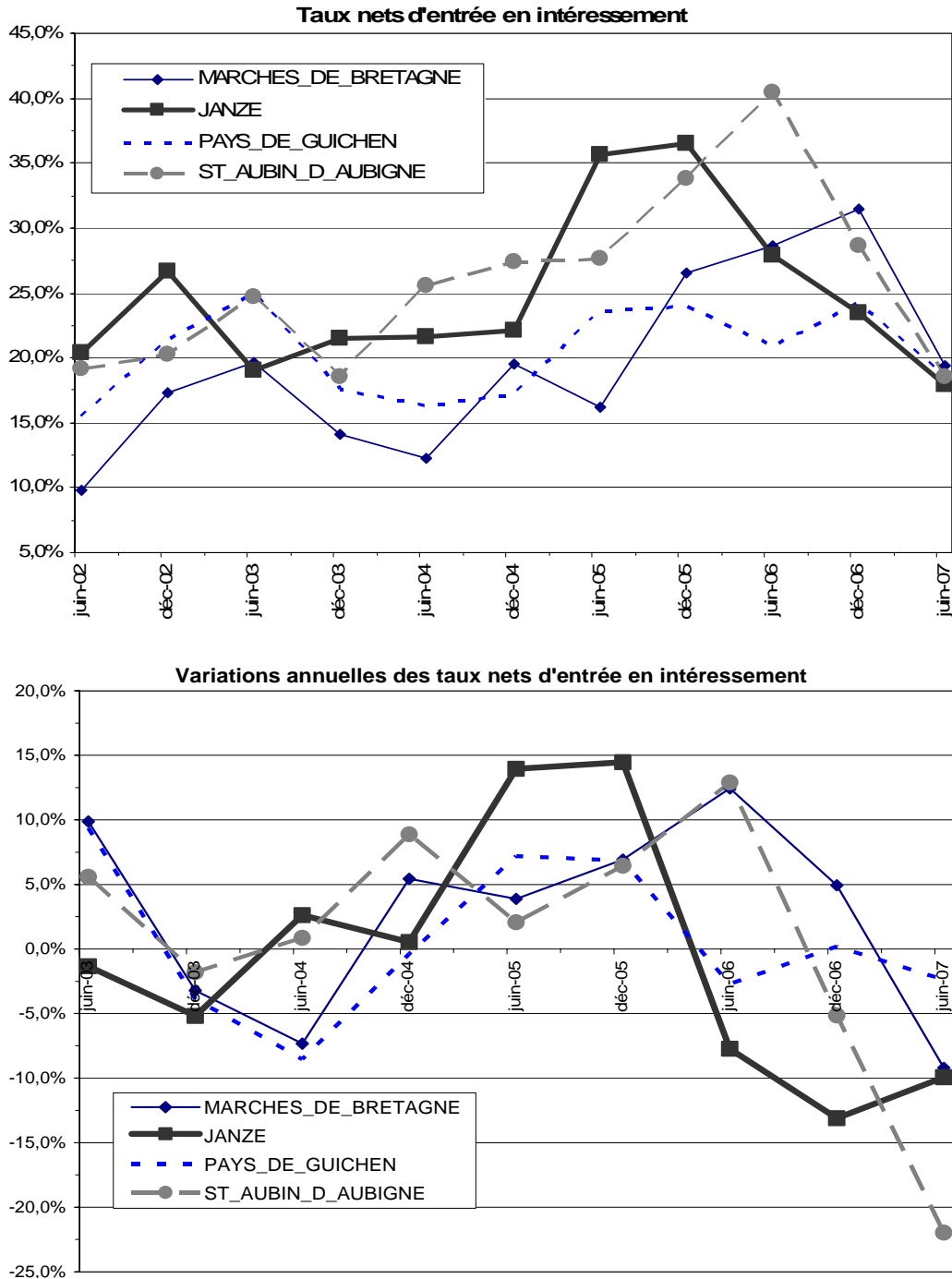
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Vitré-Communauté et les CI témoins potentielles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Janzé et les CIs témoins potentielles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Vitré-Communauté et les zones témoins candidates

	Brocéliande		Fougère		Guichen	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,36	0,00	0,35	0,01	0,39
Delta Taux	-0,06	-0,24	-0,07	-0,27	-0,29	-1,05
R2	0,00		0,01		0,13	
RMSE	0,05		0,05		0,05	

Tableau 4 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Janzé et les zones témoins candidates

	Marches-de-Bretagne		Pays-de-Guichen		Saint-Aubin-d'Aubigné	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-0,31	-0,01	-0,38	-0,01	-0,30
Delta Taux	0,19	0,39	0,81	1,50	0,39	1,17
R2	0,02		0,24		0,16	
RMSE	0,10		0,09		0,10	

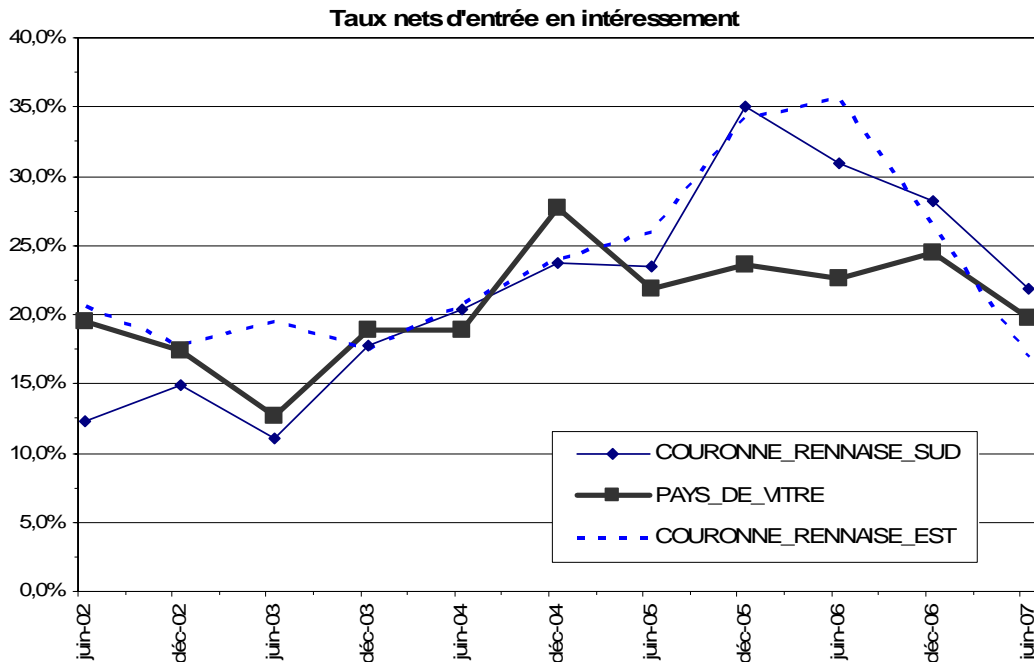
Tableau 5 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Vitré-Communauté et la CI de la Couronne-Rennaise-Est et Sud

	Couronne-Rennaise-Est		Couronne-Rennaise-Sud	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,36	0,00	0,13
Delta Taux	0,13	0,67	0,23	0,95
R2	0,06		0,11	
RMSE	0,05		0,05	

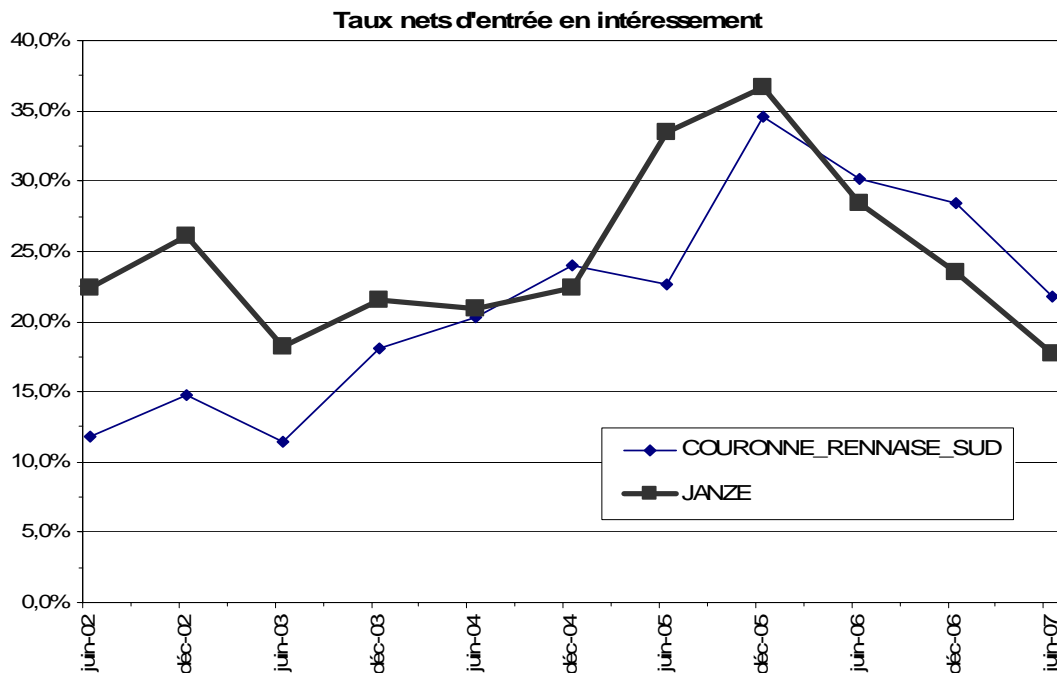
Tableau 5 : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Janzé et la CI de la Couronne-Rennaise-Sud

	Couronne-Rennaise-Sud	
	Estimation	Student
Constante	-0,03	-1,31
Delta Taux	1,01	2,57
R2	0,48	
RMSE	0,07	

Graphique 5 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Vitré-Communauté et les CIs de la Couronne-rennaise Sud et Est



Graphique 6 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CI de Janzé et la CI de la Couronne-Rennaise Sud



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque MDS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CI de Vitré-Communauté, il n'existe pas de contrefactuel satisfaisant dans le département. Le meilleur d'entre eux sur la base de l'étape 1 est celui de la CI de Guichen, suivie de la CI de Fougères. Sur la base de l'évolution des taux d'entrée en intéressement, on privilégierait plutôt la CI de la Couronne-Rennaise-Sud suivi de la CI de la Couronne-Rennaise-Est ;
- Pour la CI de Janzé, la CI de la Couronne-Rennaise-Sud semble fournir le meilleur contrefactuel devant la CI du pays de Guichen, puis celle de Saint-Aubin-D'aubigné et celle des Marches de Bretagne.

En Ille-et-Vilaine, la méthode que nous utilisons pour définir les zones témoins donne des résultats moins bons que dans les autres départements expérimentateurs du RSA. Il est difficile de trouver des zones témoins qui reproduisent l'évolution des taux d'entrée en intéressement avant l'expérimentation. Le problème est que les zones tests qui ont été retenues par le département comprennent un nombre d'allocataires du RMI plus restreint qu'ailleurs, ce qui rend imprécis et instables dans le temps nos indicateurs de taux nets d'entrée en intéressement.

Annexe 21

LE LOIR-ET-CHER (41)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Loir-et-Cher a retenu deux zones tests correspondant à des zonages de territoires distincts : Commission Locale d'Insertion (CLI) et Unité de Prévention et d'Action Sociale (UPAS). Il s'agit des territoires de la CLI de Blois-Agglomération et de l'UPAS Sud-Loire qui regroupent 61 des 291 communes du département. Ces deux choix de territoire correspondent à des situations administratives différentes. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLI pour la CLI de Blois-Agglomération et ayant la forme d'UPAS pour l'UPAS Sud-Loire.

Le département compte au total 4 CLI, dont deux CLIs non expérimentatrices, la CLI de Nord-et-Sud-Loire englobant l'UPAS Sud-Loire. Il compte en outre 5 UPAS, dont trois non expérimentateurs, la CLI de Blois-Agglomération correspondant exactement à l'UPAS de Blois-Agglomération. En pratique, les CLIs ont le même périmètre que les UPAS sauf pour l'une d'entre elle, la CLI de Nord et Sud Loire, qui est subdivisée en deux UPAS, Nord-Loire Pays-de-Chambord d'un côté et Sud-Loire de l'autre. Pour chacune des deux zones test, on dégager alors parmi ces deux ensembles de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les deux zones test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la CLI de Blois-Agglomération et pour l'UPAS Sud-Loire, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableaux 1 et 2). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 3.

La Commission Locale d'Insertion de Blois agglomération compte 16 communes pour 78 000 habitants en 1999. Sa population réside très majoritairement dans des pôles urbains (82,0 %) ou dans l'espace périurbain de Blois (18,0 %) et sa densité moyenne est près de dix fois plus élevée que

celles des autres CLIs du département. Il ne semble donc pas possible de trouver un équivalent satisfaisant à Blois parmi les autres CLIs du département. Par ailleurs, le département du Loir-et-Cher est un département dont aucun département voisin n'expérimente lui aussi le rSa. On a donc sans a priori particulier tenter de chercher un contrefactuel plus satisfaisant appartenant à la région Centre. Néanmoins, on se heurte alors à un problème de définition des zonages administratifs : le zonage en CLI n'étant pas disponible pour les autres départements de la région. On a donc cherché, à défaut, un équivalent à la CLI de Blois-Agglomération parmi les cantons de la région. Cependant, cela n'a pas permis d'améliorer nettement la ressemblance entre zone test et témoins. Les zones des CLIs de Romorantin-Lanthenay et de Vendôme ont alors été retenues comme zones témoins candidates en s'appuyant sur les résultats présentés dans la partie 3 de cette note.

L'UPAS Sud Loire présente un profil moins spécifique que la CLI de Blois-Agglomération. Il est composé de 45 communes. 71,3 % de sa population habite en commune rurale, le reste de celle-ci habitant l'espace périurbain. On retient comme zones témoins potentielles au sein du département les UPAS de Vendôme, Romorantin-Lanthenay et de Nord-Loire Pays-de-Chambord qui présentent des caractéristiques raisonnablement proches de celles de la zone test.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour la CLI de Blois-Agglomération, les tests effectués²⁸ conduisent à considérer la CLI de Romorantin-Lanthenay située dans le même département comme un contrefactuel satisfaisant en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement. Il semble même difficile au vue des études réalisés sur les autres départements expérimentateurs du rSa d'obtenir une zone dont les variations soient aussi proches de celles de la zone test, même si la structure urbaine et de population des deux zones est différente.

Pour l'UPAS Sud-Loire, les tests effectués conduisent là aussi plutôt à privilégier l'UPAS de Romorantin-Lanthenay comme zone témoin. En effet, la série des taux d'intéressement de cette UPAS est proche en variation annuelle de la commune de test, même si les deux séries sont de niveaux légèrement différents. Notons que les modèles qui figurent dans le tableau 4 présente un ajustement très légèrement supérieur pour l'UPAS de Nord-Loire Pays de Chambord, néanmoins les variations annuelles ne sont pas du même ordre de grandeur que celle de la zone test et nous privilégions donc la zone témoin de Romorantin-Lanthenay.

²⁸ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 4. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CLI de Blois-Agglomération et de l'UPAS Sud-Loire aux CLIs et UPAS témoins

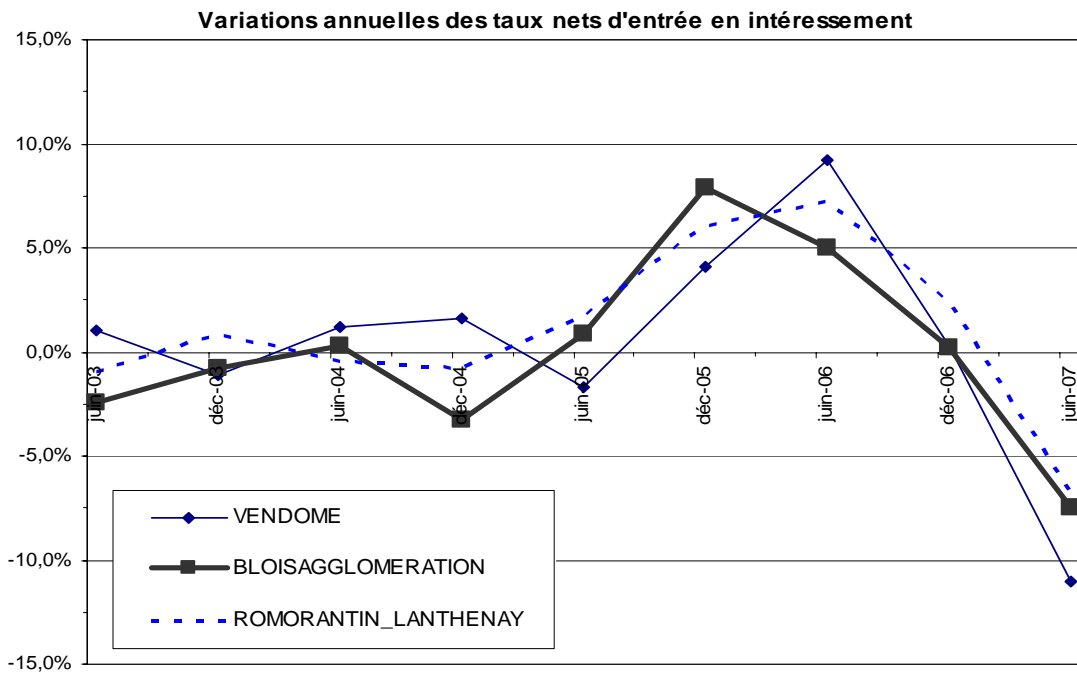
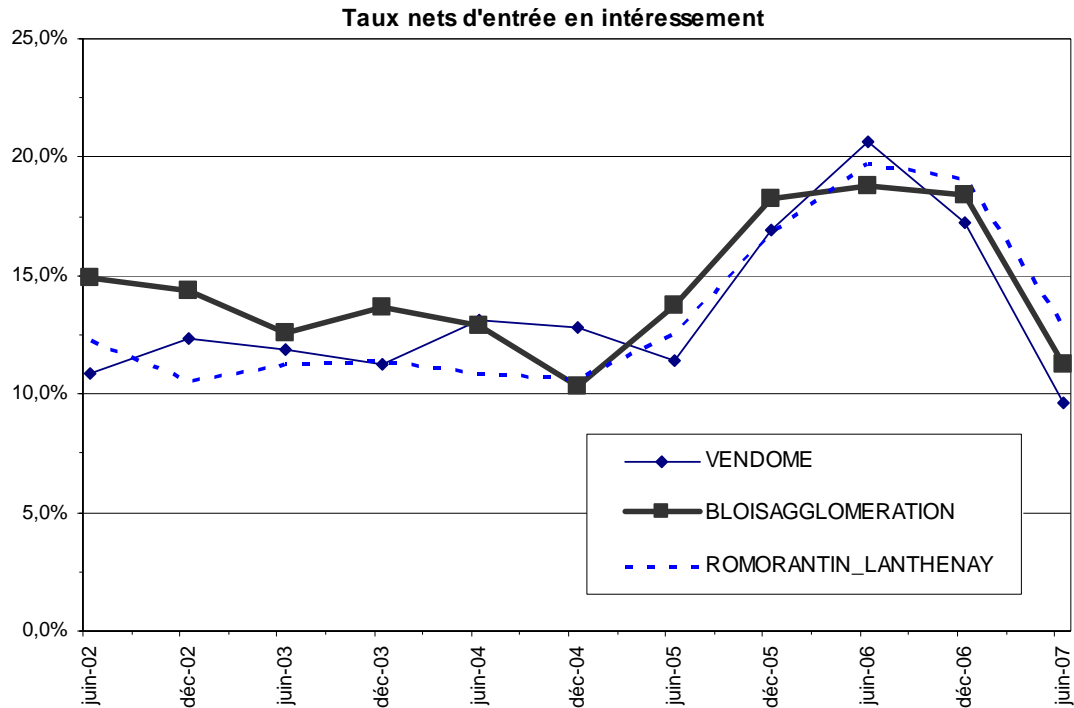
var	Test 1 (CLI)	Test 2 (UPAS)	Témoins potentiels (CLI)		Témoins potentiels (UPAS)		
	BLOIS AGGLOMERATION	SUD LOIRE	ROMORANTIN LANTHENAY	VENDOME	NORD_LOIRE PAYS DE_CHAMBORD	ROMORANTIN LANTHENAY	VENDOME
DP99T	78066	48849	69699	68015	50304	69699	68015
AT99TA	36890	20807	30952	29481	22926	30952	29481
RMISTE	1832	566	904	732	398	904	732
CMONO	18,04	26,2	14,7	15,8	46,7	14,7	15,8
CMULTI	0,00	2,48	3,70	5,06	1,04	3,70	5,06
CPOL	81,96	0,00	26,33	34,73	3,80	26,33	34,73
CRURAL	0,00	71,35	55,29	44,39	48,49	55,29	44,39
DENS99	330,38	55,26	33,85	39,56	34,82	33,85	39,56
TA99	70,87	71,62	71,61	71,52	73,17	71,61	71,52
TC99	13,32	11,49	12,25	11,16	10,22	12,25	11,16
TRMI	4,45	2,36	2,53	2,15	1,54	2,53	2,15
DIST 1			3,60	4,09			
Rang 1			1	2			
DIST 2					4,02	3,59	3,08
Rang 2					3	2	1

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des deux zones test.

Tableau 3. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CLI de Blois-Agglomération	CLIs de Romorantin-Lanthenay et Vendôme.
UPAS Sud-Loire	UPAS de Vendôme, Romorantin-Lanthenay et Nord-Loire Pays de Chambord

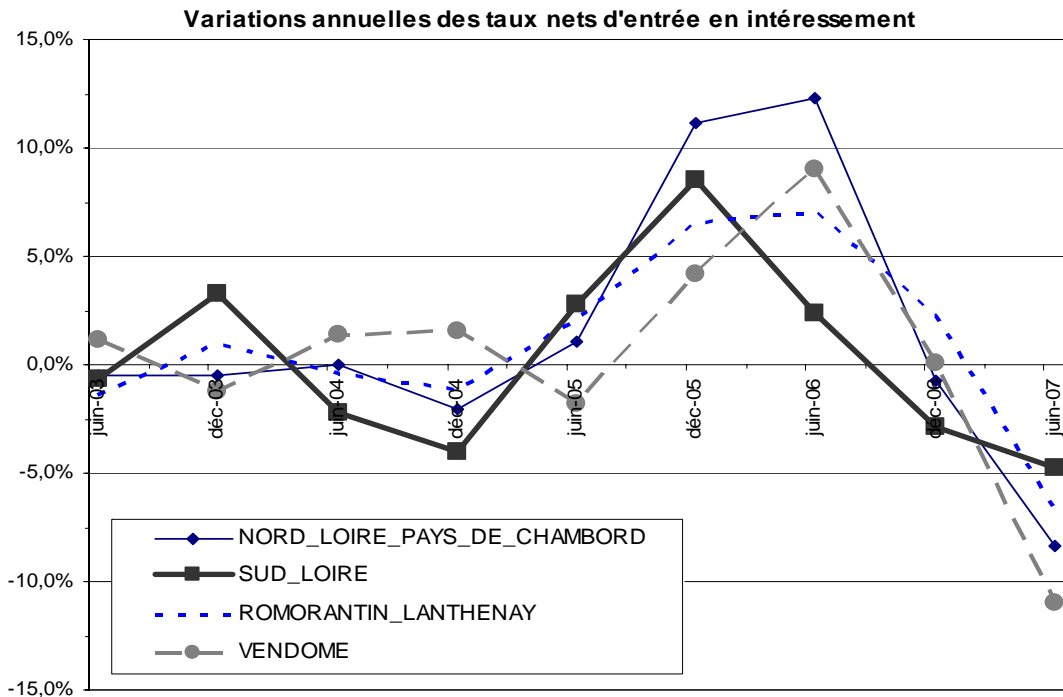
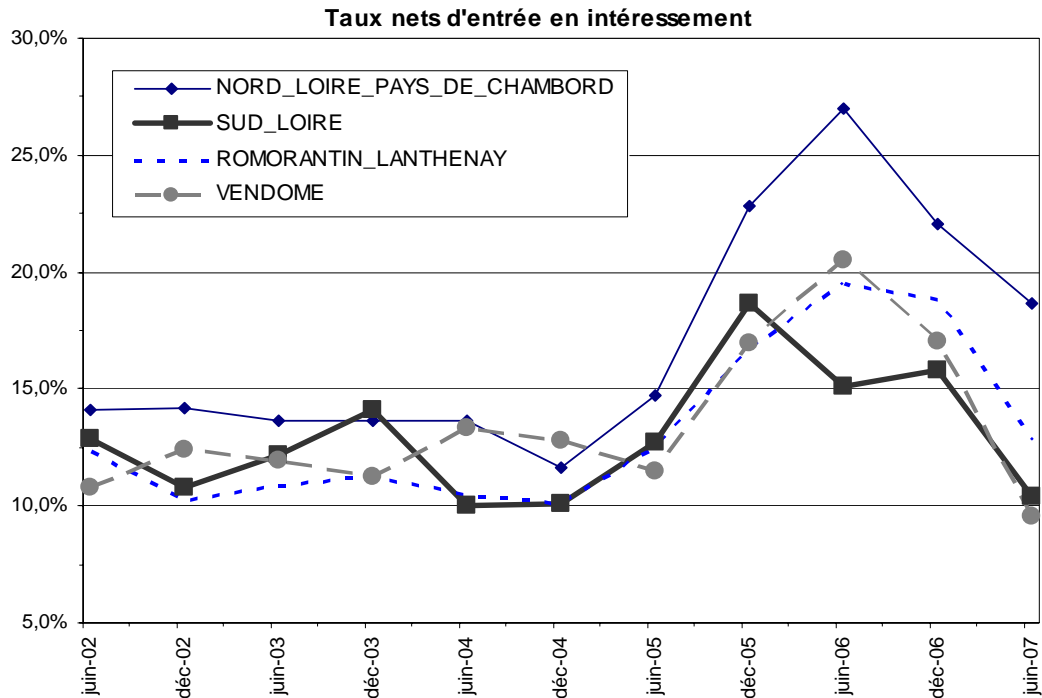
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Blois-Agglomération et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'UPAS Sud-Loire et les UPAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Blois-Agglomération et les zones témoins candidates

	Vendôme		Romorantin-Lanthenay	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,23	-0,01	-1,89
Delta Taux	0,66	3,41	1,02	7,81
R2	0,62		0,90	
RMSE	0,03		0,02	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'UPAS test Sud-Loire et les zones témoins candidates

	Nord-Loire Pays de Chambord		Romorantin-Lanthenay		Vendôme	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,43	-0,01	-0,50	0,00	0,10
Delta Taux	0,52	3,24	0,78	3,15	0,39	1,46
R2	0,60		0,59		0,23	
RMSE	0,03		0,03		0,04	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CLI de Blois-Agglomération, la CLI de Romorantin-Lanthenay fournit un meilleur témoin que celle de Vendôme.
- Pour l'UPAS Sud-Loire, l'UPAS de Romorantin-Lanthenay fournit un meilleur témoin que celle de Nord-Loire Pays de Chambord et celle de Vendôme.

Annexe 22

LA LOIRE-ATLANTIQUE (44)

La Loire-Atlantique a retenue une zone test unique et l'a définie dans des limites infra-communales. La zone correspond à deux quartiers de la ville de Nantes. Compte tenu de cette définition infra-communale, il n'a pas été possible de mettre en œuvre la même procédure que dans les autres départements. Néanmoins, un travail analogue à celui de notre étape 1 a été réalisé par l'observatoire de la ville pour définir la zone témoin.

Annexe 23

LA MARNE (51)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Marne a retenu une unique zone test correspondant à la Commission Locale d'Insertion (CLI) de Châlons-en-Champagne. Celle-ci représente 79 des 620 communes du département. Le choix d'un territoire de CLI correspond à une situation administrative particulière. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLIs. On compte alors six CLIs témoins potentielles : Epernay, Reims, Reims-rural, Sézanne, Sainte-Menehould et Vitry-le-François. Pour la zone test, on dégage parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les six zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la CLI de Châlons-en-Champagne, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableaux 1 et 2). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies.

La CLI de Châlons-en-Champagne compte 79 communes. C'est une zone essentiellement composée de pôles urbains où logent 63,7 % de sa population en 1999. Elle comporte également 23,5 % de population situés en communes périurbaines et 12,8 % en communes rurales. Sa densité moyenne est de l'ordre de 62,6 habitants par kilomètre carré. Cette structure particulière l'éloigne de la CLI très urbaine de Reims, mais aussi des CLIs essentiellement rurales : Sainte-Menehould, Sézanne et dans une moindre mesure Reims-rural.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CLI de Châlons-en-Champagne et des CLIs témoins

CLI	Test	Témoins Potentiels					
var	CHALONS	EPERNAY	REIMS	REIMS RURAL	SEZANNE	STE MENEHOULD	VITRY_LE FRANCOIS
DP99T	94217	82544	217948	73929	33712	13774	49029
AT99TA	44181	39366	99687	35098	15153	5788	21343
RMISTE	1532	767	5460	403	240	119	913
CMONO	19,51	9,03	1,10	76,20	11,18	1,70	38,44
CMULTI	4,02	15,53	0,00	5,78	4,04	0,00	3,08
CPOL	63,69	40,25	98,90	0,00	0,00	0,00	39,89
CRURAL	12,77	35,20	0,00	18,01	84,78	98,30	18,58
DENS99	62,75	66,33	2000,62	52,18	23,52	14,45	32,61
TA99	69,80	72,87	65,12	70,61	71,74	67,00	67,01
TC99	11,66	9,63	15,35	8,54	10,65	8,45	14,23
TRMI	3,05	1,75	4,87	1,01	1,38	1,71	3,56
DIST1		2,05	4,63	2,41	2,22	2,74	1,67
Rang1		2	6	4	3	5	1

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
CLI de Châlons-en-Champagne	CLI de Vitry-le-François et CLI d'Epernay.

Ce constat est conforté par la comparaison des variables concernant le marché du travail. La situation de Châlons-en-Champagne apparaît médiane par rapport aux autres CLIs du département de la Marne. Ceci tend à la rapprocher des CLIs de Vitry-le-François, où la situation du marché du travail est néanmoins moins favorable, et d'Epernay où, au contraire, les performances du marché du travail apparaissent relativement meilleures en 1999. La CLI de Sézanne n'est pas prise en compte dans les témoins potentielles malgré sa relative proximité à la CLI de Châlons-en-Champagne car elle est beaucoup plus rurale, ainsi que de taille beaucoup plus faible particulièrement en ce qui concerne le nombre de Rmistes (seulement 240 au 31/12/2001).

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du RSA ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour la zone test et toutes les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la CLI de Châlons-en-Champagne, les tests effectués²⁹ conduisent à considérer la CLI d'Epernay comme un contrefactuel satisfaisant en ce qui concerne l'évolution des entrées en intéressement. La CLI de Vitry-le-François présente, elle, des taux d'entrée en intéressement de niveau plus proche de celui de la CLI test, mais des variations annuelles différentes. Ceci confirme sa plus grande proximité avec la CLI de Châlons-en-Champagne observée avec les critères de la première étape de sélection des zones témoins candidates.

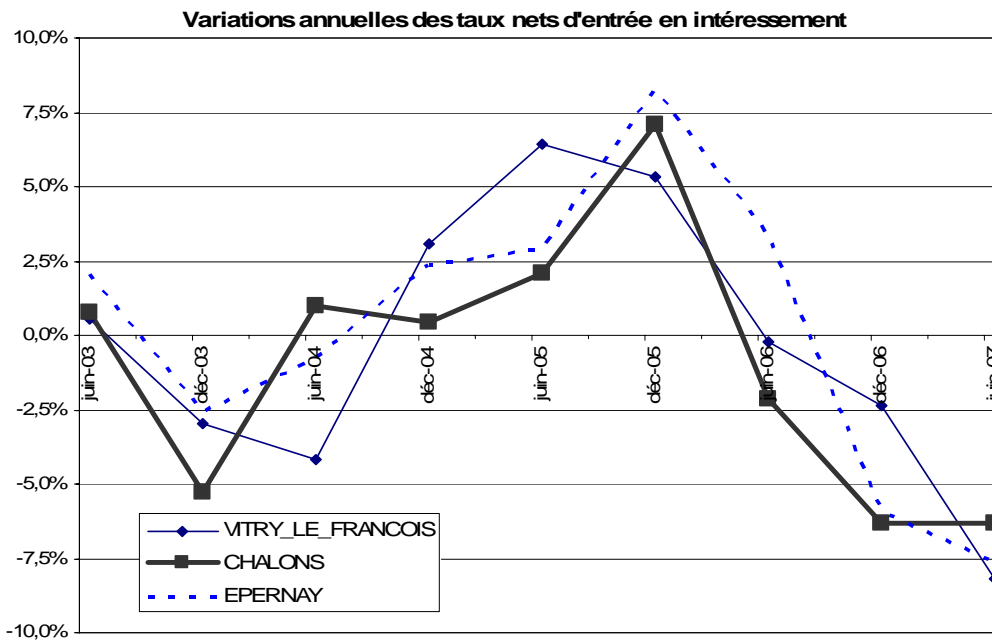
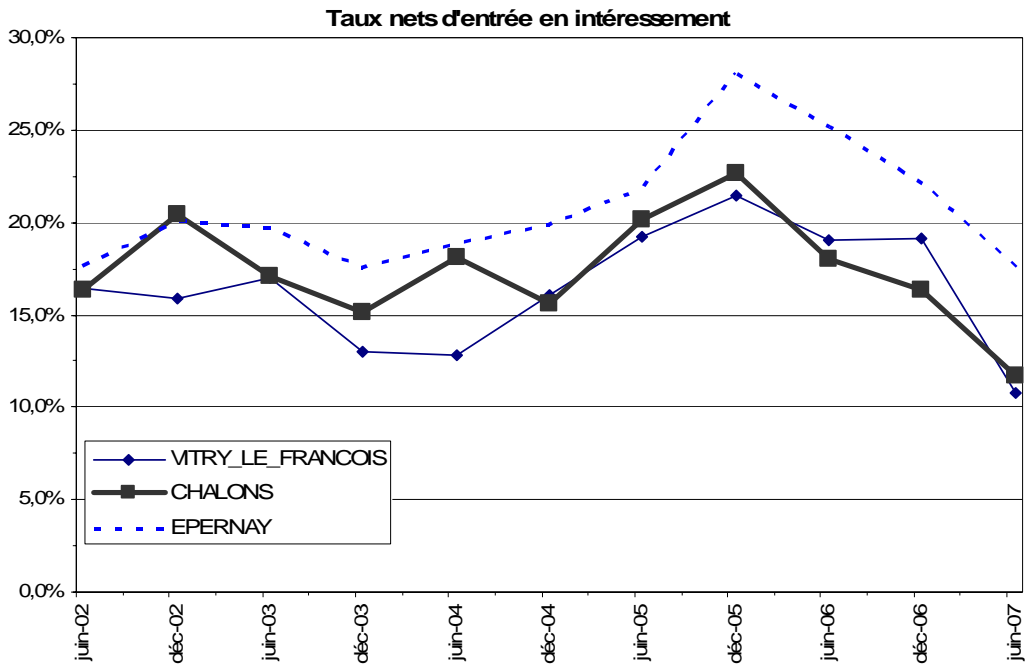
3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes pour la CLI de Châlons-en-Champagne :

La CLI de Vitry-le-François représente la meilleure zone témoin, devant celle d'Epernay, compte tenu des trajectoires depuis décembre 2004 et des résultats de l'étape 1.

²⁹ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Châlons-en-Champagne et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CLI à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Châlons-en-Champagne et les zones témoins candidates

	CLI d'Epernay		CLI de Vitry-le-François	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-1,63	-0,00	-0,74
Delta Taux	0,80	5,36	0,72	3,73
R2	0,80		0,58	
RMSE	0,02		0,03	

Annexe 24

LA MAYENNE (53)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Mayenne a choisi de procéder à l'expérimentation du rSa sur l'ensemble de son territoire. Nous avons donc choisi de rechercher une zone témoin potentielle parmi les départements voisins. Pour des raisons pratiques, il est plus approprié de rechercher une zone témoin parmi les autres départements participant eux-mêmes à la phase d'expérimentation, les territoires expérimentateurs de ces départements étant écartés de l'analyse. Dans le cas de la Mayenne, deux départements ont été testés. Il s'agit du département de l'Ille-et-Vilaine privé des territoires de deux Commissions d'Insertion (CI), Vitré-Communauté et Janzé, ainsi que de quartiers de la ville de Rennes et du département de la Loire-Atlantique privé de la commune de Nantes. Le département a également souhaité inclure parmi les zones témoins potentielles les départements du Jura, de l'Aveyron ou de la Corrèze. Pour ces départements non expérimentateurs, les territoires considérés correspondent à l'ensemble des départements.

L'ensemble de ces témoins potentiels ainsi constitué représente les zones non expérimentatrices de deux départements tests. Parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équilibrés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Les résultats présentés dans le tableau 1 mettent en avant deux constats. Premièrement, les départements témoins non expérimentateurs proposés par le département de la Mayenne apparaissent en général plus proches du territoire test que les départements expérimentateurs voisins privés de leurs zones expérimentales qui sont de tailles sensiblement plus importantes que la Mayenne. Deuxièmement, l'ensemble des départements présente des similarités importantes avec la Mayenne au niveau des caractéristiques du marché du travail (taux de chômage et de Rmistes en 1999). C'est notamment le cas de l'Aveyron, du Jura ou de l'Ille-et-Vilaine.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques du département de la Mayenne et des départements témoins

Variables	Test	Témoins potentiels				
	MAYENNE	AVEYRON	CORREZE	ILLE_ET_VILAINE	JURA	LOIRE_ATLANTIQUE
DP99T	285377	263924	232484	574384	250758	1134493
AT99TA	131008	112897	99609	260998	112218	515800
RMISTE	1847	2355	2493	4041	1958	19919
CMONO	20,61	14,59	16,98	46,08	19,05	19,26
CMULTI	3,62	1,27	2,92	3,96	8,00	4,66
CPOL	32,95	34,46	40,15	30,43	27,59	63,29
CRURAL	42,81	49,68	39,95	19,53	45,36	12,79
DENS99	55,14	30,21	39,69	105,55	50,23	166,46
TA99	72,58	69,76	69,34	70,13	70,62	68,54
TC99	7,89	8,26	10,63	8,97	8,85	12,96
TRMI	1,29	1,77	2,10	1,36	1,52	3,40
DIST1		1,43	2,15	2,07	1,44	5,76
Rang1		1	4	3	2	5

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée au département de la Mayenne. Pour les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine les données présentées excluent les territoires expérimentateurs de ces départements.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

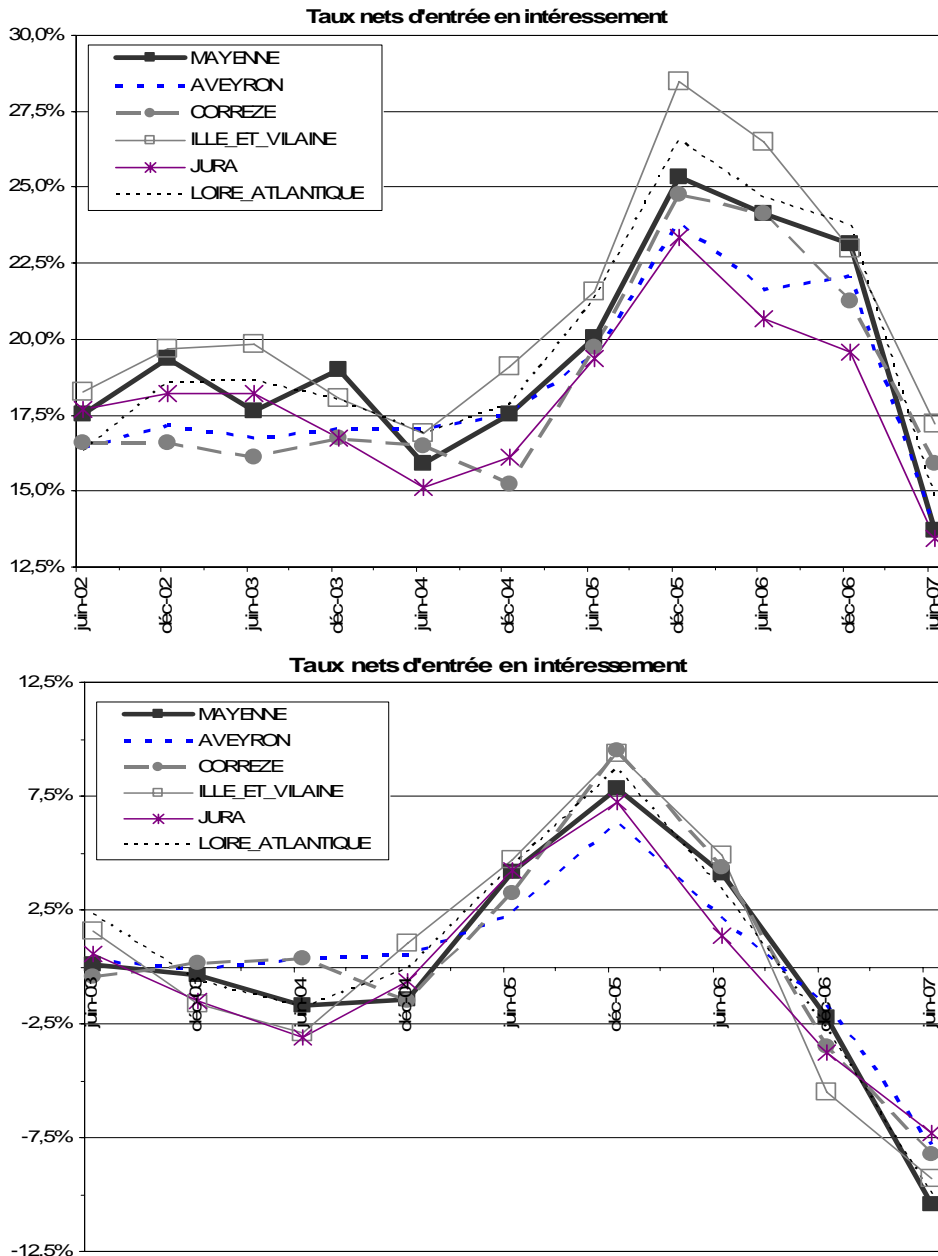
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputées au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 pour toutes les zones test et les zones témoins candidates. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour le département de la Mayenne, l'ensemble des contrefactuels s'avère satisfaisant. Les tests effectués³⁰ conduisent à considérer le département de la Corrèze comme le contrefactuel le plus satisfaisant en termes de trajectoires d'entrées en intéressement, suivi du département de Loire-Atlantique et du Jura. Les évolutions des entrées en intéressement de ces trois zones et du département de la Mayenne, détaillées dans les graphiques 1 et 2, apparaissent globalement parallèles. Les départements non expérimentateurs témoins ne semblent pas avoir des trajectoires d'entrées sensiblement différentes des départements expérimentateurs témoins. Ces deux types de témoins se dif-

³⁰ Des régressions sont présentées dans le tableau 2. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

férencient principalement lors de la comparaison des caractéristiques a priori où les départements non expérimentateurs présentent en général des caractéristiques a priori plus proches de celles du département de la Mayenne. Au vue de ces deux critères, les départements de la Corrèze et du Jura peuvent donc être privilégier comme témoin pour le département de la Mayenne.

Graphiques 1 et 2 : **Taux nets d'entrée intéressement pour le département de la Mayenne et les départements témoins candidats**



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Mayenne et des départements témoins (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 2 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le département de la Mayenne et les départements témoins**

	ILLE ET VILAINE		LOIRE-ATLANTIQUE	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,49	-0,00	-1,13
Delta Taux	0,87	10,23	0,97	14,53
R2	0,94		0,97	
RMSE	0,01		0,00	

	AVEYRON		CORREZE		JURA	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,00	-0,81	-0,00	-0,96	0,00	0,63
Delta Taux	1,33	11,42	1,00	10,22	1,13	8,09
R2	0,95		0,94		0,90	
RMSE	0,01		0,01		0,02	

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour le département de la Mayenne les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord le département de la Corrèze, puis celui du Jura et l'ensemble des territoires non-expérimentateurs du département de Loire-Atlantique.

Annexe 25

LA MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Meurthe-et-Moselle a retenu une unique zone test correspondant au territoire du Val-de-Lorraine. Celle-ci représente 93 des 594 communes du département. Le choix d'un zonage de type « Territoire » correspond à une situation administrative particulière. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de « Territoires ». On compte alors cinq zones témoins potentielles. Pour la zone test, on dégage parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les cinq zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour le Territoire du Val-de-Lorraine, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableaux 1 et 2). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies.

Le Territoire du Val de Lorraine compte 93 communes à large dominante urbaine (64 % de sa population) et périurbaine (35 % de sa population). Parmi les territoires témoins potentiels le territoire de Nancy et Couronne est six fois plus dense que celui de la zone test et est donc écartée. On retient en tant que zones témoins candidates les territoires du Sud Ouest 54, Longwy, Briey et de Lunévil-lois, même si ce-dernier est sensiblement plus rural que les autres territoires retenus.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques du Territoire du Val-de-Lorraine et des Territoires témoins potentiels

Territoire	Test	Témoins potentiels					
		var	VAL_DE_LORRAINE	LUNEVILLOIS	BRIEY	LONGWY	SUD_OUEST_54
DP99T	94526		76228	71123	82798	90334	295569
AT99TA	41783		32152	28828	34975	40387	131565
RMISTE	1341		1292	1018	1340	1123	7676
CMONO	18,02		29,07	36,58	0,46	35,24	5,70
CMULTI	16,54		11,29	29,80	37,22	17,46	0,00
CPOL	63,80		30,19	33,54	62,14	42,38	94,30
CRURAL	1,64		29,45	0,08	0,19	4,92	0,00
DENS99	113,12		52,13	104,96	189,84	66,36	667,35
TA99	67,20		67,18	63,75	64,92	67,95	63,73
TC99	11,48		13,17	13,23	12,49	10,84	12,45
TRMI	2,71		3,38	2,77	3,05	2,36	5,08
DIST1			2,42	2,80	1,95	1,15	5,30
Rang1			3	4	2	1	5

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

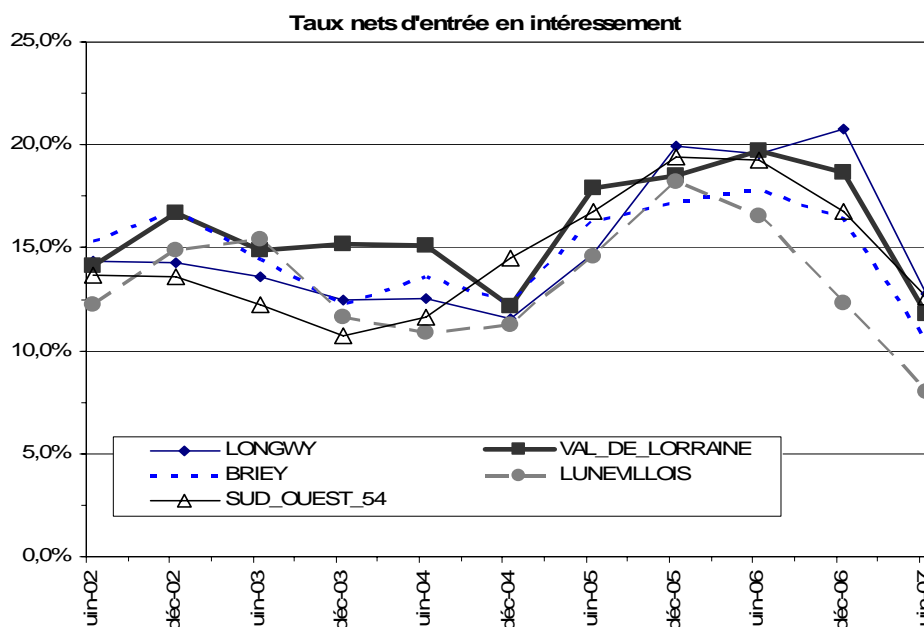
Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
Territoire du Val-de-Lorraine	Territoires du Sud-Ouest 54, de Longwy, Lunevillois et Briey.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

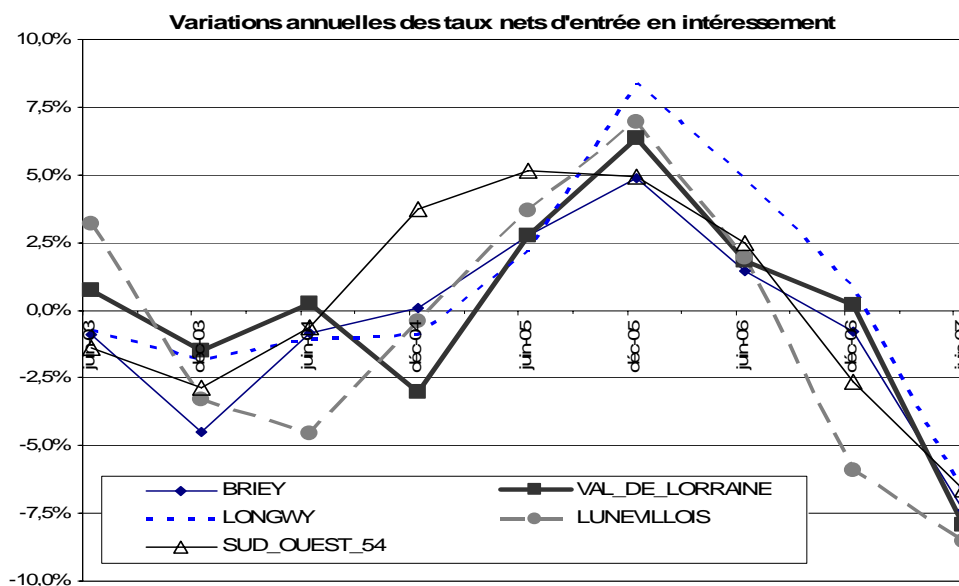
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 pour la zone test et toutes les zones témoins candidates. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour le Territoire du Val-de-Lorraine, les tests effectués³¹ conduisent à considérer l'ensemble des zones témoins candidates comme des contrefactuels satisfaisants. Le Territoire de Briey présente les meilleures caractéristiques en termes d'évolution des taux d'entrée en intéressement suivi de celui de Longwy.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire du Val-de-Lorraine et les Territoires témoins candidats



³¹ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque « Territoire » à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire du Val-de-Lorraine et les zones témoins candidates

	Briey		Longwy	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,88	-0,01	-0,94
Delta Taux	0,98	5,58	0,86	6,55
R2	0,82		0,86	
RMSE	0,02		0,02	

	Lunévilleois		Sud-Ouest 54	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,52	0,00	-0,21
Delta Taux	0,63	3,64	0,72	2,84
R2	0,65		0,54	
RMSE	0,02		0,03	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes pour le Territoire du Val-de-Lorraine :

Le territoire de Briey présente le meilleur contrefactuel en termes d'évolution des taux d'entrée en intéressement, viennent ensuite le Territoire de Longwy et celui du Sud-Ouest 54 qui présente les caractéristiques physiques les plus proches du territoire test.

Annexe 26

LE MORBIHAN (56)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Morbihan a choisi comme zone expérimentale la CLI (Commission Locale d'Insertion) de Vannes. Celle-ci est composée de huit cantons, Elven, Grand-Champ, La Roche Bernard, Muzillac, Sarzeau, Vannes Centre, Est et Ouest qui représentent 49 des 261 communes du département. Le choix d'un territoire de Commission Locale d'Insertion correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLI.

Le département compte cinq CLIs non expérimentatrices correspondant à 212 communes qui constituent les zones témoins potentielles. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la CLI de Vannes, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

On a choisi de retenir les CLIs d'Hennebont, Ploërmel et Auray. En effet, la CLI de Lorient apparaît beaucoup plus urbaine et avec des caractéristiques du marché du travail moins favorable que celles de la CLI de Vannes. Au contraire, la CLI de Pontivy est de taille plus petite que la CLI de Vannes et beaucoup plus rurale. Les taux de chômage et de Rmistes y sont aussi sensiblement moins élevés.

Les trois autres CLIs d'Hennebont, Ploërmel et Auray sont de tailles plus petites en nombre d'habitants (en 1999) que la zone test. Néanmoins, elles présentent à la fois des tissus urbains relativement diversifiés comme celui de la CLI de Vannes et des caractéristiques du marché du travail qui semblent comparables. On remarque que la CLI d'Hennebont apparaît sensiblement plus proche de celle de Vannes que les deux autres CLIs témoins retenues malgré un taux de chômage et de Rmistes près de 2 points et 0.6 point supérieurs à ceux de la CLI expérimentatrice.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la Commission Locale d'Insertion de Vannes, les tests effectués³² conduisent à considérer les CLI d'Hennebont et d'Auray comme des contrefactuels satisfaisants en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement. La CLI de Ploërmel présente, elle, des évolutions relativement différentes des entrées en intéressement tant en début de période (2003-2004) qu'en fin de période (2006-2007). Les variations des entrées en intéressement de la CLI d'Auray apparaissent très similaires à celle de la CLI de Vannes à partir de juin 2004 et assez différentes en 2003. À l'opposé, la CLI d'Hennebont se montre plus proche des évolutions de la CLI expérimentatrice en début de période d'observation entre 2003 et 2006. Les évolutions sur la période 2006-2007 des deux zones sont différentes avec une chute des entrées en intéressement à Hennebont entre juin 2005 et juin 2006 qui précède celle observée dans la CLI de Vannes au premier semestre 2007.

³² Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CLI de Vannes et des CLIs témoins potentiels

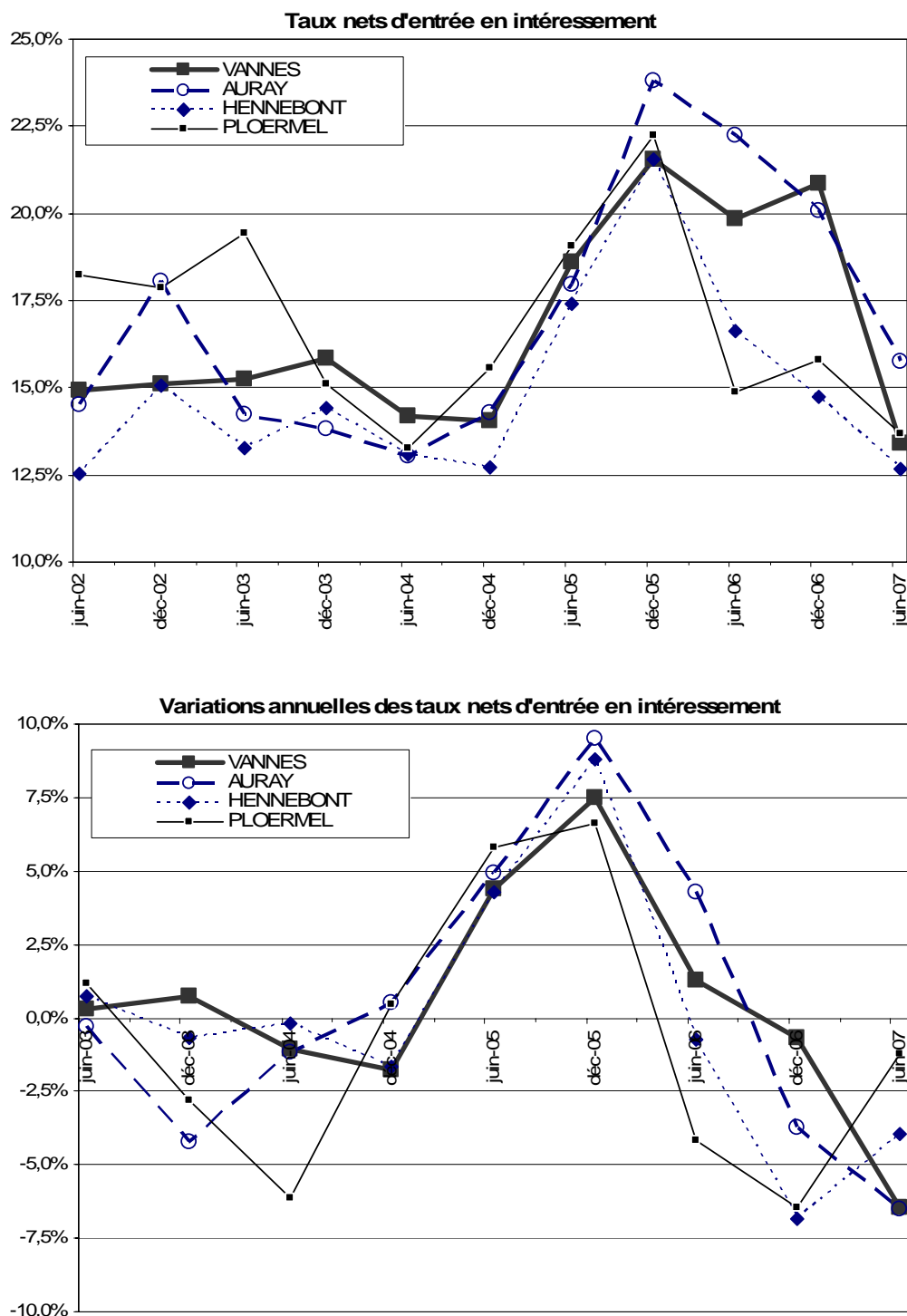
	<i>Test</i>	<i>Témoins potentiels</i>				
var	VANNES	AURAY	HENNEBONT	LORIENT	PLOERMEL	PONTIVY
DP99T	154803	76386	110862	113245	104208	84591
AT99TA	68687	31974	47984	47925	45036	36519
RMISTE	1573	798	1483	2306	666	550
DENS99	130.11	120.53	95.63	523.12	52.20	51.99
CMONO	34.63	2.31	40.62	22.04	7.02	10.57
CMULTI	20.90	16.77	10.15	0.00	1.26	3.14
CPOL	38.80	25.03	27.25	75.94	14.23	15.96
CRURAL	5.67	55.89	21.98	2.02	77.48	70.33
TA99	67.53	67.30	67.72	65.24	69.61	69.68
TC99	10.99	12.80	13.05	16.43	8.98	8.06
TRMI	1.96	2.05	2.59	3.95	1.28	1.30
DIST1		3.41	2.00	4.43	3.37	3.86
Rang1		3	1	5	2	4

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI de Vannes.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	<i>Zones témoins retenues à l'issue de la première étape</i>
<i>CLI de Vannes</i>	CLIs d'Hennebont, Ploërmel et Auray.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Vannes et les CLIs témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Vannes et les CLIs témoins

	AURAY		HENNEBONT		PLOERMEL	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,33	0,00	0,63	0,01	0,74
Delta Taux	0,67	4,66	0,72	3,96	0,49	1,99
R2	0,76		0,69		0,36	
RMSE	0,02		0,02		0,03	

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour la CLI de Vannes dans le département du Morbihan, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la CLI d'Hennebont si l'on privilégie l'étape 1 et le début de période ou celle d'Auray si on privilégie le suivi récent des taux d'entrées en intéressement et en troisième lieu si ces deux premiers choix n'étaient pas retenu, la CLI de Ploërmel.

Annexe 27

LE NORD (59)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Nord a retenu trois zones tests correspondant à des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) : les UTPAS de Maubeuge-Hautmont, d'Avesnes-Fourmies, et une partie de celle de Maubeuge-Jeumont qui correspond à la commune de Maubeuge. Ces zones test regroupent 66 des 652 communes du département. Ces choix de territoire correspondent à deux situations administratives différentes (UTPAS et commune dans le cas de Maubeuge). Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme d'UTPAS pour les UTPAS de Maubeuge-Hautmont et Avesnes-Fourmies et ayant la forme de commune pour Maubeuge. Le département compte 37 UTPAS non expérimentatrices qui correspondent à 586 communes. Pour chacun des deux types de zones test, on dégage alors parmi les deux ensembles de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les trois zones test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune des zones tests et témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour les UTPAS de Maubeuge-Hautmont, d'Avesnes-Fourmies et la commune de Maubeuge, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableaux 1, 2 et 3). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 4.

L'UTPAS de Maubeuge-Hautmont (103) compte 13 communes et est essentiellement urbain (87,4 % de sa population) et minoritairement périurbain. Le taux de chômage atteint 25,2 % et le taux de Rmistes près de 9,0 % alors que le taux d'activité se situe à 58,5 % pour la popula-

tion des 15 à 64 ans en 1999. La plupart des autres UTPAS du département du Nord On conserve les 5 UTPAS témoins potentiels les plus proches : 122, 111, 63, 113 et 104.

L'UTPAS d'Avesnes-Fourmies (102) regroupe 52 communes. C'est l'UTPAS avec la plus faible densité de population du département. Il présente des territoires ruraux (42,7 % de sa population) et urbains (30 % de sa population), avec une minorité de périurbain ainsi qu'un taux de chômage et un taux de Rmistes élevés (21,0 % et 7,0 %), néanmoins nettement inférieurs à ceux observés dans l'UTPAS de Maubeuge-Hautmont. Il semble raisonnable de restreindre le groupe des témoins potentiels aux UTPAS 63, 64, 71 et 73 car les autres UTPAS proches ne comportent pas de territoires ruraux.

Enfin, pour rechercher un équivalent à la commune de Maubeuge, seules les communes qui sont des « pôles urbains » du département du Nord et qui n'appartiennent à aucune UTPAS expérimentatrices sont conservées. Elles sont au nombre de 259. On cherchera un équivalent à Maubeuge parmi les 5 plus proches communes : Grande-Synthe (59271), Douai (59178), Sille-Noble (59569), Bruay-sur-l'Escaut (59112) et Valenciennes (59606).

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du RSA ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

Pour l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Maubeuge-Hautmont, les tests effectués³³ conduisent à considérer les UTPAS 111, 122 et 113 comme des contrefactuels satisfaisants en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement.

Pour l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale d'Avesnes-Fourmies, les tests effectués conduisent à privilégier les UTPAS 64, 93 et 63 comme zones témoins. En effet, les séries des taux d'entrées en intéressement de ces UTPAS sont très proches en variation annuelle de la commune de test. Néanmoins, la série de l'UTPAS 64 est, en niveau, légèrement différents. De plus, l'UTPAS 93 est très proche de l'UTPAS à la fois en niveau et en variations particulièrement sur la période récente.

Enfin, en ce qui concerne la commune de Maubeuge, les communes de Douai et Grande-Synthe apparaissent comme des contrefactuels satisfaisants. Ceci confirme la forte proximité de ces deux zones mises en avant lors de l'étape de sélection des zones témoins candidates.

³³ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de l'UTPAS de Maubeuge-Hautmont et des UTPAS témoins

UTPAS	Test 1	Témoins potentiels									
var	UTPAS103	UTPAS62	UTPAS63	UTPAS74	UTPAS104	UTPAS111	UTPAS112	UTPAS113	UTPAS121	UTPAS122	UTPAS123
DP99T	39360	44160	64396	69583	42537	63293	50315	70664	37088	34655	31308
AT99TA	14856	16812	24875	28858	17051	23378	20381	28760	15039	12801	12949
RMISTE	1737	1397	2540	1949	1390	3011	1368	2818	1027	1452	756
CMONO	12,61	0,00	8,69	24,89	0,00	0,00	0,00	0,00	59,93	0,00	0,00
CMULTI	0,00	54,95	15,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPOL	87,39	45,05	69,03	75,11	100,00	100,00	100,00	100,00	40,07	100,00	100,00
CRURAL	0,00	0,00	7,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DENS99	362,87	832,42	649,55	238,46	240,46	529,78	299,87	875,75	326,88	531,36	498,46
TA99	58,51	59,64	60,72	61,17	61,44	57,61	63,65	62,13	61,96	58,73	60,58
TC99	25,18	22,11	23,20	20,49	20,53	26,85	18,57	22,69	20,52	26,17	19,07
TRMI	8,98	6,45	8,10	5,47	6,45	9,72	5,44	7,93	5,46	8,60	4,77
DIST1		2,49	1,19	1,98	1,71	0,80	2,53	1,47	2,56	0,53	2,27
Rang1		8	3	6	5	2	9	4	10	1	7

Tableau 2. Comparaison des caractéristiques de l'UTPAS d'Avesnes-Fourmies et des UTPAS témoins

UTPAS	Test 2	Témoins potentiels									
var	UTPAS102	UTPAS62	UTPAS63	UTPAS64	UTPAS71	UTPAS73	UTPAS74	UTPAS93	UTPAS104	UTPAS112	UTPAS113
DP99T	56934	44160	64396	68177	42860	46846	69583	51312	42537	50315	70664
AT99TA	22966	16812	24875	28253	18232	19899	28858	21700	17051	20381	28760
RMISTE	1996	1397	2540	1504	722	1189	1949	1703	1390	1368	2818
CMONO	2,04	0,00	8,69	22,84	1,27	10,18	24,89	11,10	0,00	0,00	0,00
CMULTI	25,11	54,95	15,14	53,62	19,89	45,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPOL	30,12	45,05	69,03	8,63	27,54	29,90	75,11	88,90	100,00	100,00	100,00
CRURAL	42,72	0,00	7,14	14,91	51,30	14,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DENS99	101,21	832,42	649,55	301,40	962,71	242,21	238,46	159,55	240,46	299,87	875,75
TA99	63,46	59,64	60,72	64,42	64,90	63,81	61,17	66,56	61,44	63,65	62,13
TC99	21,07	22,11	23,20	16,08	17,25	18,69	20,49	20,69	20,53	18,57	22,69
TRMI	6,99	6,45	8,10	4,37	3,25	4,90	5,47	6,64	6,45	5,44	7,93
DIST2		2,61	2,16	2,34	2,02	1,79	2,57	2,60	2,62	2,67	2,71
Rang2		7	3	4	2	1	5	6	8	9	10

Note de lecture : Seuls les 10 UTPAS les plus proches des zones test sont présentées dans les tableaux. La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des deux zones test.

Tableau 3. **Comparaison des caractéristiques de la commune de Maubeuge et des communes témoins**

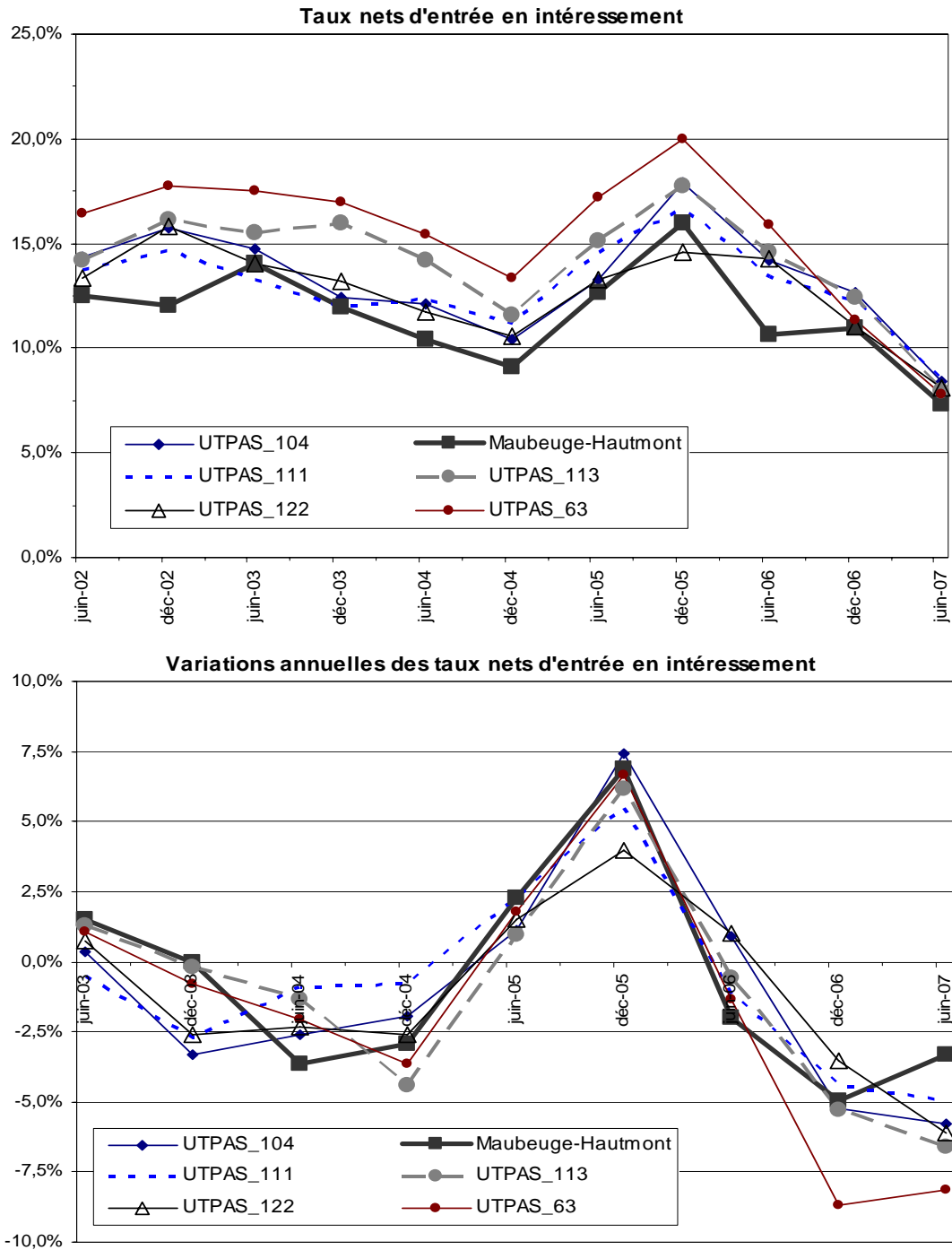
Commune	Test 3	Témoins potentiels									
var	MAUBEUGE	ANICHE	BRUAY_SUR L_ESCAUT	DOUAI	DOUCHY LES_MINES	GRANDE_ SYNTHE	JEUMONT	RAISMES	SIN_LE NOBLE	VIEUX_ CONDE	VALENCIENNES
DP99T	33561	9759	11820	42812	10410	23238	10779	13691	16974	10641	41251
AT99TA	12665	3652	4490	17471	4071	9323	4081	5064	6637	3835	17312
RMISTE	1774	518	647	2081	488	1048	577	616	818	478	1867
DENS99	1780,42	1496,78	1764,18	2537,76	1131,52	1083,86	1055,73	411,02	1472,16	962,12	2980,56
TA99	58,03	59,12	59,36	62,01	59,37	57,36	59,34	59,55	61,61	56,63	62,12
TC99	26,29	25,66	28,51	22,80	27,44	27,66	28,13	26,92	27,17	25,08	19,78
TRMI	10,88	11,08	11,30	9,93	9,43	8,84	11,38	9,29	9,81	9,16	9,16
DIST3		1,79	1,65	1,29	1,89	1,19	1,80	1,89	1,55	1,94	1,65
Rang3		6	4	2	8	1	7	9	3	10	5

Note de lecture : Seules les 10 communes les plus proches de la zone test sont présentées dans le tableau. La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 3 se rapporte à la zone test 3.

Tableau 4. **Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape**

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>UTPAS de Maubeuge-Hautmont</i>	UTPAS 122, 111, 63, 113 et 104.
<i>UTPAS d'Avesnes-Fourmies</i>	UTPAS 73, 71, 63, 64, 74, 93 et 62.
<i>Commune de Maubeuge</i>	Communes de Grande-Synthe, Douai, Sin-le-Noble, Bruay-sur-l'Escaut et Valenciennes.

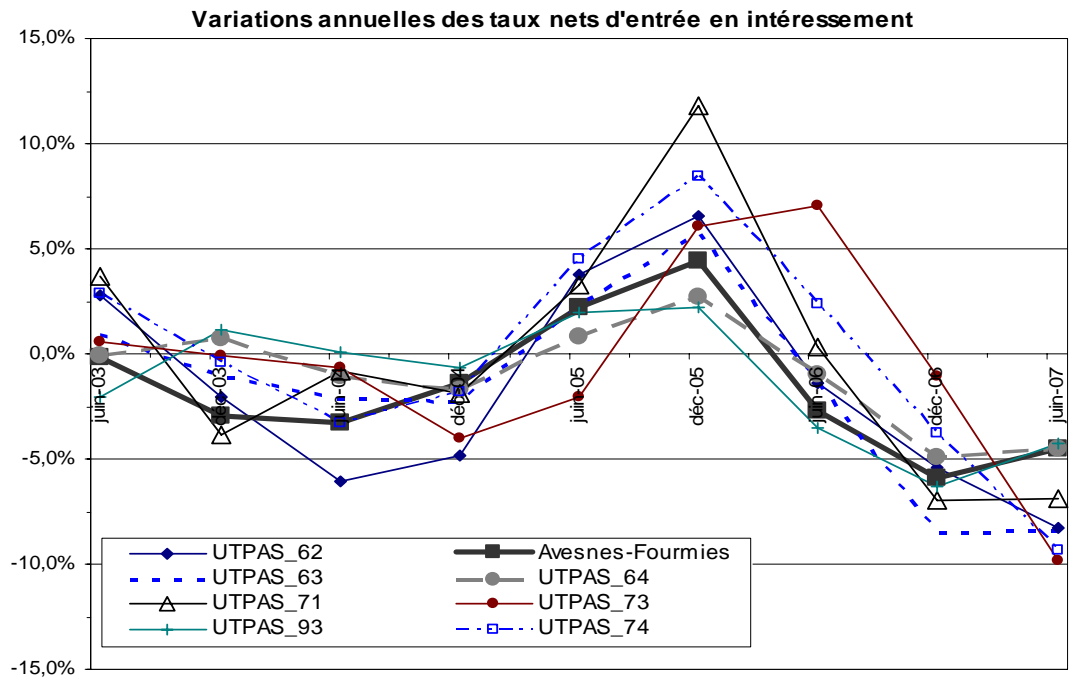
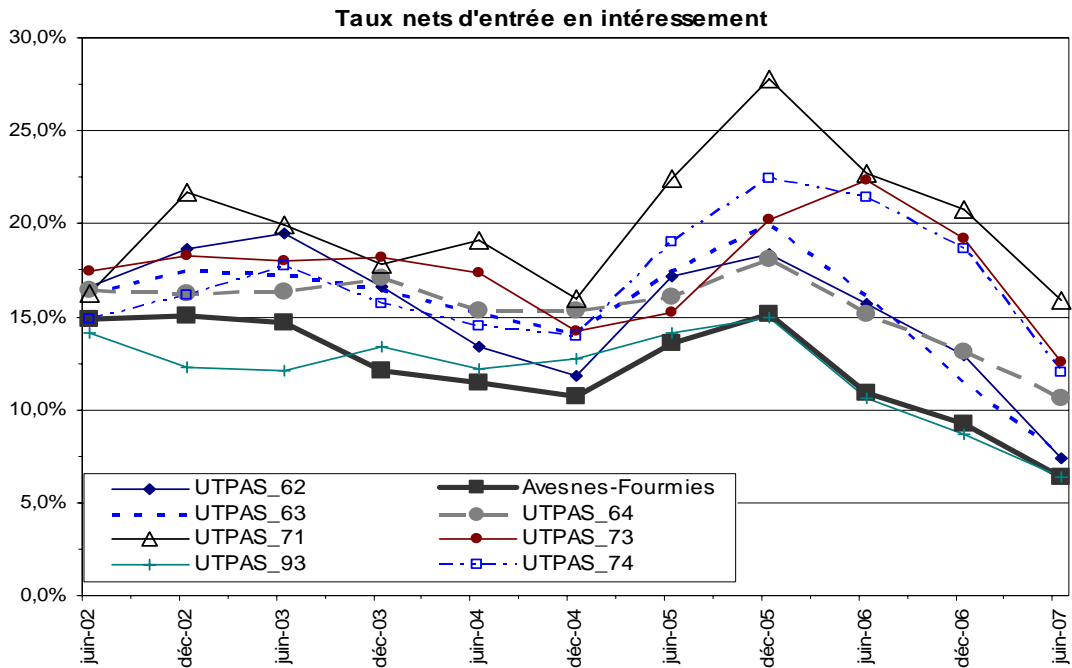
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'UTPAS de Maubeuge-Hautmont et les UTPAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

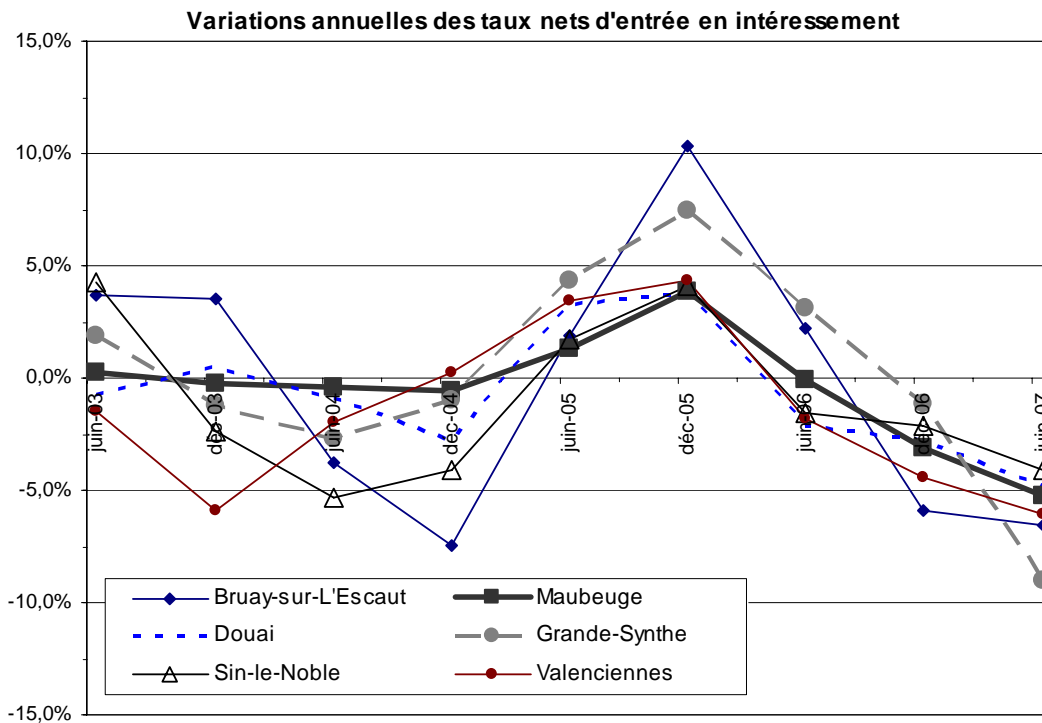
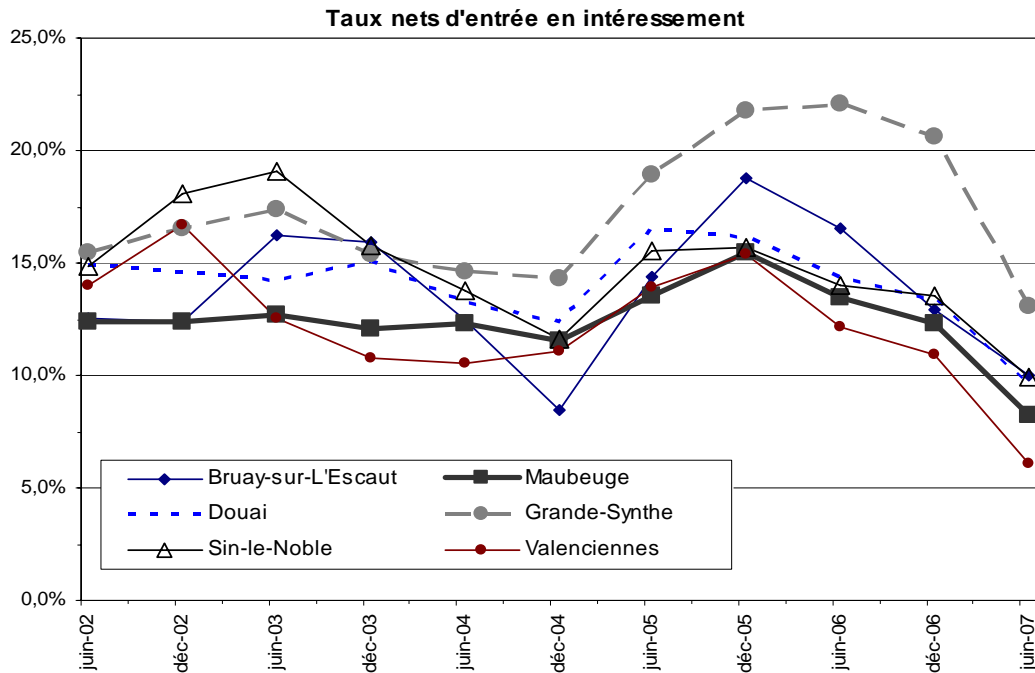
Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour l'UTPAS d'Avesnes-Fourmies et les UTPAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 5 et 6 : Taux nets d'entrée intéressement pour la commune de Maubeuge et les communes témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque commune à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'UTPAS de Maubeuge-Hautmont et les zones témoins candidates

	UTPAS 104		UTPAS 111		UTPAS113		UTPAS122		UTPAS 63	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,19	0,00	0,24	0,00	0,47	0,00	0,51	0,01	0,90
Delta Taux	0,82	4,96	1,00	4,53	0,87	5,85	0,99	3,90	0,72	6,13
R2	0,78		0,75		0,83		0,68		0,84	
RMSE	0,02		0,02		0,02		0,02		0,02	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour l'UTPAS d'Avesnes-Fourmies et les zones témoins candidates

	UTPAS 62		UTPAS 63		UTPAS 64		UTPAS 71		UTPAS 73		UTPAS 74		UTPAS 93	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-1,14	-0,01	-1,08	0,00	-0,70	-0,02	-3,71	-0,01	-1,38	0,06	1,32	-0,01	-0,63
Delta taux	0,58	5,39	0,66	6,55	1,13	4,31	0,52	7,11	0,27	1,22	0,36	1,37	0,85	3,16
R2	0,81		0,86		0,73		0,88		0,18		0,17		0,59	
RMSE	0,02		0,01		0,02		0,01		0,03		0,03		0,02	

Tableau 5 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la commune de Maubeuge et les zones témoins candidates

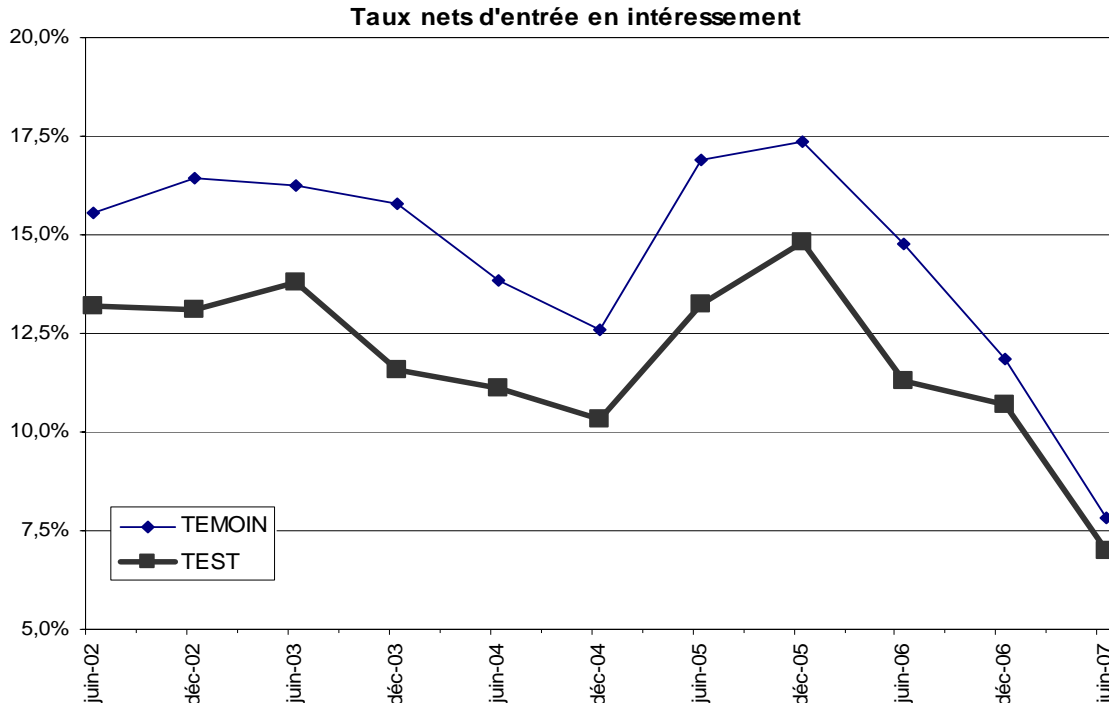
	Bruay-sur-l'Escaut		Douai		Grande-Synthe		Sin-le-Noble		Valenciennes	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	-0,73	0,00	0,25	-0,01	-1,45	0,00	0,03	0,00	0,69
Delta Taux	0,34	3,65	0,79	4,98	0,49	5,65	0,47	2,28	0,57	3,80
R2	0,66		0,78		0,82		0,43		0,67	
RMSE	0,02		0,01		0,01		0,02		0,02	

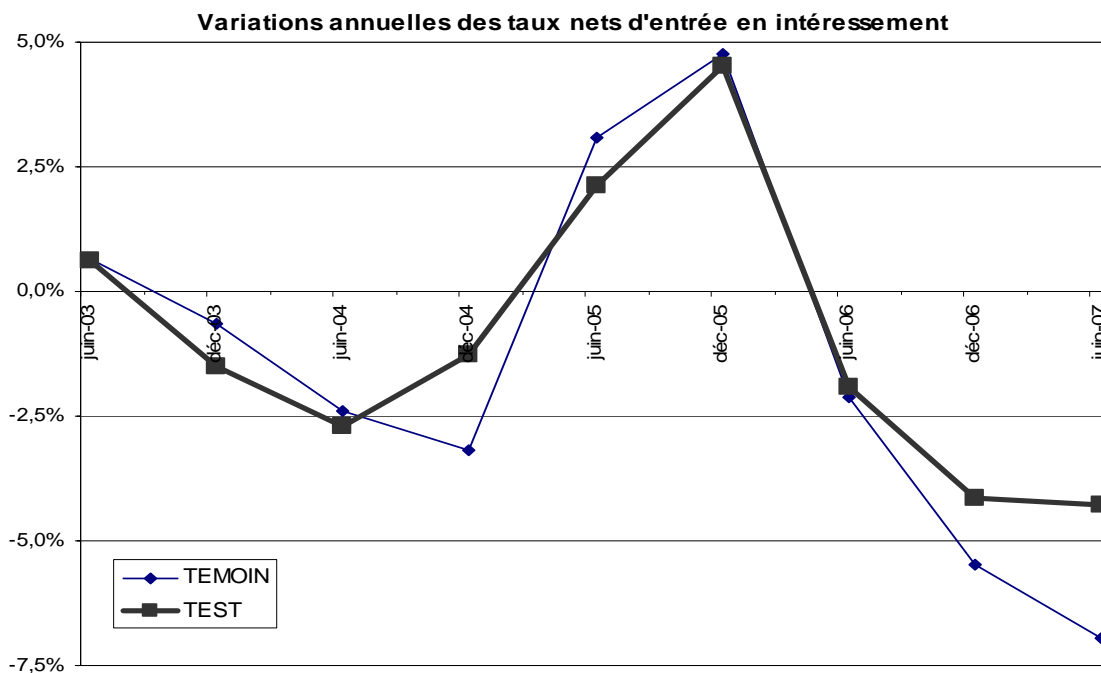
3. CONCLUSION

Le choix des zones témoins dans le département du Nord est compliqué par une difficulté particulière : l'existence d'un grand nombre de zones témoins potentielles dont les caractéristiques sont proches en termes de sortie du RMI. Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour l'UTPAS test de Maubeuge-Hautmont, les UTPAS 111 ou 122 fourniraient de bons témoins, et dans une moindre mesure l'UTPAS 113.
- Pour l'UTPAS d'Avesnes-Fourmies, l'UTPAS 64 est le meilleur témoin devant les UTPAS 93 et l'UTPAS 63.
- Pour la commune de Maubeuge, la commune de Douai est le meilleur témoin, devant celle de Grande-Synthe.

Suite à ces recommandations, le département du Nord a souhaité proposer un territoire témoin composé de 27 communes contiguës appartenant à 3 UTPAS : la commune de Douai, Douai Waziers et Sin le Noble. Ce territoire est un témoin pour les trois zones test, désormais considérées comme une zone unique. Il a été retenu sur la base de traitement de type de ceux réalisés dans l'étape 1 en mobilisant le système d'information du département. En particulier, les territoires test et témoin ont des nombres de Rmistes qui apparaissent similaires.





Au niveau des graphiques en niveau et en variations annuelles, le territoire proposé apparaît satisfaisant en particulier en début de période d'observation.

Tableau : Régression des évolutions annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et la zone témoin proposée par le département

	Témoin proposé	
	Estimation	Student
Constante	0.00	0.19
Delta Taux	0.74	9.39
R2	0.93	
RMSE	0.01	

Au vu de ces résultats, on peut confirmer que le choix proposé par le département est pertinent. La zone retenue fournit un bon témoin.

Annexe 28

L'OISE (60)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de l'Oise a retenu deux zones tests correspondants à des cantons : Creil-Nogent-sur-Oise et Liancourt. Ces zones représentent 24 des 690 communes du département. Le choix d'un territoire cantonal correspond à des situations administratives particulières. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de cantons.

Se pose alors un problème propre au découpage cantonal : celui-ci fait parfois référence à des zones infra-communales particulièrement dans les agglomérations. Il devient alors impossible d'agréger les indicateurs communaux disponibles au niveau des cantons. Ce problème touche, dans le département de l'Oise, à la fois la zone test du canton de Creil-Nogent-sur-Oise et certaines des zones non expérimentatrices (6 cantons sur 37). Nous avons choisi d'écarter les parties de communes de la définition des zones cantonales, plutôt que d'en imputer les résultats globaux à plusieurs cantons ce qui serait susceptible de ne pas refléter la nature du découpage administratif retenu. Les statistiques présentées dans la suite de cette note correspondent donc à celles qu'auraient obtenues des cantons tronqués des fractions infra-communales. Cette modification affecte une zone test et six zones témoins potentielles du département : le canton de Creil-Nogent-sur-Oise et le canton de Creil-Sud (ville de Creil), les cantons de Beauvais Sud Ouest, Nord Ouest (ville de Beauvais) et les cantons de Compiègne Nord, Sud Est et Sud Ouest (Ville de Compiègne). L'ensemble de ces cantons est, dans cette note, privé des communes de Beauvais, Compiègne et Creil.

Pour chacun des deux cantons tests, on dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les trois zones test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour les cantons de Creil-Nogent-sur-Oise et Liancourt, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableaux 1 et 2). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 4.

Le canton de Creil - Nogent-sur-Oise (tronqué d'une partie de la ville de Creil) est uniquement composé de pôles urbains et possède un taux de chômage particulièrement élevé. À l'intérieur du département, le canton de Noyon est celui qui présente le plus de ressemblance à partir des indicateurs retenus (tableau 1). Les autres plus proches cantons présentent des taux de chômage bien inférieurs. Il faut aussi souligner que les distances sont en général assez importantes entre la zone test et les zones témoins potentielles. C'est pourquoi on a cherché aussi, dans le tableau 3, des cantons équivalents ne contenant pas de fractions communales dans les parties non expérimentatrices des départements de l'Aisne (02, même région), du Val-d'Oise (95) ou de l'Eure (27). Ces départements sont tous des départements expérimentateurs contigus à l'Oise (tableau 3). Ceci amène à retenir les zones témoins candidates des cantons de Val-de-Reuil, Noyon, Chauny, Tergnier et Montataire.

Le canton de Liancourt (22 communes) est composé de communes urbaines (36,9 % de sa population) et périurbaines (63,1 % de sa population). Le taux de chômage y est de l'ordre de 11 %. Parmi, les cantons proches, les cantons de Pont-Sainte-Maxence, Clermont et Meru semblent particulièrement ressemblants en termes de caractéristiques observables. On comparera donc le canton de Liancourt à ces trois cantons, ainsi qu'à Crépy-en-Valois et Chantilly.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour la zone test et toutes les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 4.

Pour le canton de Creil - Nogent-sur-Oise, les tests effectués³⁴ conduisent à considérer les cantons de Val-de-Reuil et Chauny comme des contrefactuels satisfaisants en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement. Si l'on restreignait le choix aux cantons situés dans le même département, on se tournerait vers le canton de Montataire. Noyon n'est satisfaisant qu'en toute fin de période.

Pour le canton de Liancourt, les tests effectués conduisent à considérer les cantons de Meru et Clermont comme des contrefactuels satisfaisants en ce qui concerne le niveau et l'évolution des entrées en intéressement.

³⁴ Des régressions sont présentées dans les tableaux 5 et 6. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques du canton de Creil-Nogent-sur-Oise et des cantons témoins potentiels du département

	<i>Test 1</i>	Témoins potentiels									
		COMPIEGNE								PONT SAINTE_ MAXENCE	RIBECOURT DRESLIN -COURT
var	CREIL NOGENT	BRETEUIL	NORD	SUD_OUEST	FORMERIE	GRANDVILLIERS	MONTATAIRE	MERU	NOYON		
DP99T	25089	10590	13204	7504	7819	9002	26397	29972	24818	26989	24473
AT99TA	11268	4521	6177	3647	3351	3867	12302	14585	10890	12857	11135
RMISTE	691	160	173	124	125	120	495	350	542	393	286
CMONO	0,00	0,00	0,00	29,70	0,00	0,00	0,00	3,12	19,78	0,00	58,47
CMULTI	0,00	17,63	0,00	0,00	7,06	5,35	100,00	4,58	13,59	85,05	0,00
CPOL	100,00	0,00	100,00	70,30	0,00	0,00	0,00	92,30	66,62	14,95	41,53
CRURAL	0,00	82,37	0,00	0,00	92,94	94,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DENS99	2024,94	61,12	416,92	219,22	51,45	54,99	381,02	175,87	187,62	193,80	183,43
TA99	67,53	67,57	69,72	71,81	68,55	68,54	68,57	72,03	67,29	71,35	68,02
TC99	18,65	15,11	10,99	9,43	13,64	14,48	15,60	13,62	17,94	12,06	12,59
TRMI	5,33	2,99	2,47	3,01	3,14	2,66	3,48	2,18	4,29	2,69	2,20
DIST1		8,02	7,59	8,64	8,33	8,38	6,27	7,73	5,97	7,74	7,59
Rang1		7	4	10	8	9	2	5	1	6	3

Tableau 2. Comparaison des caractéristiques des cantons de Liancourt et des témoins potentiels du département

Canton	Test 2	Témoins potentiels									
var	LIANCOURT	CHANTILLY	CLERMONT	CREPY EN VALOIS	MERU	NEUILLY EN_THELLE	NOAILLES	PONT SAINTE MAXENCE	RIBECOURT DRESLINCOURT	SAINST_JUST EN CHAUSSEE	SENLIS
DP99T	35942	35141	28063	29894	29972	29266	20108	26989	24473	16534	32303
AT99TA	17183	17144	13485	14205	14585	14453	9774	12857	11135	7569	16227
RMISTE	376	241	222	216	350	203	147	393	286	153	200
CMONO	0,00	93,17	0,00	28,60	3,12	82,90	77,02	0,00	58,47	2,73	40,73
CMULTI	63,06	6,83	30,06	5,13	4,58	17,10	22,98	85,05	0,00	57,44	5,80
CPOL	36,94	0,00	69,94	0,00	92,30	0,00	0,00	14,95	41,53	0,00	53,47
CRURAL	0,00	0,00	0,00	66,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,83	0,00
DENS99	269,81	400,74	132,26	125,47	175,87	210,03	129,57	193,80	183,43	66,56	175,50
TA99	70,66	71,30	70,75	71,45	72,03	72,42	72,24	71,35	68,02	70,44	72,98
TC99	11,05	9,47	10,09	10,93	13,62	10,22	12,05	12,06	12,59	12,55	8,72
TRMI	1,91	1,22	1,45	1,36	2,18	1,27	1,34	2,69	2,20	1,78	1,10
DIST2		2,20	1,70	2,27	2,05	2,37	2,90	1,47	2,58	2,80	2,53
Rang2		4	2	5	3	6	10	1	8	9	7

Tableau 3. Comparaison des caractéristiques des cantons de Creil-Nogent-sur-Oise et des témoins potentiels du département, de l'Eure, du Val-d'Oise et de l'Aisne

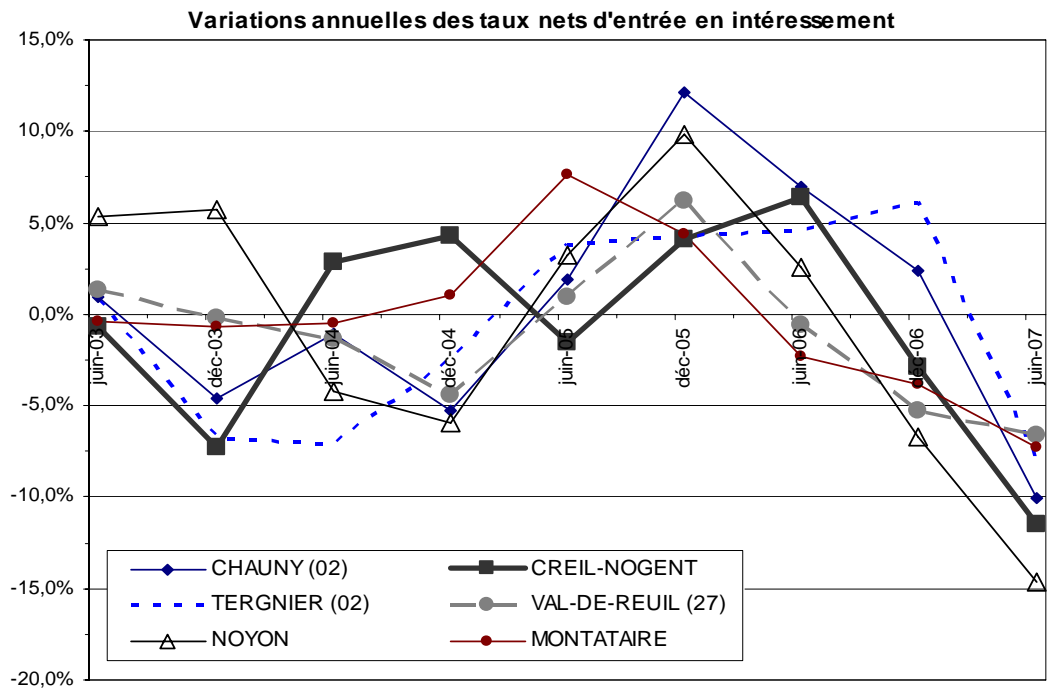
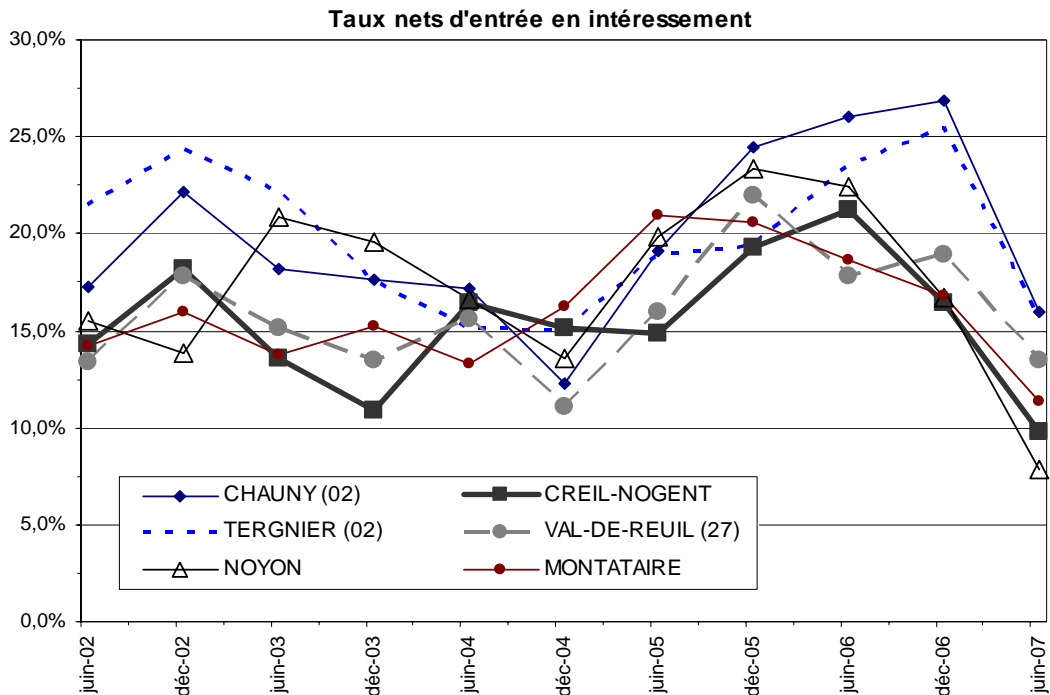
	<i>Test 1</i>	Témoins potentiels									
var	CREIL NOGENT	CHAUNY	FERE	GOUSSAIN-VILLE	MONTA-TAIRE	NOYON	PONT_AUDEMÉR	PONTOISE	TERGNIER	VAL_DE REUIL	VILLIERS_LE_BEL
DP99T	25089	24035	11926	36142	26397	24818	17911	27483	18866	20557	38405
AT99TA	11268	10230	4967	16870	12302	10890	8181	14052	7430	9244	17836
RMISTE	691	505	247	737	495	542	334	504	539	519	980
CMONO	0,00	8,90	4,21	100,00	3,12	19,78	18,54	0,00	0,00	0,71	0,00
CMULTI	0,00	11,19	51,49	0,00	4,58	13,59	0,61	0,00	4,18	7,73	0,00
CPOL	100,00	79,34	44,30	0,00	92,30	66,62	80,84	100,00	95,82	91,56	100,00
CRURAL	0,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DENS99	2024,94	151,57	77,18	1581,71	381,02	187,62	145,58	3843,78	523,04	250,63	3787,48
TA99	67,53	65,90	66,00	69,11	68,57	67,29	70,29	72,37	63,23	66,96	70,16
TC99	18,65	16,89	16,95	16,25	15,60	17,94	15,24	12,19	20,97	19,71	16,70
TRMI	5,33	4,10	4,11	3,92	3,48	4,29	3,60	3,38	5,85	4,92	5,00
DIST1		2,28	3,72	2,80	2,66	1,91	3,51	4,02	2,59	1,74	2,82
Rang1		3	9	6	5	2	8	10	4	1	7
DEP		02	02	95	60	60	27	95	02	27	95

Note de lecture : Seuls les 10 cantons les plus proches des zones test sont présentés dans les tableaux. La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1 et 2 se rapportent à chacune des deux zones test.

Tableau 4. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>Canton de Creil-Nogent-sur-Oise</i>	Cantons de Val-de-Reuil, Noyon, Chauny, Tergnier et Montataire.
<i>Canton de Liancourt</i>	Cantons de Pont-Sainte-Maxence, Clermont, Meru, Crépy-en-Valois et Chantilly.

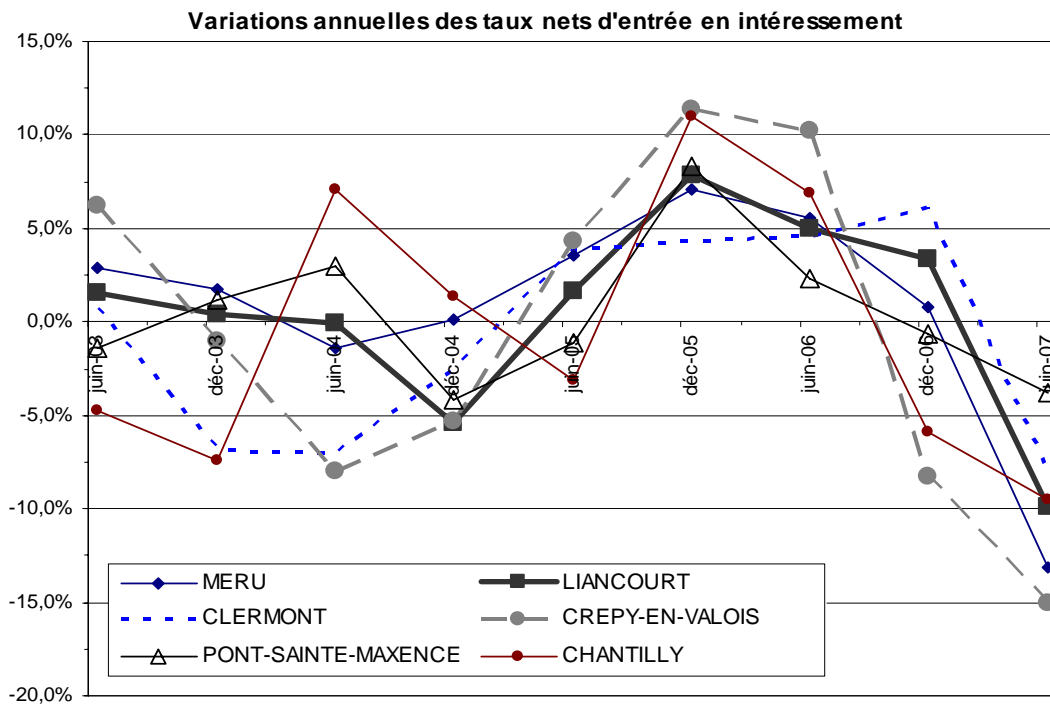
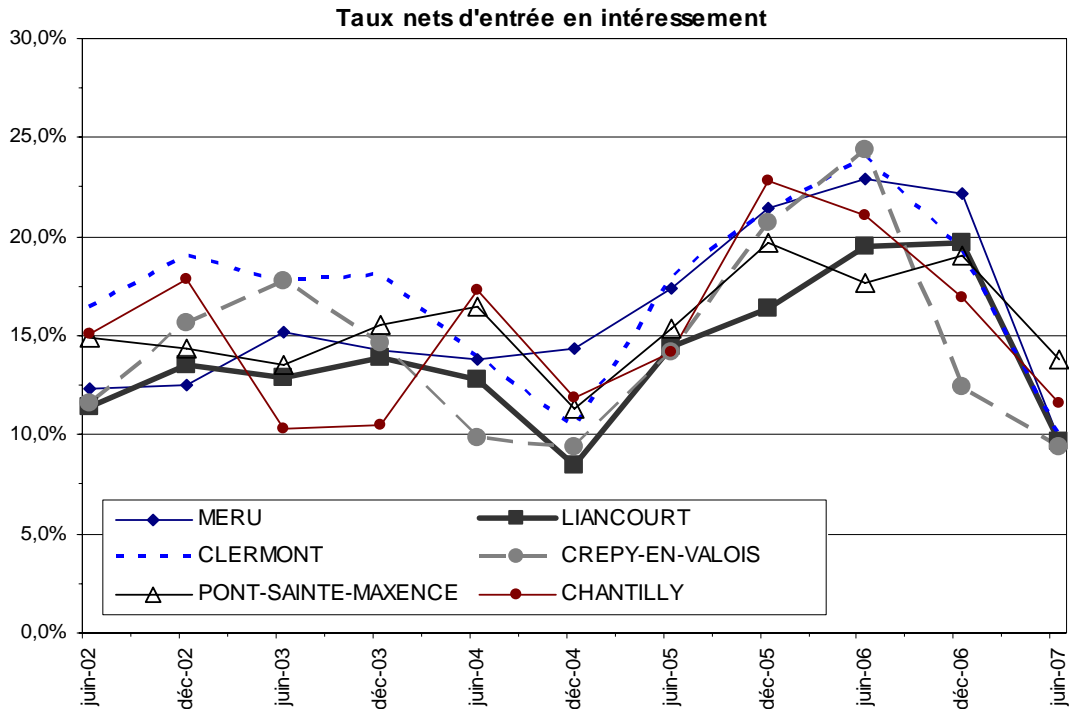
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour le canton de Creil-Nogent-sur-Oise et les cantons témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque canton à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle des départements considérés (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour le canton de Liancourt et les cantons témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque canton à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 5 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le canton de Creil-Nogent-sur-Oise et les zones témoins candidates

	Chauny		Tergnier		Val-de-Reuil	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-0,59	0,00	-0,23	-0,01	-0,48
Delta taux	0,59	2,38	0,51	1,47	0,77	2,08
R2	0,45		0,24		0,38	
RMSE	0,05		0,05		0,05	

	Noyon		Montataire	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-0,27	-0,01	-0,30
Delta taux	0,32	1,22	0,62	1,36
R2	0,18		0,21	
RMSE	0,06		0,06	

Tableau 6 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le canton de Liancourt et les zones témoins candidates

	Meru		Clermont		Crepigny-en-Valois	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	-0,17	0,01	1,54	0,01	0,66
Delta taux	0,81	5,17	0,67	7,64	0,46	3,39
R2	0,79		0,89		0,62	
RMSE	0,03		0,02		0,04	

	Pont-Sainte-Maxence		Chantilly	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,05	-1,35	0,01	0,44
Delta taux	1,23	4,89	0,40	1,75
R2	0,73		0,30	
RMSE	0,02		0,05	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

1. Pour le canton de Creil - Nogent-sur-Oise, le canton de Val-de-Reuil est le meilleur témoin, devant celui de Chauny, mais ces deux cantons sont situés hors de l'Oise. Dans l'Oise, le canton le plus satisfaisant apparaît être celui de Montataire, devant celui de Noyon;

Pour le canton de Liancourt, le canton de Meru est le meilleur témoin, devant Clermont.

Annexe 29

LE PAS-DE-CALAIS (62)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Pas-de-Calais a choisi comme zone expérimentale un ensemble de trois Territoires : les Territoires de l'Arrageois, du Montreuillois et du Ternois. Ces zones expérimentatrices regroupent 521 des 894 communes du département. Le choix de trois périmètres de Territoires correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de Territoires. Il existe six Territoires non expérimentateurs dans le département : l'Artois, l'Audomarois, le Boulonnais, le Calaisis, le Territoire Commun au Pôle de Lens et Liévin et le Territoire de Henin-Carvin.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 373 communes réparties en six Territoires. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour les Territoires de l'Arrageois, du Montreuillois et du Ternois, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des Territoires de l'Arrageois, du Montreuillois et du Ternois et des Territoires témoins potentiels

	Test 1	Test 2	Test 3	Témoins potentiels					
var	ARRAGEOIS	MONTREUILLOIS	TERNOIS	ARTOIS	AUDOMAROIS	BOULONNAIS	CALAISIS	COMMUN AU POLE LENS - LIEVIN	HENIN - CARVIN
DP99T	182777	98066	80366	288766	115735	152797	153976	243617	125322
AT99TA	80980	40727	32108	115958	49742	64082	65685	92371	48488
RMISTE	3429	2093	1742	8052	2475	4892	5120	10034	3878
CMONO	23,00	7,47	12,31	4,44	30,31	27,84	18,73	2,50	0,00
CMULTI	12,14	7,90	19,16	9,38	9,72	11,54	13,19	0,65	0,00
CPOL	51,75	39,53	39,17	81,37	48,77	53,66	68,08	96,84	100,00
CRURAL	13,11	45,11	29,35	4,81	11,20	6,96	0,00	0,00	0,00
DENS99	140,12	83,08	75,18	405,32	158,12	230,57	234,33	1009,73	1118,25
TA99	66,93	65,24	64,06	61,98	65,19	64,86	65,11	59,77	59,80
TC99	13,73	15,10	15,47	17,86	15,81	19,17	20,21	22,67	22,03
TRMI	3,60	4,24	4,43	5,55	4,17	6,35	6,58	8,47	6,25
DIST1				3,72	1,52	2,67	3,16	6,20	5,15
Rang1				4	1	2	3	6	5
DIST2				4,21	1,47	2,81	3,19	6,31	4,77
Rang2				4	1	2	3	6	5
DIST3				4,22	1,55	2,78	3,19	6,34	4,77
Rang3				4	1	2	3	6	5

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée au Territoire de l'Arrageois, la distance 2 au Territoire Montreuillois, la distance 3 au Territoire Ternois.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
Territoire de l'Arrageois	Territoire de l'Audomarois, Territoire Boulonnais, Territoire du Calaisis.
Territoire Montreuillois	Territoire de l'Audomarois, Territoire Boulonnais, Territoire du Calaisis.
Territoire Ternois	Territoire de l'Audomarois, Territoire Boulonnais, Territoire du Calaisis.

Premièrement, pour le Territoire de l'Arrageois, on choisit de retenir en tant que zones témoins candidates les Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et du Calais. En effet, les autres Territoires du département apparaissent peu comparables à la zone test tant en termes de taille que de structure urbaine ou de caractéristiques du marché du travail. En particulier, les Territoires de l'Artois et Commun au Pôle de Lens-Liévin sont de tailles sensiblement plus grandes, alors que le Territoire de Henin-Carvin à un taux de chômage en 1999 de 8 points supérieurs ainsi qu'un taux de Rmistes de 2,6 points plus élevé. Ces trois Territoires sont aussi sensiblement plus denses et plus urbains que la zone test.

Deuxièmement, pour le Territoire du Montreuillois, on choisit de retenir en tant que zones témoins candidates les Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et du Calais. Enfin, pour le Territoire du Ternois, on choisit de retenir à nouveau en tant que zones témoins candidates les Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et du Calais. En effet, pour ces deux zones tests, les raisons motivant ces choix sont les mêmes que pour le Territoire de l'Arrageois. On remarque par ailleurs que les Territoires témoins sont classés dans le même ordre de proximité pour chacune des zones tests ce qui confirme la grande ressemblance entre celles-ci observées au niveau des caractéristiques *a priori*.

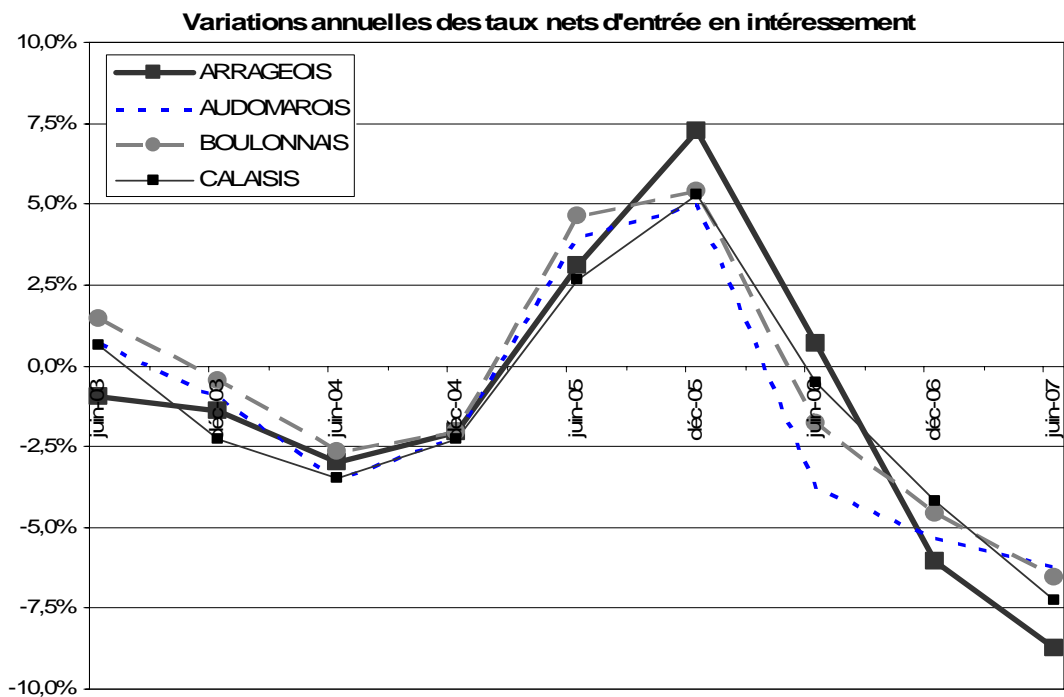
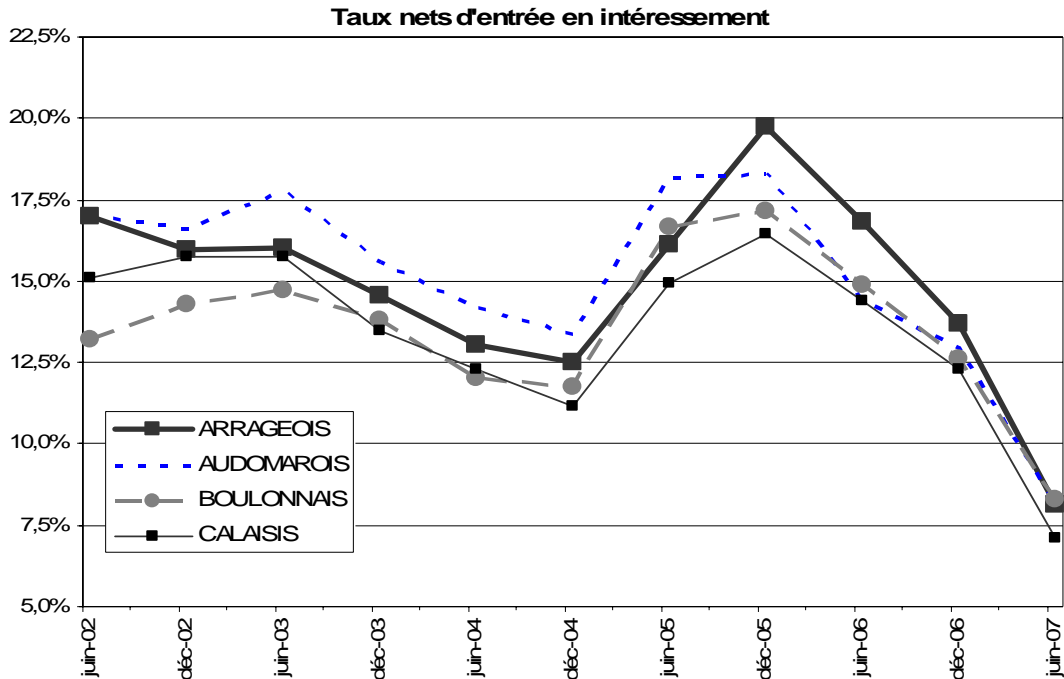
2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont *a priori* divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

Pour les Territoires de l'Arrageois, du Montreuillois et du Ternois, les tests effectués³⁵ conduisent à considérer les Territoires Calais et Audomarois comme des contrefactuels préférables au Territoire Boulonnais. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement semblent plus comparables à celles de la zone test. Ceci corrobore les résultats obtenus lors de la sélection des zones témoins candidates.

³⁵ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

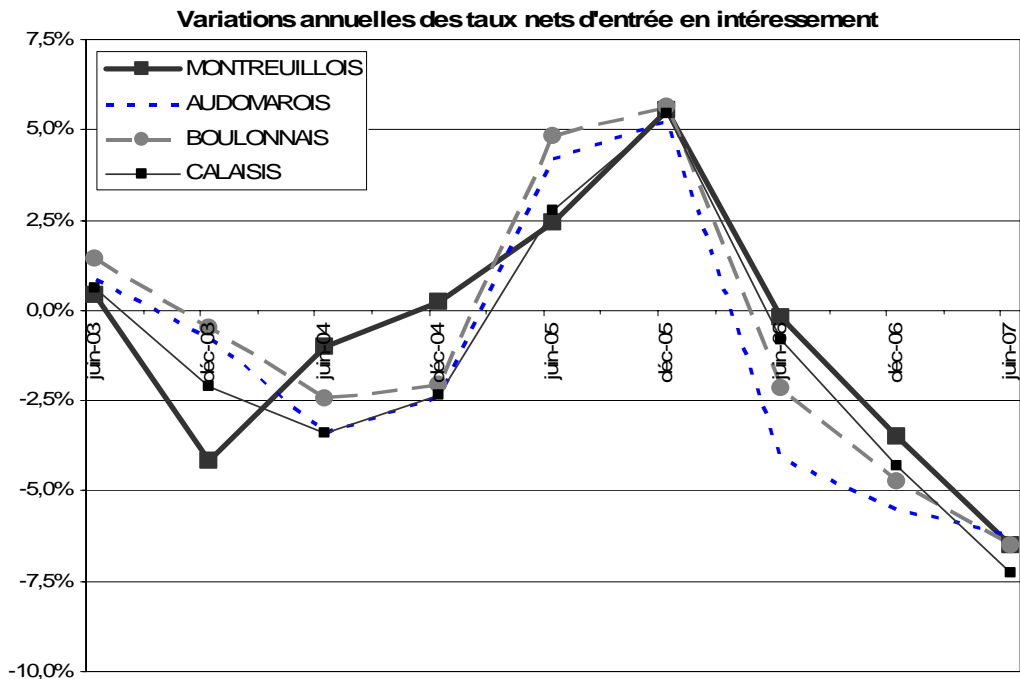
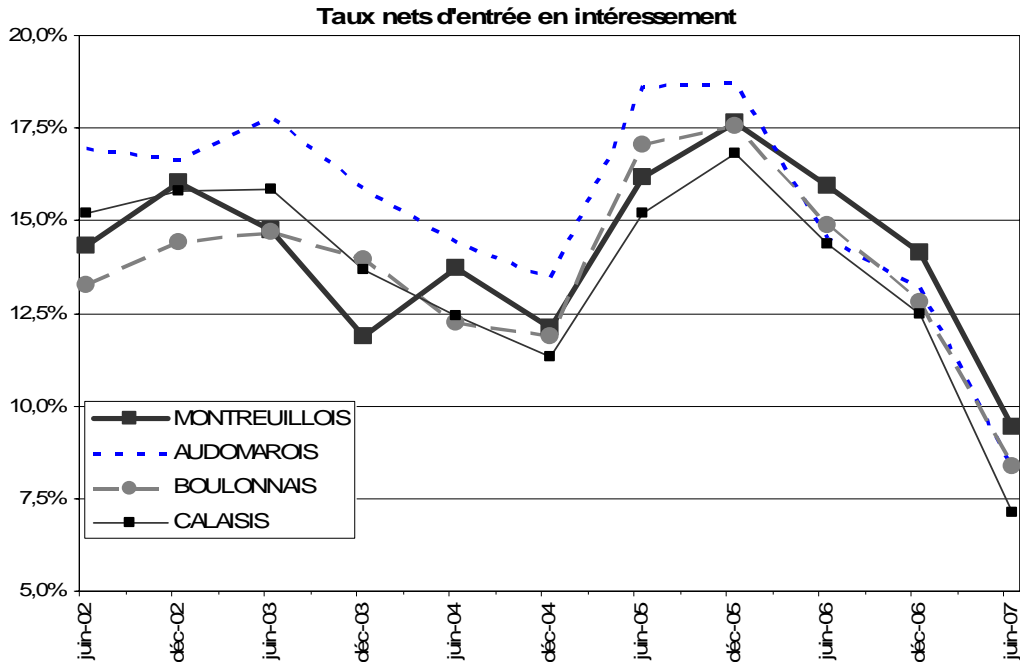
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire de l'Arrageois et les Territoires témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Pas-de-Calais (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

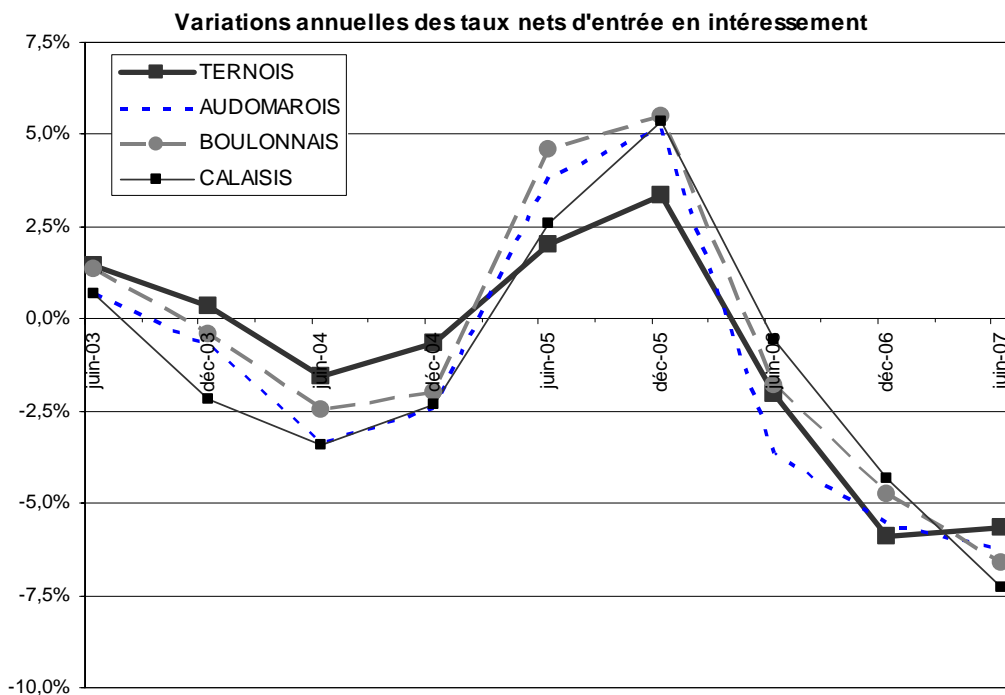
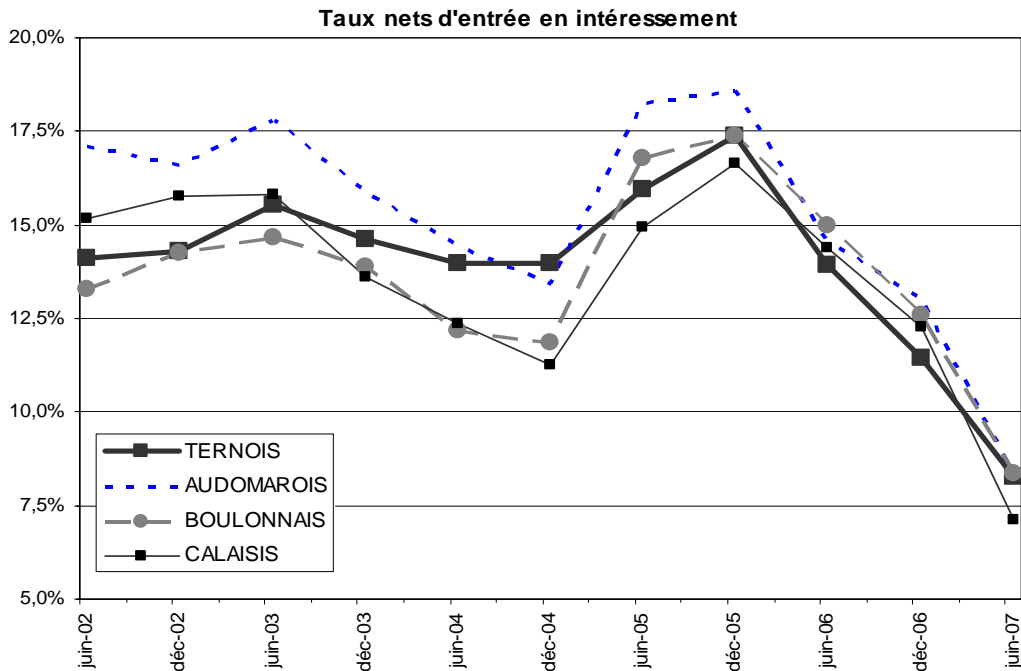
Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire du Montreuillois et les Territoires témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Pas-de-Calais (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 5 et 6 : Taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire du Ternois et les Territoires témoins candidats



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Pas-de-Calais (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire de l'Arrageois et les Territoires témoins

	Audomarois		Boulonnais		Calaisis	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,31	-0,00	-0,70	0,00	0,25
Delta Taux	1,07	5,30	1,15	7,30	1,07	9,90
R2	0,80		0,86		0,92	
RMSE	0,02		0,01		0,01	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire du Montreuillois et les Territoires témoins

	Audomarois		Boulonnais		Calaisis	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,30	-0,00	-0,29	0,00	0,72
Delta Taux	0,73	3,84	0,77	4,62	0,88	6,67
R2	0,68		0,75		0,86	
RMSE	0,02		0,02		0,01	

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour le Territoire du Ternois et les Territoires témoins

	Audomarois		Boulonnais		Calaisis	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,21	-0,00	-1,07	0,00	0,00
Delta Taux	0,76	7,42	0,76	7,65	0,76	5,19
R2	0,89		0,89		0,79	
RMSE	0,01		0,01		0,01	

3. CONCLUSION

Pour le choix des zones témoins pour les Territoires de l'Arrageois, du Montreuillois et du Ternois dans le département du Pas-de-Calais, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour le Territoire de l'Arrageois : D'abord le Territoire Calaisis, puis le Territoire Audomarois et enfin le Territoire Boulonnais.
- Pour le Territoire du Montreuillois : D'abord le Territoire Calaisis, puis le Territoire Boulonnais et enfin le Territoire Audomarois.
- Pour le Territoire du Ternois : D'abord le Territoire Audomarois, puis le Territoire Boulonnais et enfin le Territoire Calaisis.

Au final, les zones témoins recommandées pour les trois Territoires tests sont donc les Territoires Audomarois et Calaisis.

Annexe 30

LE RHÔNE (69)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Rhône a choisi comme zone expérimentale un ensemble de 174 communes correspondant à trois Commissions Locales d'Insertion (CLI) : la CLI de Givors (32 communes), la CLI de Tarare (69 communes) et la CLI de Villefranche-sur-Saône (73 communes)³⁶. Ceci représente 60 % des 293 communes du département qui sont regroupées en quinze Commissions Locales d'Insertion dont quatre sont infra communales et couvrent le territoire de Lyon. Le choix de trois territoires de CLIs correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de CLIs. Les CLIs infra communales de la ville de Lyon ont été écartées de l'analyse. L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 114 communes regroupées en huit Commissions Locales d'Insertion : les CLIs 6 à 12 et la CLI 14. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée. Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour les Commissions Locales d'Insertion de Givors, Tarare et Villefranche-sur-Saône, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

³⁶ La CLI de Givors correspond à la CLI 13, la CLI de Tarare à la CLI 5 et la CLI de Villefranche-sur-Saône à la CLI 15. Dans la suite de ce document, les CLIs non expérimentatrices sont désignées par leurs numéros, leurs noms n'étant pas renseignés dans les listes transmises par le Conseil Général.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des DTAS du Pays Rochefortais et du Vals de Saintonge et des DTAS témoins potentielles

	<i>Test 1 Givors</i>	<i>Test 2 Tarare</i>	<i>Test 3 Villefranche- sur-Saône</i>	Témoins potentiels							
var	<i>CLI_13</i>	<i>CLI_5</i>	<i>CLI_15</i>	CLI_10	CLI_11	CLI_12	CLI_14	CLI_6	CLI_7	CLI_8	CLI_9
DP99T	71295	67774	112375	56014	114996	113606	172521	124152	116695	39128	133375
AT99TA	32938	30537	51512	24485	54252	52790	78572	57252	53905	16503	61294
RMISTE	740	544	1102	2152	1678	1312	834	3649	1400	1911	2068
CMONO	34,49	25,45	5,42	0,00	10,61	0,00	20,15	0,00	5,04	0,00	12,43
CMULTI	3,68	8,11	9,84	0,00	0,00	0,00	0,86	0,00	0,00	0,00	0,00
CPOL	61,83	22,77	58,89	100,00	89,39	100,00	75,04	100,00	94,96	100,00	86,30
CRURAL	0,00	43,68	25,86	0,00	0,00	0,00	3,96	0,00	0,00	0,00	1,28
DENS99	210,25	80,22	143,92	3653,88	608,51	1440,42	302,49	8550,41	1043,78	1867,68	673,17
TA99	70,45	72,06	71,02	66,25	69,28	69,63	69,00	67,86	70,27	63,16	68,34
TC99	9,77	8,77	9,70	19,72	11,92	8,92	7,20	15,01	10,79	23,65	11,06
TRMI	1,97	1,58	1,89	7,44	2,69	2,18	0,92	5,69	2,28	9,90	2,93
DIST1				4,57	2,66	2,86	3,28	5,72	2,69	5,72	3,12
Rang1				6	1	3	5	7	2	8	4
DIST2				5,16	3,39	3,44	3,58	6,19	3,30	6,24	3,79
Rang2				6	2	3	4	7	1	8	5
DIST3				4,80	2,68	2,74	2,89	5,54	2,57	6,02	2,94
Rang3				6	2	3	4	7	1	8	5

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CLI 13. La distance 2 et la distance 3 se rapportent aux distances euclidiennes normées aux CLI 5 et CLI 15.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	<i>Zones témoins retenues à l'issue de la première étape</i>
<i>CLI de Givors (CLI 13)</i>	CLI 7, CLI 9, CLI 11, CLI 12, CLI 14.
<i>CLI de Tarare (CLI 5)</i>	CLI 7, CLI 9, CLI 11, CLI 12, CLI 14.
<i>CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15)</i>	CLI 7, CLI 9, CLI 11, CLI 12, CLI 14.

On a choisi de retenir cinq Commissions Locales d'Insertion non expérimentatrices du département du Rhône comme zones témoins potentielles : les CLIs 7, 9, 11, 12 et 14. En effet, les autres CLIs se révèlent plus éloignées des CLIs expérimentatrices selon nos indicateurs *a priori*. Les CLIs 6, 8, 10 sont ainsi beaucoup plus urbaines que les CLIs expérimentatrices et présentent des taux de Rmistes de 3 à 7 points supérieurs, ainsi que des taux de chômage de 7 à 13 points plus élevés. Néanmoins, l'ensemble des zones non expérimentatrices apparaît nettement plus urbain que les différentes CLIs tests.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

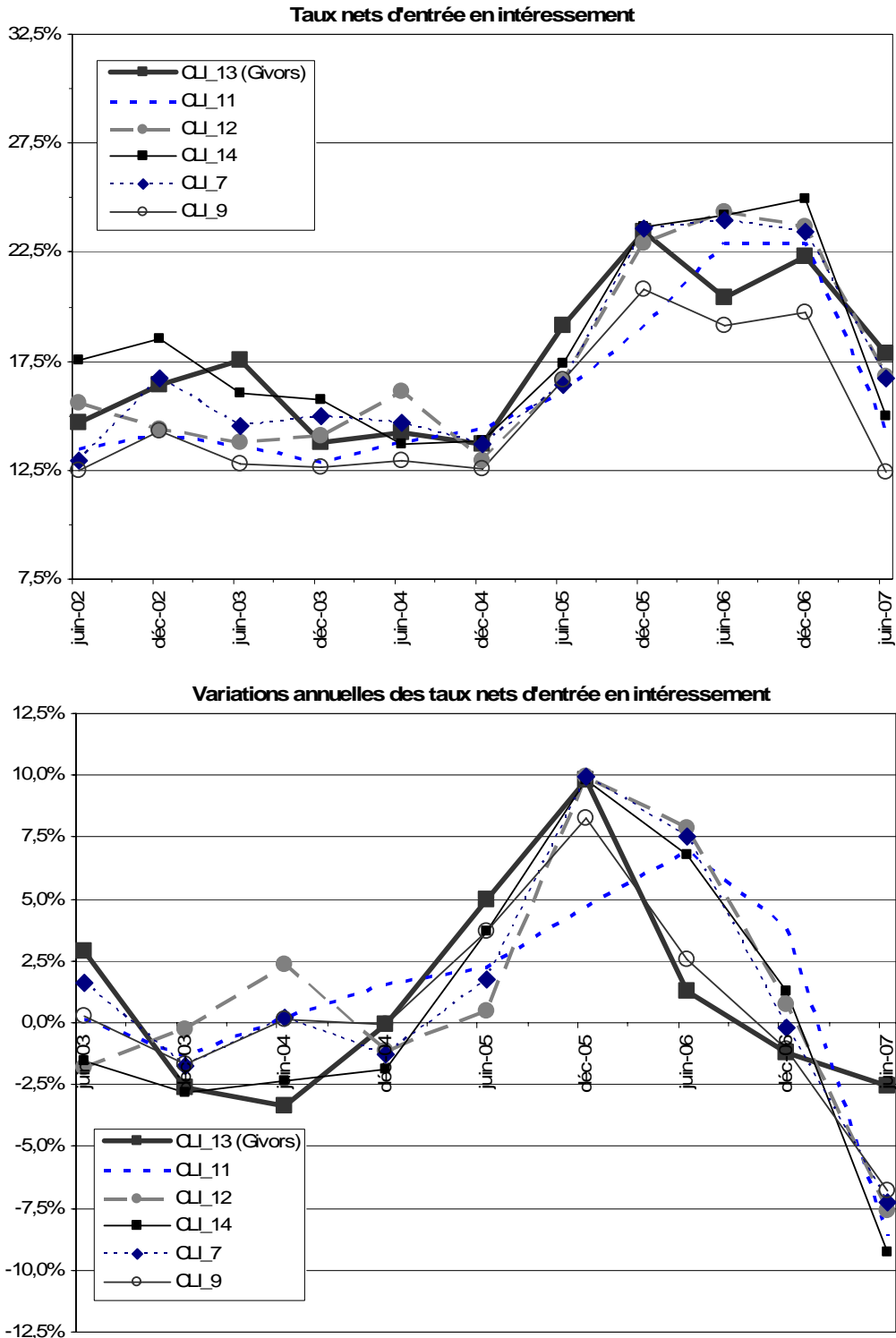
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont *a priori* divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

Premièrement, pour la Commission Locale d'Insertion de Givors (CLI 13), les tests effectués³⁷ conduisent à considérer la CLI 9 comme un contrefactuel satisfaisant, puis la CLI 7 et enfin la CLI 14. Deuxièmement, pour la CLI de Tarare (CLI 5), les zones non expérimentatrices qui se révèlent être des contrefactuels satisfaisants sont la CLI 9, puis la CLI 7 et la CLI 11. Troisièmement, pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15), la CLI 14 apparaît comme le meilleur contrefactuel suivie des CLIs 7 et 12.

Pour chacune des CLIs expérimentatrices, les variations annuelles des entrées en intéressement des zones contrefactuelles proposées apparaissent très proches de celles des zones tests. Ceci semble s'expliquer par les variations proches de l'ensemble des zones du département alors que les structures des différentes zones paraissaient relativement différentes au niveau des indicateurs *a priori*.

³⁷ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

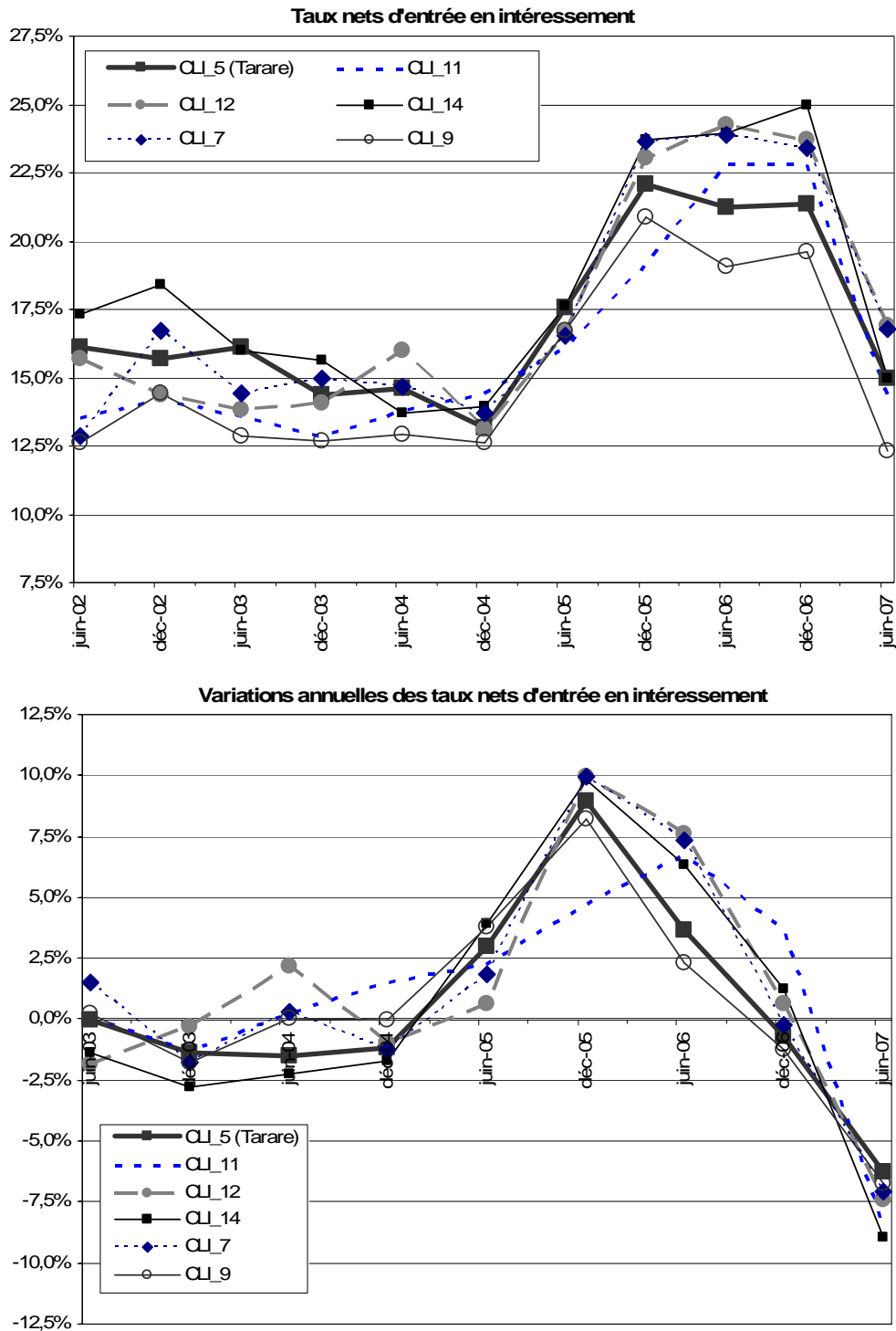
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Givors (CLI 13) et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Rhône (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

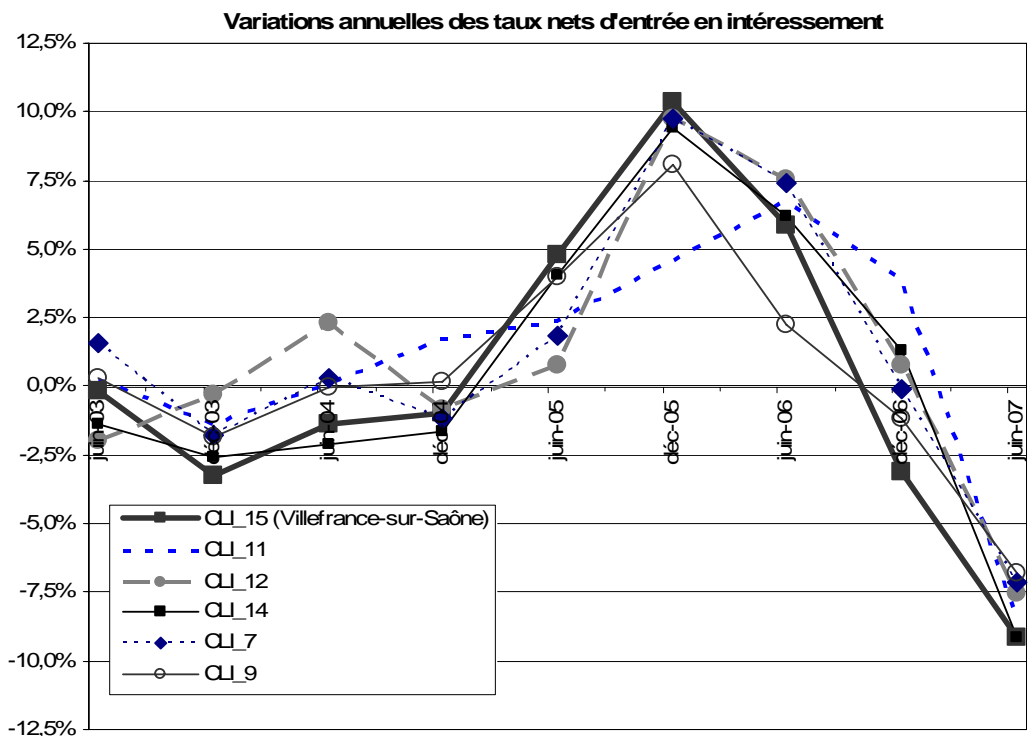
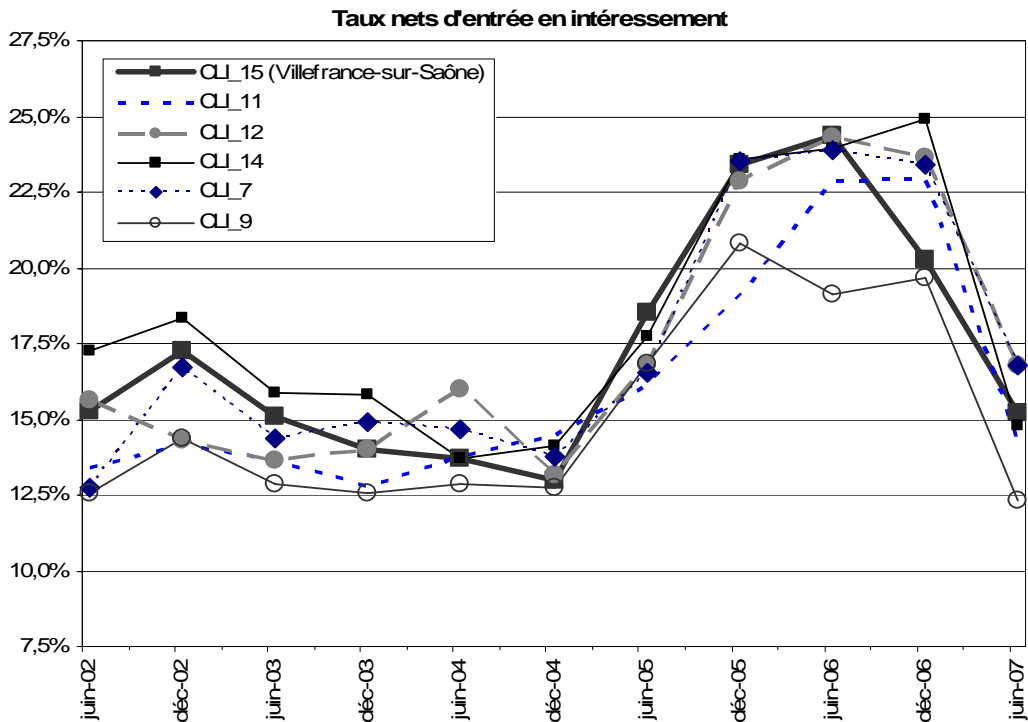
Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Tarare (CLI 5) et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Rhône (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 5 et 6 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15) et les zones témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département du Rhône (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Givors (CLI 13) et les CLIs témoins

	CLI 7		CLI 9	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,26	0,00	0,61
Delta Taux	0,64	3,08	0,89	4,34
R2	0,58		0,73	
RMSE	0,03		0,03	

	CLI 11		CLI 12		CLI 14	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,36	0,00	0,35	0,01	0,79
Delta Taux	0,49	1,54	0,48	1,93	0,58	3,26
R2	0,25		0,35		0,60	
RMSE	0,04		0,04		0,03	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Tarare (CLI 5) et les CLIs témoins

	CLI 7		CLI 9	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	-1,04	0,00	-0,13
Delta Taux	0,81	9,01	1,01	11,27
R2	0,92		0,95	
RMSE	0,01		0,01	

	CLI 11		CLI 12		CLI 14	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	-0,33	0,00	-0,56	0,00	0,45
Delta Taux	0,78	3,52	0,75	5,61	0,74	11,05
R2	0,64		0,82		0,95	
RMSE	0,03		0,02		0,01	

Tableau 5 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15) et les CLIs témoins

	CLI 7		CLI 9	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-1,59	0,00	-0,96
Delta Taux	1,12	8,56	1,38	11,58
R2	0,91		0,95	
RMSE	0,02		0,01	

	CLI 11		CLI 12		CLI 14	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	-0,01	-0,64	-0,01	-0,88	0,00	-0,21
Delta Taux	1,07	3,55	1,02	5,16	1,01	8,43
R2	0,64		0,79		0,91	
RMSE	0,04		0,03		0,02	

3. CONCLUSION

Pour le choix des zones témoins pour les Commissions Locales d'Insertion de Givors, Tarare et Villefranche-sur-Saône dans le département du Rhône, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CLI de Givors (CLI 13) :
D'abord la CLI 9, puis la CLI 7 et enfin la CLI 14.
- Pour la CLI de Tarare (CLI 5) :
D'abord la CLI 9, puis la CLI 7 et enfin la CLI 11.
- Pour la CLI de Villefranche-sur-Saône (CLI 15) :
D'abord la CLI 14, puis la CLI 7 et enfin la CLI 12.

Au final, les zones témoins recommandées sont les CLIs 9 et 14.

Annexe 31

LA SEINE-MARITIME (76)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Seine-Maritime a choisi comme zone expérimentale un ensemble de dix communes correspondant à la Communauté d'Agglomération (CA) d'Elbeuf - Boucle de Seine. 743 des 745 communes du département sont regroupées en 42 Communautés de Communes (CC) dont quatre Communautés d'Agglomérations : les Communautés d'Agglomérations d'Elbeuf - Boucle de Seine, Havraise CODH, Rouennaise et de la Région Dieppoise³⁸. Le choix d'un territoire de Communauté d'Agglomération correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de Communautés de Communes.

L'ensemble des témoins potentiels ainsi constitué représente 733 communes regroupées en 41 Communautés de Communes dont trois Communautés d'Agglomération. On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour chacune la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du MI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf - Boucle de Seine, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

³⁸ Les zonages utilisés correspondent à ceux recensés par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au 1^{er} Janvier 2007.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et des Communautés d'Agglomération et de Communes témoins potentiels

	<i>Test</i>	<i>Témoins potentiels</i>						
var	CA ELBEUF - BOUCLE DE SEINE	CA DE LA REGION DIEPPOISE	CC INTERREGIONALE DU GROS JACQUES	CC DE FECAMP	CC DE LA REGION D'YVETOT	CC DU CANTON DE BOLBEC	CA ROUENNAISE	CA HAVRAISE CODH
DP99T	56204	52676	18742	29298	20145	24480	404752	255096
AT99TA	25321	23169	8579	12798	9213	10888	183372	109923
RMISTE	2008	1534	339	642	478	413	12121	8125
CMONO	0,00	19,89	8,78	15,71	0,00	3,89	5,06	3,15
CMULTI	0,00	0,00	1,30	6,74	25,46	28,89	0,00	0,00
CPOL	100,00	80,11	86,65	77,55	74,54	67,22	94,94	96,85
CRURAL	0,00	0,00	3,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DENS99	587,91	408,44	305,84	340,48	186,49	193,89	1044,93	1338,03
TA99	68,26	68,34	70,39	68,22	69,30	66,97	67,35	65,58
TC99	20,32	18,42	15,28	18,50	13,83	15,54	15,97	18,80
TRMI	6,85	5,66	3,44	4,30	4,60	3,25	5,82	6,28
DIST1		1,29	3,33	2,22	3,16	3,49	7,12	5,10
Rang1		1	4					

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. CC signifie Communauté de Communes et CA Communauté d'Agglomération. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la CA d'Elbeuf –Boucle de Seine. Seules les cinq plus proches zones témoins potentielles sont présentées.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

<i>Zones tests</i>	<i>Zones témoins retenues à l'issue de la première étape</i>
<i>CA d'Elbeuf – Boucle de Seine</i>	CA de la Région Dieppoise, CA Rouennaise, CA Havraise CODH, CC de Fécamp, CC de la Région d'Yvetot, CC du Canton de Bolbec et CC Interrégionale du Gros Jacques.

On a choisi de retenir les cinq Communautés d'Agglomérations et de Communes qui apparaissent les plus proches de la CA d'Elbeuf – Boucle de Seine. De plus on retient également la Communauté d'Agglomération Rouennaise et la Communauté Havraise CODH qui semblent relativement proches de la CA d'Elbeuf – Boucle de Seine du point de vue des caractéristiques du marché du travail mais de tailles très différentes de celle de la zone test.

Au sein de ces zones témoins candidates, la Communauté d'Agglomération Dieppoise apparaît sensiblement plus proches que les autres zones témoins potentielles, présentant à la fois une taille, un tissu urbain et des caractéristiques du marché du travail qui semblent similaires *a priori* à celles de la zone test. En effet, la CA Rouennaise et la CA Havraise apparaissent de tailles beaucoup plus importantes que celle de la zone test et les autres Communautés de Communes sont, elles, sensiblement plus petites. Au final, au sein du département peu de zones semblent directement comparables à la zone test en termes d'indicateurs *a priori*.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

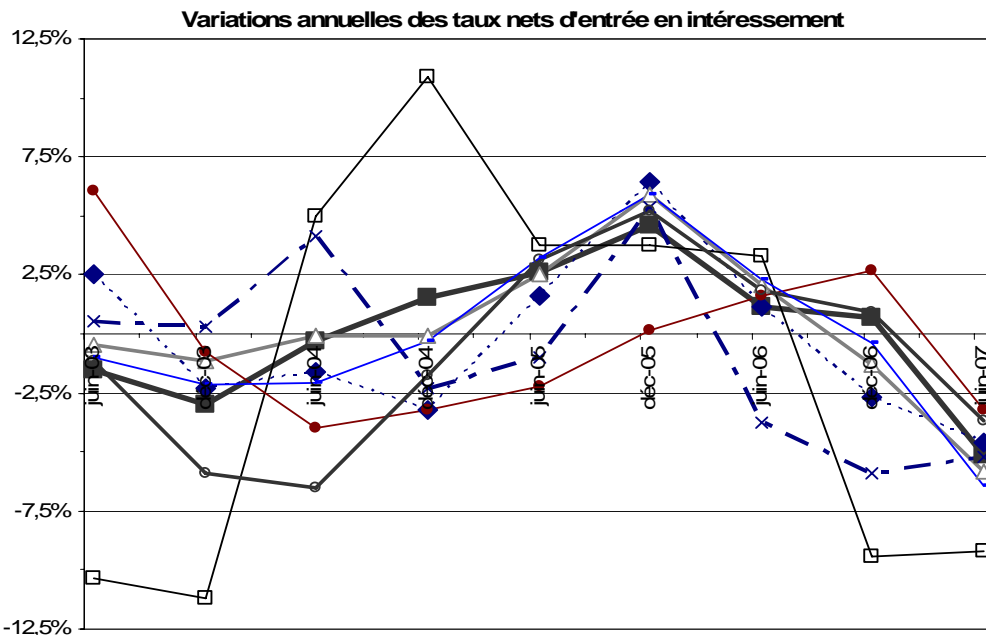
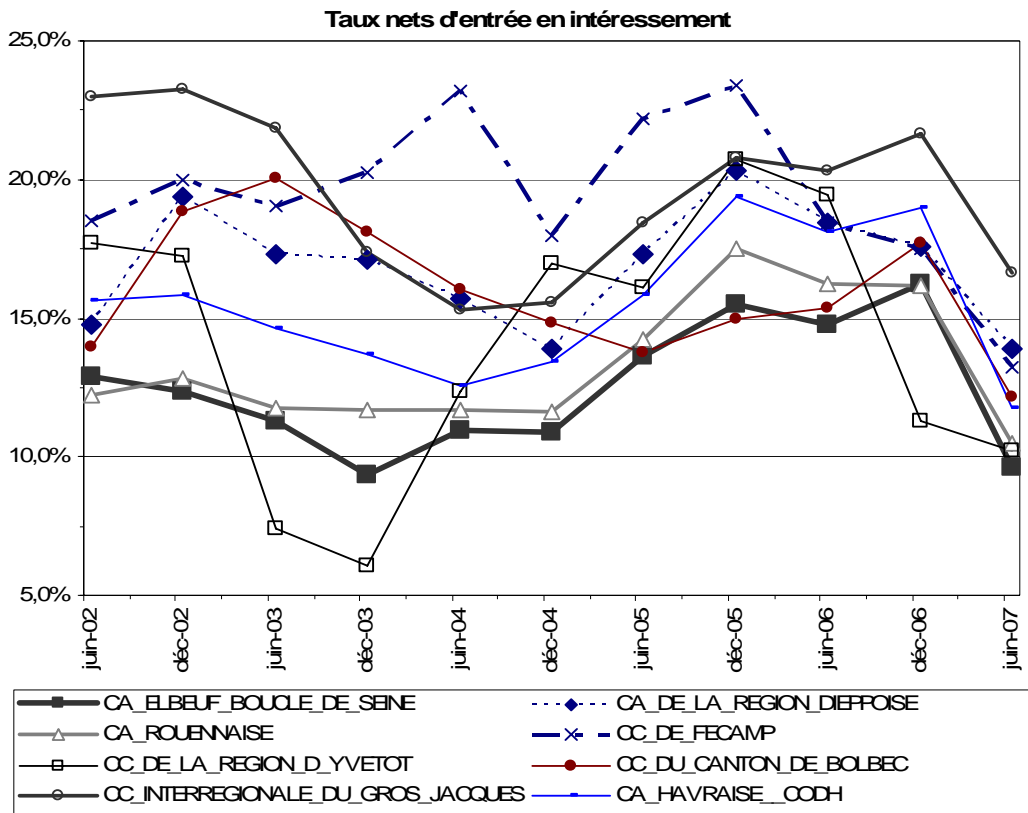
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont *a priori* divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf – Boucle de Seine, les tests effectués³⁹ conduisent à considérer la Communauté d'Agglomération Rouennaise et la Communauté d'Agglomération Havraise CODH comme des contrefactuels préférables à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise. En effet, les variations annuelles des entrées en intéressement ainsi que leur niveau absolu pour la CA Rouennaise semblent plus comparables à celles de la zone test.

Une seule Communauté de Communes, la Communauté de Communes Interrégionale du Gros Jacques, semble, elle-aussi, fournir un contrefactuel relativement satisfaisant pour la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf – Boucle de Seine. Les autres zones témoins candidates présentent, elles, des variations annuelles très différentes de celles de la zone test.

³⁹ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

Graphiques 1 et 2 : **Taux nets d'entrée intéressement pour la CA d'Elbeuf – Boucle de Seine et les CAs et CCs témoins candidates**



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de Seine-Maritime (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CA d'Elbeuf – Boucle de Seine et les CAs et CCs témoins

	CA DE LA REGION DIEPPOISE		CA HAVRAISE CODH		CA ROUENNAISE	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,31	0,00	0,36	-0,00	-0,16
Delta Taux	0,52	2,40	0,78	7,05	0,84	5,82
R2	0,45		0,88		0,83	
RMSE	0,02		0,01		0,01	

	CC DE FECAMP		CC DE LA REGION D'YVETOT		CC DU CANTON DE BOLBEC		CC INTERREGIONALE DU GROS JACQUES	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,31	0,00	0,55	0,00	0,08	0,01	0,82
Delta Taux	0,28	1,06	0,24	2,49	0,05	0,15	0,56	3,19
R2	0,14		0,47		0,00		0,59	
RMSE	0,03		0,02		0,03		0,02	

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin pour la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf – Boucle de Seine dans le département de la Seine-Maritime, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la Communauté d'Agglomération Rouennaise, puis la Communauté d'Agglomération Havraise CODH, puis la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et enfin la Communauté de Communes Interrégionale du Gros Jacques.

Annexe 32

LA SEINE-SAINT-DENIS (93)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

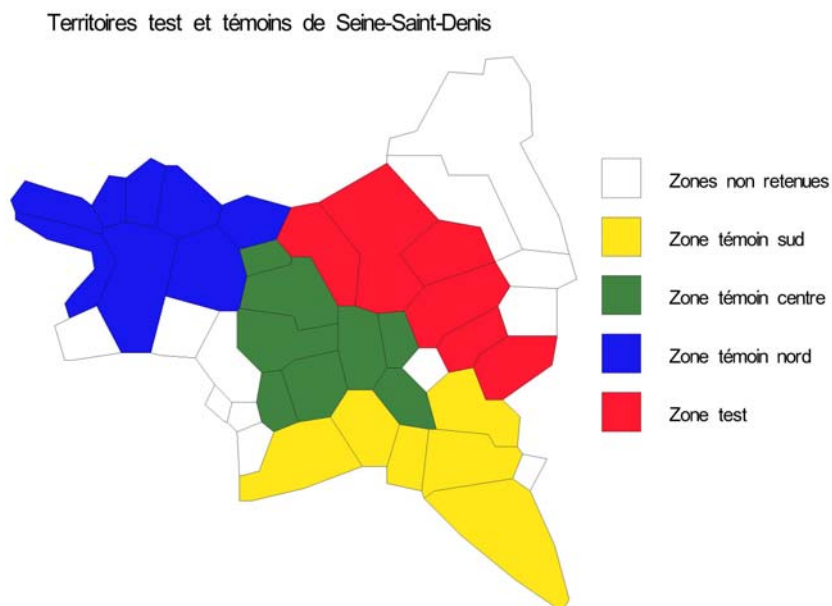
Le département de la Seine-Saint-Denis a choisi comme zone expérimentale un ensemble de six communes qui ne correspondent à aucun périmètre administratif existant. Le choix a été arrêté par le département sur la base d'une sélection raisonnée visant à produire un ensemble compact de communes présentant à la fois des niveaux de revenu diversifiés et une certaine variété des réseaux d'acteurs. Dans un département qui compte 40 communes, les 6 communes retenues rassemblent environ 285 000 habitants, soit 21 % de la population du département (chiffres au recensement de 1999). Nous devons retenir des zones témoins ayant elles aussi la forme d'un ensemble compact de communes et d'une taille comparable.

Tableau 1 : **Les communes de la zone expérimentale en Seine Saint-Denis**

Code Commune INSEE	Nom de la Commune
93005	AULNAY-SOUS-BOIS
93007	LE BLANC-MESNIL
93014	CLICHY-SOUS-BOIS
93046	LIVRY-GARGAN
93047	MONTFERMEIL
93071	SEVRAN

Le département n'a pas souhaité proposer lui-même de zone témoin candidate, que nous aurions pu tester sur une démarche analogue à celle effectuée pour l'ensemble des autres départements et en particulier pour ceux qui ont proposé comme la Seine-Saint-Denis des ensembles de communes qui ne correspondent à aucun périmètre existant (Tableau 1 et Carte 1).

Carte 1 : Territoire expérimentateur du département de la Seine-Saint-Denis



La difficulté est que, même si le nombre de communes en Seine-Saint-Denis est relativement restreint, il existe un très grand nombre d'ensemble possible de communes au sien du département qui peuvent fournir des témoins potentiels. Afin de limiter les cas possibles, nous avons effectué les choix suivants :

- Nous ne considérons pas les 4 communes de la pointe nord-est du département (Tremblay en France, Villepinte, Vaujours et Coubron). Elles se trouvent en effet isolées des autres par la zone test qui coupent en deux le département (cf. carte 1). Ces communes rassemblent au total 76 000 habitants ce qui est insuffisant pour fournir un témoin. En outre, elles sont situées à proximité immédiate de la zone d'emploi de Roissy ce qui peut les rendre atypiques.
- Nous ne considérons pas les 2 communes du département qui présentent les niveaux de revenus et d'imposition à l'ISF les plus élevés et qui sont singulières de ce point de vue dans le département (Le Raincy et Gournay sur Marne).
- Nous ne considérons pas 6 communes situées en périphérie immédiate de Paris (Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Bagnolet), à l'exception de Montreuil et Saint-Denis dont la frontière en périphérie immédiate de Paris représente une toute petite partie de leur périmètre.

Avec ces critères, il reste 22 communes sur les 40 communes initiales (moins les 6 de la zone test, moins 4 isolées au nord est, moins 2 dont les revenus sont atypiques, moins les 6 contiguës à Paris). Ces 22 communes rassemblent 785 000 habitants, soit à peu près trois fois la population de la zone expérimentale.

Tableau 2 : Les propositions de zone témoin pour la zone expérimentale en Seine Saint-Denis

ZONE TEMOIN NORD (253 279 hab)	ZONE TEMOIN CENTRE (271 827 hab)	ZONE TEMOIN SUD (275 799 hab)
93027 - LA COURNEUVE	93008 - BOBIGNY	93032 - GAGNY
93031 - EPINAY-SUR-SEINE	93010 - BONDY	93048 - MONTREUIL
93030 - DUGNY	93029 - DRANCY	93049 - NEUILLY-PLAISANCE
93039 - L'ILE-SAINT-DENIS	93013 - LE BOURGET	93050 - NEUILLY-SUR-MARNE
93059 - PIERREFITTE-SUR-SEINE	93053 - NOISY-LE-SEC	93051 - NOISY-LE-GRAND
93066 - SAINT-DENIS	93057 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93064 - ROSNY-SOUS-BOIS
93072 - STAINS	93063 - ROMAINVILLE	
93079 - VILLETANEUSE	93077 - VILLEMOMBLE	

Il existe encore un grand nombre de possibilités de combiner ces 22 communes pour produire des regroupements compacts de communes d'une taille d'environ 260 000 habitants. Parmi toutes ces possibilités, il y en a deux qui sont évidentes : le regroupement des communes situées à l'extrême nord-ouest du département, dans la limite de 260 000 habitants, et celui des communes situées à l'extrême sud-est, dans la même limite. Les communes restantes, situées au centre du département, forment une troisième zone témoin potentielle.

Pour simplifier le problème du choix de la zone témoin, nous avons choisi de considérer en premier lieu ces trois ensembles polaires afin de vérifier si l'un d'entre eux ne fournit pas un témoin satisfaisant pour l'expérimentation. Le tableau 2 et la carte 1 (ci-dessus) donne la composition de ces trois zones témoins potentielles. La zone témoin Nord regroupe 250 habitants et 8 communes. La zone témoin centre regroupe 260 000 habitants et 8 communes. La zone sud rassemble 270 000 habitants et 6 communes.

On dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre la zone test et les différentes zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Pour la zone test et les zones témoins constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee : parts de la population résidant dans des pôles urbains, l'espace rural et les communes périurbaines⁴⁰.

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour le territoire expérimentateur de département de la Seine-Saint-Denis, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 3). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. On a choisi (tableau 4) de retenir les territoires témoins Centre, Nord et Sud.

Tableau 3. **Comparaison des caractéristiques de la zone test et des zones témoins potentielles**

	<i>Test</i>	Témoins potentiels			
var	TEST	AUTRE	TEMOIN_CENTRE	TEMOIN_NORD	TEMOIN_SUD
DP99T	263556	318467	271827	253279	275799
AT99TA	121750	159586	132199	119293	140982
RMISTE	7430	11127	9009	10988	7913
DENS99	5455,52	4955,91	7244,86	6144,57	6143,89
TA99	69,11	72,52	71,77	69,70	73,96
TC99	16,78	17,42	17,27	21,38	14,62
TRMI	5,43	6,30	6,16	8,20	5,15
DIST1		3,65	2,73	3,76	2,76
Rang1		3	1	4	2

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. La distance 1 se rapporte à la distance euclidienne normée à la zone test. La zone autre correspond au regroupement de l'ensemble des communes non sélectionnées pour l'analyse. Toutes les zones sont composées uniquement de communes Pôles urbains.

Tableau 4. **Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape**

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>Zone test</i>	Témoin Centre, Témoin Sud, Témoin Nord.

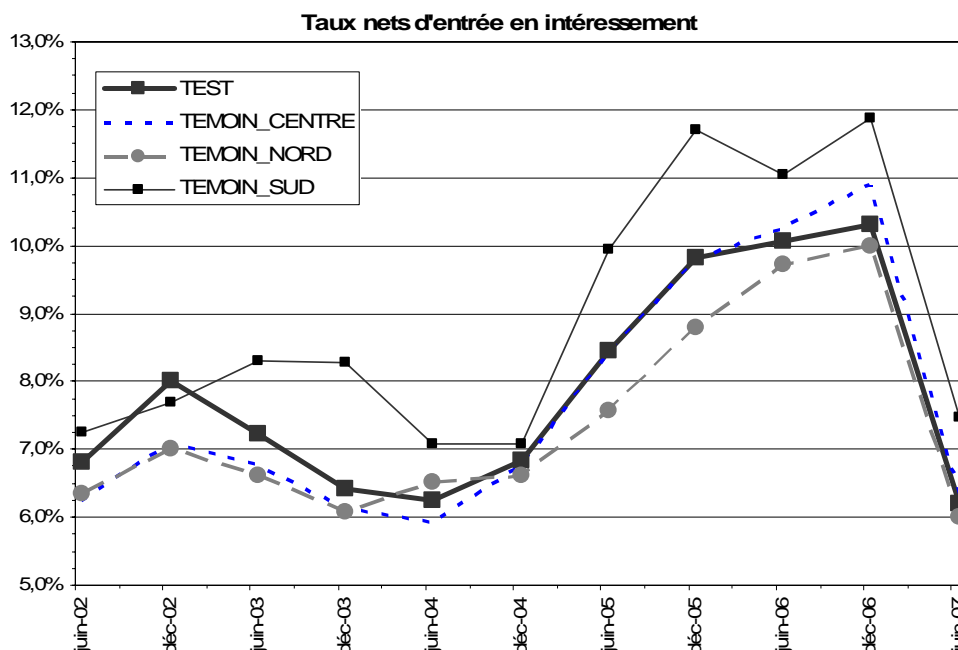
⁴⁰ Ici, ce critère n'entre pas directement en compte car toutes les zones sont composées uniquement de communes Pôles urbains.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

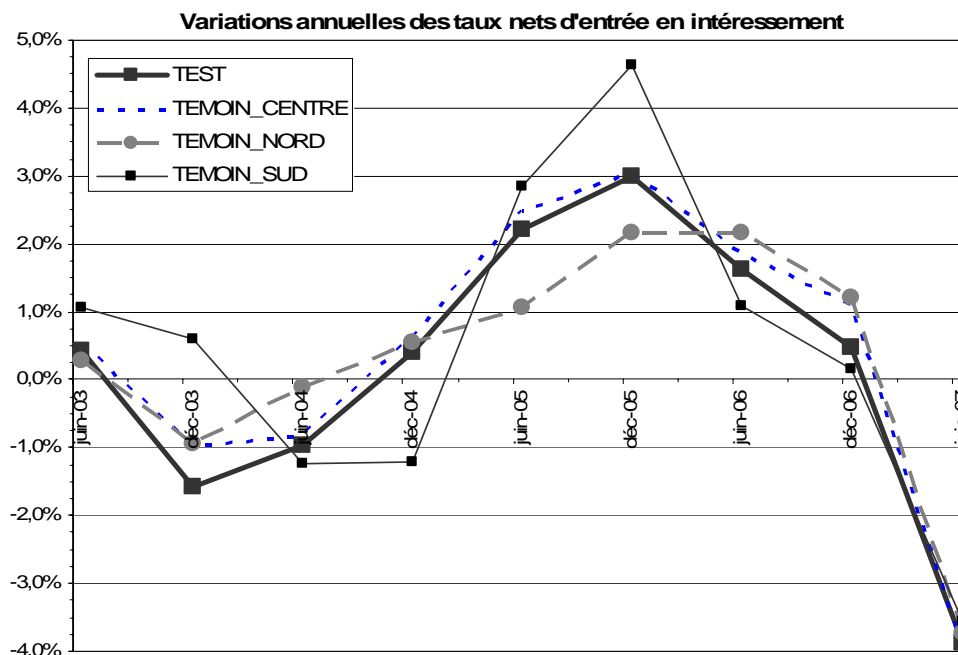
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 pour toutes les zones test et les zones témoins candidates. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 2.

Pour la zone test du département de la Seine-Saint-Denis, les tests effectués⁴¹ conduisent à considérer les zones témoins Centre, puis la zone témoin Nord et enfin la zone témoin Sud comme des contrefactuels satisfaisants. Les variations annuelles des entrées en intéressement des zones contrefactuelles proposées apparaissent très proches de celles de la zone test. Ceci est particulièrement le cas pour la zone témoin centre qui se révélait également la plus proche de la zone test du point de vue des indicateurs *a priori*.

Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et les zones témoins candidates



⁴¹ Des régressions sont présentées dans le tableau 3. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque UTPAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département de la Seine-Saint-Denis (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : **Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la zone test et les zones témoins**

	TEMOIN CENTRE		TEMOIN NORD		TEMOIN SUD	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	-2,74	0,00	-0,54	0,01	1,00
Delta Taux	0,98	23,52	1,10	7,60	0,78	7,98
R2	0,99		0,89		0,88	
RMSE	0,00		0,01		0,01	

3. CONCLUSION

Pour le choix de la zone témoin du territoire expérimentateur de la Seine-Saint-Denis, les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

D'abord la zone témoin Centre, puis la zone témoin Nord et enfin la zone témoin Sud.

1 - ZONE TEMOIN CENTRE	2 - ZONE TEMOIN NORD	3 - ZONE TEMOIN SUD
93008 - BOBIGNY	93027 - LA COURNEUVE	93032 - GAGNY
93010 - BONDY	93031 - EPINAY-SUR-SEINE	93048 - MONTREUIL
93029 - DRANCY	93030 - DUGNY	93049 - NEUILLY-PLAISANCE
93013 - LE BOURGET	93039 - L'ILE-SAINT-DENIS	93050 - NEUILLY-SUR-MARNE
93053 - NOISY-LE-SEC	93059 - PIERREFITTE-SUR-SEINE	93051 - NOISY-LE-GRAND
93057 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93066 - SAINT-DENIS	93064 - ROSNY-SOUS-BOIS
93063 - ROMAINVILLE	93072 - STAINS	
93077 - VILLEMOMBLE	93079 - VILLETANEUSE	

Annexe 33

LE VAL-D'OISE (95)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département du Val-d'Oise a retenu deux zones test distinctes correspondant à des zonages de Circonscriptions d'Action Sociale (CAS). Il s'agit des territoires des CAS d'Argenteuil et de Bezons qui correspondent aux deux communes. Le choix des Circonscriptions d'Action Sociale correspond à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de Circonscriptions d'Action Sociale. Le département compte dix-huit Circonscriptions d'Action Sociale non expérimentatrices qui constituent donc des zones témoins potentielles. Pour chacune des zones test, on dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les deux zones test et les dix-huit zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

L'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

- La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
- Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
- Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
- La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

- Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
- Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
- Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour chacune des Circonscriptions d'Action Sociale d'Argenteuil et de Bezons, on retient un ensemble de zones témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableaux 1 et 2). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 3.

La CAS d'Argenteuil correspond à un pôle urbain de plus de 90 000 habitants où le taux de chômage est supérieur à 16 % et où le taux de Rmistés dépasse 6 %. Parmi les autres CAS de tailles et structures comparables, les taux de chômage sont généralement beaucoup plus faibles sauf à Sarcelles, Villiers-le-Bel ou Garges-lès-Gonesse. On sélectionne donc les zones témoins candidates correspondant aux CAS de Sarcelles, Herblay, Montmorency, Villiers-le-Bel.

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques de la CAS d'Argenteuil aux CAS témoins

var	Test 1	Témoins potentielles									
	ARGENTEUIL	BEAUMONT	CERGY	ERMONT	GARGES LES_ GONESSE	HERBLAY	MONTMO- -RENCY	PONTOISE	SAINTE_OUEN L'AUMONE	SARCELLES	VILLIERS LE_BEL
DP99T	93932	76114	54816	60966	40834	80208	90744	42204	44129	57851	38405
AT99TA	45898	37395	26867	30789	17767	39791	43650	21266	22652	24581	17836
RMISTE	3133	675	945	602	1515	1138	959	670	648	1782	980
CMONO	0,00	66,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08	0,00	79,01	12,25
CPOL	100,00	33,02	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	98,92	100,00	20,99	87,75
DENS99	5454,82	443,19	4693,15	5890,43	4011,20	2028,53	4731,18	1667,48	1570,43	6846,27	3787,48
TA99	72,09	71,25	66,94	74,01	65,76	71,92	72,30	70,58	73,13	66,63	70,16
TC99	16,20	10,71	12,24	10,39	24,54	10,54	10,62	11,47	11,56	21,17	16,70
TRMI	6,14	1,62	3,36	1,81	7,48	2,57	1,97	2,88	2,67	6,51	5,00
DIST1		5,41	4,65	4,94	4,85	4,13	4,15	5,20	5,22	4,13	4,35
Rang1		10	5	7	6	2	3	8	9	1	4

Tableau 2. Comparaison des caractéristiques de la CAS de Bezons aux CAS témoins

CAS var	Test 2	Témoins potentiels									
	BEZONS	CERGY	EAUBONNE	ERMONT	GONESSE	MONTMO- -RENCY	PONTOISE	SAINTE_OUEN L'AUMONE	SANNOIS	VILLIERS LE_BEL	L'HAUTIL
DP99T	26312	54816	44272	60966	34152	90744	42204	44129	25313	38405	47085
AT99TA	13128	26867	21086	30789	17104	43650	21266	22652	12841	17836	23739
RMISTE	572	945	298	602	545	959	670	648	438	980	265
CMONO	0,00	0,00	0,00	0,00	20,75	0,00	1,08	0,00	0,00	12,25	0,00
CPOL	100,00	100,00	100,00	100,00	79,25	100,00	98,92	100,00	100,00	87,75	100,00
DENS99	6325,00	4693,15	3745,52	5890,43	543,74	4731,18	1667,48	1570,43	5295,61	3787,48	1770,78
TA99	72,88	66,94	72,80	74,01	73,13	72,30	70,58	73,13	74,36	70,16	71,59
TC99	14,38	12,24	9,73	10,39	13,59	10,62	11,47	11,56	11,22	16,70	9,01
TRMI	3,95	3,36	1,27	1,81	2,96	1,97	2,88	2,67	3,16	5,00	1,07
DIST2		2,98	2,32	2,24	2,77	3,45	2,60	2,51	1,16	1,98	3,09
Rang2 ²		8	4	3	7	10	6	5	1	2	9

Note de lecture : Les deux tableaux ne présentent que les dix plus proches CAS au sens de la distance euclidienne normée. La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1, 2 et 3 se rapportent à chacune des zones test.

Tableau 3. **Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape**

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>CAS d'Argenteuil</i>	CAS de Sarcelles, Herblay, Montmorency, Villiers-le-Bel.
<i>CAS de Bezons</i>	CAS de Sannois, Villiers-le-Bel, Ermont et Eaubonne.

La CAS de Bezons correspond à un pôle urbain de 26 312 habitants en 1999, extrêmement dense. Le taux de chômage y est plus faible qu'à Argenteuil. Il se montre assez proche de la CAS de Sannois, même si son taux de chômage est de 3 points inférieur. On retient également les CAS de Villiers-le-Bel, Ermont et Eaubonne parmi les zones témoins candidates.

2. SÉLECTION FINALE DES ZONES TÉMOINS

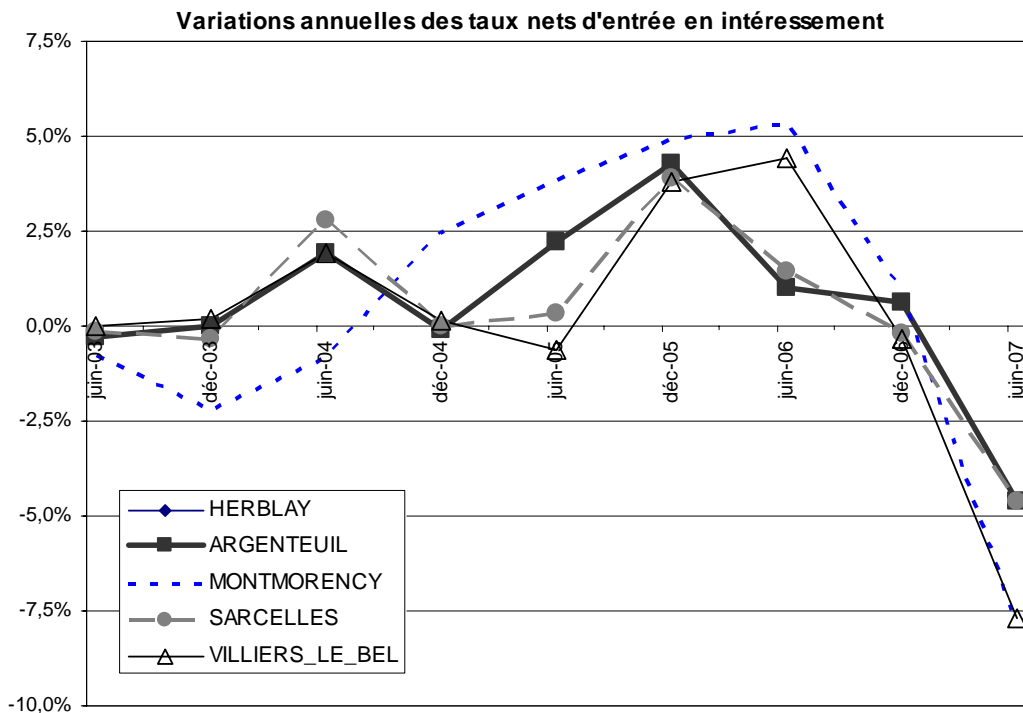
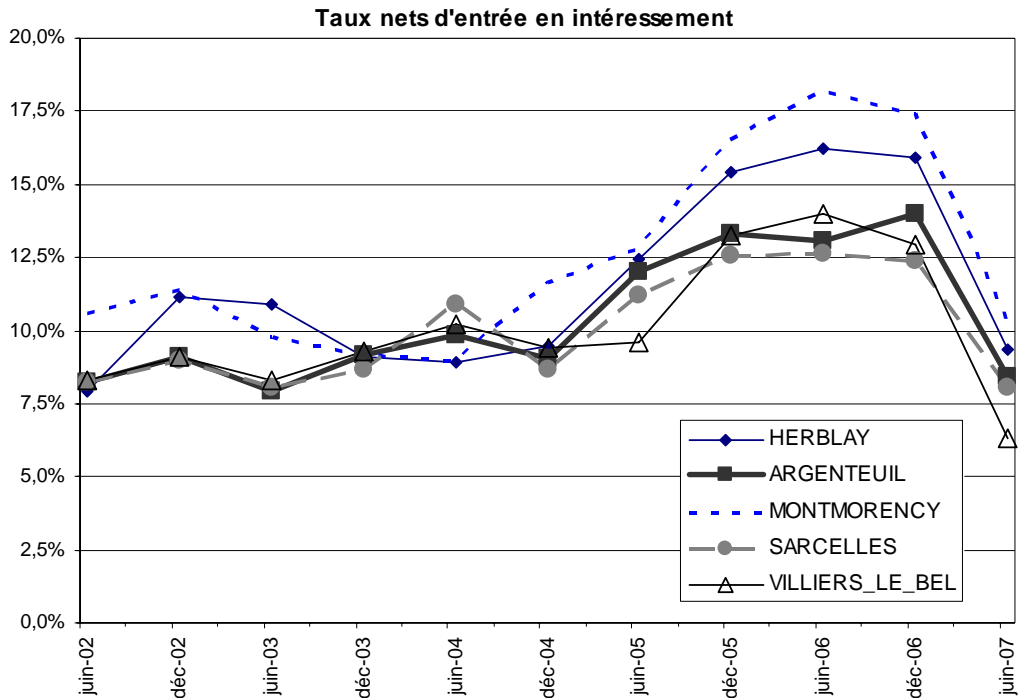
Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

Pour la Circonscription d'Action Sociale d'Argenteuil, les tests effectués⁴² conduisent à privilégier la Circonscription d'Action Sociale de Sarcelles. En effet, la série des taux d'intéressement de cette CAS est très proche tant en niveau qu'en croissance annuelle de la CAS d'Argenteuil.

Pour la Circonscription d'Action Sociale de Bezons, les tests effectués conduisent à privilégier la Circonscription d'Action Sociale de Villiers-le-Bel. En effet, la série des taux d'intéressement de cette CAS est proche en variation annuelle de la CAS de test, même si les deux séries sont de niveaux légèrement différents.

⁴² Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

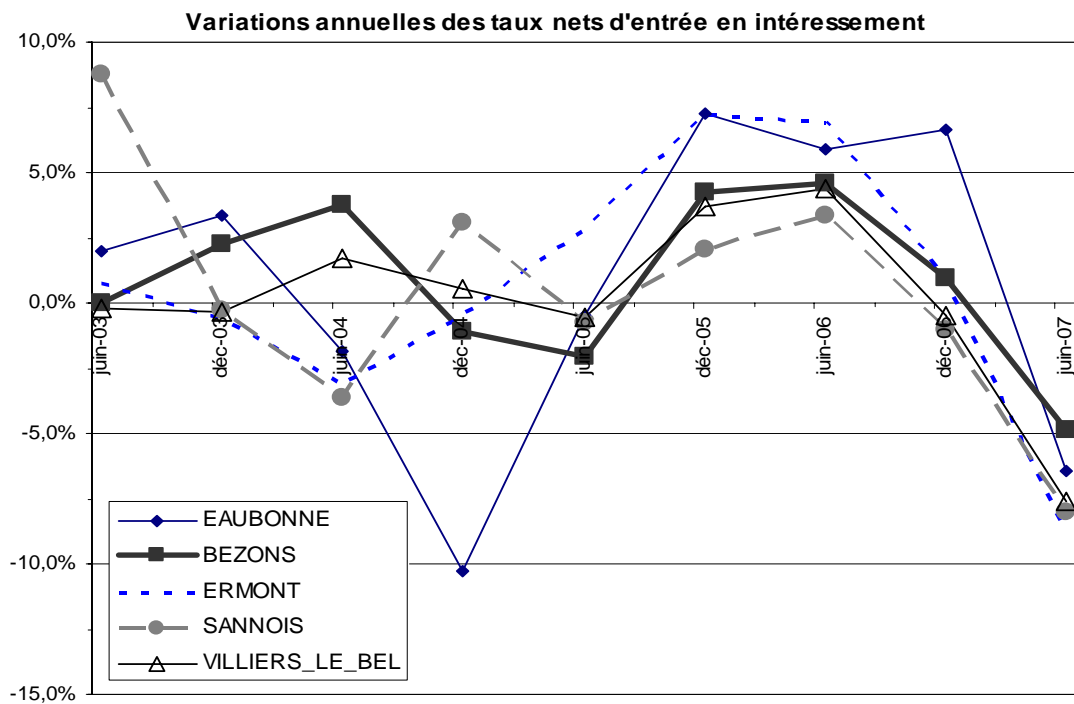
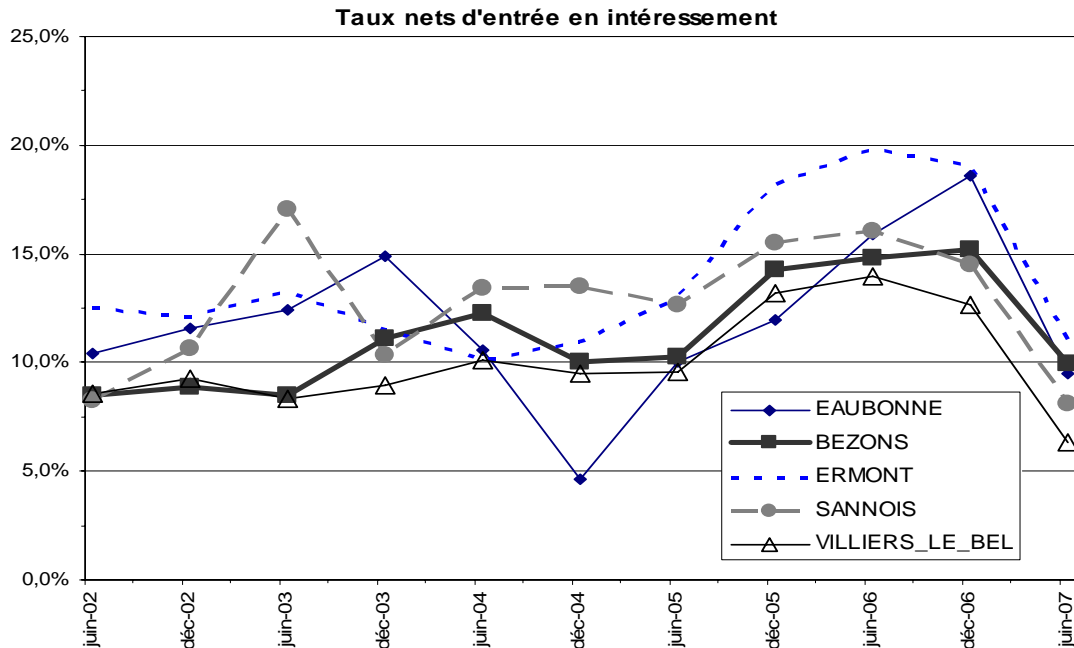
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CAS d'Argenteuil et les CAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la CAS de Bezons et les CAS témoins candidates



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque CAS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CAS d'Argenteuil et les zones témoins candidates

	Herblay		Montmorency		Sarcelles		Villiers-le-Bel	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,00	0,43	0,00	0,53	-0,01	-0,95	0,00	0,97
Delta Taux	0,50	3,59	0,48	3,95	1,13	10,91	0,59	4,29
R2	0,65		0,69		0,92		0,72	
RMSE	0,02		0,01		0,01		0,01	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la CAS de Bezons et les zones témoins candidates

	Eaubonne		Ermont		Sannois		Villiers-le-Bel	
	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,74	0,01	0,70	0,01	0,72	0,02	0,92
Delta Taux	0,35	2,37	0,42	2,30	0,24	1,00	0,95	5,22
R2	0,45		0,43		0,12		0,75	
RMSE	0,03		0,03		0,03		0,01	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

- Pour la CAS d'Argenteuil, la CAS de Sarcelles est le meilleur témoin, devant Villiers-le-Bel, Montmorency puis Herblay ;
- Pour la CAS de Bezons, la CAS de Villiers-le-Bel est le meilleur témoin devant Eaubonne, Ermont puis Sannois.

Annexe 34

LA VIENNE (86)

1. DÉFINITION DES ZONES TÉMOINS CANDIDATES

Le département de la Vienne a retenu trois zones test distinctes correspondant aux territoires de trois Maisons de la Solidarité (MDS), Loudun, Jaunay-Clan et Chauvigny qui représentent 119 des 280 communes du département. Les Maisons de la Solidarité correspondent à une situation administrative donnée. Nous retenons donc des zones témoins ayant elles aussi la forme de Maisons de la Solidarité. Le département compte six Maisons de la Solidarité non expérimentatrices qui constituent donc des zones témoins potentielles. Pour chacune des zones test, on dégage alors parmi cet ensemble de témoins potentiels un ensemble de zones témoins *candidates* qui constituent sur la base d'indicateurs *a priori* des contrefactuels satisfaisants. Les relations de proximité entre les trois zones test et les six zones témoins potentielles sont établies par comparaison des multiples caractéristiques des zones, en mobilisant la distance euclidienne normée.

Se pose alors le problème de l'agrégation des indicateurs communaux au niveau des Maisons de la Solidarité. Dans le cas de la Vienne, il existe des zonages de MDS contenant des fractions de la commune de Châtelleraut. Or, les indicateurs des caractéristiques des zones ne sont disponibles qu'au seul niveau communal. Nous avons donc choisi d'écarter la commune de Châtelleraut de cette partie de l'analyse, plutôt que d'en imputer les résultats globaux à plusieurs MDS ce qui serait susceptible de ne pas refléter la nature du découpage administratif retenu. Les statistiques présentées dans la suite de cette note correspondent donc à celles qu'auraient obtenues des MDS tronquées de la commune de Châtelleraut. Cette modification affecte deux zones témoins potentielles parmi les six Maisons de la Solidarité non expérimentatrices du département : les MDS de Châtelleraut Sud et Nord.

Pour chacune des neuf zones constituées, l'analyse des similarités des zones tests et témoins est basée sur sept critères équipondérés : d'une part, des *critères de taille et de structure* :

9. La taille de la zone (selon le recensement de 1999).
10. Le nombre de foyers allocataires du RMI (au 31/12/2000).
11. Le tissu urbain : zonage en aires urbaines Insee (parts de l'urbain, du périurbain, du rural).
12. La densité de la zone (selon le recensement de 1999).

Et, d'autre part, des *critères renseignant sur le dynamisme du marché du travail* :

13. Le taux de rmistes dans la population : rapport entre le nombre d'adultes des foyers allocataires (au 31/12/2000) et la population de la zone âgée de 25 ans à 64 ans en 1999.
14. Taux d'activité (TA99 : celui si est le rapport de la population active de 15 à 64 ans sur la population de 15 à 64 ans)
15. Taux de chômage (selon le recensement de 1999)

Pour chacune des Maisons de la Solidarité de Loudun, Jaunay-Clan et Chauvigny, on retient un ensemble de zone témoins potentielles qui apparaissent, sur la base de ces critères susceptibles de fournir des contrefactuels satisfaisants (tableau 1). Cette étape permet de constituer des zones témoins candidates de mêmes caractéristiques que les zones tests choisies. Nous détaillons succinctement les choix récapitulés dans le tableau 2.

Tableau1. Comparaison des caractéristiques des zones tests et témoins

Variables	Test 1	Test 2	Test 3	Témoins potentielles						
	LOUDUN	JAUNAY	CHAUVIGNY	CHATELLERAULT		CIVRAY	FONTAINE LE_COMTE	MONTMORILLON	POITIERS	
				NORD	SUD					
MDS				CHATELLERAULT						
DP99T	25592	66957	31229	17834	31689	30170	50320	27640	83507	
AT99TA	10798	32508	14266	8193	14331	11572	24039	11020	34070	
RMISTE	339	481	329	159	352	437	356	328	2501	
CMONO	0,00	58,70	32,67	87,77	56,68	16,00	67,35	0,00	0,00	
CMULTI	0,00	0,75	4,72	0,00	21,11	0,00	0,00	2,75	0,00	
CPOL	0,00	35,92	10,71	0,00	6,00	0,00	16,89	0,00	100,00	
CRURAL	100,00	4,63	51,90	12,23	16,21	84,00	15,77	97,25	0,00	
DENS99	28,41	75,86	40,86	42,66	45,65	26,06	65,53	21,09	1983,07	
TA99	69,94	71,91	71,43	71,10	71,37	66,45	70,82	67,85	55,44	
TC99	14,77	9,96	8,79	10,95	11,27	12,95	8,71	11,65	15,49	
TRMI	2,68	1,34	2,02	1,69	2,14	3,05	1,30	2,45	6,48	
DIST1				2,36	2,39	1,08	3,22	1,40	5,94	
Rang1				3	4	1	5	2	6	
DIST2				3,81	3,76	5,98	1,93	5,30	14,88	
Rang2				3	2	5	1	4	6	
DIST3				1,52	1,60	2,13	1,23	1,60	6,64	
Rang3				2	4	5	1	3	6	

Note de lecture : La population active en 1999 est présentée mais non prise en compte dans les calculs de distance. Les distances 1, 2 et 3 se rapportent à chacune des zones test.

Tableau 2. Zones témoins candidates retenues à l'issue de la première étape

Zones tests	Zones témoins retenues à l'issue de la première étape
<i>MDS de Loudun</i>	MDS de Civray et MDS Montmorillon
<i>MDS de Jaunay-Clan</i>	MDS de Fontaine le Comte, MDS tronquée de Châtellerault Sud.
<i>MDS de Chauvigny</i>	MDS de Fontaine le Comte, MDS de Montmorillon

La MDS de Loudun compte 47 communes. Elle est totalement composée de communes rurales et de très faible densité. Par rapport aux deux autres zones tests, le taux de chômage et le taux de Rmistes apparaissent élevés et le taux d'activité faible. Elle se montre ainsi proche des MDS de Civray ou de Montmorillon qui seront retenues comme zones témoins potentielles lors de la deuxième étape.

La MDS de Jaunay-Clan compte 43 communes à dominante urbaine et périurbaine. Elle est près de trois fois plus dense que la MDS de Loudun (76 habitants par km²). Le taux de chômage est de l'ordre de 10 % et le taux de Rmistes de 1,3 %. Ceci tend à la rapprocher de la MDS de Fontaine Le Comte. Les autres zones non expérimentées sont de nature plus rurale ou des pôles urbains (Poitiers). On retient ensuite la MDS de Châtellerauld Sud (tronquée de la commune de Châtellerauld), la MDS tronquée de Châtellerauld Nord contenant un trop faible nombre de Rmistes.

Enfin, la MDS de Chauvigny compte 29 communes et présente des caractéristiques intermédiaires aux deux autres MDS expérimentatrices. Les zones témoins retenues sont les MDS de Fontaine Le Comte et de Montmorillon.

2. DYNAMISME DES ZONES TEST ET TÉMOINS CANDIDATES

Pour qu'une zone témoin candidate fournisse un contrefactuel satisfaisant d'une zone test, il importe que cette mesure des dynamismes locaux ait, plus qu'un niveau comparable, une évolution temporelle comparable à celle de la zone test considérée. Dans le cas contraire, les évolutions observées lors de l'expérimentation du rSa ne pourront ni être imputé au dispositif ni à des dynamiques de zones qui sont a priori divergentes. Nous estimons, dans chaque département, des taux nets d'entrée en intéressement à 12 mois sur la période de juin 2001 à juin 2007 *pour toutes les zones test et les zones témoins candidates*. On suit des stocks d'allocataires sur 12 mois de façon semestrielle. Ainsi les allocataires inscrits au 30 juin 2001 sont suivis jusqu'au 30 juin 2002, les allocataires inscrits au 31 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2002 et ainsi de suite jusqu'au 30 juin 2007. On a également calculé les variations annuelles des taux nets obtenus années après années (de juin 2001 à juin 2002, de décembre 2001 à décembre 2002) afin de neutraliser de possibles effets de saisonnalité. Les résultats figurent dans les graphiques 1 à 6.

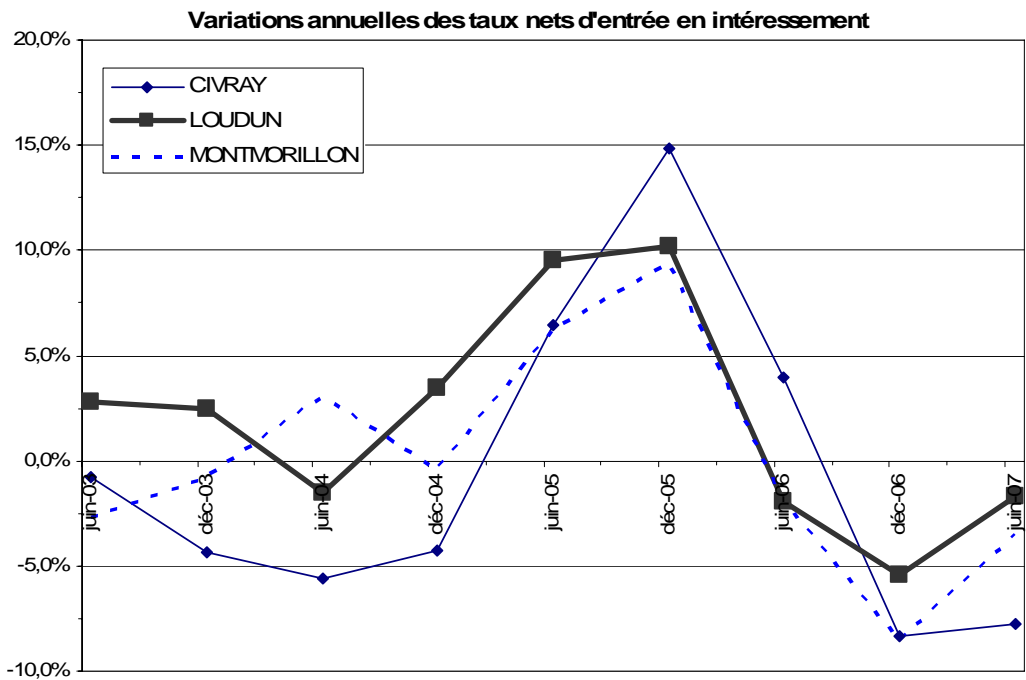
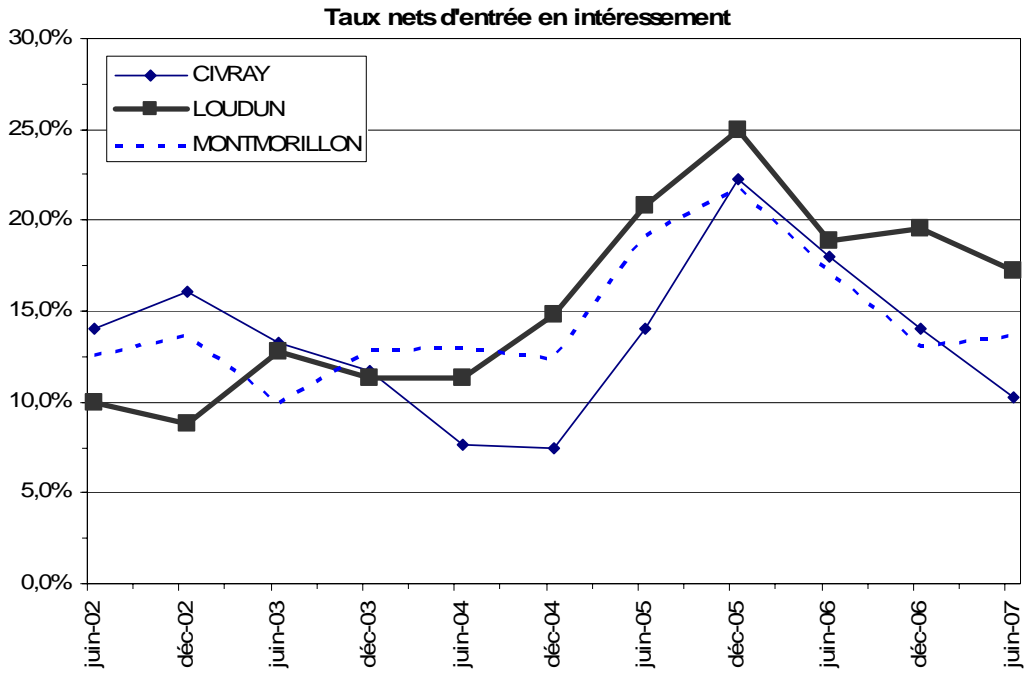
Pour la Maison de la Solidarité de Loudun, les tests effectués⁴³ conduisent à privilégier la Maison de la Solidarité de Montmorillon. En effet, la série des taux d'intéressement de cette Maison de la Solidarité est très proche tant en niveau qu'en croissance annuelle de la Maison de la solidarité de Loudun.

Pour la Maison de la Solidarité de Jaunay-Clan, les tests effectués conduisent à privilégier la Maison de la Solidarité de Fontaine-Le-Comte. En effet, la série des taux d'intéressement de cette Maison de la solidarité est proche en variation annuelle de la Maison de la solidarité de test, même si les deux séries sont de niveaux différents.

Pour la Maison de la Solidarité de Chauvigny, les tests effectués conduisent à privilégier la Maison de la Solidarité de Montmorillon. En effet, la série des taux d'intéressement de cette Maison de la solidarité est proche en variation annuelle de la Maison de la solidarité de test, même si les deux séries sont de niveaux différents. Il faut aussi noter le moins bon ajustement de ces zones test et témoins par rapport aux deux précédents.

⁴³ Des régressions sont présentées dans les tableaux 3 à 5. Elles sont basées sur les croissances annuelles des taux nets d'entrée en intéressement. Pour évaluer la qualité d'ajustement des différentes évolutions on a privilégié le critère RMSE qui donne la distance euclidienne entre les variations des taux de la zone test et celles de la zone témoin.

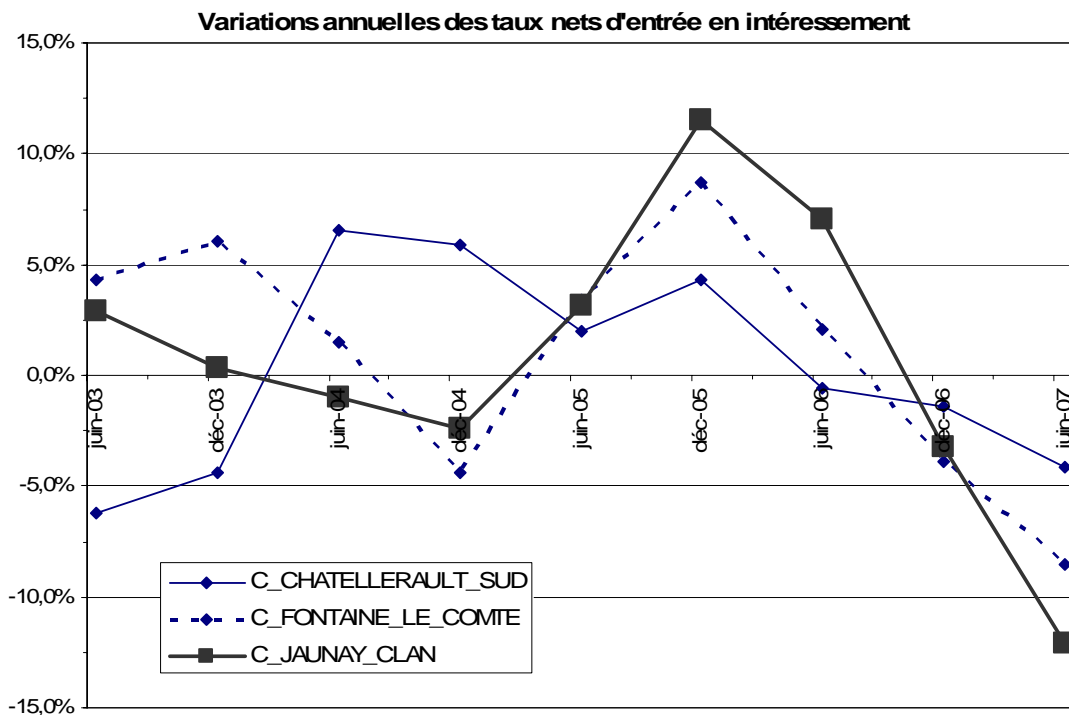
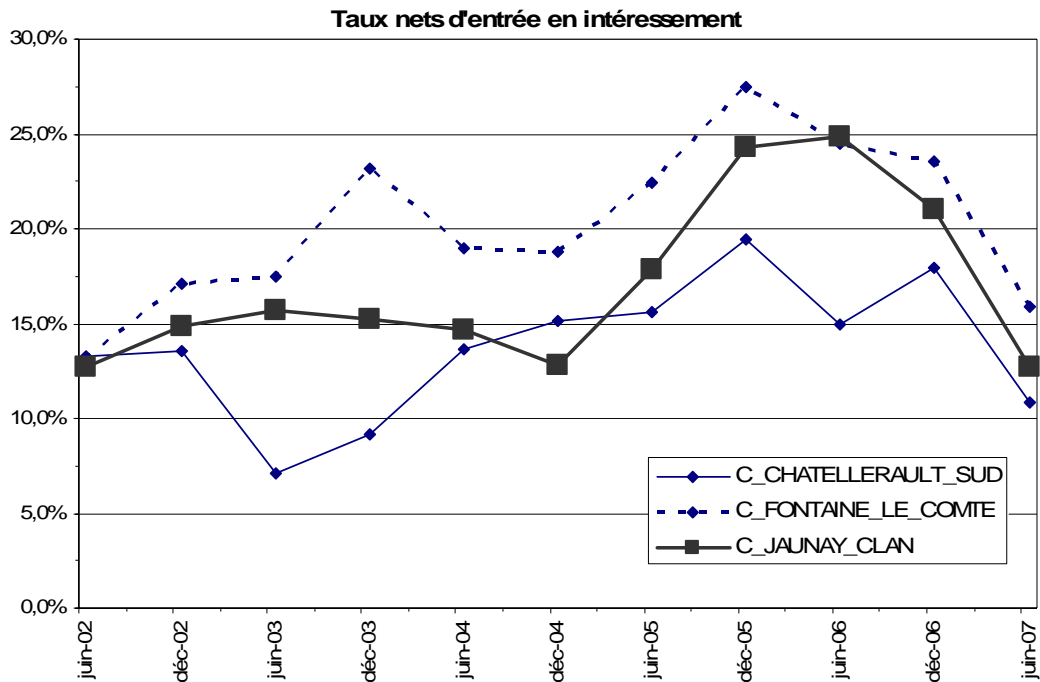
Graphiques 1 et 2 : Taux nets d'entrée intéressement pour la MDS de Loudun et les MDS témoins potentielles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque MDS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

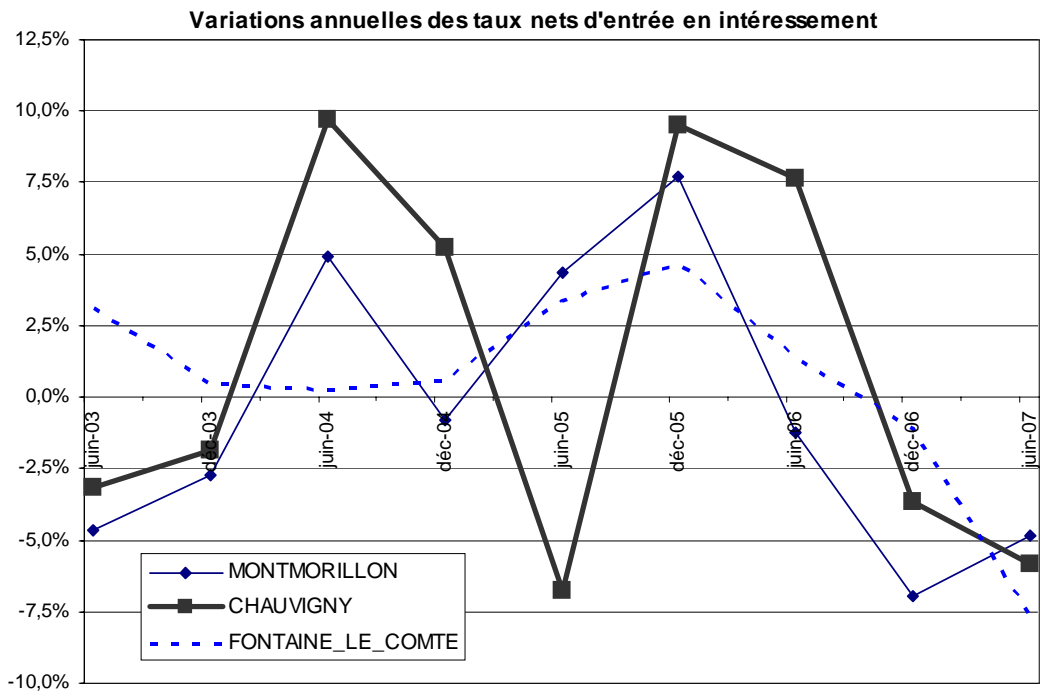
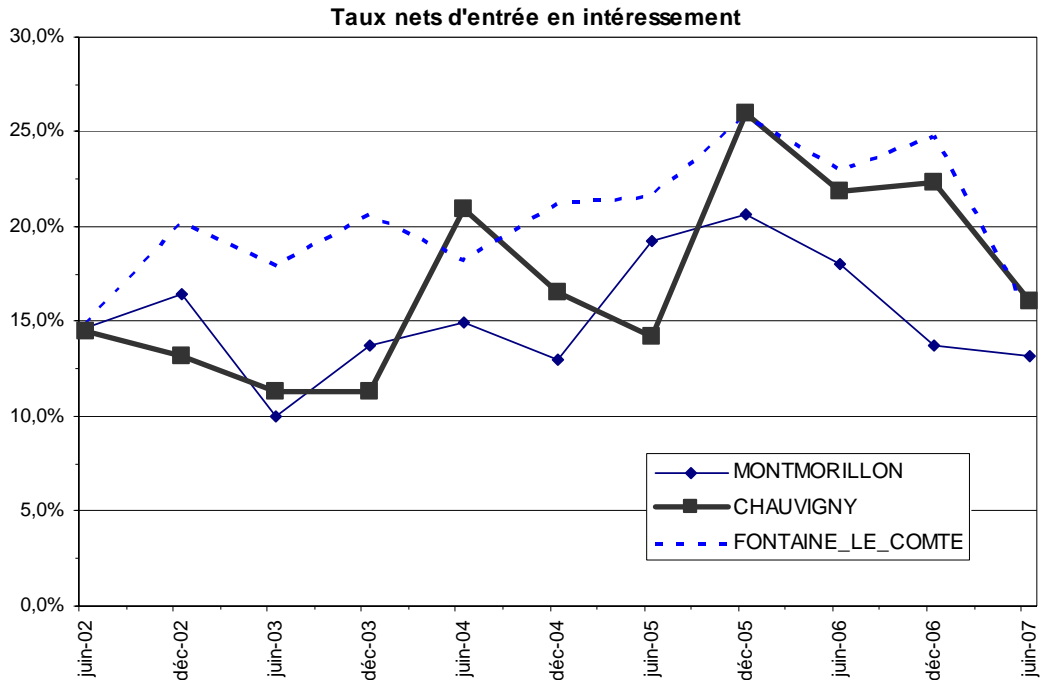
Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la MDS de Jaunay-Clan et les MDS témoins potentielles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque MDS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Graphiques 3 et 4 : Taux nets d'entrée intéressement pour la MDS de Chauvigny et les MDS témoins potentielles



Lecture : Les taux d'entrée en intéressement ont été évalués au niveau de chaque MDS à l'aide d'estimations économétriques de modèles Logit multinomiaux à effets fixes locaux. Les « taux nets » sont établis en calculant les taux d'entrée en intéressement que la localité aurait si ses demandeurs d'emploi avaient la même structure que celle du département (en neutralisant les différences des caractéristiques individuelles).

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir des fichiers FILEAS et BENETRIM de la CNAF.

Tableau 3 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la MDS de Loudun et les zones témoins candidates

	Civray		Montmorillon	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,02	2,01	0,02	1,95
Delta Taux	0,54	3,38	0,83	4,26
R2	0,62		0,72	
RMSE	0,03		0,03	

Tableau 4 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la MDS de Jaunay-Clan et les zones témoins candidates

	Chatellerault-Sud		Fontaine Le Comte	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,26	-0,00	-0,32
Delta Taux	0,36	0,69	1,05	4,65
R2	0,06		0,75	
RMSE	0,07		0,04	

Tableau 5 : Régression des variations annuelles des taux nets d'entrée intéressement pour la MDS de Chauvigny et les zones témoins candidates

	Fontaine Le Comte		Montmorillon	
	Estimation	Student	Estimation	Student
Constante	0,01	0,36	0,02	0,79
Delta Taux	0,68	1,02	0,77	1,85
R2	0,13		0,23	
RMSE	0,07		0,06	

3. CONCLUSION

Les analyses menées sur les caractéristiques physiques des zones et le dynamisme des entrées en intéressement des bénéficiaires du RMI amène à privilégier les zones témoins suivantes :

3. Pour la Maison de la Solidarité de Loudun, la Maison de la Solidarité de Montmorillon ;
4. Pour la Maison de la Solidarité de Jaunay-Clan, la Maison de la Solidarité de Fontaine-le-Comte ;
5. Pour la Maison de la Solidarité de Chauvigny, à nouveau la Maison de la Solidarité de Montmorillon.

DERNIERS NUMEROS PARUS :

(Téléchargeables à partir du site <http://www.cee-recherche.fr>)

- N° 42** *Contrat nouvelles embauches (CNE.) Enquête monographique auprès de salariés recrutés en mai-juin 2006 en CNE, CDD ou CDI de droit commun*
BERNARD GOMEL, DOMINIQUE MEDA avec RAPHAËL DALMASSO, NICOLAS SCHMIDT
mars 2008
- N° 41** *Les prestations et services d'accompagnement des demandeurs d'emploi Comparaisons internationales Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni*
NICOLAS GRIVEL, NATHALIE GEORGES, DOMINIQUE MEDA
décembre 2007
- N° 40** *Les prestations et services d'accompagnement des demandeurs d'emploi au Royaume-Uni*
NICOLAS GRIVEL, NATHALIE GEORGES, DOMINIQUE MEDA
décembre 2007
- N° 39** *Les prestations et services d'accompagnement des demandeurs d'emploi aux Pays-Bas*
NICOLAS GRIVEL, NATHALIE GEORGES, DOMINIQUE MEDA
décembre 2007
- N° 38** *Les prestations et services d'accompagnement des demandeurs d'emploi en Suède*
NICOLAS GRIVEL, NATHALIE GEORGES, DOMINIQUE MEDA
décembre 2007
- N° 37** *Âges, santé, travail : quelles évolutions ? Quinze ans de travaux du Créapt. Actes du séminaire Vieillesse et Travail (année 2006)*
CREAPT
novembre 2007
- N° 36** *Les familles monoparentales en France*
ANNE EYDOUX, MARIE-THERESE LETABLIER, avec la collab. de NATHALIE GEORGES
juin 2007
- N° 35** *Transmission des savoirs professionnels en entreprise. Actes du séminaire Vieillesse et Travail (année 2005)*
CREAPT-EPHE
décembre 2006
- N° 34** *Les filières d'embauche. Une exploitation de l'enquête Emploi 2004*
EMMANUELLE MARCHAL, GERALDINE RIEUCAU
octobre 2006
- N° 33** *Les suites associatives au programme Nouveaux services-Emplois jeunes. Enquête 2004-2005*
BERNARD GOMEL, NICOLAS SCHMIDT avec la collaboration de Corentin Gallo, Laetitia Glayo, Corinne Iehl
octobre 2006
- N° 32** *Entre fonctions et statuts, les relations hiérarchiques dans les établissements de santé*
NICOLAS JOUNIN, LOUP WOLFF
septembre 2006